

RAPPORT D'ACTIVITE EDUCATIVE 2024

SAINT-ETIENNE :

- Foyer Grand Clos
- Foyer Benoît Charvet
- Foyer Les Jarjilles
- Centre Parental
- La Rivière

SAINT-GENEST-LERPT : ROCHE LA MOLIERE : ROANNE :

- Administration
- Pouponnière
- Foyer Hellébore

- Foyer Roche la Molière • Foyer La Livatte

RIORGES :

- MECS Le Pontet

LE MOT DE LA DIRECTION

L'année 2024 a confirmé l'engagement et la résilience de l'ensemble des équipes du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille. Dans un contexte où les besoins d'accueil et d'accompagnement des enfants et des familles se font toujours plus pressants, nous avons su maintenir une qualité d'intervention fondée sur la bienveillance, la rigueur professionnelle et l'auto évaluation de nos pratiques.

Ce rapport d'activité illustre la richesse et la complexité des missions menées au quotidien : protéger, accompagner, soutenir et préparer l'avenir des enfants qui nous sont confiés. Derrière chaque chiffre, chaque indicateur, se trouvent des parcours singuliers, des histoires de vie qui nous rappellent l'importance de notre mission collective.

Nous saluons le professionnalisme des équipes, leur capacité à s'adapter aux évolutions législatives, aux réalités sociales et aux attentes des partenaires institutionnels. Grâce à leur investissement, les enfants accueillis bénéficient non seulement d'une protection immédiate mais aussi d'un accompagnement qui leur ouvre des perspectives d'avenir.

Nous tenons également à remercier nos partenaires, notamment l'Aide Sociale à l'Enfance, les acteurs éducatifs, médicaux et associatifs, avec lesquels nous construisons chaque jour des réponses adaptées aux besoins des enfants et de leurs familles.

Ensemble, nous poursuivrons en 2025 notre engagement au service de l'enfance protégée, avec la conviction que chaque enfant a droit à un avenir sécurisé, apaisé et porteur d'espérance.

Le Directeur

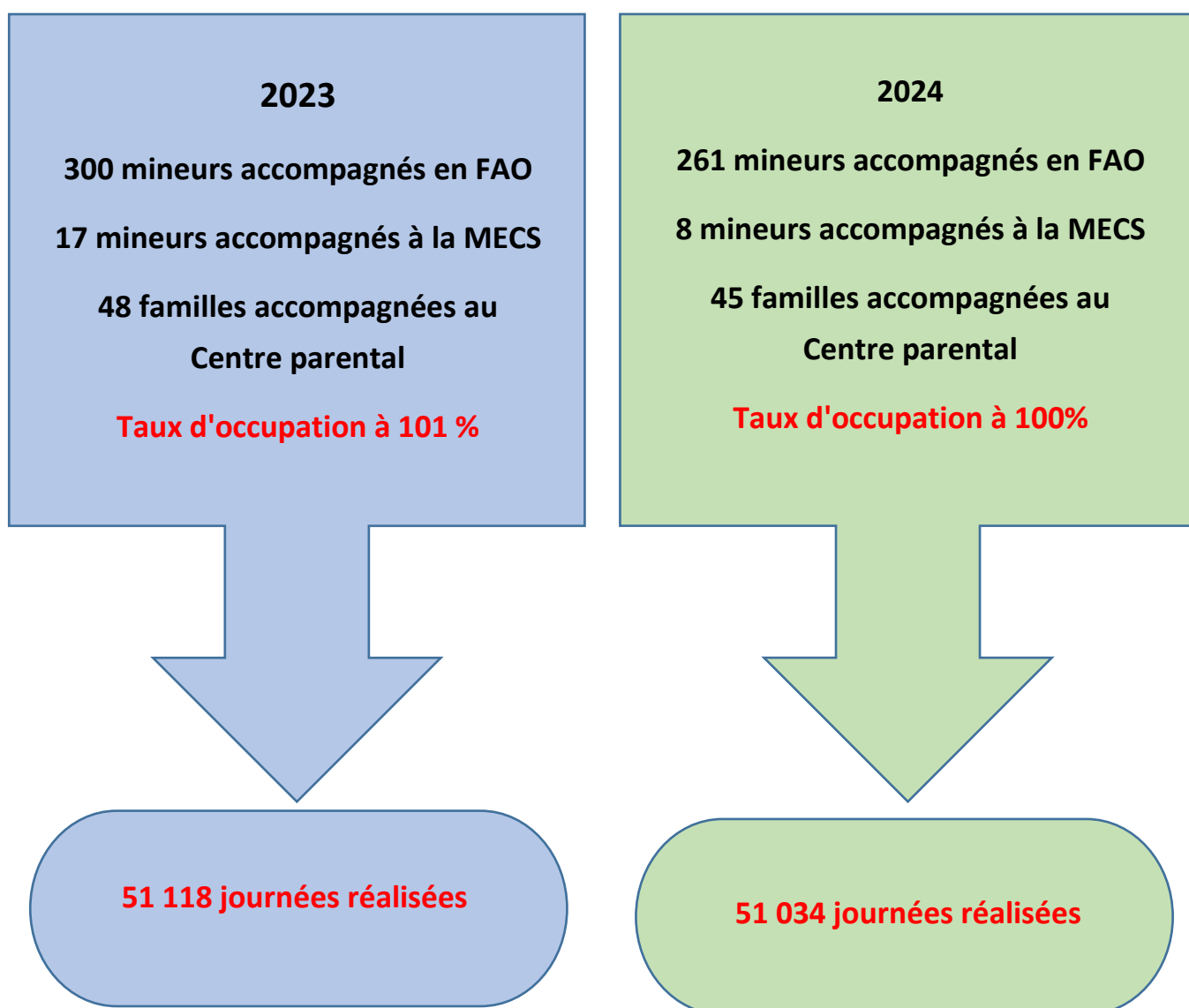
PFLUG Romaric

SOMMAIRE

LES CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE GLOBALE	6
LES SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.....	10
LA POUPONNIERE	12
ROCHE LA MOLIERE	28
GRAND CLOS	48
HELLEBORES.....	70
LES JARILLES.....	92
LA LIVATTE	122
MECS LE PONTET	138
CENTRE PARENTAL CLAIRMATIN	156
FOYER LA RIVIERE	174

LES CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE GLOBALE

Le taux d'occupation est de 100%, presque identique à 2023 (101%).

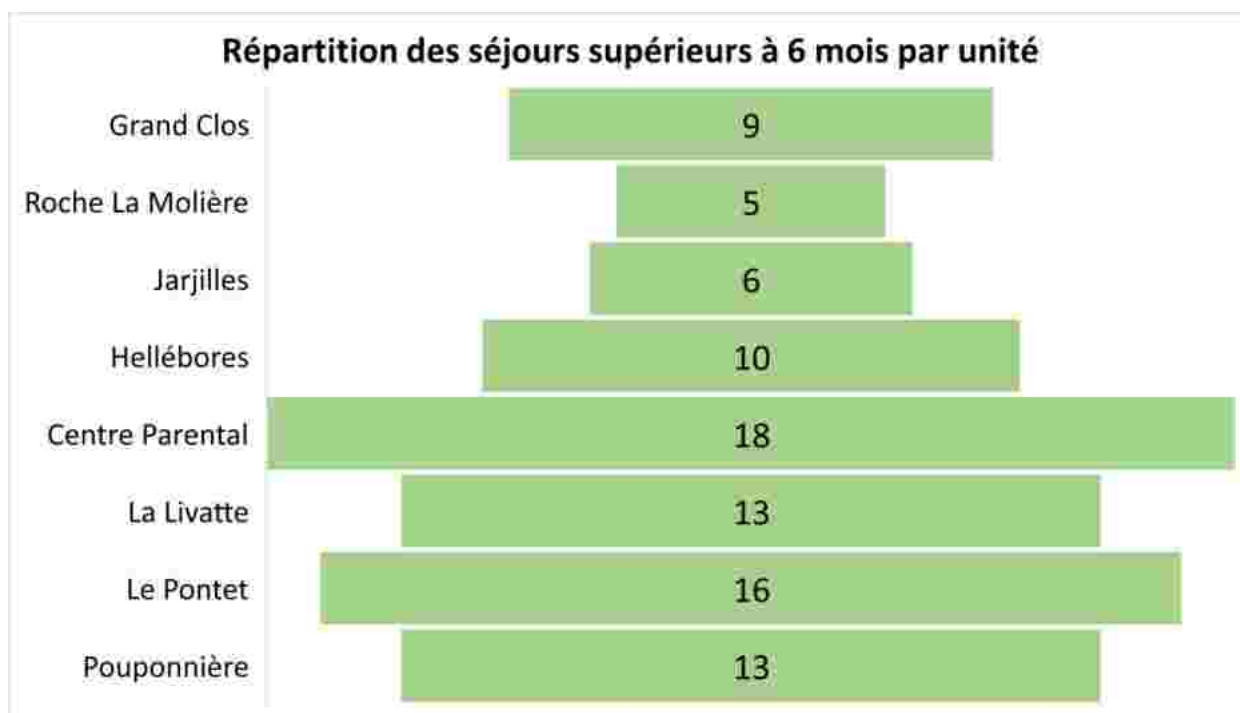


En regardant le détail de l'activité de chaque unité, nous constatons que toutes les unités ont été proches de ce taux moyen. Il n'y a donc pas d'écarts notables. Hormis pour le service de mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA), dont l'activité est montée crescendo à partir de l'ouverture de ce service, le 7 février 2024. Cette activité est également soumise à des fluctuations plus importantes. Pour cette première année de fonctionnement, nous ne l'avons pas intégrée au calcul du taux d'occupation global.

Cette réalité démontre que l'établissement répond au maximum de ses capacités aux besoins du département pour l'accueil d'urgence, l'accueil parental et pour l'accompagnement en MECS dans le Roannais.

S'agissant des structures d'accueil d'urgence, un tel taux dénote même un fonctionnement en saturation.

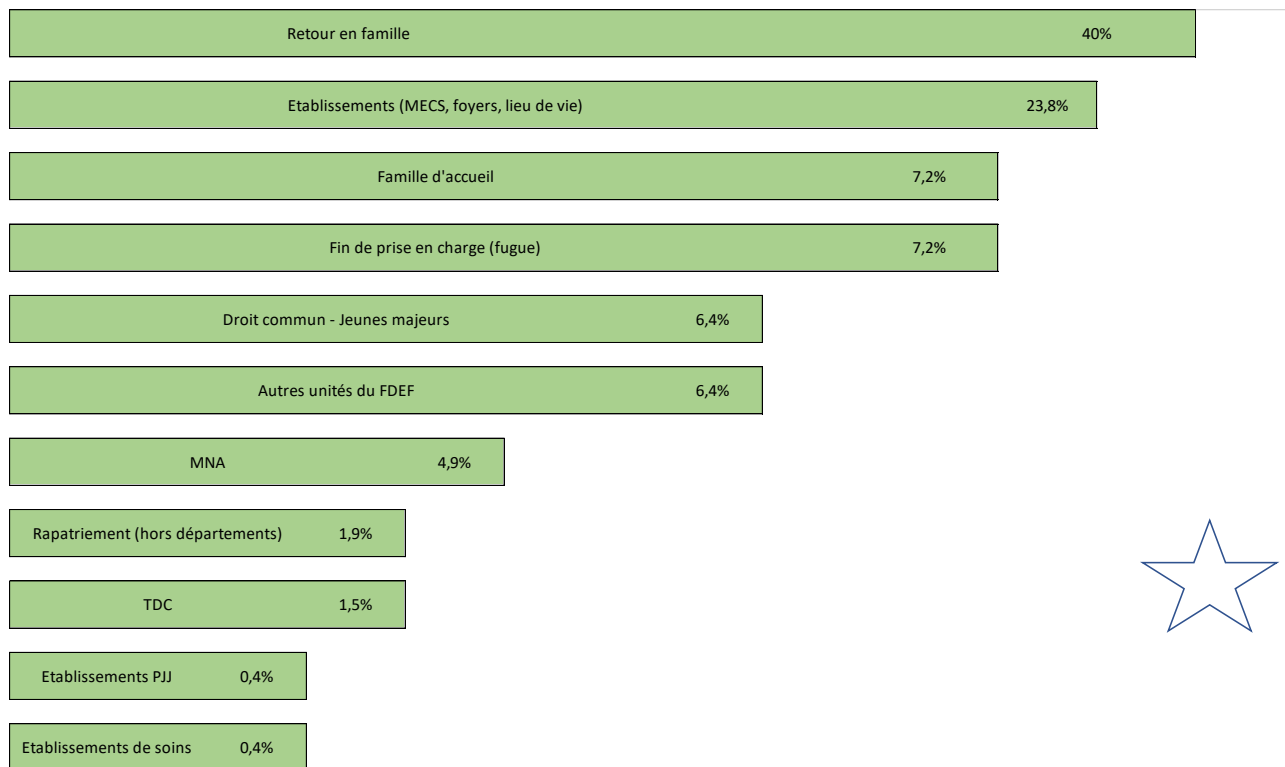
Saturation due aux difficultés d'orientations plus qu'au flux de placements en urgence. Nous le constatons à partir du nombre de séjours supérieurs à 6 mois :



Cela représente un total de 56 enfants, hors centre parental et MECS où les séjours sont par principe plus longs.

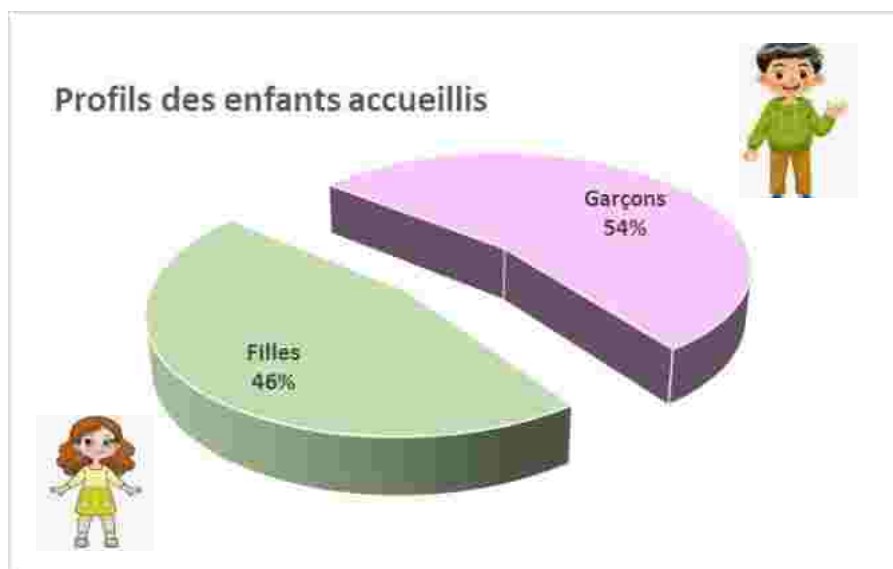
Il est regrettable de constater que les dépassements de séjours concernent y compris les enfants les plus jeunes, en particulier à la pouponnière et dans les unités 3-6 ans.

Il est par ailleurs certain que la situation serait plus critique si l'orientation principale en sortie du FDEF n'était pas le retour en famille :

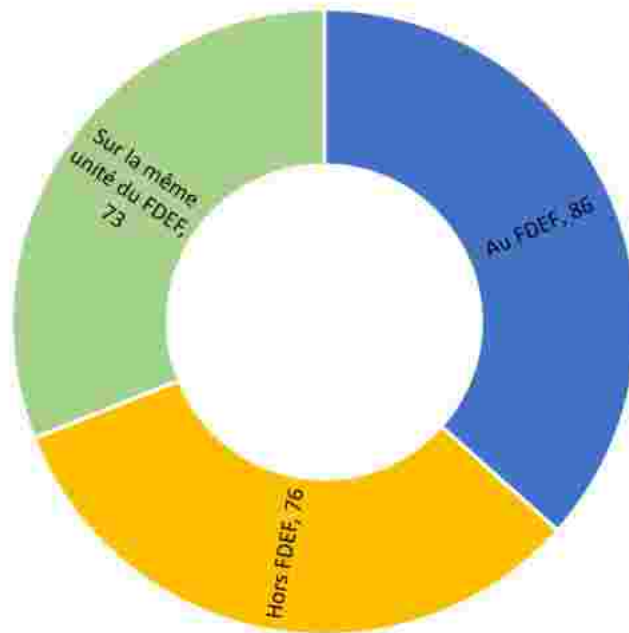


Le taux d'orientation en famille d'accueil est le plus faible de ces dernières années. Ce qui est une situation préoccupante, en particulier pour les enfants accueillis à la pouponnière. Pour ceux-ci il existe en effet peu d'alternatives de mode d'accueil si le retour en famille n'est pas possible. C'est pourquoi cette modalité de sortie constitue habituellement environ 35% des orientations. En 2024 elle n'aura été que de 23%. Et il est dommageable que le taux de sortie pour une autre unité du FDEF est quant à lui de 19%. Si les retours en famille ne constituaient pas 44% des solutions d'orientation, la situation serait rapidement critique.

Pour compléter cette image globale, nous vous communiquons quelques données supplémentaires, sous forme de graphiques n'appelant pas de commentaires particuliers.

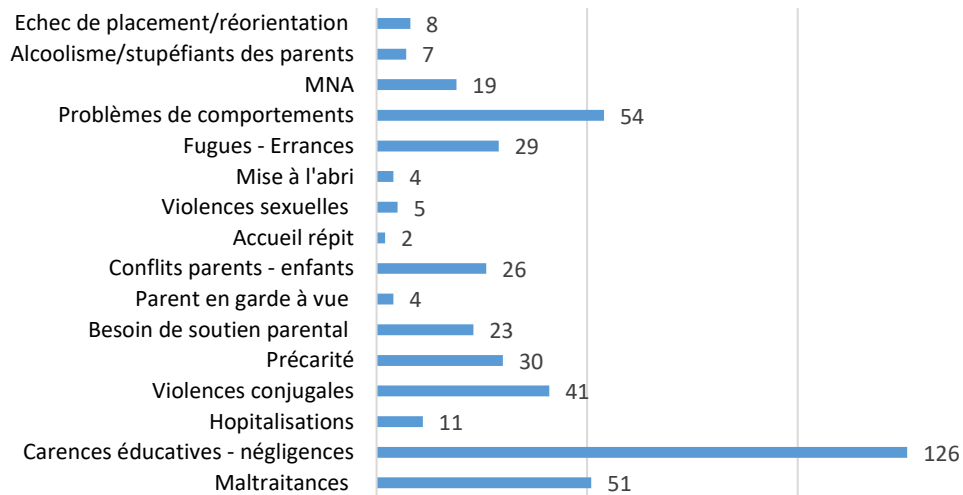


Où sont accueillies les fratries ?



37 % des fratries
ont été
accueillies au
FDEF

Les motifs de placement



LES SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



La Pouponnière



Unité d'accueil des 3-6 ans
à Roche-la-Molière



Unité d'accueil des 3-6 ans
à Grand Clos

LA POUPONNIERE



2, rue du Pialon
42 530 SAINT-GENEST-LERPT

Marie BOUCHERIE
Cheffe de service

☎ : 04.77.81.82.03
✉ : marie.boucherie@fdef42.fr

Accueil - secrétariat

☎ : 04.77.81.82.00
✉ : lapouponniere@fdef42.fr

1.Présentation du service

La pouponnière du F.D.E.F prend en charge en internat, 29 mineurs de la sortie de la maternité à 3 ans.

En octobre 2011, la pouponnière est installée dans des locaux neufs. Elle compte un espace d'accueil pour les mineurs et un espace pour la famille.

Étant donné la complexité de mise en œuvre de l'orientation des enfants (notamment en famille d'accueil), il a été nécessaire d'augmenter notre capacité d'accueil pour répondre au besoin d'accueil d'urgence des mineurs.

En mai 2022, la capacité d'accueil est passée de 20 à 29 enfants. La pouponnière est donc organisée à ce jour en 4 unités de vie de 7 à 8 mineurs. Afin de répondre aux besoins de l'enfant le nombre de professionnels a été doublé sur chaque poste de travail et se compose d'un binôme auxiliaire de puériculture et aide maternelle.

Dans les unités de vie, les locaux sont organisés afin que le mineur soit accompagné de manière constante par l'adulte, avec la voix, le regard, afin de le sécuriser.

L'unité de vie permet aussi l'intervention d'un minimum de professionnels auprès des mineurs, puisque ce sont toujours les mêmes professionnels qui y travaillent. Ce sont les personnes sur lesquelles vont s'appuyer les mineurs, tout au long de la journée, en toute sécurité sans être inquiets.

Les lieux où se déroulent les visites en présence d'un tiers, les visites médicales ou les entretiens avec la responsable de la pouponnière sont des lieux excentrés des lieux de vie afin de préserver l'espace de vie des mineurs.

L'équipe est pluridisciplinaire : Cadre de santé, médecin, psychologue, assistante sociale, éducatrices spécialisées, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP d'accompagnement éducatif petite enfance, infirmières puéricultrices, psychomotricien, gestionnaire administrative et A.S.H. La nuit, c'est une équipe d'auxiliaires de puériculture qui s'occupe des enfants.

L'admission des enfants est examinée par la cadre de santé, qui agit par délégation du Directeur. En cas de places non vacantes au sein de la pouponnière, seul le Directeur prend la décision de l'accueil ou non du mineur. L'avis du médecin de la pouponnière peut -être sollicité.

Les mineurs sont accueillis dans le cadre d'une décision judiciaire rendue par le Juge des Enfants ou dans le cadre d'un accueil provisoire contracté entre l'inspecteur enfance et les parents.

Nous préparons l'accueil des mineurs et de leur famille même si l'urgence préside. Les fratries pourront vivre ensemble mais pas forcément sur la même unité. Dans ce cas de figure, des temps de rencontre seront organisés régulièrement.

2.Missions



Les missions de la pouponnière sont d'accueillir, d'observer et d'orienter tout mineurs de 0 à 3 ans quel que soit l'urgence. Le temps passé en pouponnière est un temps de réparation et/ou de construction et ne peut pas être un temps d'attente. Le temps d'accueil est conçu comme un temps transitoire, le plus court possible, répondant aux besoins spécifiques de chaque enfant. Il ne devrait pas excéder 6 mois. Au-delà, l'enfant stagne dans sa progression.

Il s'agit aussi de proposer à l'enfant l'orientation la plus adaptée à ses besoins et à sa situation familiale. La plupart des mineurs seront accompagnés par un assistant familial ou retourneront dans leur famille. Les institutions adaptées à de si jeunes enfants sont peu nombreuses.

La présence du médecin est régulière et primordiale à la pouponnière. Le médecin ainsi que les puéricultrices viennent en soutien aux professionnels dans l'accompagnement des enfants au quotidien.

Le médecin s'appuie sur la bonne connaissance du mineur par les auxiliaires de puériculture, et les puéricultrices. Il est le référent santé des enfants.



Précisons ici qu'une prise en charge par un kinésithérapeute et / ou un psychomotricien est possible en fonction du besoin de chaque enfant.

La place des parents

Il est fondamental de reconnaître la place et le rôle des parents.

La qualité de l'accueil que nous réservons aux parents est essentielle. La pouponnière doit être un lieu suffisamment accueillant pour que les relations avec les parents s'en trouvent facilitées, qu'ils s'y sentent à leur place. Une fois la méfiance dépassée, les parents acceptent peu à peu de s'appuyer sur l'équipe. Tout au long du séjour de l'enfant, les parents peuvent solliciter le cadre de santé ou les autres membres de l'équipe pour évoquer leur situation, leur relation avec leur enfant ou encore échanger autour des observations que nous pouvons faire de leur enfant. Nous aidons les parents à continuer à être responsable de leur enfant. Nous leur proposons de continuer à prendre en charge les besoins matériels de l'enfant (achats de vêtements, jeux...)

Depuis quatre ans, l'Aide Sociale à l'Enfance délègue au FDEF le travail d'accompagnement des parents. Le pôle « parents » a donc vu le jour à la pouponnière. La délégation donnée à l'établissement n'est en aucun cas, une délégation pleine et entière. Le service de l'ASE reste, dans tous les cas le service gardien de l'enfant.

Ceci nous permet de travailler les axes suivants :

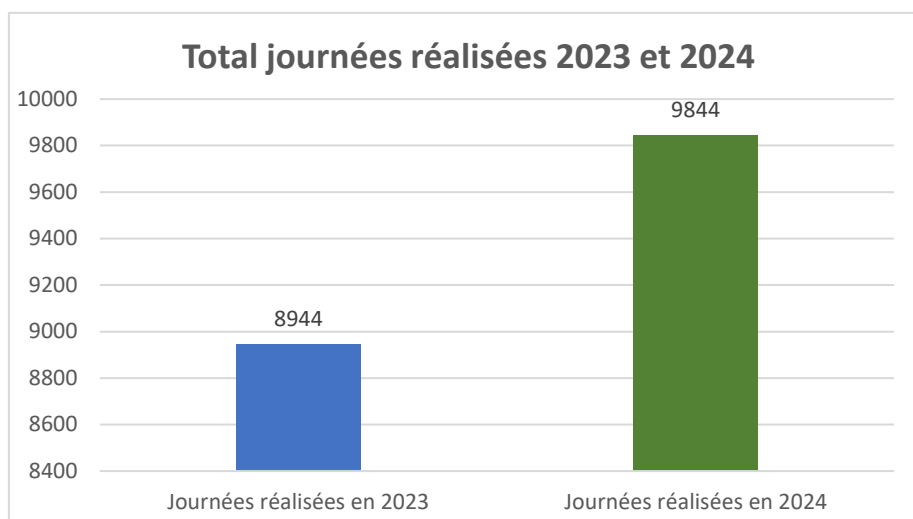
- Une intervention auprès des parents beaucoup plus rapide puisque quasi immédiate dans la plupart des situations dès l'accueil de l'enfant.
- Le renforcement d'une relation de confiance avec les parents est donc un plus dans la pertinence éducative de l'accompagnement et de fait une meilleure prise en charge de l'enfant.
- Une intervention plus conséquente, plus souple et beaucoup plus réactive en fonction des besoins, des problèmes et des disponibilités des familles.
- Une meilleure compréhension de la part des familles sur le sens des objectifs de l'accompagnement effectué auprès d'eux.

L'équipe est amenée à réaliser des visites au domicile des parents de l'enfant durant la durée de l'accueil. Elle organise les visites parentales dans les locaux de la pouponnière (médiatisées ou non). Les membres de l'équipe proposent aussi aux parents des entretiens réguliers.

3.L'activité globale de la Pouponnière

Taux d'occupation en 2023 : 84 %

Taux d'occupation en 2024 : 93 %



Tout d'abord concernant l'activité globale de la Pouponnière, on observe une augmentation de presque 10% du taux d'occupation en 2024.

Avant de passer à la suite des éléments recensés dans ce rapport, il est important de bien comprendre 3 notions pour la lecture des graphiques qui sont présentés :

-Les enfants « accueillis » : nombre d'enfants entrés à partir du 1^{er} janvier 2024.

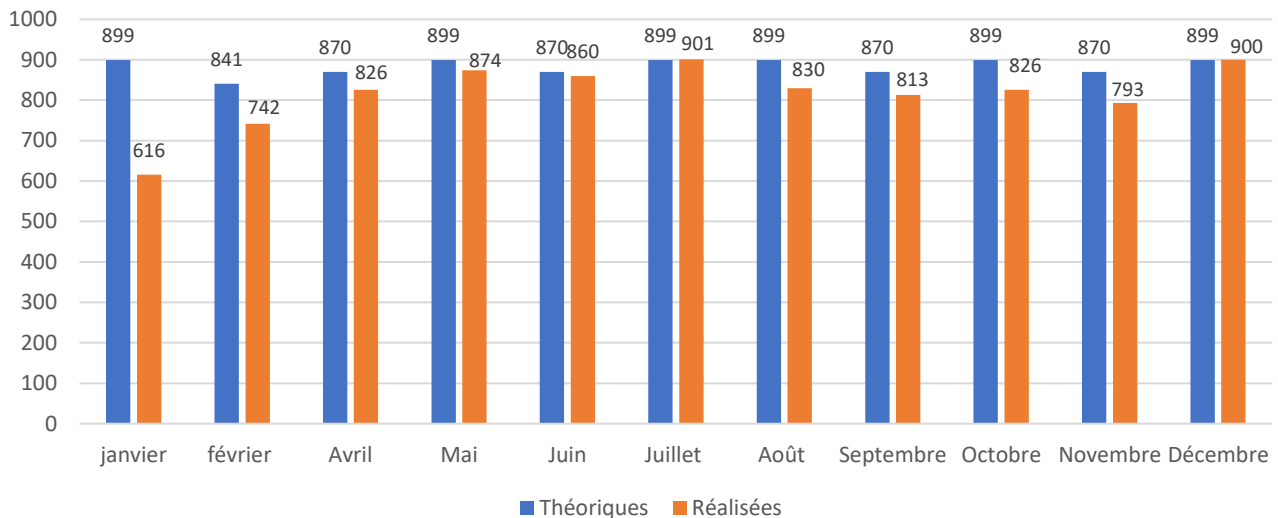
-Les enfants « pris en charge » : total du nombre d'enfants qui étaient présents avant le 1^{er} janvier 2024 + du nombre d'enfants entrés à partir du 1^{er} janvier 2024 (enfants accueillis).

-Les enfants sortis en 2024 : nombre d'enfants qui ont quitté la Pouponnière en 2024 qu'ils soient entrés avant ou après le 1^{er} janvier 2024.

Précisons qu'en 2024 à la Pouponnière :

- 63 enfants ont été accueillis.
- 81 enfants ont été pris en charge.
- 52 enfants sont sortis.

Evolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2024



Ce graphique illustre l'évolution mensuelle du nombre de journées de présence théoriques et réalisées au sein de la pouponnière en 2024. La capacité d'accueil étant fixée à 29 enfants, soit un maximum de 899 journées théoriques par mois (29 enfants X environ 31 jours).

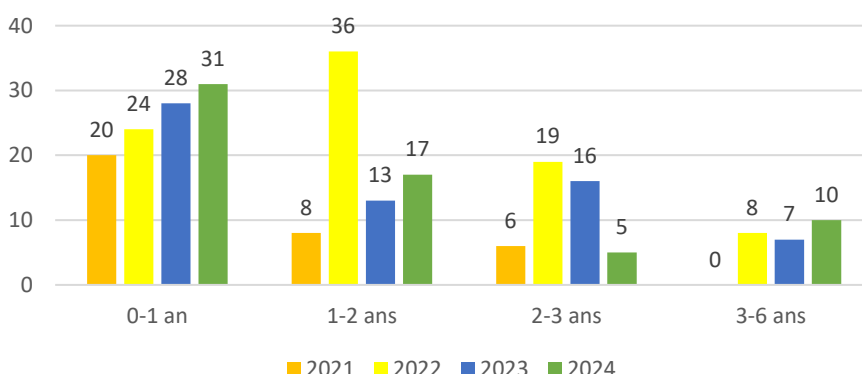
Malgré une baisse significative en janvier, nous notons une remontée progressive quasiment constante avec un niveau soutenu en fin d'année.

4. Le profil des mineurs à l'admission

→ Identité

✓ Age

Ages des enfants accueillis de 2021 à 2024



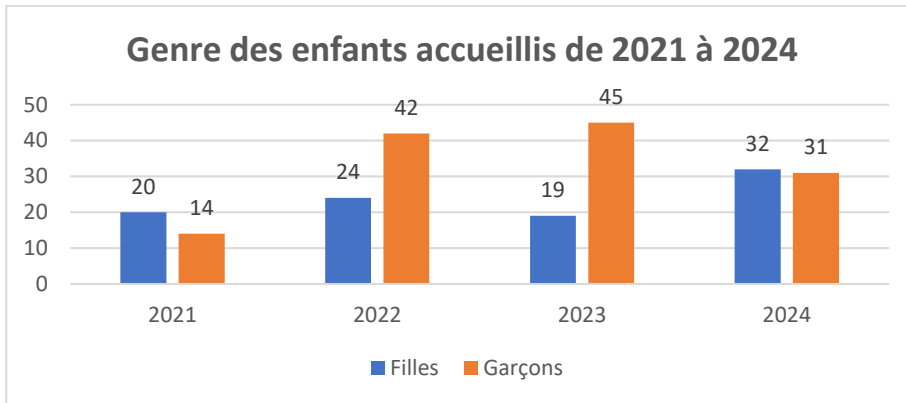
Nous constatons une hausse continue des accueils des enfants de moins de 1 an de 2021 à 2024.

Les enfants de 1 à 2 ans restent nombreux même si leur proportion varie selon les années.

Le nombre d'enfants de plus de 2 ans tend à baisser.

Nous relevons la hausse des enfants de 3 à 6 ans pour lesquels le parcours est complexe ou avec des retards d'orientation.

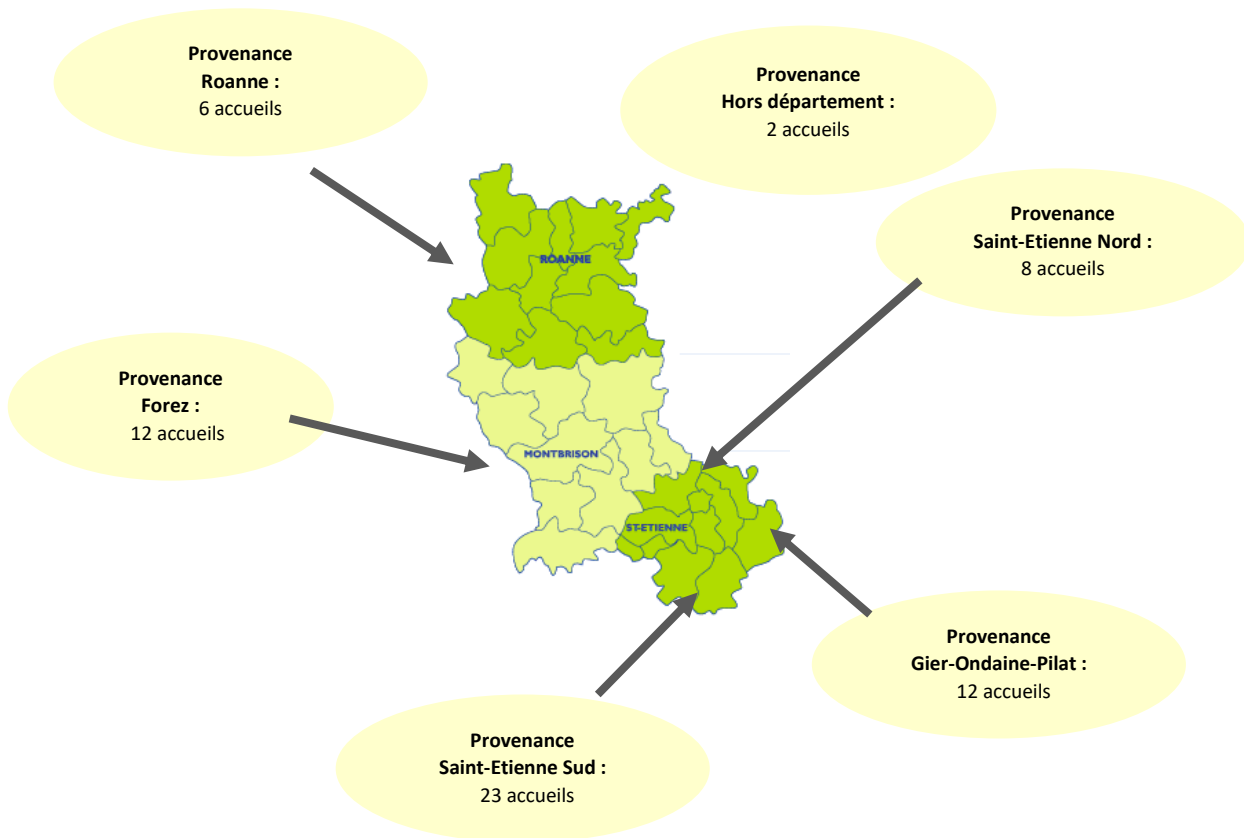
✓ Genre



Notons ici qu'en 2024 par rapport aux années précédentes, il y a eu une parité remarquable des accueils.

→ Famille

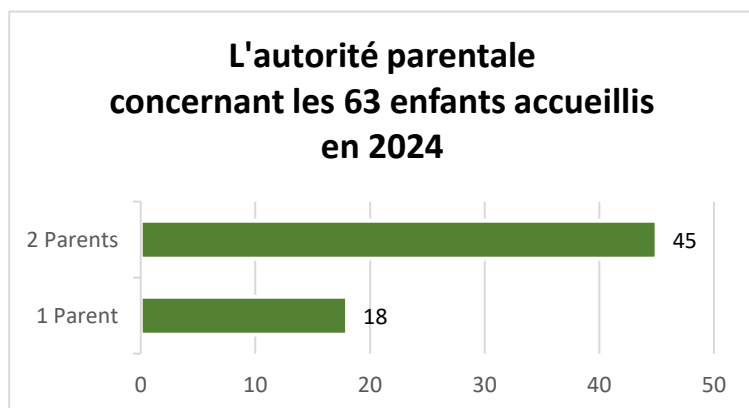
✓ Territoire d'origine des 63 enfants accueillis en 2024



Comme les années précédentes, la majorité des accueils provient de Saint-Etienne et notamment du secteur sud de la ville. Toutefois, il est assez remarquable qu'en 2024 par rapport à l'année précédente, le territoire Forez remonte dans les effectifs, égalisant le territoire Gier Ondaine Pilat.

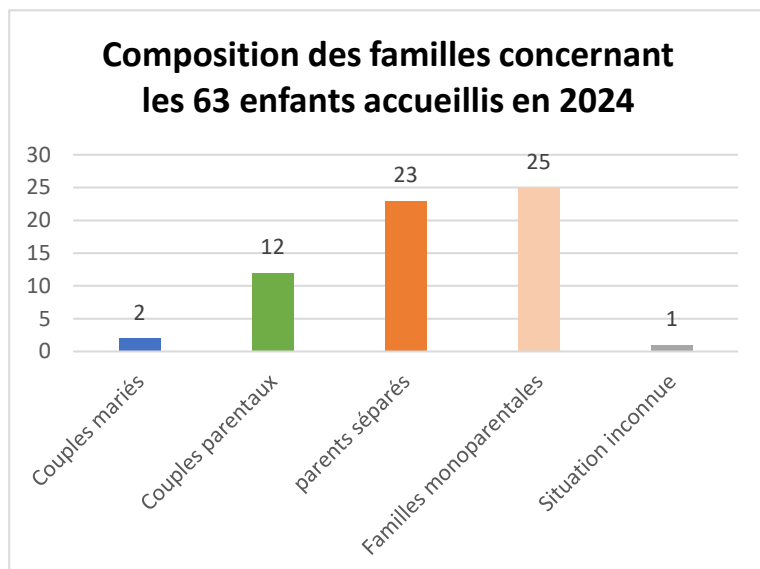
La nouveauté en 2024 réside aussi dans le fait que 2 accueils provenant d'autres départements ont été mis en place.

✓ Autorité parentale



Pour la majorité des enfants accueillis en 2024 à la Pouponnière, les deux parents sont détenteurs de l'autorité parentale.

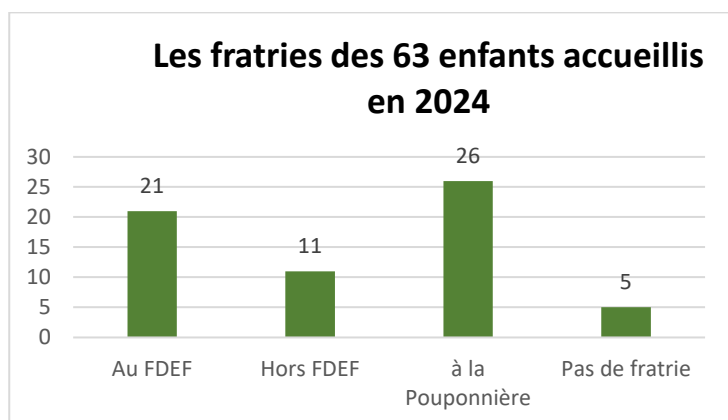
✓ Composition de la famille



Nous constatons que parmi les enfants accueillis, la composition familiale fait apparaître des situations majoritairement marquées par la fragilité ou la monoparentalité.

Ces données montrent que près de 76.5% des enfants proviennent de foyers monoparentaux ou de situations de séparation conjugale. Ce profil familial est souvent associé à une précarité socio-économique, des conflits parentaux, des situations d'isolement parental.

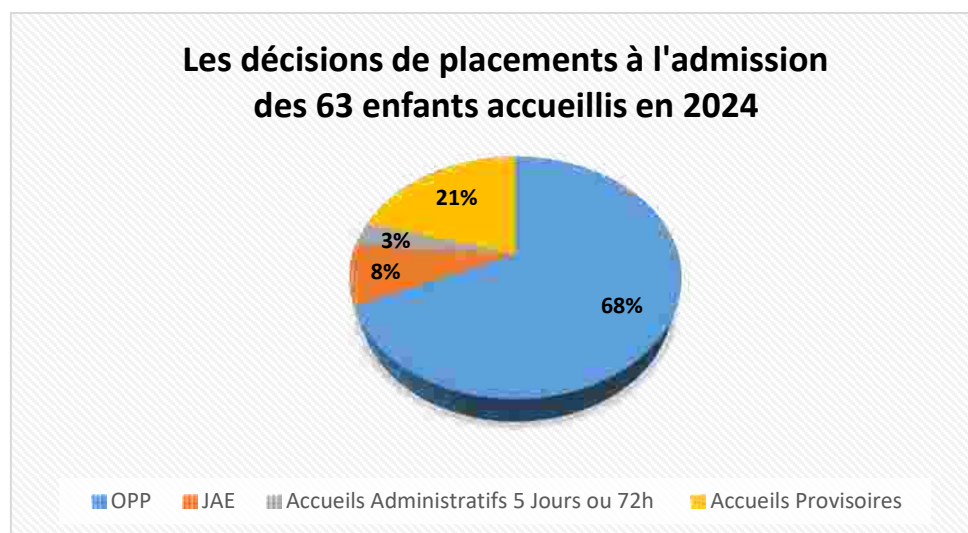
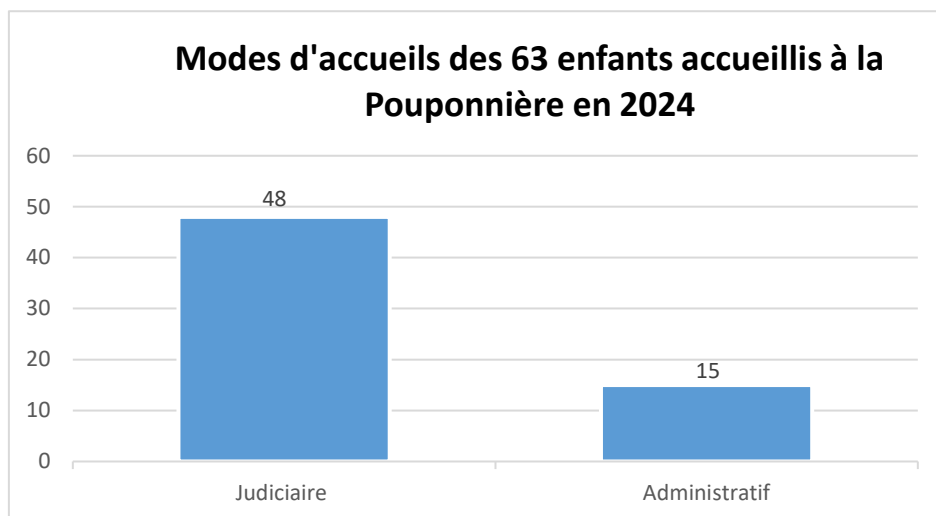
✓ Fratrie



Nous constatons que la plupart des enfants accueillis sont issus d'une fratrie, soit au sein du FDEF ou au sein de la pouponnière.

→ Mesures

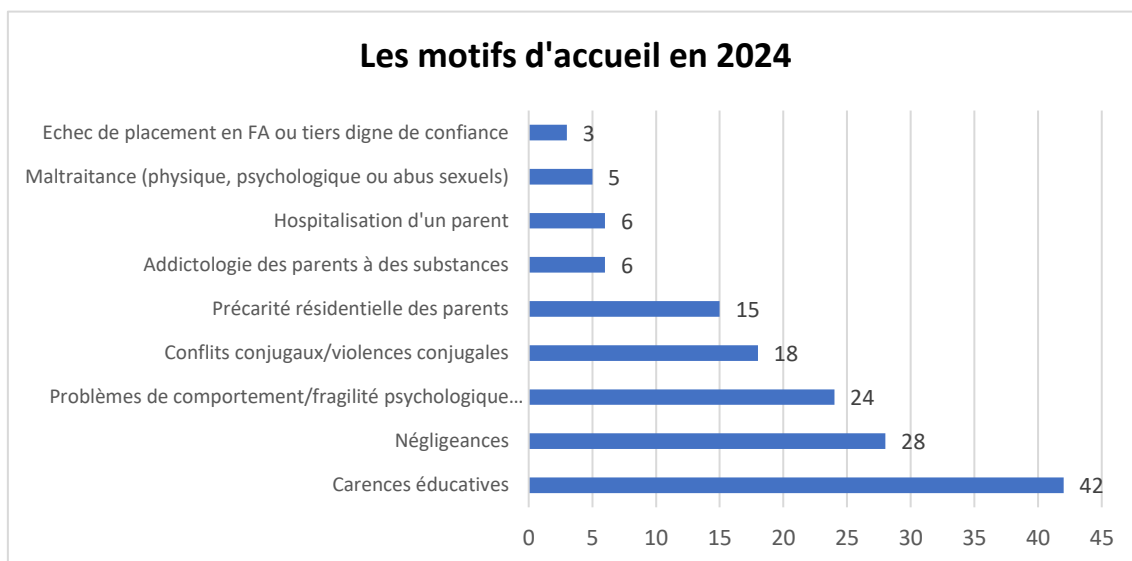
✓ Administratives ou judiciaires



La majorité des accueils à la pouponnière se font suite à une décision judiciaire avec une Ordonnance de Placement Provisoire.

Notons que les accueils provisoires représentent 20% des décisions de placement à l'admission, signifiant pour la majorité des situations un engagement fort pour l'accompagnement à la parentalité. En effet, dans ce cadre-là les visites parentales sont bien souvent à évaluer avec le parent et à questionner en fonction des motifs d'accueil.

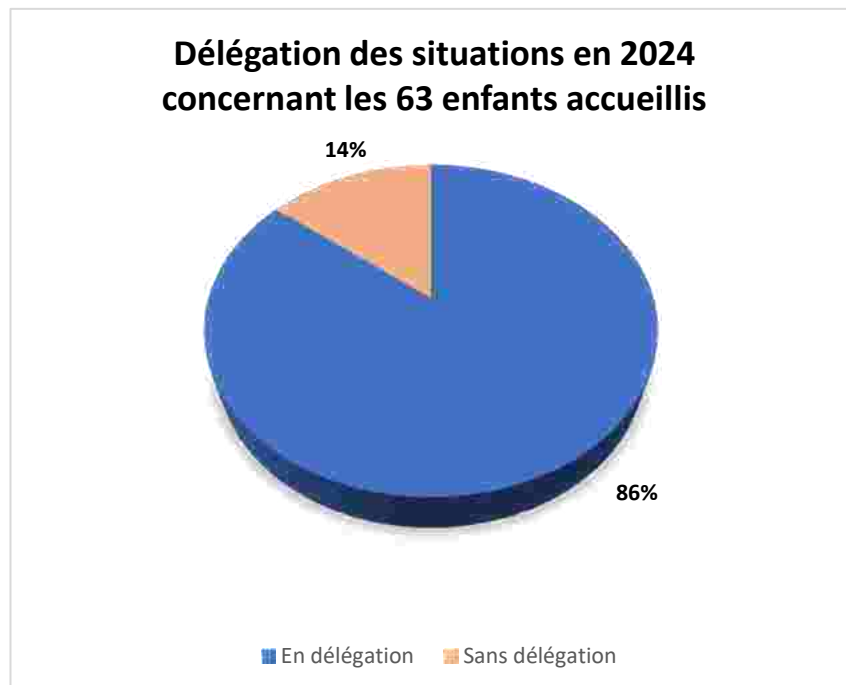
✓ Motifs d'accueils



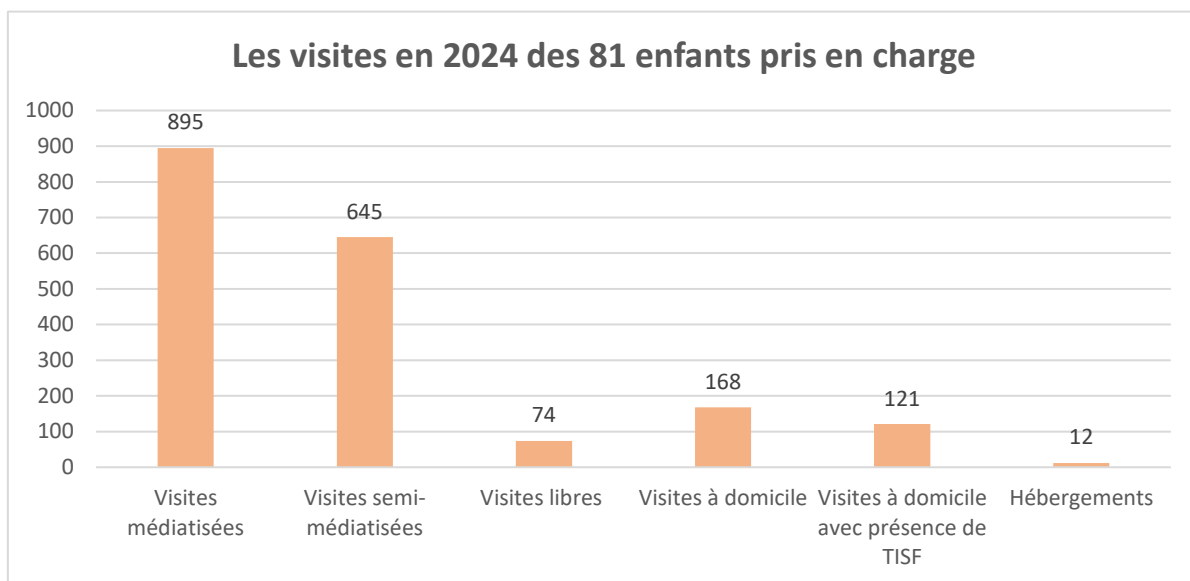
Précisons ici que sur les 63 accueils en 2024, plusieurs motifs de placement se cumulent.

Nous avons en très grande majorité la délégation à l'accompagnement à la parentalité. Cela se traduit par des visites médiatisées la plupart du temps très fréquentes étant donné l'âge des enfants et la nécessité de favoriser au mieux un lien d'attachement.

✓ Délégations



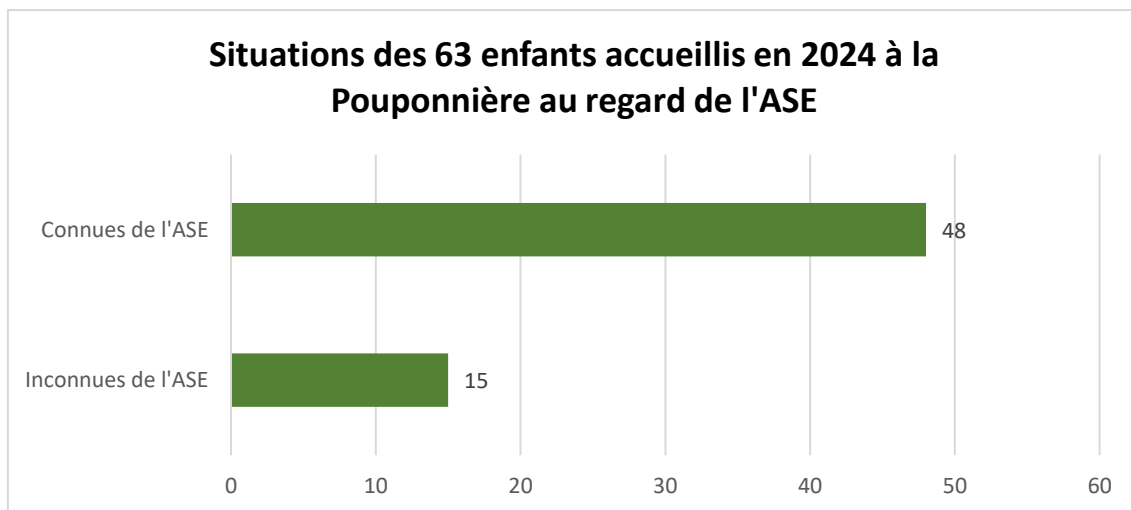
✓ Cadre des visites



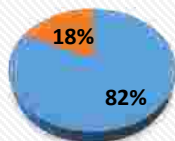
Précisions qu'ici, les chiffres indiqués concernent la totalité des enfants pris en charge en 2024 soit 81 enfants. Cela permet de mieux se rendre compte du travail de l'équipe éducative de la Pouponnière et des partenaires sur l'année 2024.

Il est assez remarquable que les visites médiatisées ou semi-médiatisées ont été largement les plus exercées en 2024.

✓ Territoire ASE

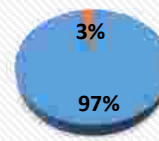


Présence de l'ASE aux audiences des 81 enfants pris en charge en 2024



Audiences Oui Audiences Non

Présence de l'ASE aux synthèses des 81 enfants pris en charge en 2024



Synthèses Oui Synthèses Non

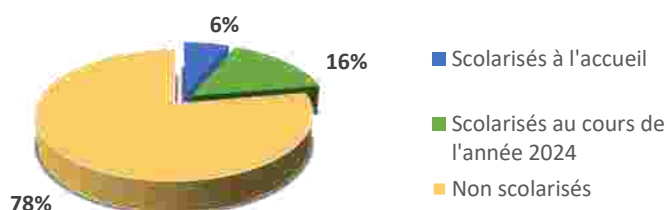
L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) s'est rendue largement disponible aux audiences et synthèses des 81 enfants pris en charge à la Pouponnière ce qui souligne l'important travail partenarial effectué.

Dans tous les cas, dès lors qu'un chef de service ou autre interlocuteur principal ne pouvait pas se rendre disponible, nous avons toujours été en grande majorité prévenus en amont.

→ Parcours

✓ Scolarité

Scolarité des 63 enfants accueillis en 2024



On remarque qu'en 2024 par rapport à l'année précédente, concernant les enfants accueillis, le taux d'enfants scolarisés au cours de l'année 2024 a presque doublé.

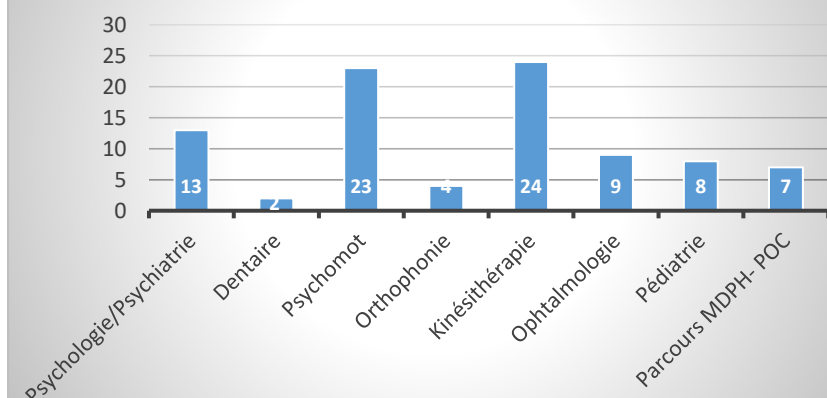
Cela renforce également l'important travail de collaboration déployé avec le jardin d'enfants, la crèche, l'école maternelle de Saint-Genest-Lerpt pour assurer le parcours pédagogique des enfants.

✓ Changement de référent à la Pouponnière au cours de l'année 2024

Un agent a quitté la Pouponnière en 2024 suite à une évolution professionnelle au sein du FDEF42. De ce fait, en Septembre 2024, 7 enfants accueillis sur l'unité des Oursons ont changé de référent au cours de leur séjour avec l'arrivée d'un nouveau travailleur social.

✓ Soins

Le parcours de soins de 36 enfants pris en charge en 2024



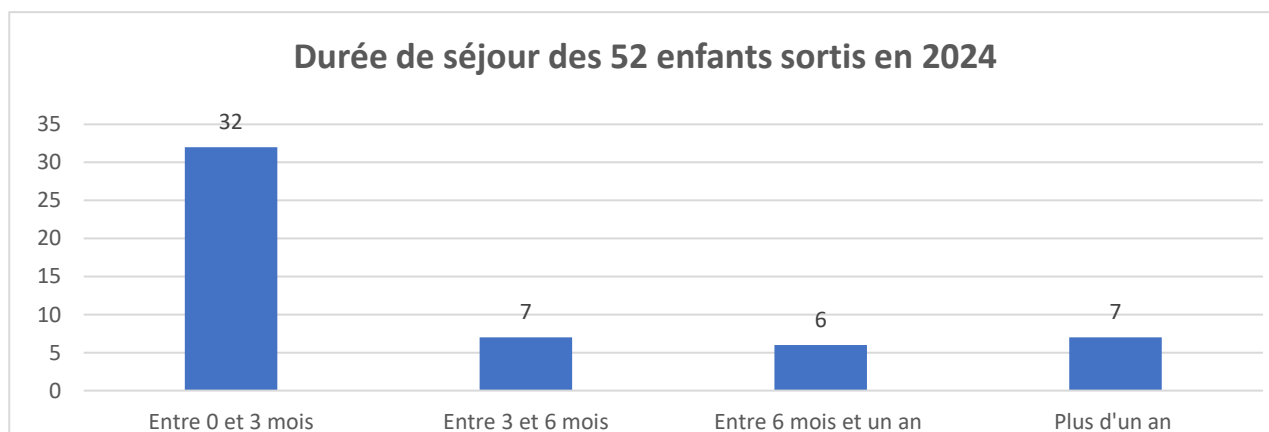
Sur 81 enfants pris en charge en 2024, 36 ont bénéficié de prises en charge santé. Les autres enfants n'en pas eu besoin de ces suivis spécifiques.

On observe que cela représente 90 prises en charge santé (incluant plusieurs RDV) pour 36 enfants pris en charge en 2024 soit presque 1 enfant sur 2, ce qui souligne l'importance du travail des professionnels de santé de la Pouponnière.

7 enfants ont eu un parcours MDPH dont 2 d'entre eux ont été orientés vers la Plateforme d'Orientation et de Coordination (POC) des troubles du neurodéveloppement.

5.Orientations des enfants en 2024

Durée de séjour des 52 enfants sortis en 2024



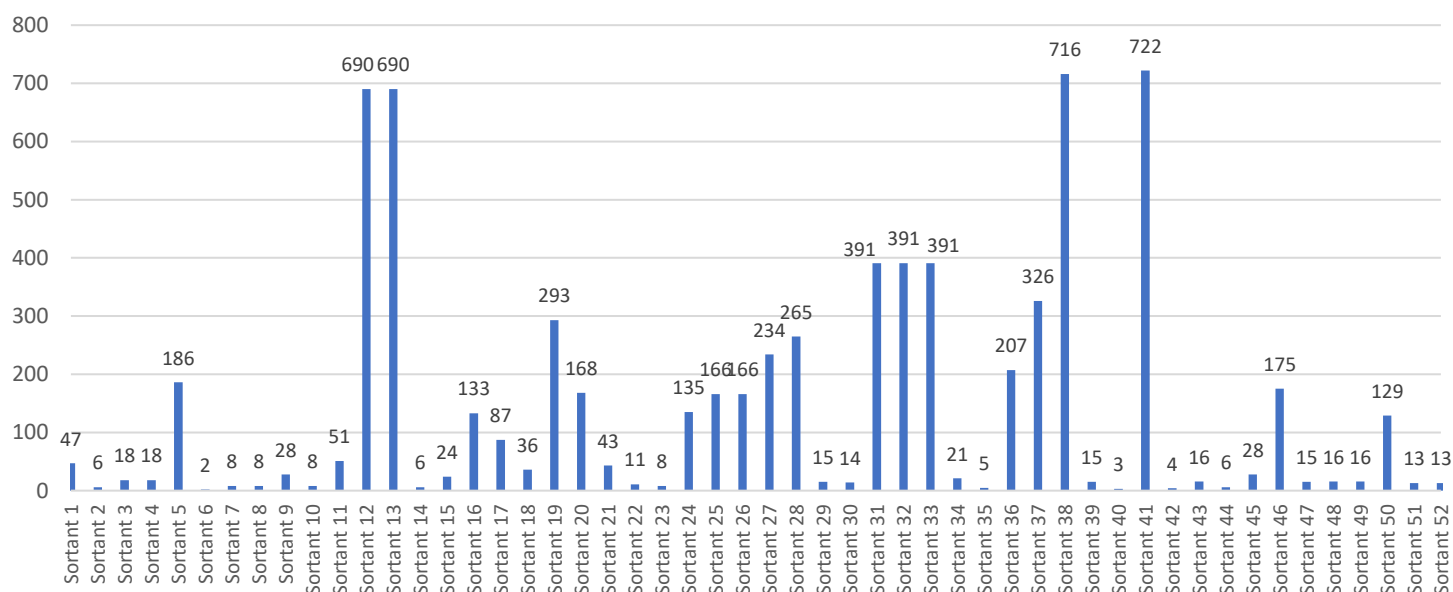
Pour les 52 enfants sortis en 2024 :

61% sont restés entre 0 et 3 mois à la pouponnière, ce chiffre démontre une sortie la plupart du temps rapide de notre structure d'accueil d'urgence.

13.5 % y sont restés entre 3 et 6 mois

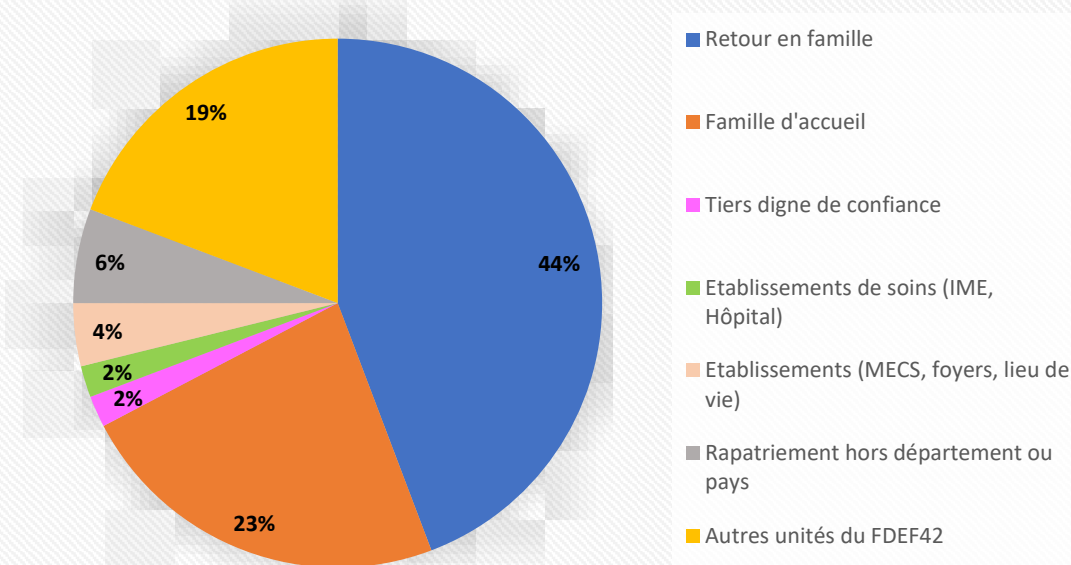
Notons qu'un enfant sur 4 y séjourne de 6 mois à plus d'un an. Cela se traduit très souvent par des enfants présentant des troubles du comportement ou des manifestations de mal être, d'autant plus s'ils sont âgés de plus de 3 ans.

Durée de séjour exacte (en nombre de jours) des 52 enfants sortis en 2024



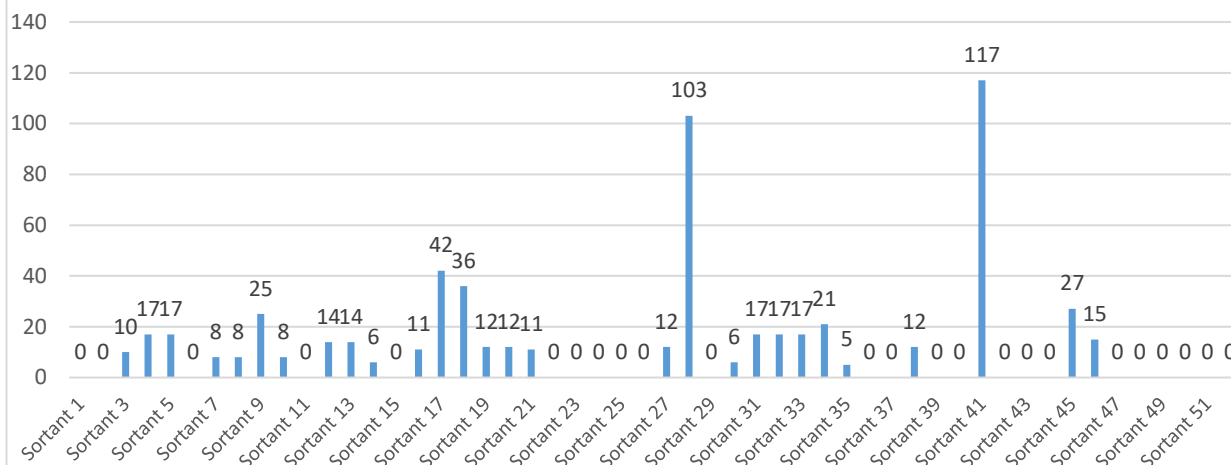
Sur l'année 2024, comme en 2023, la majorité des séjours ont été assez courts. Cependant on observe que 4 enfants sortis en 2024 étaient à la Pouponnière depuis presque 2 ans.

Orientation des 52 enfants sortis en 2024



Comme les années précédentes, nous constatons que la majorité des enfants en 2024 sont retournés dans leur famille à la sortie. Il ressort ensuite que les enfants sont principalement accueillis par des familles d'accueil ou les autres unités du FDEF42 (souvent dû au fait que le lieu n'est plus adapté à l'âge de l'enfant).

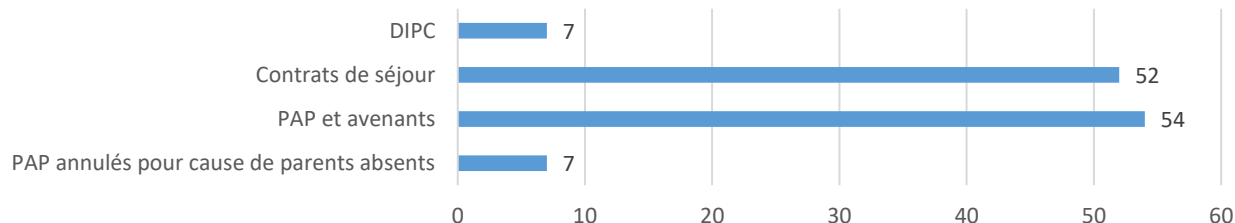
Les écarts de jours entre la date de décision d'orientation et la date de l'orientation réelle des enfants sortis en 2024



Le chiffre 0 ici correspond à la date de l'audience au cours de laquelle la décision a directement été prise par le Juge pour enfants (main levée du placement).

Pour les 2 sortants comptabilisant le plus grand nombre de jours, il est important de préciser qu'il s'agit d'une orientation dans un établissement médical spécialisé pour le sortant 28 et d'une orientation dans une MECS hors département rapprochant l'enfant du domicile de sa mère pour le sortant 41, ce qui a été assez long à mettre en place en termes d'organisation et de disponibilité des établissements.

Documents contractuels signés avec les parents des 63 enfants accueillis en 2024



Sur 63 enfants accueillis en 2024, presque la totalité ont été contractualisées par un contrat de séjour ou un DIPC ainsi que la mise en place de projets d'accompagnements personnalisés proposés aux parents pour les rendre pleinement acteurs, en collaboration avec l'équipe éducative, de l'évolution de leur(s) enfant(s) au sein de la Pouponnière.

7. Conclusion

Cette année 2024 consolide notre mission d'accueil d'urgence du tout petit.

L'activité est croissante et parfois la limite d'âge des enfants supérieure à 3 ans, soit pour conserver la fratrie sur le même lieu d'accueil, soit parce que les places ne sont plus disponibles sur les autres foyers d'urgence.

Notons que le profil des enfants accueillis, et de leur(s) parent(s), fait de la pouponnière un lieu où l'expertise de l'accompagnement à la parentalité est mise au service de l'utilisateur et de sa famille et/ou de son entourage.

L'enfant que nous accueillons est porté au quotidien par des professionnels engagés dans son développement, son accompagnement médical et son bien-être.

ROCHE LA MOLIERE



23 rue de l'Abbé Duplay - 42230 ROCHE LA MOLIERE

Cheffe de service :
Nasséra PRUD'HOMME

☎ : 06-79-62-85-50
nassera.prudhomme@fdef42.fr

Gestionnaire administrative :

☎ : 04-77-80-50-50
habiba.benhassine@fdef42.fr

1.Présentation du service

Cette unité du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille accueille sur une décision judiciaire ou administrative jusqu'à 6 enfants, garçons ou filles, dont l'âge se situe entre 3 et 6 ans.

Sa mission est identique à celle de l'ensemble des F.A.O, à savoir prendre soin et accompagner un enfant le temps nécessaire, à partir d'un accueil rapide mais prioritairement préparé, effectuer ensuite un travail d'observation et d'évaluation sur la situation de l'enfant et de sa famille et proposer, in fine, l'orientation la plus adaptée aux besoins de l'enfant et à la problématique familiale, ceci en lien avec les services de l'aide sociale à l'enfance.

Les enfants accueillis faisaient tous l'objet d'un suivi socio-éducatif dans le cadre d'un placement :

A chaque fois, les accueils ont pu être préparés avec, au préalable, ainsi que nous le défendons depuis plusieurs années, une rencontre avec les parents, l'enfant, autour de la visite de la structure et d'un échange sur nos modalités de fonctionnement et l'organisation du quotidien.

Les livrets d'accueils réservés respectivement à la famille et à l'enfant ont pu être remis et donc consultés avant l'admission dès que cela est possible.

Si ces étapes n'annulent pas la souffrance et l'angoisse liées à la séparation et au changement, elles l'atténuent un peu, permettant à chacun de ne pas être brutalement confronté à l'inconnu et de pouvoir se projeter à minima.

2. Missions

Prendre en charge un enfant sur l'unité de Roche la Molière c'est, dans un premier temps, le mettre à l'abri, puis lui proposer à travers la gestion du quotidien un cadre éducatif cohérent, contenant, rassurant et travailler sur les relations avec sa famille et le monde extérieur.



C'est, en lien avec ses parents, tout mettre en œuvre pour qu'il bénéficie, à l'âge requis, d'un dispositif d'apprentissage adapté à sa problématique.

C'est aussi lui offrir un espace d'éveil et de découverte. Ainsi, l'équipe met un point d'honneur à tenter de développer chez les enfants le goût des histoires et de la lecture, l'imagination et la créativité à travers les jeux symboliques, jeux de construction, activités manuelles et artistiques.

Les activités de loisirs favorisant la socialisation et la confiance en soi sont également prioritaires : piscine, pratique du vélo, sorties dans les parcs environnants.



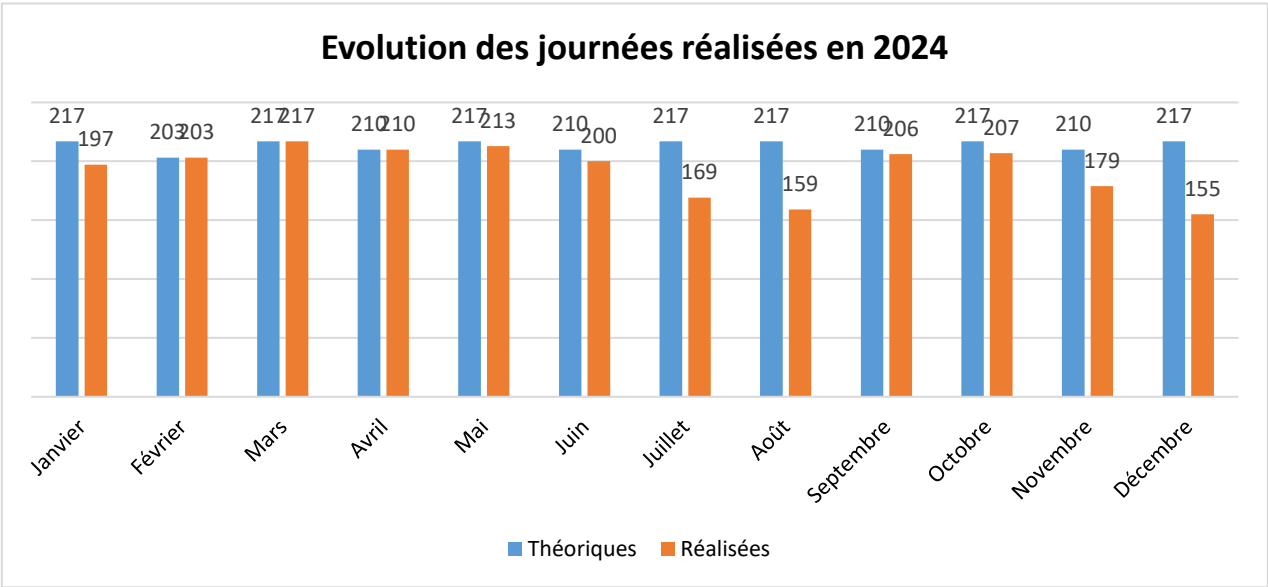
3. L'activité globale de Roche la Molière

Années	Total des journées réalisées	Taux d'occupation
2023	2293	104 %
2024	2315	105 %

L'activité de l'unité "ROCHE LA MOLIERE" présente un taux d'occupation de 105 % en 2024.

Taux d'occupation en 2023 : 104 %

Cette augmentation de 1 % est due à de la suractivité, alors qu'en 2023 le nombre de place est passé de 6 à 7 enfants.

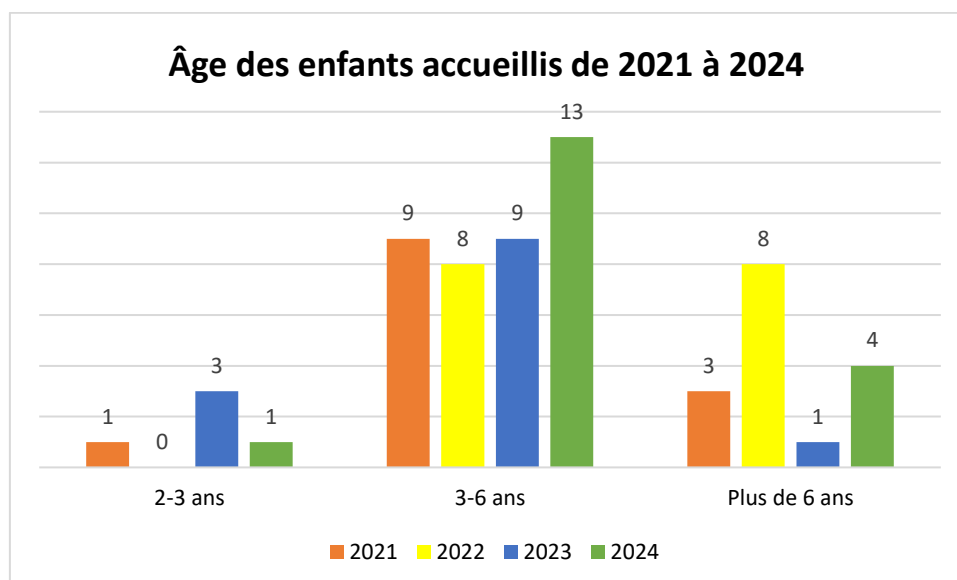


Le graphique ci-dessus représente l'évolution des journées réalisées par rapport aux journées théoriques, et ce, en fonction du nombre d'enfants pris en charge. Il est constaté durant les premiers mois de l'année, une concordance du nombre de jours, notamment lors des mois de février, mars et avril où l'effectif est au complet.

4. Le profils des enfants à l'admission

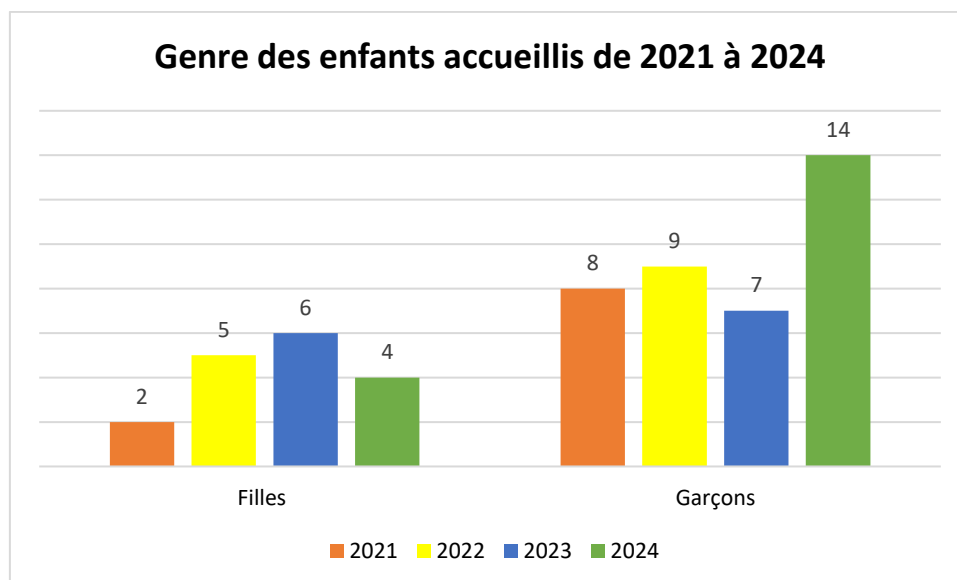
• IDENTITE

✓ Age



Comme pour les années précédentes, l'âge des enfants accueillis correspond bien à l'offre de l'unité. Les données des moins de trois ans et les plus de six ans représentent des fratries accueillies.

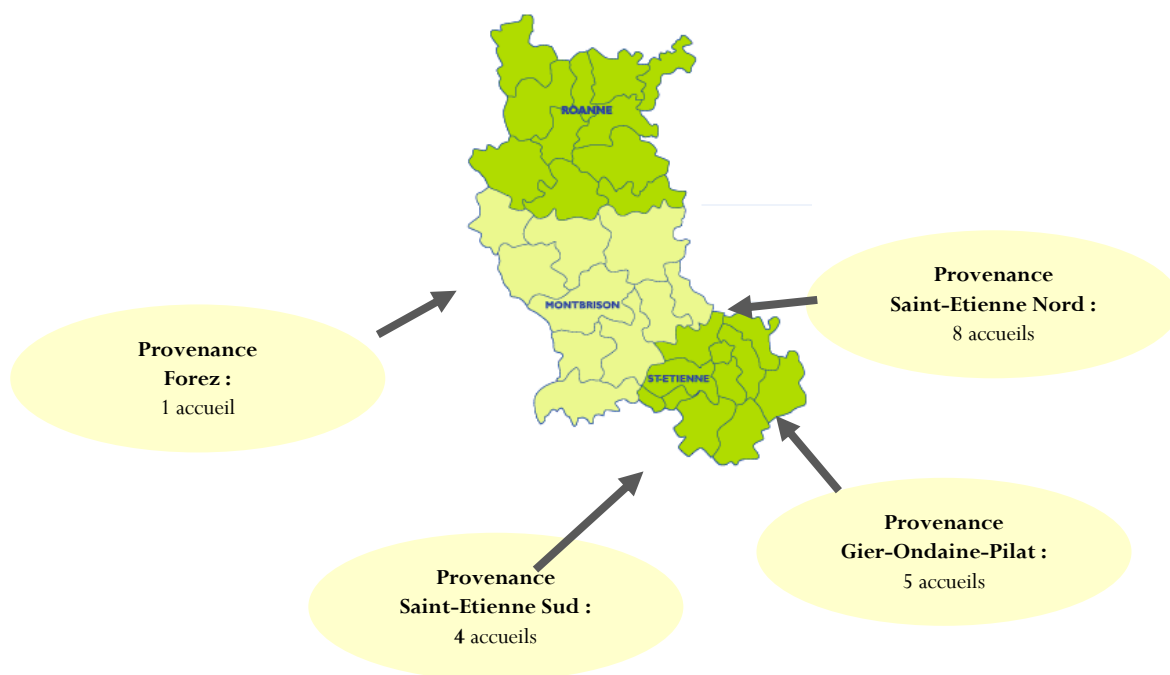
✓ Genre



Sur l'unité de Roche, les garçons sont plus représentés que les fillettes. L'année 2024 en est l'exemple le plus visible.

• FAMILLE

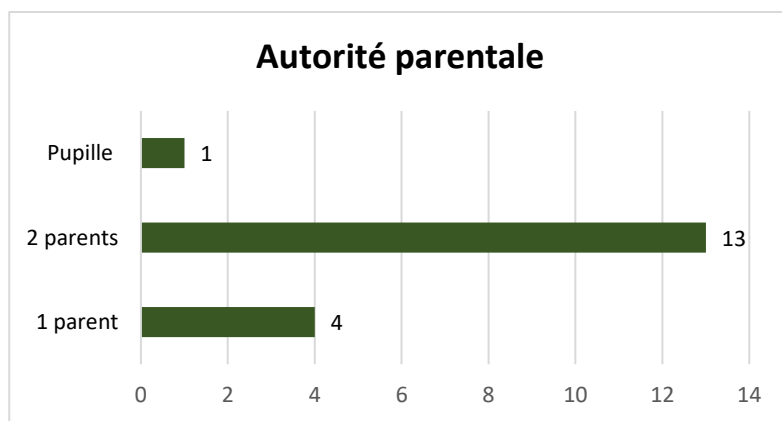
✓ Territoire d'origine



Sur les 18 enfants accueillis :

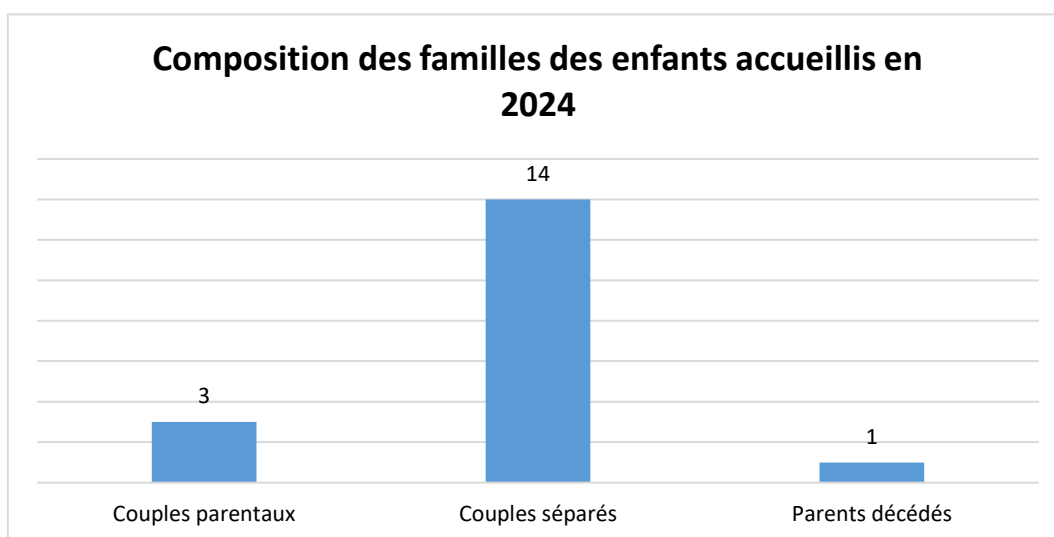
- 1 est originaire du Forez
- 4 sont originaires du Sud de Saint-Etienne
- 8 sont originaires du Nord de Saint-Etienne
- 5 sont originaires du secteur Gier-Ondaine-Pilat.

✓ Autorité parentale



L'autorité parentale pour les deux parents est majoritaire pour 13 situations

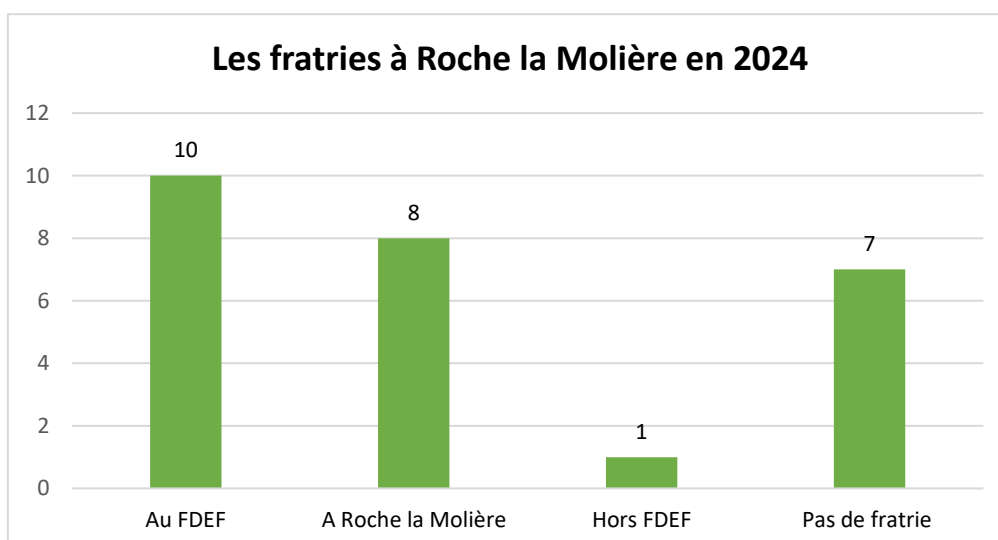
✓ Composition de la famille



La composition des familles ayant évolué, avec une majorité de familles séparées, il devient déterminant pour l'équipe éducative de veiller à la bonne gestion de la communication entre les différents acteurs familiaux. Lorsque les parents sont séparés ou qu'il y a une famille monoparentale, les situations peuvent déjà être complexes, et des malentendus ou des conflits peuvent surgir si les informations ne sont pas transmises de manière claire et simultanée à chaque parent.

Dans ce contexte, il est essentiel que l'équipe éducative assure une communication transparente, équitable et cohérente entre tous les parents ou tuteurs. Cela peut inclure des échanges réguliers sur le bien-être et les progrès de l'enfant, l'organisation des rendez-vous ou des événements, et la mise à jour des informations importantes concernant la vie scolaire et personnelle de l'enfant.

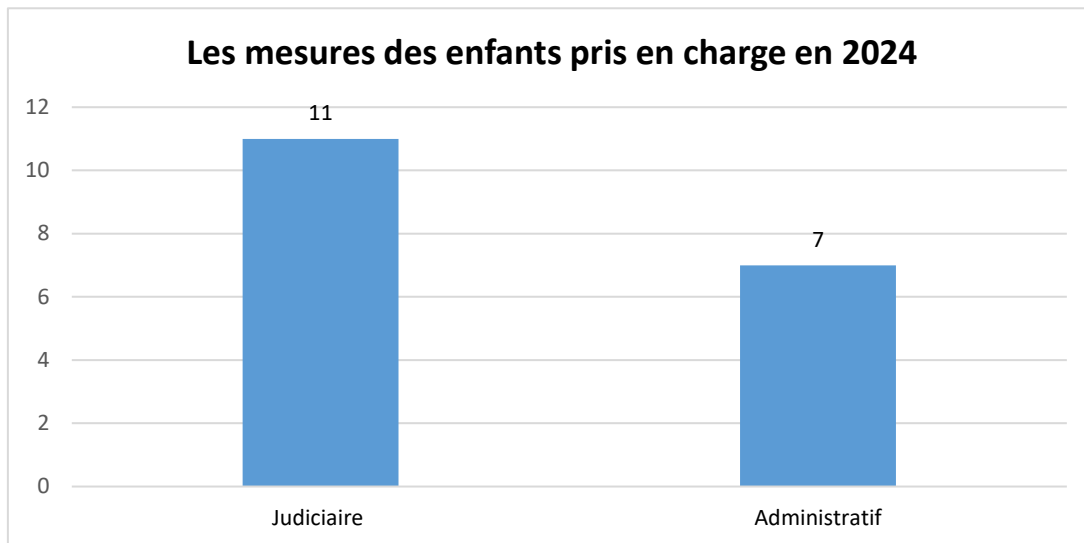
✓ Fratreries



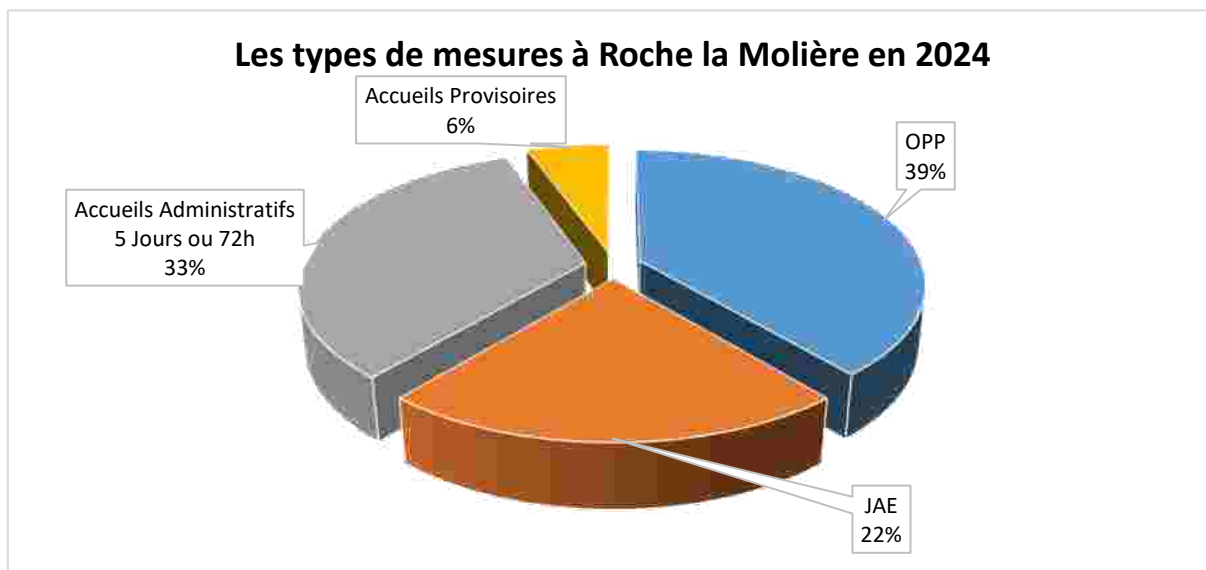
Les fratries sont bien représentées au sein du Foyer de l'Enfance ce qui permet d'être en adéquation avec la nouvelle loi TAQUET de février 2022.

• MESURES

✓ Administratives ou Judiciaires



L'accueil des enfants via une mesure judiciaire reste toujours majoritaire.

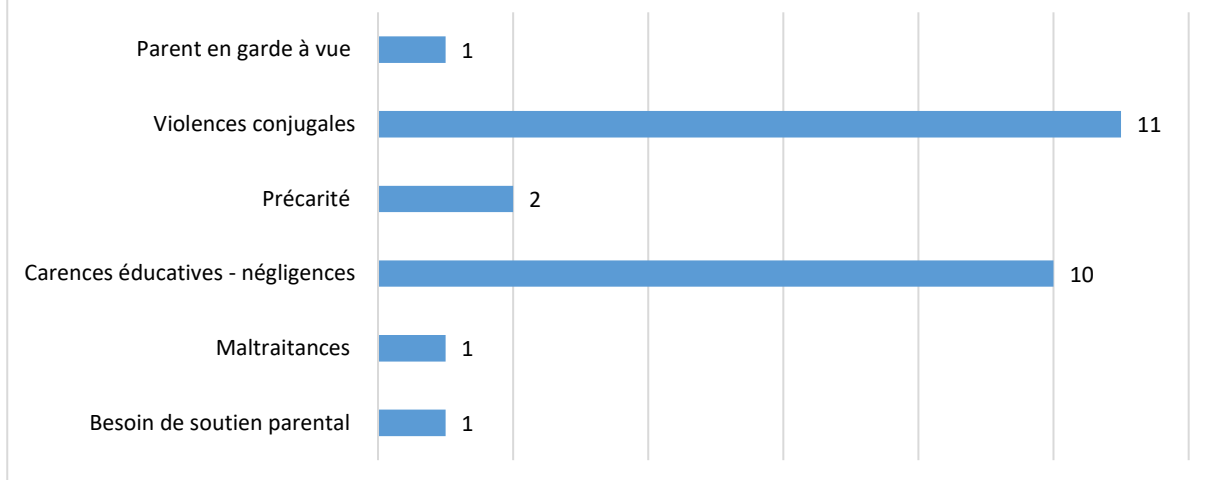


Parmi les 18 enfants accueillis :

- 7 l'ont été dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP)
- 4 l'ont été dans le cadre d'un Jugement en Assistance Éducative (JAE)
- 6 l'ont été dans le cadre d'un accueil administratif 5 jours ou 72h
- 1 l'a été dans le cadre d'un accueil provisoire.

✓ Motifs d'accueils

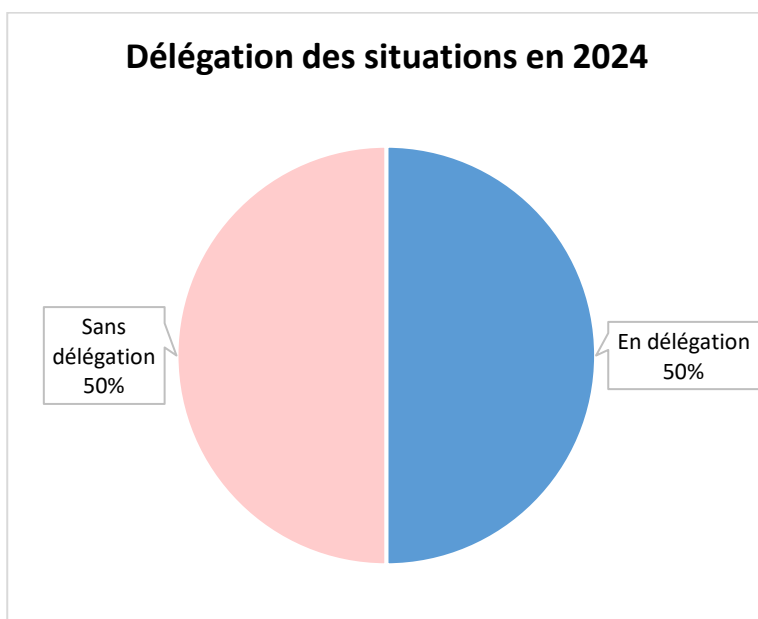
Les motifs d'accueils des enfants en 2024



Les violences conjugales sont majoritaires sur l'unité de Roche et sont le motif premier du placement. Tout de suite après les négligences et carences éducatives sont les causes du placement.

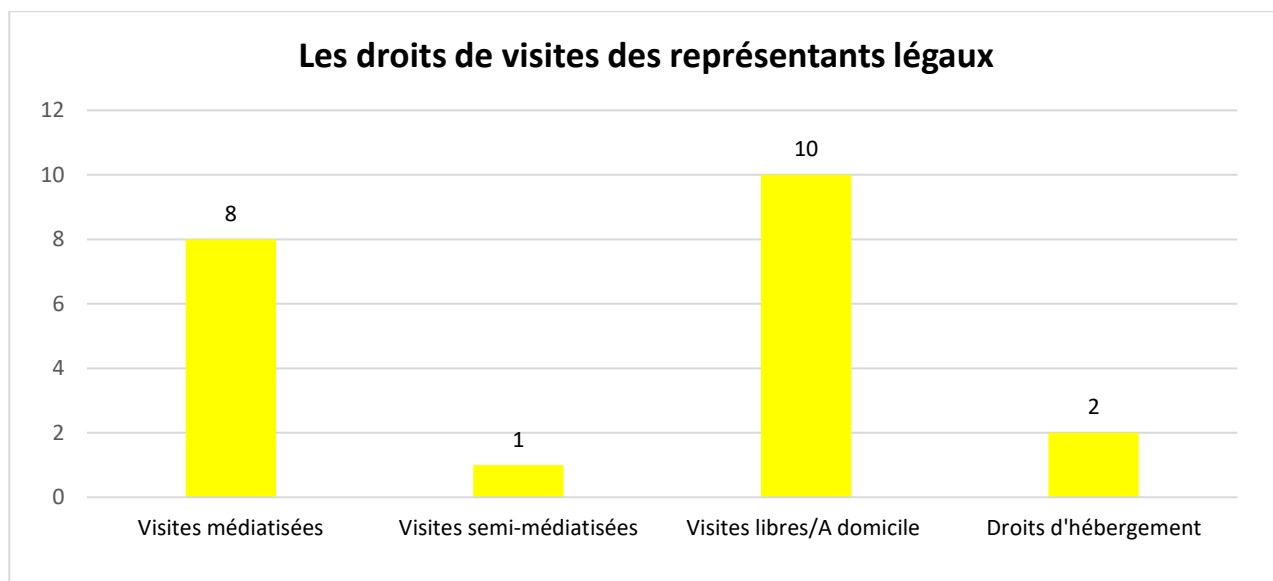
✓ Délégations

Délégation des situations en 2024



Si la délégation ne représente que 50%, cela est lié aux situations familiales complexes. En effet la position de l'ASE est de garder la délégation, dans le but de préserver le lieu de vie de l'enfant.

✓ Cadre des visites



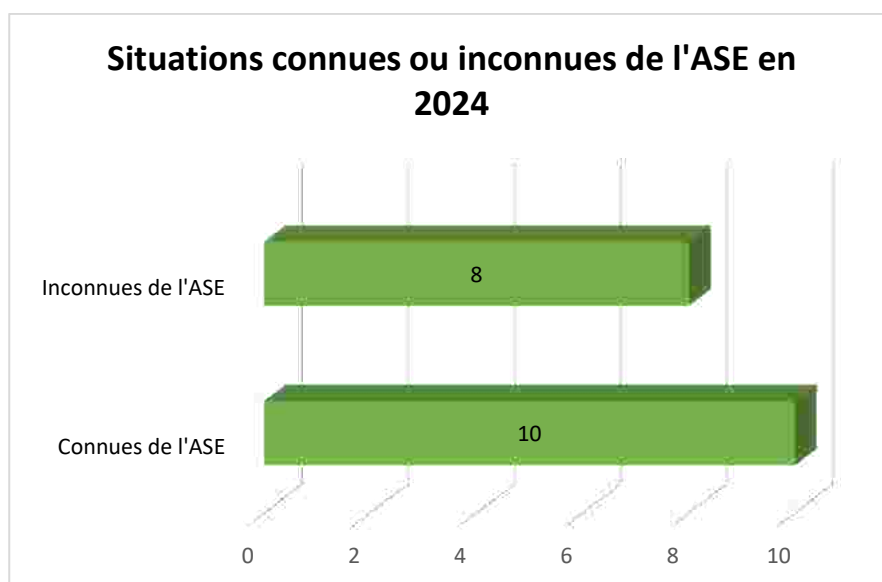
La distinction est faite au regard des deux parents. Notamment lorsqu'ils sont séparés ou divorcés. Les deux parents n'ayant pas forcément les mêmes droits.

Un parent peut avoir un droit réservé tandis que l'autre peut avoir un droit de visite libre avec l'intervention d'une TISF.

Les visites médiatisées nécessitent une organisation parfois complexe. La présence d'une référente parcours ne suffit pas à honorer toutes les visites médiatisées. Détacher un agent du groupe des enfants et laisser la collègue en prise en charge avec 5/6 enfants est très délicat.

Il est à noter que les visites libres sont majoritaires.

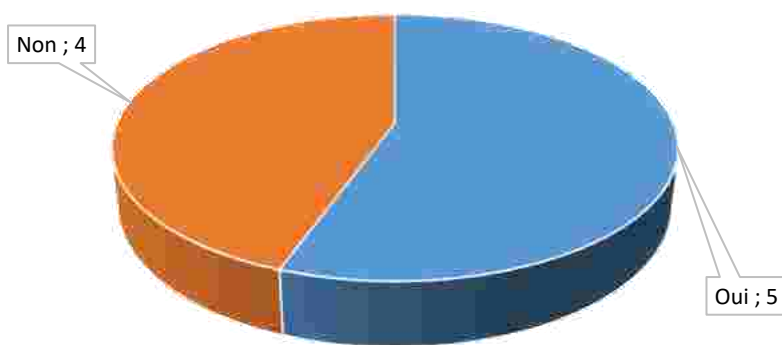
● **TERRITOIRE ASE**



En terme de pourcentages, 56 % des situations à l'accueil sont connues de l'ASE, liées soit aux signalements de la CRIP soit à des mesures déjà en cours (AEMO, AED,...).

En revanche, 44 % des situations sont inconnues de l'ASE.

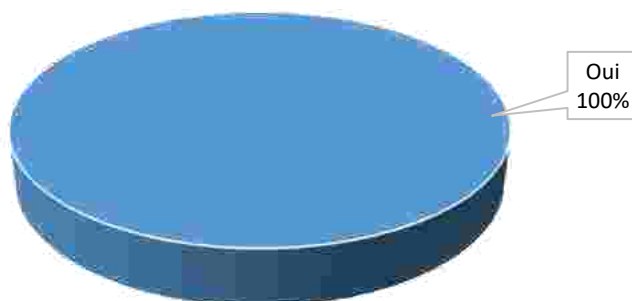
Présence de l'ASE aux audiences en 2024



9 audiences ont eu lieu en 2024 sur les 18 situations.

Un représentant de l'ASE était présent à 5 d'entre elles. La présence du FDEF est systématique. En effet la Référente Parcours ou la Cheffe de service, est présente à chaque audience.

Présence de l'ASE aux synthèses en 2024



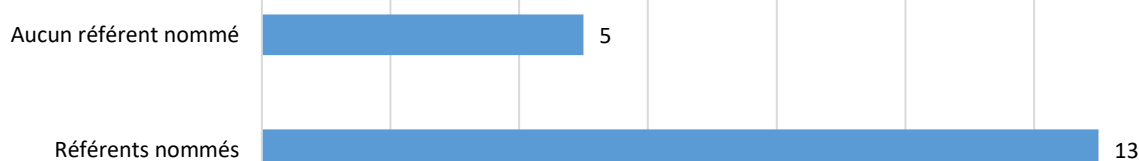
Le graphique ci-contre est sans équivoque.

13 synthèses ont eu lieu en 2024 sur les 18 prises en charge. Un représentant de l'ASE était présent à chaque fois.

La représentante du FDEF de Roche, ici la Référente Parcours ou la Cheffe de service, est présente à chaque synthèse mais surtout les référents des enfants sur le quotidien.

● REFERENTS FDEF

Les référents nommés en 2024



4 situations correspondent à une fratrie. Cette dernière n'a été accueillie qu'une journée. Ceci expliquant l'absence de référent. La nomination d'un référent est effective après la première audience qui se déroule dans la semaine qui suit l'accueil.

● CONTRACTUALISATIONS



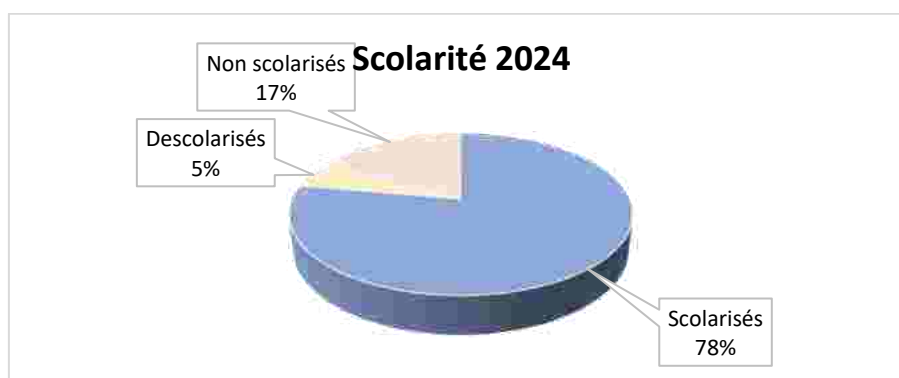
Le contrat de séjour est un document que nous faisons signer aux représentants légaux dès les premiers jours de l'accueil de l'enfant. Le DIPC remplace le contrat de séjour lorsque les parents ne souhaitent pas adhérer au contrat.

Les 7 contrats non signés résultent des rendez-vous non honorés par les représentants légaux ou encore par les accueils très courts (1 journée).

Concernant les PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé), ils sont en lien direct avec les parents et sont revus chaque trimestre. Ces projets permettent aux parents de définir les actions entreprises auprès des enfants mais précisent également les rôles et les attentes des parents dans ces accompagnements.

● PARCOURS

✓ Scolarité



78% des enfants sont scolarisés dont un enfant en institution spécialisé. 5% sont déscolarisés.

Les 17% restant sont les enfants de moins de 3 ans. Pour ces enfants, des recherches pour bénéficier d'un mode de socialisation en jardin d'enfants ont été entreprises.

✓ Soins



Psychomotricité	4
Dentaire	5
Psychologie	3
Orthoptiste	4
Ophtalmologie	2
Orthophonie	3
Parcours MDPH	5
Suivi POC	7
CMP	1
ORL	3
UAPED	4

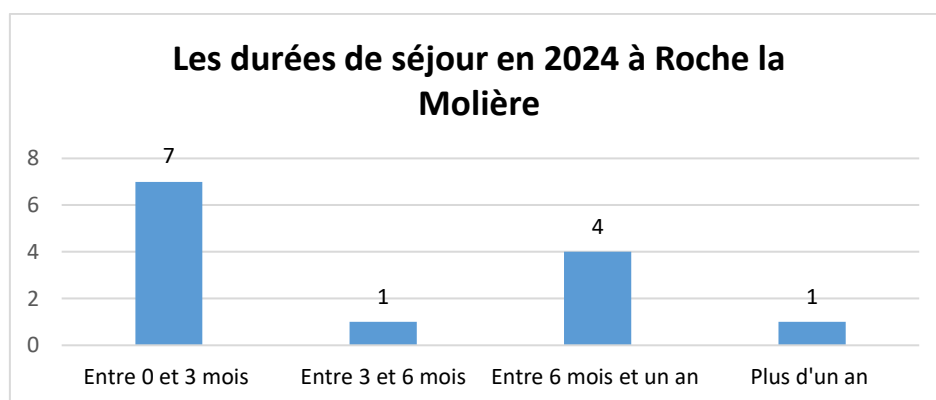
Sur les unités de 3/6 ans, les soins représentent une partie importante. Certains enfants ont plusieurs soins en cours.

L'infirmière puéricultrice travaille avec un réseau de partenaires médicaux et paramédicaux important afin de pouvoir accompagner au mieux l'enfant dans son parcours de soins. Prestataires, MDPH, diététiciens, médecins de ville, dentistes, médecins spécialisés, orthophonistes, psychomotriciens, psychologues, orthoptistes, opticiens, pharmaciens, infirmiers libéraux sont des professionnels fréquemment sollicités afin de répondre de façon individualisée aux besoins spécifiques du public accueilli.

Dans certaines situations complexes, il est aussi possible de travailler en partenariat avec le département de la Loire, ou les départements voisins afin de tenter de réfléchir ensemble aux solutions et/ou propositions les plus pertinentes et les plus ajustées au profil de l'enfant.

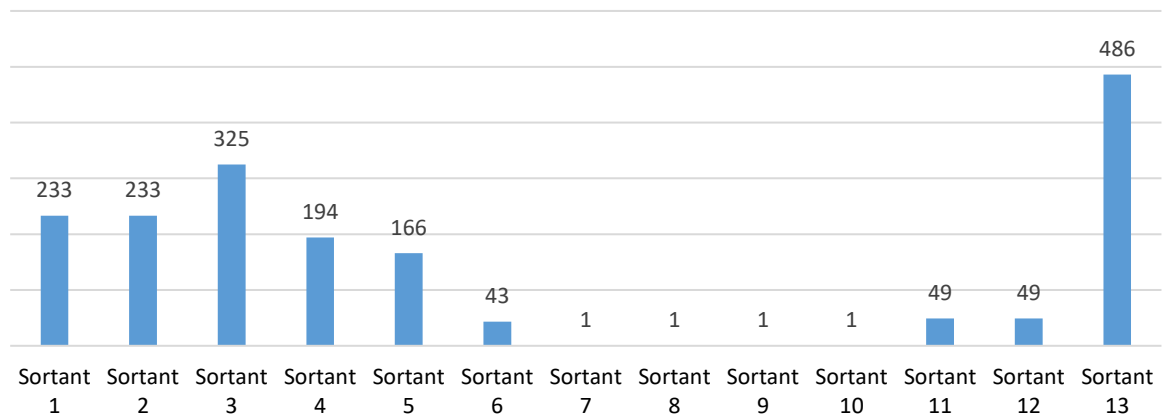
5. Orientation des enfants accompagnés en 2024

✓ Durée de séjour

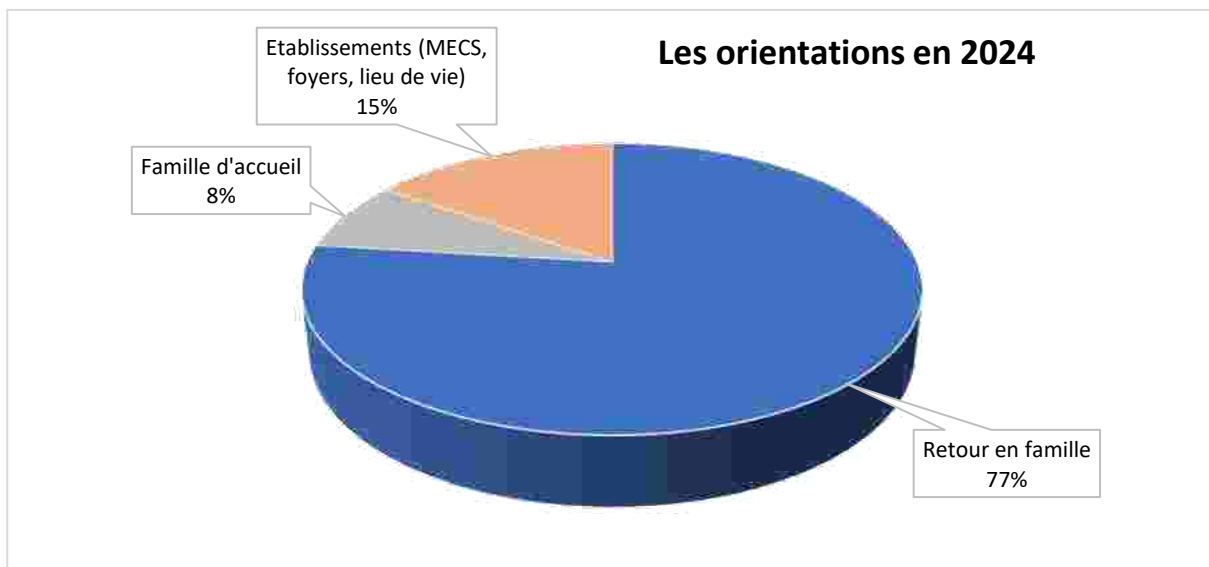


La durée de séjour concerne les enfants présents en 2024 mais également déjà présents au 01/01/2024.

Durée de séjour exacte par enfants pris en charge et sortis en 2024

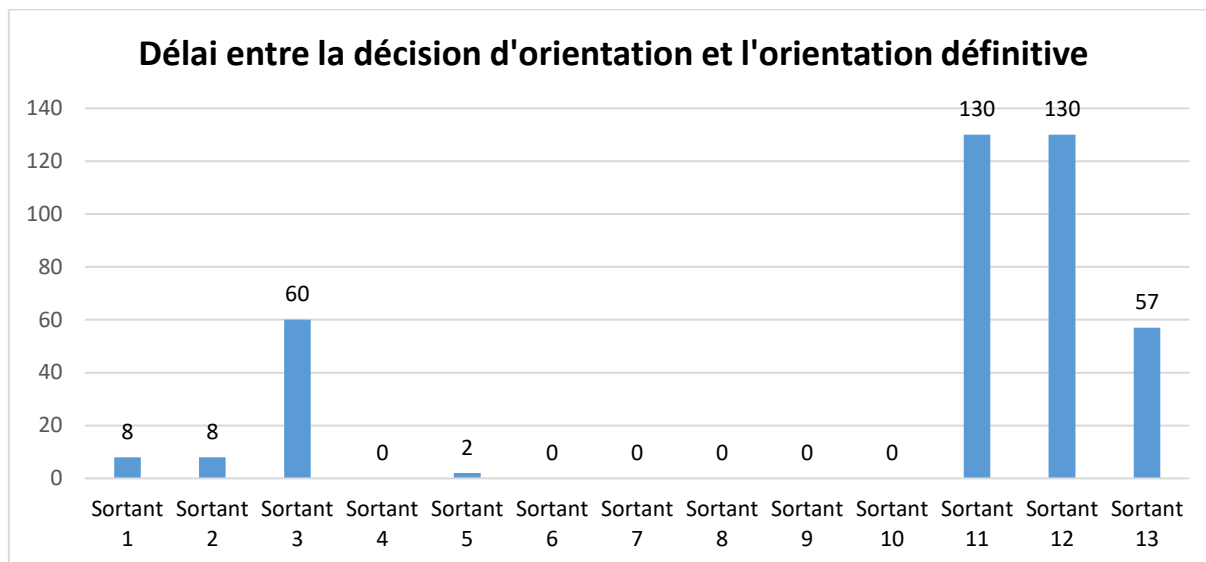


✓ Type d'Orientation



13 enfants sont sortis des effectifs de l'unité Roche la Molière en 2024 :

- 10 sont retournés en famille souvent avec un accompagnement renforcé AEMO, TISF
- 1 a été orienté en famille d'accueil
- 2 ont été admis en MECS.



Le graphique retrace l'écart de décision d'orientation et l'orientation réelle en 2024. Le chiffre 0 correspond à :

- 4 situations en rapport avec une fratrie entrée avec un accueil administratif 5 jours. Ces enfants-là ne sont restés qu'une seule journée. Les enfants ont été remis à la mère. Aucune suite n'a été donnée.
- des mainlevées de placement.

6. Les projets

➤ Poursuite du Projet Sensoriel pour les Enfants de 3 à 6 ans



Contexte : La vie en collectivité peut parfois être difficile pour les enfants. Dans le cadre de notre projet sensoriel, nous offrons aux enfants un espace où ils peuvent être seuls en compagnie d'un adulte, ce qui leur permet de se détendre et de gérer leurs émotions. Les activités sensorielles proposées visent à aider les enfants à explorer leurs sens, à développer leur confiance en eux-mêmes et à réguler leurs émotions.

Objectifs du projet :

- Offrir aux enfants un espace sûr et apaisant où ils peuvent se détendre et se ressourcer.
- Proposer des activités sensorielles pour aider les enfants à explorer leurs sens et à développer leur conscience corporelle.
- Aider les enfants à gérer et à réguler leurs émotions à travers des expérimentations sensorielles.
- Favoriser le développement de la confiance en soi et de l'estime de soi chez les enfants.



Déroulement du projet :

-Création de l'espace sensoriel : Nous aménageons un espace calme et sécurisé, équipé de divers matériels sensoriels tels que des coussins texturés, des lumières douces, des balles sensorielles, etc.

-Accompagnement individuel : Chaque enfant est accompagné par un adulte qui lui offre une attention individuelle et bienveillante. L'adulte encourage l'enfant à explorer les différents éléments sensoriels à son rythme et selon ses préférences.

- Expérimentations sensorielles : Les enfants sont invités à participer à des activités sensorielles telles que le toucher de différentes textures, l'écoute de sons apaisants, la manipulation d'objets sensoriels, etc. Ces activités sont conçues pour stimuler les sens des enfants et favoriser leur relaxation.

-Expression des émotions : Pendant les séances sensorielles, les enfants sont encouragés à exprimer leurs émotions, qu'elles soient positives ou négatives. L'adulte les aide à nommer leurs sentiments et à trouver des stratégies pour les gérer de manière saine.

- Renforcement de la confiance en soi : En offrant un espace où les enfants peuvent explorer leurs sensations en toute sécurité, le projet vise à renforcer leur confiance en eux-mêmes et leur estime de soi. Les réussites et les progrès sont encouragés et célébrés.

Le projet sensoriel offre aux enfants un moment de répit où ils peuvent se détendre, explorer leurs sens et apprendre à gérer leurs émotions de manière positive. Les enfants développent une meilleure conscience corporelle, une plus grande confiance en eux-mêmes et des compétences pour réguler leurs émotions.

➤ Réunion groupe d'expression des enfants

La création d'un groupe d'expression des enfants et leurs participations ont été reconnues comme un droit fondamental par la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE) en 1989, conférant à l'enfant un statut inédit dans l'histoire des sociétés de droit.

La loi du 14 mars 2016 indique : « Art. L. 112-3. -*La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.* »

La mise en place de groupe d'expression sur l'unité des 3/6 ans vise à appliquer cette loi.

Sur l'unité des 3 à 6 ans l'équipe de professionnel s'attache à promouvoir leur participation, leur expression et leur implication dans les décisions qui les concernent. Ces regroupements sont programmés 1 fois par trimestre, en général à l'approche des vacances scolaires. Voici les objectifs de notre groupe d'expression :



1. Encourager et soutenir les adultes facilitateurs : Les adultes qui encadrent la réunion des enfants sont des professionnels de la petite enfance, formés pour comprendre les besoins et les droits des enfants, ainsi que les techniques de facilitation adaptées à cet âge.

2. Établir des objectifs clairs : en amont l'équipe Définit des objectifs spécifiques pour la réunion des enfants, en tenant compte des besoins et des priorités des enfants. Ces objectifs peuvent inclure l'amélioration des conditions de vie dans le foyer, des propositions d'activités de loisirs éducatives, ou la sensibilisation de leurs droits et devoirs (règles de vie).

3. Établir un cadre sécurisé : nous proposons un espace sur l'unité, cet environnement est sécurisant pour les enfants. L'équipe utilise des méthodes de communication de type pictogrammes, adaptées à leur niveau de développement pour favoriser leur participation.

4. Créer un espace convivial : nous prévoyons une collation lors des réunions pour favoriser un climat de confiance pour les enfants.

5. Encourager la participation active : nous encourageons les enfants à prendre la parole, pour ce faire nous utilisons un objet (peluche) Chaque enfant pour prendre la parole utilise cet objet. Cela permet que les enfants puissent s'exprimer et partager leurs idées à tour de rôle

Écouter et agir : nous les impliquons activement afin qu'ils puissent s'exprimer. Nous restons vigilants à ce que les voix des enfants sont entendues et prises en compte dans les processus de décision.

6. Favoriser la diversité et l'inclusion : Nous veillons à ce que le conseil des enfants soit représentatif de la diversité des enfants pris en charge. Nous assurons que tous les enfants ont la possibilité de participer, quelle que soit leur origine, leur culture, leur langue ou leurs capacités. Un enfant peut « échapper » à cette règle s'il souffre de trouble autistique sévère.

➤ Temps d'activité individuelle pour les enfants

Proposer des activités individuelles pour les enfants de 3 à 6 ans sur l'unité de Roche la Molière est une pratique courante. En effet c'est l'occasion de prendre en compte l'enfant dans son caractère d'unicité et de répondre à leurs besoins spécifiques, de favoriser leur développement personnel et de renforcer leur estime de soi. Voici quelques idées de projets d'activités individuelles adaptées à cette tranche d'âge qui a été mise en place.



Art créatif : Proposez des activités artistiques individuelles comme la peinture au doigt, le dessin, le collage, ou la fabrication de petites sculptures en pâte à modeler. Encouragez les enfants à exprimer leur créativité et leurs émotions à travers l'art.





Lecture et narration : sur les temps calmes, le salon devient un coin lecture confortable avec une variété de livres adaptés à leur âge et à leurs intérêts. Les professionnels lisent des histoires avec les enfants et suscitent l'émerveillement des enfants.



Jeux de construction : des jeux de construction simples comme des blocs en bois, des Lego Duplo ou des jeux d'encastrement sont proposés aux enfants. Les professionnels les encouragent à construire et à imaginer des structures selon leur créativité.





Activités de motricité fine :

Les professionnels proposent, des activités qui développent la coordination et la motricité fine, telles que le découpage, le pliage, la manipulation de petites pièces, les puzzles, ou les jeux de tri.



Jeux de rôle et d'imitation : les agents mettent à dispositions des costumes, des accessoires et des jouets symboliques pour encourager les enfants à jouer à des jeux de rôle et d'imitation, tels que le jeu de la marchande, du médecin, du chef cuisinier, etc.



Activités de relaxation et de gestion des émotions : l'idée est d'introduire des techniques de relaxation adaptées aux enfants, comme la respiration profonde, le yoga simple, ou des exercices de visualisation guidée pour les aider à se calmer et à gérer leurs émotions.

➤ **Projets d'Été : du 9 au 12 juillet 2024**

Cette année, l'équipe a fait le choix de renouvellement d'un camp durant la période estivale, contrairement à l'an passé. La mise en place d'un camp, offre une occasion précieuse aux enfants de vivre une expérience enrichissante. Ce projet vise à permettre aux enfants accueillis de découvrir un nouvel environnement, de participer à des activités ludiques et éducatives, et de développer leur imagination et leur langage.



Les enfants sont enrichis par leur expérience au camp, où ils ont pu découvrir la nature, développer leur imagination et leur langage, et créer des souvenirs durables. Ces expériences favorisent également le renforcement des liens entre les enfants et contribuent à leur épanouissement personnel.

Le projet camps offre une opportunité précieuse aux enfants de découvrir la nature et son environnement, tout en stimulant leur développement cognitif, social et émotionnel. Cette expérience laisse une empreinte positive dans la vie des enfants, leur offrant des souvenirs inoubliables et des compétences essentielles pour leur avenir. Le projet va :

- Permettre aux enfants de s'imprégner d'un nouveau lieu, de ses monuments culturels ainsi que de ses parcs naturels,
- Permettre aux enfants de passer un moment hors du quotidien du foyer,
- Permettre aux enfants d'avoir accès à des activités en lien avec l'espace dans lequel ils vont passer la semaine,
- Inclure les enfants dans l'organisation du quotidien en allant au marché de secteur pour acheter des produits frais,
- Développer la notion de « Respect » nécessaire à la vie quotidienne et amener l'enfant à devenir un citoyen éco-responsable,
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant par la rencontre, l'échange, l'entraide, le respect par la vie de groupe.



7. Conclusion

En conclusion, l'année écoulée a permis de constater un accueil d'urgence de qualité pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, répondant à leurs besoins immédiats avec bienveillance et professionnalisme. Les équipes ont su offrir un environnement sécurisé et chaleureux, facilitant ainsi la prise en charge des jeunes enfants dans des situations délicates, malgré des situations complexes.

Les mesures de soutien psychologique et éducatif et de soins, mises en place ont favorisé leur adaptation et leur bien-être, et ont permis une continuité des soins et de l'accompagnement, tant pour les enfants que pour leurs familles. Les partenariats avec les services sociaux et éducatifs ont été renforcés, garantissant une prise en charge coordonnée et respectueuse des droits des enfants.

La mise en œuvre des protocoles de sécurité et des pratiques pédagogiques adaptées à cette tranche d'âge a permis d'assurer un suivi rigoureux, tout en maintenant une approche humaine et individualisée pour chaque enfant accueilli.

Cependant, bien que les résultats soient positifs, il demeure important de continuer à améliorer les ressources disponibles, notamment en termes de personnel et de formation, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et d'assurer un accueil toujours plus efficace et respectueux des situations d'urgence.

Dans l'ensemble, l'accueil d'urgence pour les enfants de 3 à 6 ans a été une réussite, tant par la qualité de l'accompagnement proposé que par la collaboration étroite avec les familles et les partenaires notamment depuis la nomination de référente parcours. Il est essentiel de poursuivre dans cette dynamique pour garantir un avenir plus serein aux enfants pris en charge.

LE GRAND CLOS



6 Passage de l'Abbé Chauve - 42000 SAINT ETIENNE

Cheffe de service :

Nasséra PRUD'HOMME

☎ : 06-79-62-85-50
nassera.prudhomme@fdef42.fr

Gestionnaire administrative :

☎ : 04-77-80-50-50
habiba.benhassine@fdef42.fr

1.Présentation du service

Cette structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille accueille sur décision judiciaire ou administrative jusqu'à 6 enfants, garçons ou filles, dont l'âge se situe entre 3 et 6 ans.

Sa mission est identique à celle de l'ensemble des F.A.O, à savoir prendre soin et accompagner un enfant le temps nécessaire, à partir d'un accueil rapide mais prioritairement préparé, effectuer ensuite un travail d'observation et d'évaluation sur la situation de l'enfant et de sa famille et proposer, in fine l'orientation la plus adaptée aux besoins de l'enfant et à la problématique familiale, ceci en lien avec les services de l'aide sociale à l'enfance.

Les enfants accueillis faisaient tous l'objet d'un suivi socio-éducatif dans le cadre d'un placement.

Contrairement à l'an passé, les accueils ne sont pas toujours préparés avec l'ASE. Ainsi la rencontre avec les parents se fait plus tardivement. Soit par décision du magistrat, de l'ASE ou des parents qui ont du mal à se mobiliser, le placement étant trop souffrant pour eux.

Pour autant nous défendons et préconisons auprès de nos interlocuteurs, l'importance de la rencontre avec les parents en présence de l'enfant, autour de la visite l'unité et d'un échange sur nos modalités de fonctionnement et l'organisation du quotidien.

Les livrets d'accueils réservés respectivement à la famille et à l'enfant sont remis soit avant, et donc consultés avant l'admission, ou après l'admission selon les situations.

L'accueil des parents est déterminant pour amorcer une première rencontre, car si ces étapes n'annulent pas la souffrance et l'angoisse liées à la séparation et au changement, elles l'atténuent un peu, permettant à chacun de ne pas être brutalement confronté à l'inconnu et de pouvoir se projeter à minima.

2.Missions



Prendre en charge un enfant sur l'unité de Grand Clos, c'est, dans un premier temps, le mettre à l'abri, puis lui proposer à travers la gestion du quotidien un cadre éducatif cohérent, contenant, rassurant et travailler sur les relations avec sa famille et le monde extérieur.

C'est, en lien avec ses parents, tout mettre en œuvre pour qu'il bénéficie, à l'âge requis, d'un dispositif d'apprentissage adapté à sa problématique ; c'est mettre à profit le temps de l'accueil pour lui proposer toutes les prises

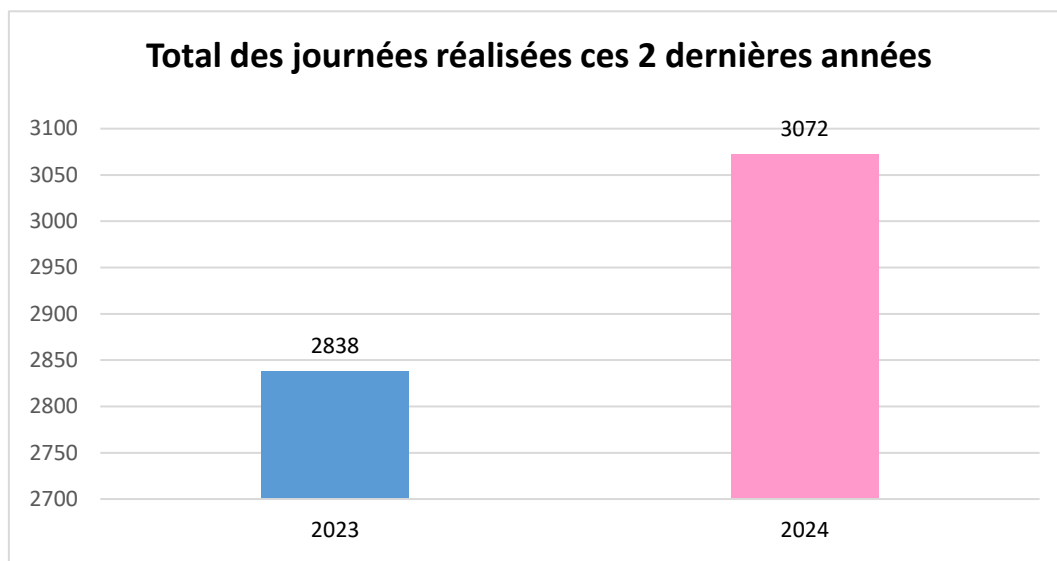
en charge visant à favoriser son développement physique et psychique : consultations médicales diverses, psychomotricité, orthophonie, suivi psychologique...

C'est aussi lui offrir un espace d'éveil et de découverte. Ainsi, l'équipe met un point d'honneur à tenter de développer chez les enfants le goût des histoires et de la lecture, l'imagination et la créativité à travers les jeux symboliques, jeux de construction, activités manuelles et artistiques...



Les activités de loisirs favorisant la socialisation et la confiance en soi sont également prioritaires : piscine, pratique du vélo, sorties dans les parcs environnants.

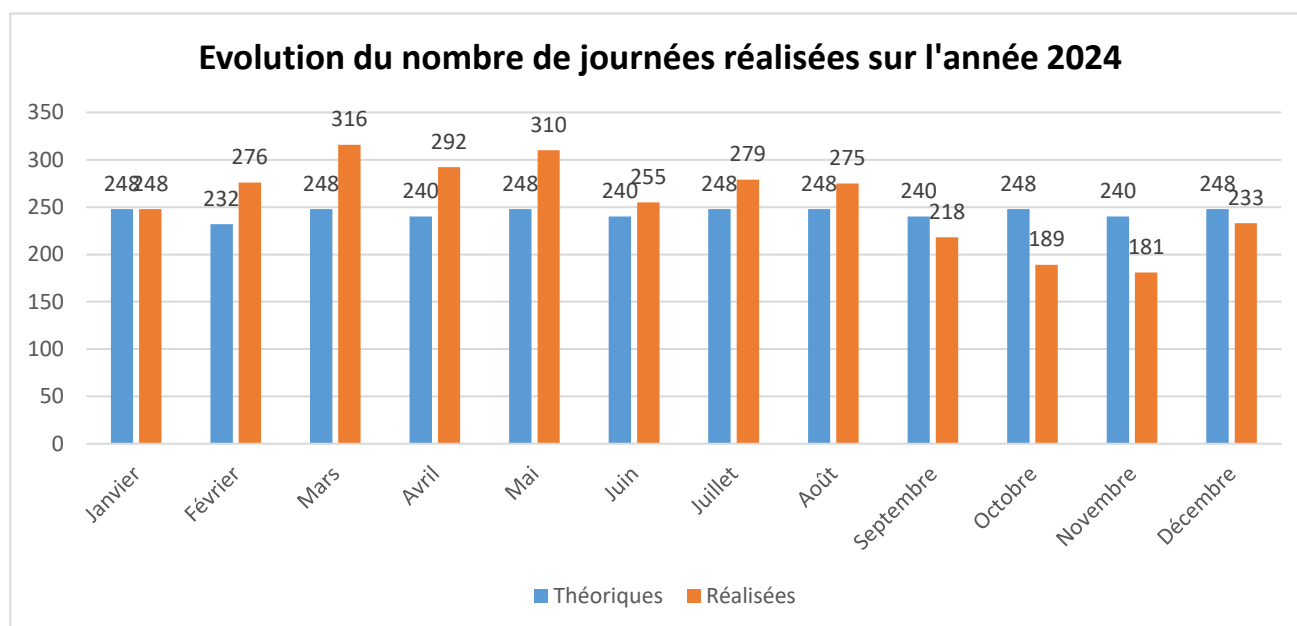
3.L'activité globale au Grand Clos



Taux d'occupation en 2023 : 97 %

Taux d'occupation en 2024 : 105 %

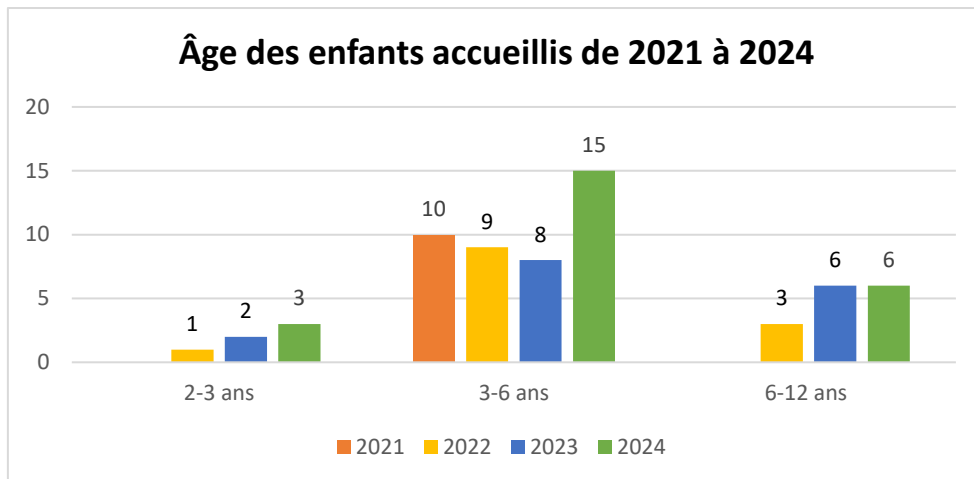
L'activité de l'unité de Grand Clos a augmenté de 8 % en 2024 avec un pic de mars à mai (cf graphique ci-dessous). Elle s'est stabilisée sur la fin d'année avec la limitation des accueils sur l'unité, en recherchant d'autres solutions d'accueils, avec l'ASE, compte tenu des troubles des enfants.



4. Le profil des mineurs à l'admission

● IDENTITE

✓ Age

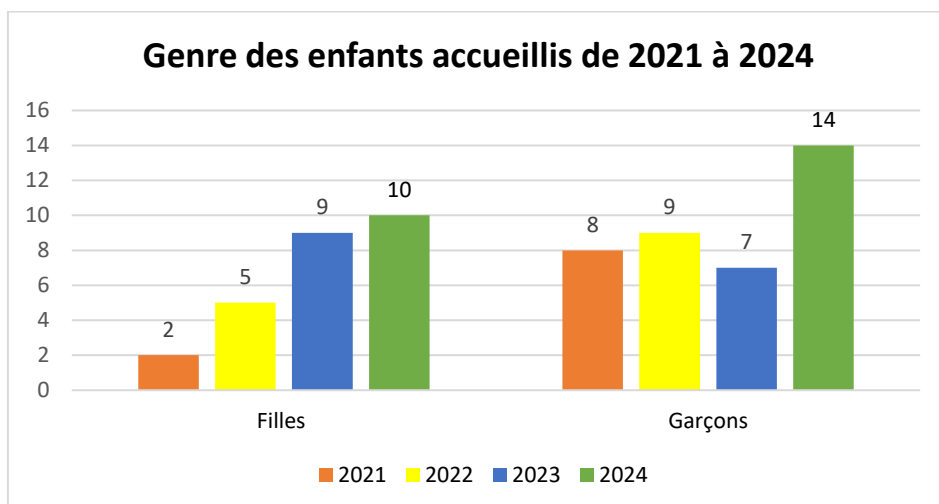


La loi Taquet, qui a pour objectif le rapprochement des fratries, a conduit à une évolution dans la répartition des enfants sur l'unité. Bien que la tranche des 3 à 6 ans reste majoritaire, il est clair que l'application de cette loi a eu un impact sur les plus jeunes enfants (moins de 3 ans) et les enfants plus âgés (plus de 6 ans).

Cela peut expliquer l'augmentation du nombre d'enfants de moins de trois ans ainsi que des plus de six ans, qui auparavant pouvaient être placés séparément en fonction de leur âge ou de leur situation.

Cela montre aussi un ajustement des pratiques et des priorités dans la gestion des places des enfants, visant à favoriser les liens familiaux et à offrir un environnement plus stable et cohérent pour les enfants, quelle que soit leur tranche d'âge.

✓ Genre



Hormis en 2021, les genres sont également répartis sur ces dernières années.

• FAMILLE

✓ Territoire d'origine

Provenance
Hors département :
2 accueils



Provenance
Saint-Etienne Nord :
7 accueils

Provenance
Gier-Ondaine-Pilat :
6 accueils

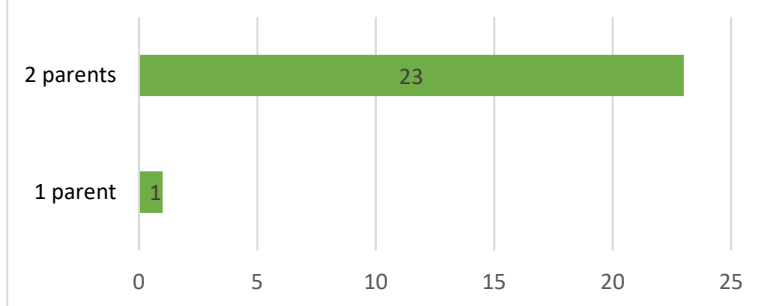
Provenance
Saint-Etienne Sud :
9 accueils

Sur les **24** enfants accueillis :

- 6 originaires du **Gier-Ondaine-Pilat**
- 9 originaires de st-Etienne **SUD**
- 7 originaires de St Etienne **NORD**
- 2 viennent d'un **autre département**

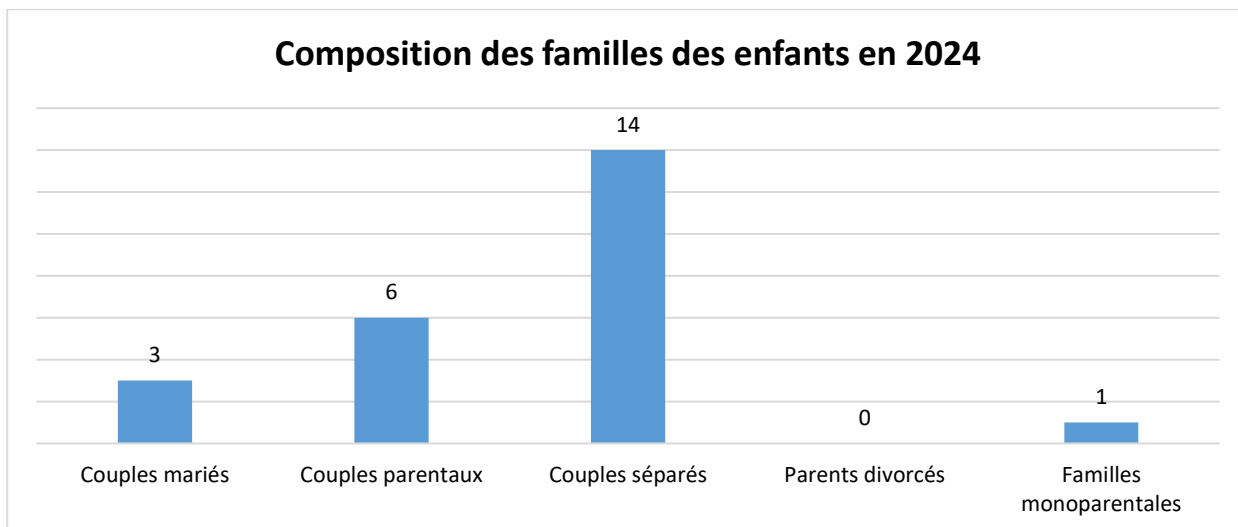
✓ Autorité parentale

Autorité parentale des enfants pris en charge en 2024



L'autorité parentale pour les deux parents représente 99%.

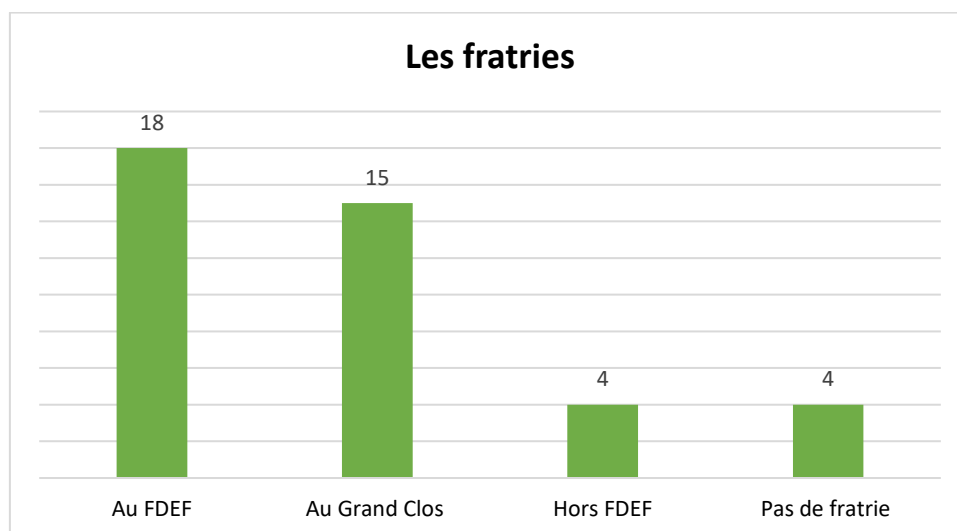
✓ Composition des familles



La composition des familles ayant évolué, avec une majorité de familles séparées, il devient effectivement crucial pour l'équipe éducative de veiller à la bonne gestion de la communication entre les différents acteurs familiaux. Lorsque les parents sont séparés ou qu'il y a une famille monoparentale, les situations peuvent déjà être complexes, et des malentendus ou des conflits peuvent surgir si les informations ne sont pas transmises de manière claire et simultanée à chaque parent.

Dans ce contexte, il est essentiel que l'équipe éducative assure une communication transparente, équitable et cohérente entre tous les parents ou tuteurs. Cela peut inclure des échanges réguliers sur le bien-être et les progrès de l'enfant, l'organisation des rendez-vous ou des événements, et la mise à jour des informations importantes concernant la vie scolaire et personnelle de l'enfant.

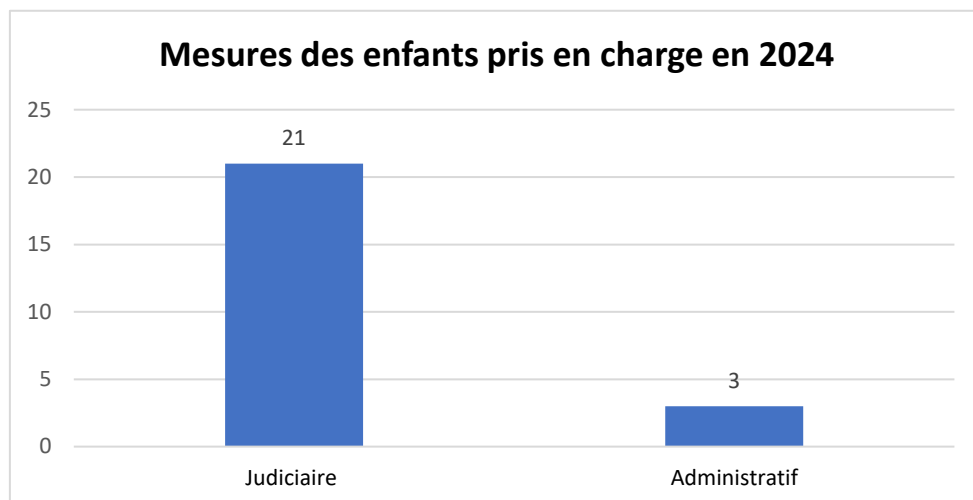
✓ Les fratries



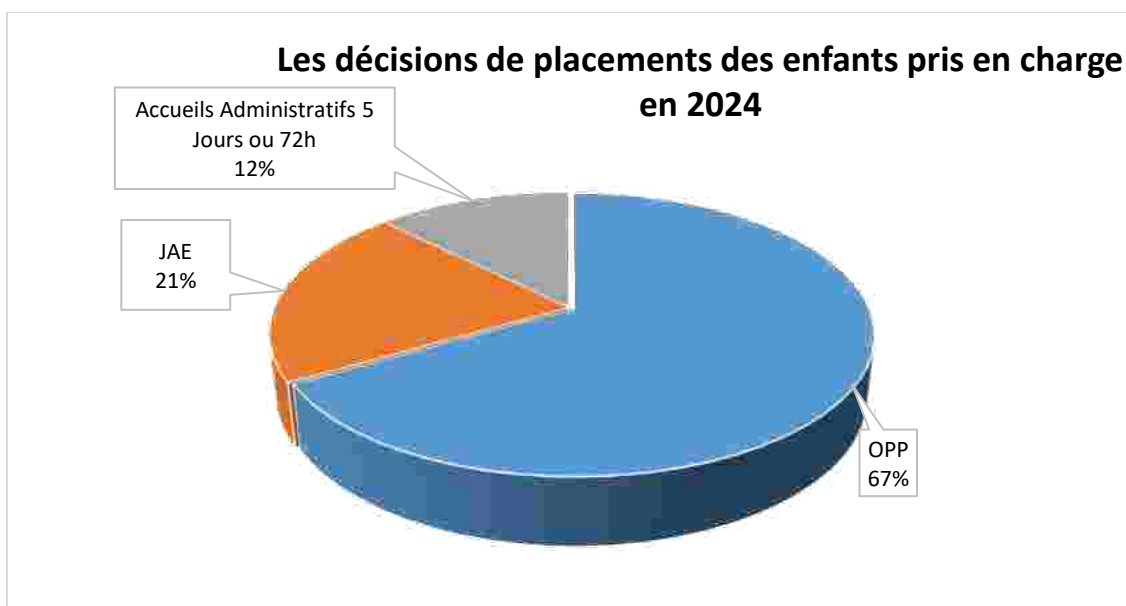
Les fratries sont bien représentées au sein du Foyer de l'Enfance, ce qui permet d'être en adéquation avec la nouvelle loi TAQUET de février 2022 ; même si cela engendre de la suractivité.

● MESURES

✓ Administratives ou Judiciaires



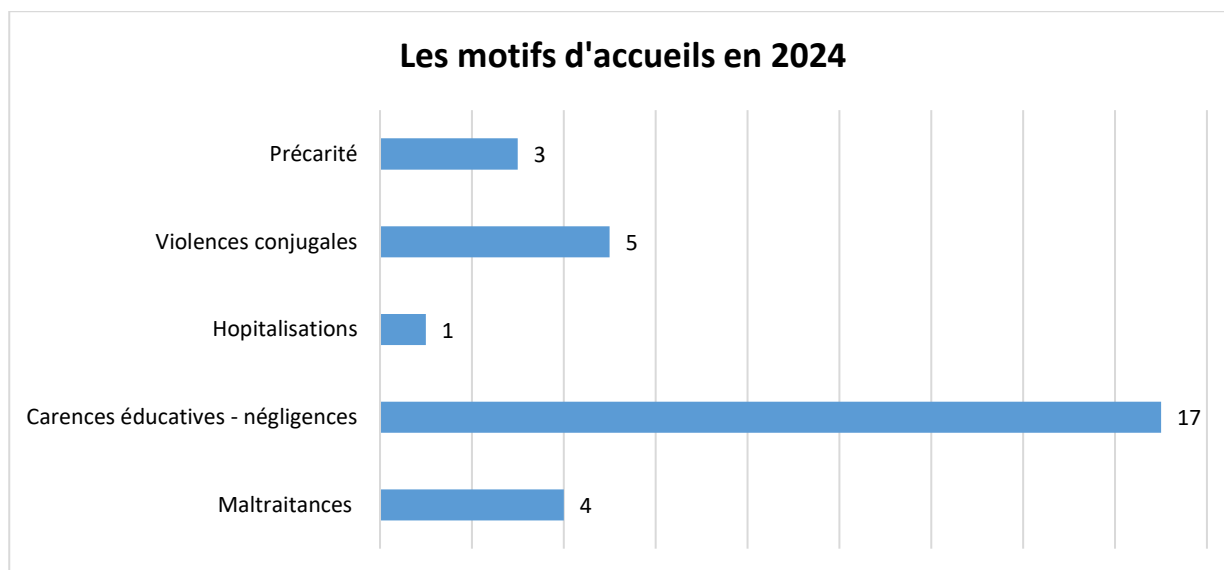
L'accueil judiciaire reste toujours en tête. Un accueil administratif pouvant aboutir à une OPP et donc à un accueil judiciaire.



Parmi les **24** enfants pris en charge :

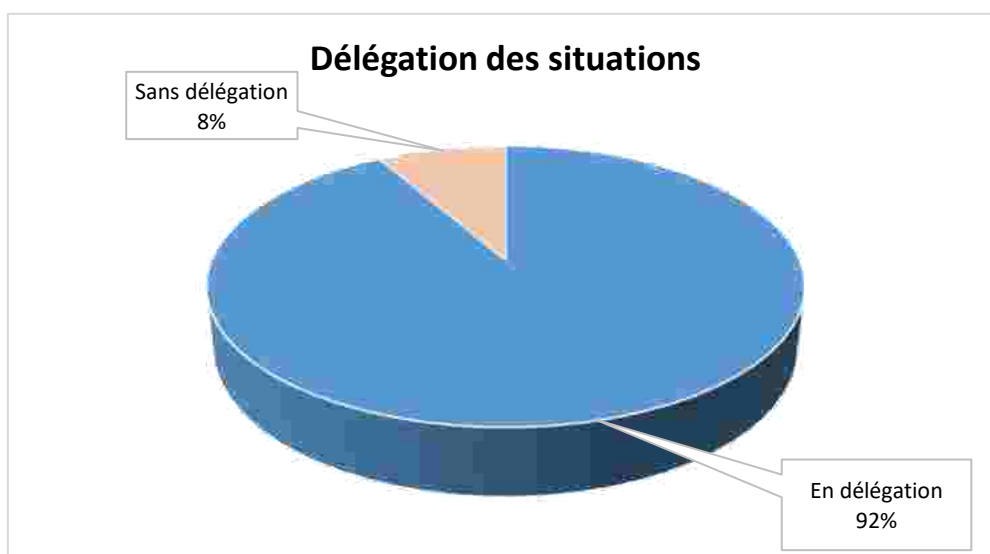
- 16** le sont dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
- 5** le sont dans le cadre d'un Jugement en Assistance Éducative
- 3** le sont dans le cadre d'un accueil administratif de 5 jours ou 72h.

✓ Motifs d'accueil des enfants en 2024



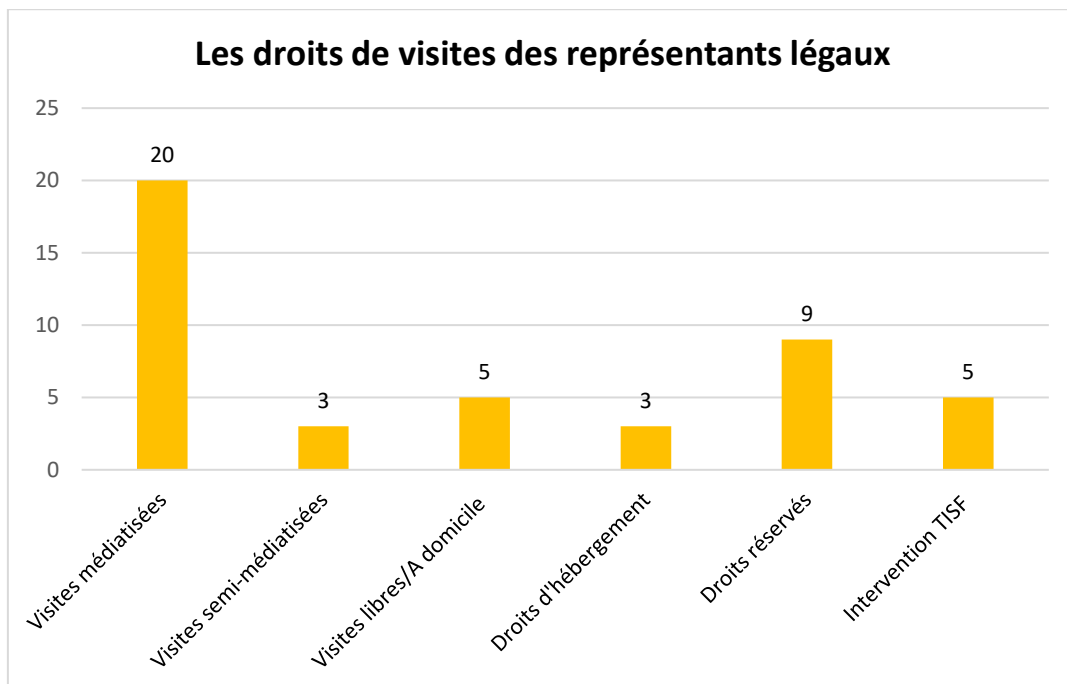
Les négligences lourdes font malheureusement partie des motifs d'accueil les plus répandues. Il est à noter que l'accueil d'un enfant peut faire l'objet de plusieurs motifs. Des violences conjugales peuvent ainsi aboutir à des négligences.

✓ Délégations



Cette année encore, sur l'unité Grand Clos, les situations en délégation sont majoritaires de 92%.

✓ Cadre des visites



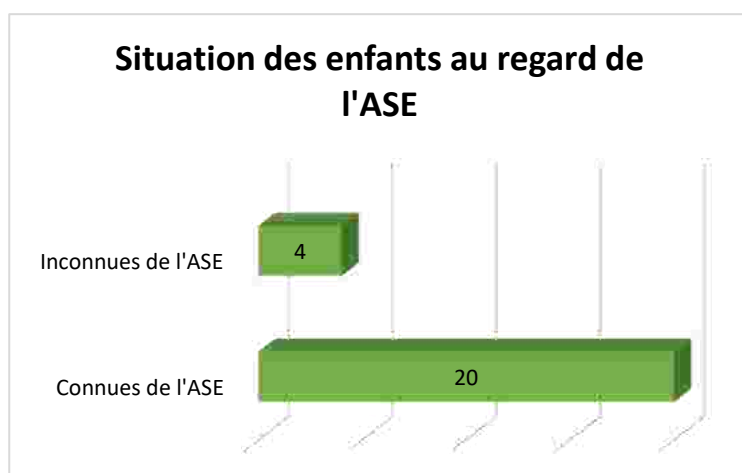
La distinction est faite au regard des deux parents. Notamment lorsqu'ils sont séparés ou divorcés. Les deux parents n'ayant pas forcément les mêmes droits.

Un parent peut avoir un droit réservé tandis que l'autre peut avoir un droit de visite libres avec l'intervention d'une TISF.

Les visites médiatisées sont majoritaires et nécessitent une organisation parfois complexe. La présence d'une référente parcours ne suffit pas à honorer toutes les visites médiatisées. Détacher un agent du groupe des enfants et laisser la collègue en prise en charge avec 6/7 ans est très délicat.

● TERRITOIRE ASE

✓ Situations connues ou inconnues ?

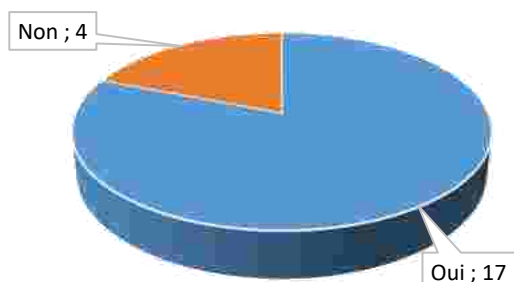


En terme de pourcentages, 83 % des situations à l'accueil sont connues de l'ASE, liées soit aux signalements de la CRIP soit à des mesures déjà en cours (AEMO, AED,...).

En revanche, 17 % des situations sont inconnues de l'ASE.

✓ Présence de l'ASE aux audiences et aux synthèses

Présence de l'ASE aux audiences en 2024

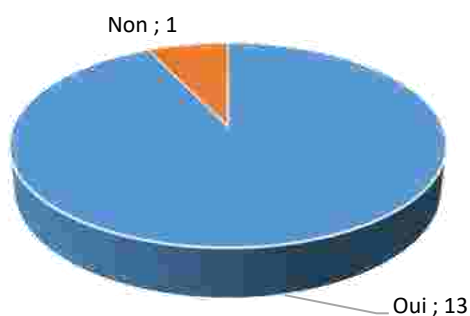


Sur les 24 enfants pris en charge en 2024, il y a eu 21 audiences.

Les représentants de l'ASE (chefs de service, responsables éducatifs ou travailleurs sociaux) ont été présents à 17 d'entre elles.

La représentante du FDEF au Grand Clos, ici la Référente Parcours ou la Cheffe de service, est présente à chaque audience.

Présence de l'ASE aux synthèses en 2024



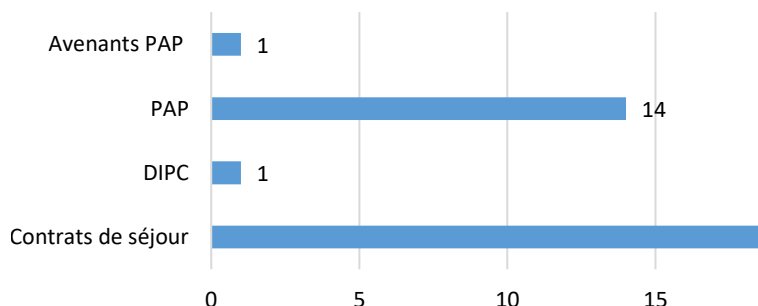
Sur les 24 enfants pris en charge en 2024, il y a eu 14 synthèses.

Les représentants de l'ASE (chefs de service, responsables éducatifs ou travailleurs sociaux) ont été présents à 13 d'entre elles.

La représentante du FDEF au Grand Clos, ici la Référente Parcours ou la Cheffe de service, est présente à chaque synthèse mais surtout les référents des enfants sur le quotidien.

● PARCOURS CONTRACTUEL

Contractualisations 2024

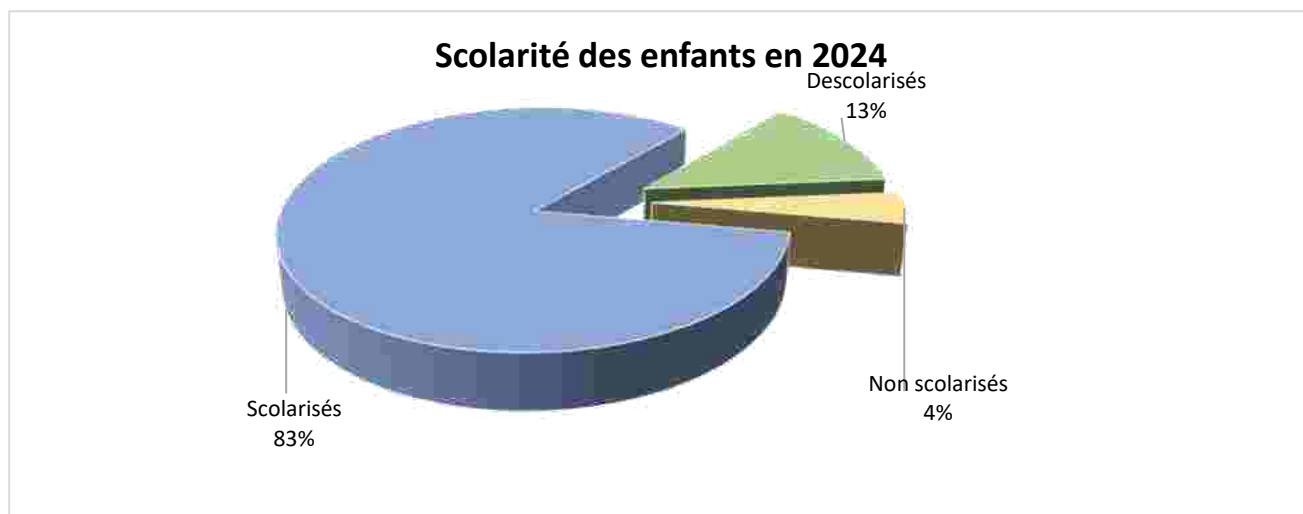


Sur les 24 enfants pris en charge au Grand Clos, 5 contrats de séjour n'ont pas été signés :

- Un DIPC a été signé par la Cheffe de service car le parent ne s'est jamais présenté aux rendez-vous,
- 3 contrats de séjour n'ont pas été signés au vu des accueils administratif 5 jours ayant pris fin et sans renouvellement de mesures,
- 1 contrat de séjour n'a pas été signé. Cette situation concernait une fin d'OPP sans renouvellement de placement suite à une audience.

La contractualisation relative aux PAP n'a pas toujours été effective. Soit le parent ne s'est jamais présenté aux rendez-vous soit l'enfant a été réorienté.

●SCOLARITE

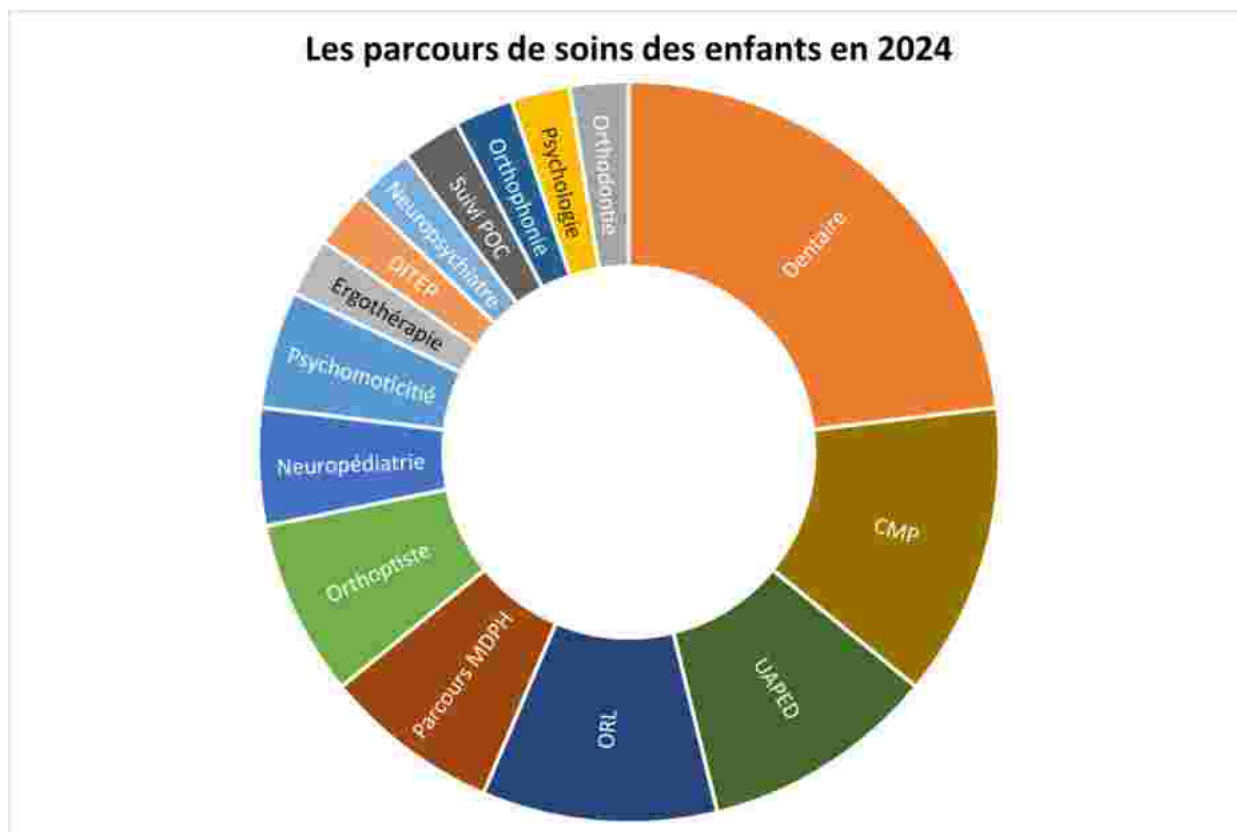


83% des enfants sont scolarisés en 2024. Pour autant 50% d'entre eux ont un aménagement, compte tenu de leurs comportements.

13% sont déscolarisés, sans possibilités d'aménagement.

Les 4% restant sont les enfants de moins de 3 ans. Pour ces enfants, des recherches pour bénéficier d'un mode de socialisation en jardin d'enfants ont été effectuées.

●SOINS



Sur les unités de 3/6 ans, les soins représentent une partie importante. Certains enfants ont plusieurs soins en cours.

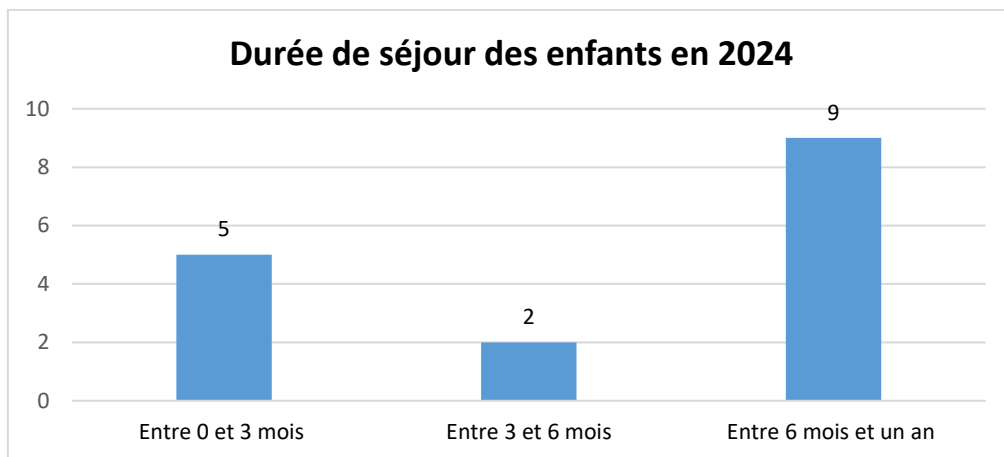
L'infirmière puéricultrice travaille avec un réseau de partenaires médicaux et paramédicaux important afin de pouvoir accompagner au mieux l'enfant dans son parcours de soins. Prestataires, MDPH, diététiciens, médecins de ville, dentistes, médecins spécialisés, orthophonistes, psychomotriciens, psychologues, orthoptistes, opticiens, pharmaciens, infirmiers libéraux sont des professionnels fréquemment sollicités afin de répondre de façon individualisée aux besoins spécifiques du public accueilli.

Dans certaines situations complexes, il est aussi possible de travailler en partenariat avec le département de la Loire, ou les départements voisins afin de tenter de réfléchir ensemble aux solutions et/ou propositions les plus pertinentes et les plus ajustées au profil de l'enfant.

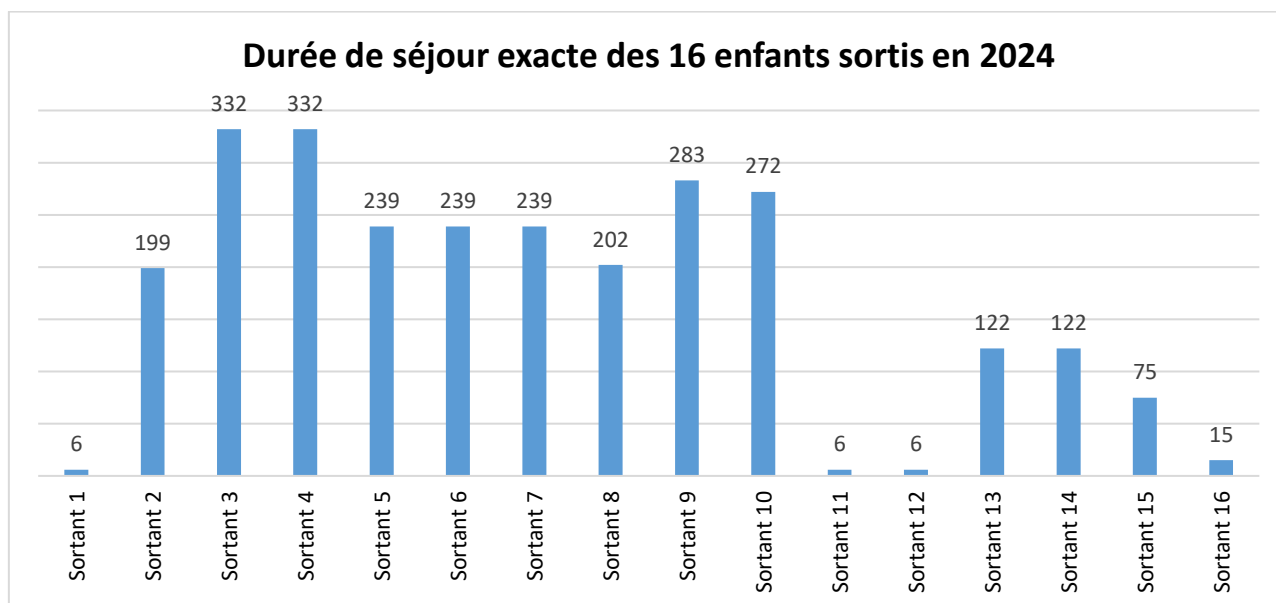
5. Orientation des enfants en 2024

✓ Durée de séjour

Au total, 16 enfants ont été orientés en 2024.

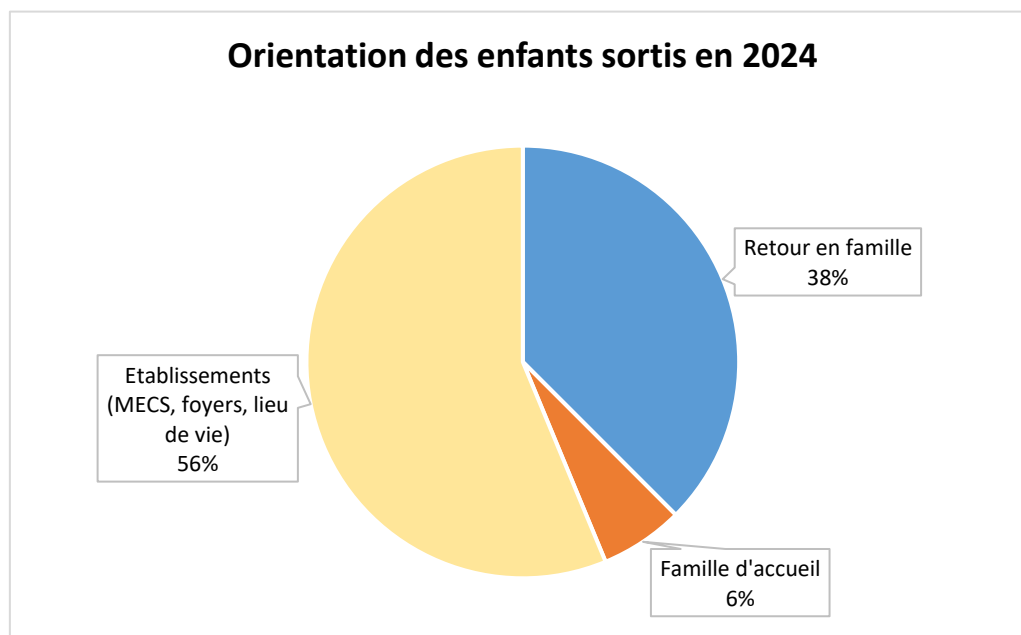


La durée de séjour est souvent liée au manque de places , si un retour en famille n'est pas possible.



La durée de séjour concerne les enfants présents en 2024 mais également présents au 01/01/2024.

✓ Type d'orientation



Le retour en famille représente 38%. Pour autant, le magistrat prononce systématiquement un suivi AEMO et, de plus en plus, le renfort d'une TISF. Il est dommageable sur l'ensemble des autres orientations (MECS, Foyers ou Familles d'accueil) car ce sont déjà des enfants qui ont un long parcours en protection de l'enfance.

6. Projets et temps forts

Tout au long de l'année des projets et des temps forts viennent rompre le quotidien, offrir une parenthèse, des moments de vie intense.

➤ Poursuite du Projet Sensoriel pour les Enfants

Contexte : La vie en collectivité peut parfois être difficile pour les enfants. Dans le cadre de notre projet sensoriel, nous offrons aux enfants un espace où ils peuvent être seuls en compagnie d'un adulte, ce qui leur permet de se détendre et de gérer leurs émotions. Les activités sensorielles proposées visent à aider les enfants à explorer leurs sens, à développer leur confiance en eux-mêmes et à réguler leurs émotions.

Objectifs du projet :

- Offrir aux enfants un espace sûr et apaisant où ils peuvent se détendre et se ressourcer.
- Proposer des activités sensorielles pour aider les enfants à explorer leurs sens et à développer leur conscience corporelle.
- Aider les enfants à gérer et à réguler leurs émotions à travers des expérimentations sensorielles.
- Favoriser le développement de la confiance en soi et de l'estime de soi chez les enfants.



Déroulement du projet :

-**Création de l'espace sensoriel** : Nous aménageons un espace calme et sécurisé, équipé de divers matériels sensoriels tels que des coussins texturés, des lumières douces, des balles sensorielles, etc.

-**Accompagnement individuel** : Chaque enfant est accompagné par un adulte qui lui offre une attention individuelle et bienveillante. L'adulte encourage l'enfant à explorer les différents éléments sensoriels à son rythme et selon ses préférences.

- **Expérimentations sensorielles** : Les enfants sont invités à participer à des activités sensorielles telles que le toucher de différentes textures, l'écoute de sons apaisants, la manipulation d'objets sensoriels, etc. Ces activités sont conçues pour stimuler les sens des enfants et favoriser leur relaxation.

-**Expression des émotions** : Pendant les séances sensorielles, les enfants sont encouragés à exprimer leurs émotions, qu'elles soient positives ou négatives. L'adulte les aide à nommer leurs sentiments et à

trouver des stratégies pour les gérer de manière saine.

- **Renforcement de la confiance en soi** : En offrant un espace où les enfants peuvent explorer leurs sensations en toute sécurité, le projet vise à renforcer leur confiance en eux-mêmes et leur estime de soi. Les réussites et les progrès sont encouragés et célébrés.



Le projet sensoriel offre aux enfants un moment de répit où ils peuvent se détendre, explorer leurs sens et apprendre à gérer leurs émotions de manière positive. Les enfants développent une meilleure conscience corporelle, une plus grande confiance en eux-mêmes et des compétences pour réguler leurs émotions.





➤ **Projet Halloween : Rencontre avec les Habitants**

Contexte : Cette année, nous avons décidé de relancer le un projet Halloween visant à créer des liens entre les enfants de notre unité et les habitants des immeubles voisins, principalement des personnes retraitées. Bien que les résidents soient au courant de notre situation, aucune interaction significative n'avait été établie jusqu'à présent.

Objectifs du projet :

- Faciliter la rencontre entre les enfants placés et les résidents de la copropriété.
- Créer un cadre festif et convivial autour de la célébration d'Halloween.
- Promouvoir la compréhension mutuelle et briser les stéréotypes associés aux enfants placés.



Déroulement du projet :

→ **Préparation** : Nous avons informé les résidents de notre intention de poursuivre des liens avec eux à l'occasion de la fête d'Halloween. Nous avons également impliqué les enfants dans la préparation en les aidant à confectionner des décorations, ainsi que des courriers destinés aux habitants.

→ **Rencontre** : Le jour d'Halloween, les enfants ont été accompagnés par des éducateurs pour se rendre dans les immeubles voisins et rencontrer les résidents. Ils ont distribué des bonbons et ont partagé des sourires et des conversations avec les habitants.

→ **Échange** : Les enfants ont eu l'opportunité d'échanger avec les résidents. Les résidents absents de leurs domiciles ont laissé des friandises, ce qui marque l'intérêt porté à cet événement festif.

→ **Retombées** : Cette initiative a été très bien accueillie des deux côtés. Les enfants ont été enchantés de rencontrer de nouveaux visages et de partager des moments joyeux avec les résidents. De leur côté, les résidents ont été touchés par la gentillesse et l'enthousiasme des enfants.

Le projet Halloween existe depuis deux ans, c'est un succès sur tous les plans. Il a permis de consolider des liens humains authentiques entre les enfants placés et les résidents de la copropriété, contribuant ainsi à briser les représentations et à favoriser la compréhension mutuelle. Cette initiative positive sera poursuivie dans le but de consolider davantage les relations entre les deux générations.



➤ Faire de Noël une fête

Sur l'unité Grand-Clos, nous avons fait le choix d'organiser un repas festif le premier soir des vacances de Noël, avec l'ensemble des enfants mais aussi l'ensemble des professionnels afin de favoriser la cohésion et l'homogénéité du groupe. Les professionnels donnent du temps aux enfants afin qu'ils trouvent ou retrouvent le plaisir d'être ensemble. Cela permet de développer leur sentiment d'appartenance. Cette fête marque aussi l'attente du passage du Père Noël, personnage bon et souriant qui fait partie des représentations positives de l'enfant. Le père Noël représente une figure paternelle, il reflète l'image d'un bon père qui pense à l'enfant en lui apportant un cadeau, en l'écoutant lui raconter ce qu'il désire.



Vivre cette attente positivement aide l'enfant à vivre d'autres attentes plus difficiles que la vie peut apporter. Les adultes nourrissent l'imaginaire des enfants, les encourage à participer à un rituel social. Il est important pour le développement de l'enfant, pour son adaptation à la vie et aux difficultés qu'elle renferme de stimuler son imaginaire.

➤ Réunion groupe d'expression des enfants

La création d'un groupe d'expression des enfants et leurs participations ont été reconnues comme un droit fondamental par la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE) en 1989, conférant à l'enfant un statut inédit dans l'histoire des sociétés de droit.

La loi du 14 mars 2016 indique : « Art. L. 112-3. -La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. »

La mise en place de groupe d'expression sur l'unité des 3/6 ans vise à appliquer cette loi.

Sur l'unité des 3 à 6 ans l'équipe de professionnel s'attache à promouvoir leur participation, leur expression et leur implication dans les décisions qui les concernent. Ces regroupements sont programmés 1 fois par trimestre, en général à l'approche des vacances scolaires. Voici les objectifs de notre groupe d'expression :

→ **Encourager et soutenir les adultes facilitateurs** : Les adultes qui encadrent la réunion des enfants sont des professionnels de la petite enfance, formés pour comprendre les besoins et les droits des enfants, ainsi que les techniques de facilitation adaptées à cet âge.

→ **Établir des objectifs clairs** : en amont l'équipe Définit des objectifs spécifiques pour la réunion des enfants, en tenant compte des besoins et des priorités des enfants. Ces objectifs peuvent inclure l'amélioration des conditions de vie dans le foyer, des propositions d'activités de loisirs éducatives, ou la sensibilisation de leurs droits et devoirs (règles de vie).

→ **Établir un cadre sécurisé** : nous proposons un espace sur l'unité, cet environnement est sécurisant pour les enfants. L'équipe utilise des méthodes de communication de type pictogrammes, adaptées à leur niveau de développement pour favoriser leur participation.

→ **Créer un espace convivial** : nous prévoyons une collation lors des réunions pour favoriser un climat de confiance pour les enfants.

→ **Encourager la participation active** : nous encourageons les enfants à prendre la parole, pour ce faire nous utilisons un objet (peluche) Chaque enfant pour prendre la parole utilise cet objet. Cela permet que les enfants puissent s'exprimer et partager leurs idées à tour de rôle

→ **Écouter et agir** : nous les impliquons activement afin qu'ils puissent s'exprimer. Nous restons vigilants à ce que les voix des enfants soient entendues et prises en compte dans les processus de décision.

→ **Favoriser la diversité et l'inclusion** : Nous veillons à ce que le conseil des enfants soit représentatif de la diversité des enfants pris en charge. Nous assurons que tous les enfants ont la possibilité de participer, quelle que soit leur origine, leur culture, leur langue ou leurs capacités. Un enfant peut « échapper » à cette règle s'il souffre de trouble autistique sévère.



➤ Projet Camps

Chaque année, le renouvellement d'un camp durant la période estivale offre une occasion précieuse aux enfants de vivre une expérience enrichissante. Ce projet vise à permettre aux enfants accueillis de découvrir un nouvel environnement, de participer à des activités ludiques et éducatives, et de développer leur imagination et leur langage.



Les enfants sont enrichis par leur expérience au camp, où ils ont pu découvrir la nature, développer leur imagination et leur langage, et créer des souvenirs durables. Ces expériences favorisent également le renforcement des liens entre les enfants et contribuent à leur épanouissement personnel.

Le projet camps offre une opportunité précieuse aux enfants de découvrir la nature et son environnement, tout en stimulant leur développement cognitif, social et émotionnel. Cette expérience laisse une empreinte positive dans la vie des enfants, leur offrant des souvenirs inoubliables et des compétences essentielles pour leur avenir :

- Permettre aux enfants de s'imprégner d'un nouveau lieu, de ses monuments culturels ainsi que de ses parcs naturels,
- Permettre aux enfants de passer un moment hors du quotidien du foyer,
- Permettre aux enfants d'avoir accès à des activités en lien avec l'espace dans lequel

ils vont passer la semaine,

- Inclure les enfants dans l'organisation du quotidien en allant au marché de secteur pour acheter des produits frais,
- Développer la notion de « Respect » nécessaire à la vie quotidienne et amener l'enfant à devenir un citoyen éco-responsable,

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant par la rencontre, l'échange, l'entraide, le respect par la vie de groupe.



7. Conclusion

L'ensemble de cette activité démontre l'engagement de l'unité Grand Clos dans l'accompagnement des enfants et des familles en s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque situation et en assurant une collaboration étroite avec les différents partenaires impliqués. De plus, depuis juillet 2023, le Référent parcours a pris ses fonctions. Il coordonne et supervise la cohérence du projet de l'enfant, le soutien à la parentalité et l'évaluation du lien parent enfant. Il est aussi le garant des échéances et de l'organisation de l'unité, le fil rouge permettant l'homogénéisation des pratiques éducatives. Il est un appui pour les agents du quotidien qui accompagnent l'enfant dans son développement, dans ses différentes composantes (physique, intellectuel, affectif et social) et qui pourvoient à ses besoins fondamentaux. La tranche d'âge (3-6 ans) induit une charge de travail très importante du quotidien du lever au coucher. Soulager de certaines tâches administratives, les agents du quotidien peuvent pleinement mener leur action éducative qui s'appuie sur les actes de la vie courante des enfants et s'organise autour des différents temps qui rythment la vie quotidienne. L'accompagnement des enfants a gagné en qualité. La création de ce poste rend plus aisé l'accompagnement des mineurs accueillis et de leurs familles.

LES HELLEBORES



2 rue du Pialon – 42530 Saint-Genest-Lerpt

Cheffes de service :

Geneviève GIRY

Louisa SAHUC

Secrétariat Éducatif :

Habiba BEN HASSINE

☎ : 06 83 78 62 80

Geneviève.giry@fdef42.fr

louisa.sahuc@fdef42.fr

☎ : 04 77 80 50 50

habiba.benhassine@fdef42.fr

1. Présentation du service

Le Foyer d'Accueil et d'Observation « Les Hellébore » est une structure mixte dont la mission, au titre de la protection de l'enfance, est d'accueillir en internat 11 jeunes, filles et garçons, âgés de 06 à 14 ans. Dans le cadre de la mission d'Accueil d'évaluation et d'orientation, l'unité peut être amenée à accueillir en sureffectif.

En pratique, le mineur est confié au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (dit « service gardien »), chargé de mettre en œuvre le placement. Les admissions au Foyer « Les Hellébore » relèvent soit d'une mesure administrative, soit d'une décision judiciaire.

Au-delà de ses fonctions classiques d'hébergement et d'accompagnement éducatif, l'accueil aux Hellébore répond aux besoins d'évaluation de situations familiales au regard de la protection de l'enfance. Le travail d'observation, d'évaluation et d'orientation est mené par l'équipe pluridisciplinaire en lien avec le service gardien et éventuellement les autres partenaires intervenant dans la situation.

Chaque jeune fait l'objet d'un projet individuel. La temporalité de l'accompagnement répond au respect de la situation de la personne accueillie, de ses besoins, de ses souhaits et de son environnement familial.

Parallèlement au besoin de protection, les difficultés des mineurs accueillis est un facteur que nous prenons en compte avec la plus grande attention pour toute demande d'admission. En effet, si chaque situation est traitée individuellement, chaque mineur accueilli au Foyer « Les Hellébore » intègre un collectif de dix enfants et pré-adolescents qui, selon les situations et les périodes, cohabitent ensemble chaque jour de l'année.

Si notre vocation au titre de la protection de l'enfance est bien d'accueillir des mineurs dont les conditions de sécurité ne sont plus garanties à l'extérieur, nous attachons la plus grande importance à la qualité et aux conditions de l'accueil que nous sommes en mesure de proposer.

C'est pourquoi nous nous appliquons à être particulièrement vigilants aux difficultés en présence pour garantir au mieux la sécurité et le bien-être de chacun. Notre objectif est de veiller au mieux à la constitution du groupe pour que règne un climat, le plus sécurisant possible pour chaque enfant. Un certain nombre présente déjà une fragilité importante en relation avec une histoire familiale emprunte de violence.

Écarter un mineur d'une situation familiale complexe n'est pas une fin en soi. Si notre rôle consiste à proposer un hébergement, notre projet et notre obligation vis-à-vis des mineurs que nous prenons en charge intègrent une valeur qui nous est chère : **prendre soin** de chaque jeune que nous accueillons et pouvoir offrir un accompagnement de qualité.

2. Missions



Depuis plusieurs années, les relations avec les familles sont un axe central du travail de cohérence et de continuité porté conjointement avec le service gardien (ASE), celui de l'accompagnement à la parentalité.

L'accueil des enfants inclut automatiquement un accompagnement et de ce fait une collaboration avec les familles la plus adaptée possible. Le placement marque une rupture dans les liens familiaux. Les professionnels travaillent avec l'ensemble des parties prenantes ce qui fait problème dans la dynamique

familiale. Ceci se traduit par le respect des éléments de mesures donnés par les notifications administratives et judiciaires (JAE et OPP). C'est véritablement à partir de ce point que l'organisation de l'unité de vie se déploie autour du quotidien. Ainsi, les représentants légaux sont informés des règles de vie de la structure. Plusieurs observations sont déployées, à partir des analyses éducatives, cliniques, et sanitaires, complémentaires venant proposer des accompagnements adaptés. L'observation des enfants et pré-adolescents doit permettre la mise en

évidence des difficultés et aussi des potentialités dans le vécu quotidien du FAO. Cela, quel que soit les modalités de séparation.

Avec le transfert de compétence accordée par la Délégation à la Vie Sociale au FDEF42, dans le cadre de l'accompagnement parental, l'action en direction des familles autour du lien parents-enfant se développe et s'affine selon la durée du placement et les préconisations faites par l'équipe pluridisciplinaire, ainsi que les partenaires.

L'équipe est composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, de surveillants de nuit, de maitresses de maison, d'un chef de service, d'un psychologue à mi-temps et d'une infirmière d'un quart de temps.

L'organisation du FAO est complexe en raison de la diversité des âges des enfants accueillis, des différents modes de scolarisation et du nombre d'enfants bénéficiant de prises en charge en soins. Il est essentiel de mettre l'accent sur l'accompagnement scolaire, mais les professionnels en place ne disposent souvent pas du temps ni des ressources nécessaires pour offrir aux enfants l'attention et le soutien dont ils ont besoin pour progresser efficacement dans leurs apprentissages.

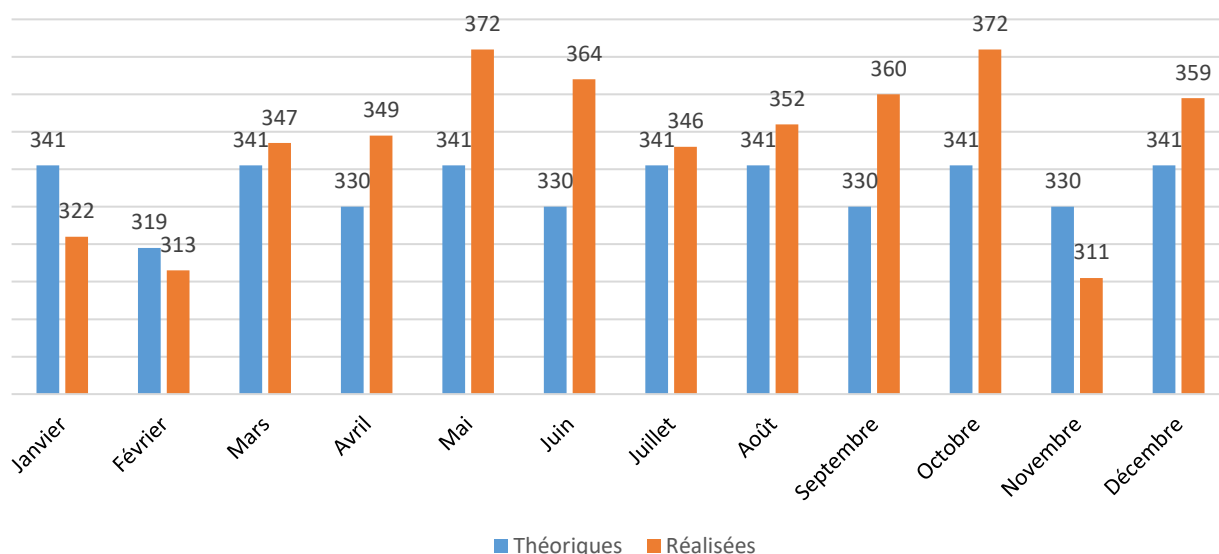


3.L'activité globale des Hellébores

Années	Total des journées réalisées	Taux d'occupation
2023	4207	105 %
2024	4167	104 %

Le nombre de journée réalisées en 2024 par rapport à 2023 baisse de 40 journées ; ce qui allège le taux d'occupation de 1%. Ce taux ayant dépassé les 100%, le FAO Les Hellébores a été au complet quasiment toute l'année.

Evolution du nombre de journées réalisées en 2024



Le graphique ci-dessus montre l'évolution du nombre de journées réalisées en 2024.

Le taux d'occupation en 2024 est de 104 % en légère baisse par rapport à 2023 qui affichait un taux d'occupation de 105 %.

En janvier, par exemple il y a eu **10 enfants pris en charge**. Le mois de janvier est composé de **31 jours**.

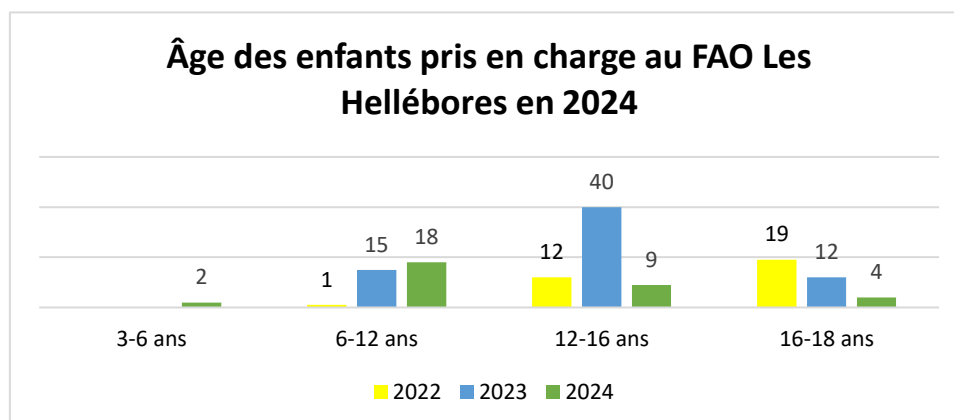
En cumulant le nombre de jours effectués par chaque enfant au mois de janvier, **théoriquement** les Hellébore peuvent prendre en charge jusqu'à **341 journées au total**. Or, janvier 2024 est marquée par **322 journées effectuées réellement**. Le constat est que ce mois de janvier a été en **sous-effectif**.

Il apparaît que sur l'ensemble de l'année, les Hellébore ont été en **sur-effectif**.

4. Le profil des mineurs à l'admission

● IDENTITE

✓ Age



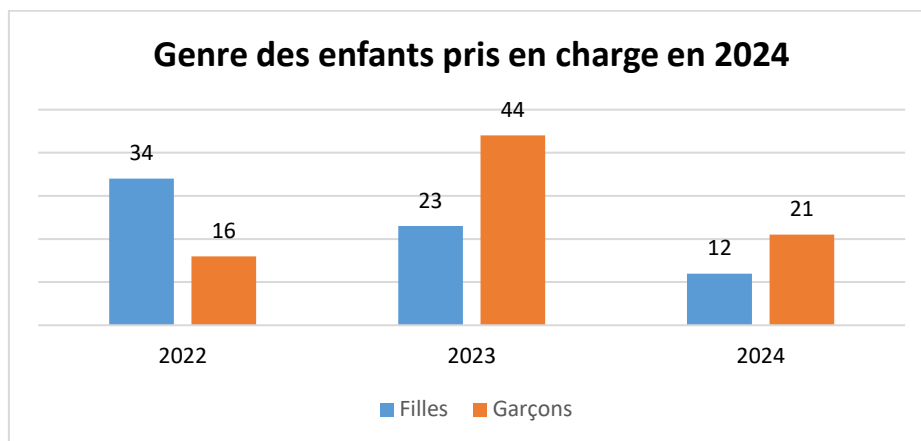
Bien que la tranche d'âge du FAO Les Hellébore soit 6-14 ans, l'unité a accueilli en 2024, des enfants de moins de 6 ans et des enfants de plus de 14 ans.

Il y a eu en premier lieu des changements d'unité. En l'occurrence, 2 en 2024, accueillis précédemment au FAO Les Jarjilles. (16-18 ans)

L'accueil en urgence des MNA explique également la tranche d'âge 16-18 ans. L'essence même du FDEF étant l'accueil d'urgence sans distinction aucune ; l'accueil se faisant sur une unité ayant de la place au moment dudit accueil.

Par ailleurs, l'établissement essaye d'appliquer dans la mesure du possible le principe de non-séparation des fratries lors d'un placement. Principe réaffirmé par la loi Taquet de 2022. Ceci justifiant par conséquent le dépassement de la tranche d'âge.

✓ Genre



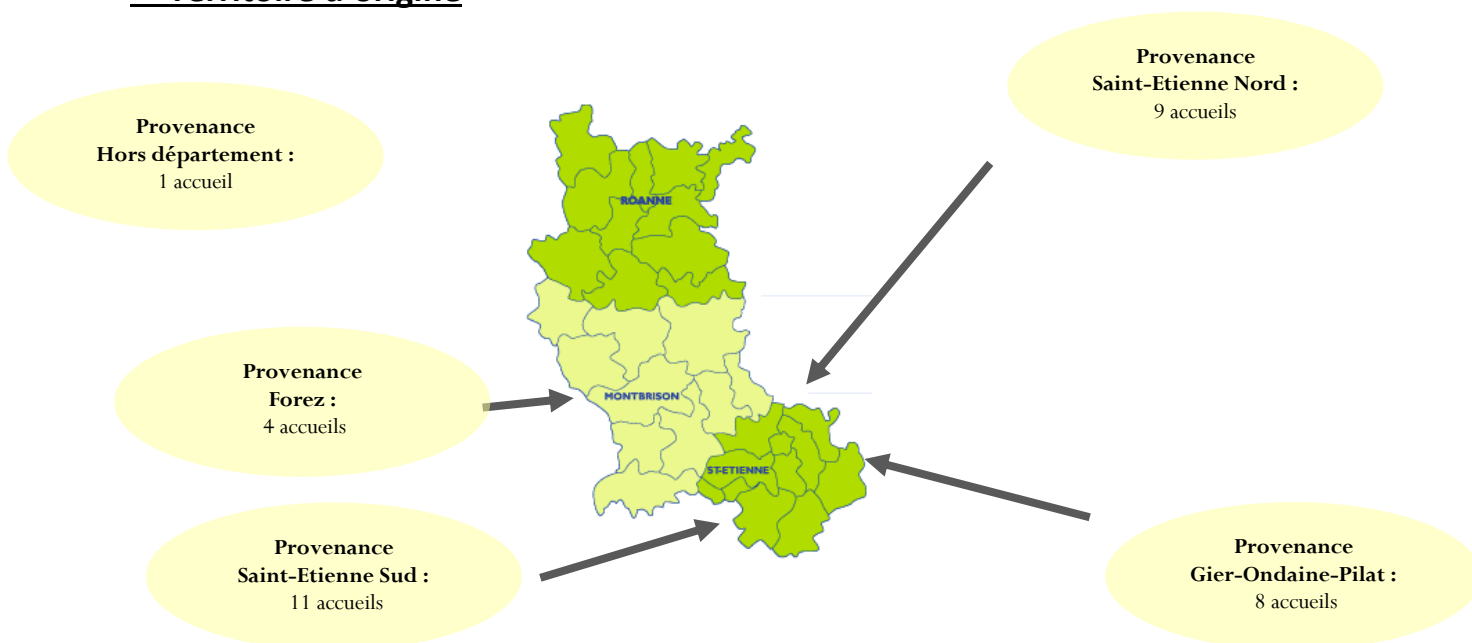
On constate qu'à partir de 2023, l'accueil des garçons est en hausse.

Le graphique montre pourtant une baisse des accueils en 2024. Cette année a été marquée par la prise en charge parfois longue de certains jeunes. Un enfant a été accueilli en 2022 et un autre a été accueilli en 2023. Ils sont toujours présents à ce jour.

Ceci s'explique par un manque de famille d'accueil, par des absences de places dans d'autres lieux de vie ou encore par l'impossibilité d'un retour en famille au vu de problématiques.

● FAMILLE

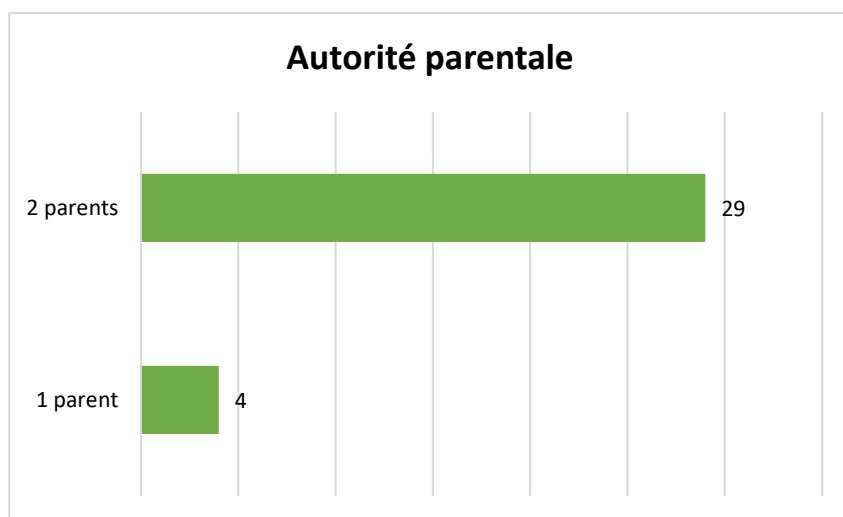
✓ Territoire d'origine



Sur les 33 mineurs accueillis en 2024 :

- 11 sont originaires du Sud de Saint-Etienne
- 9 sont originaires du Nord de Saint -Etienne
- 8 sont originaires du secteur Gier-Ondaine-Pilat
- 4 sont originaires du Forez
- 1 est originaire d'un autre département.

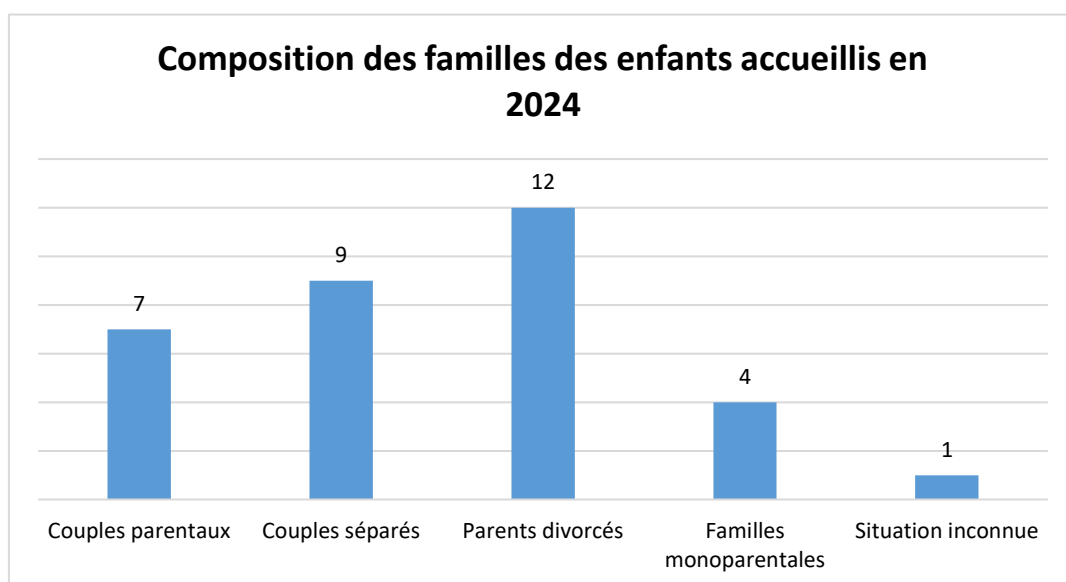
✓ Autorité parentale



L'autorité parentale est souvent attribuée aux 2 parents.

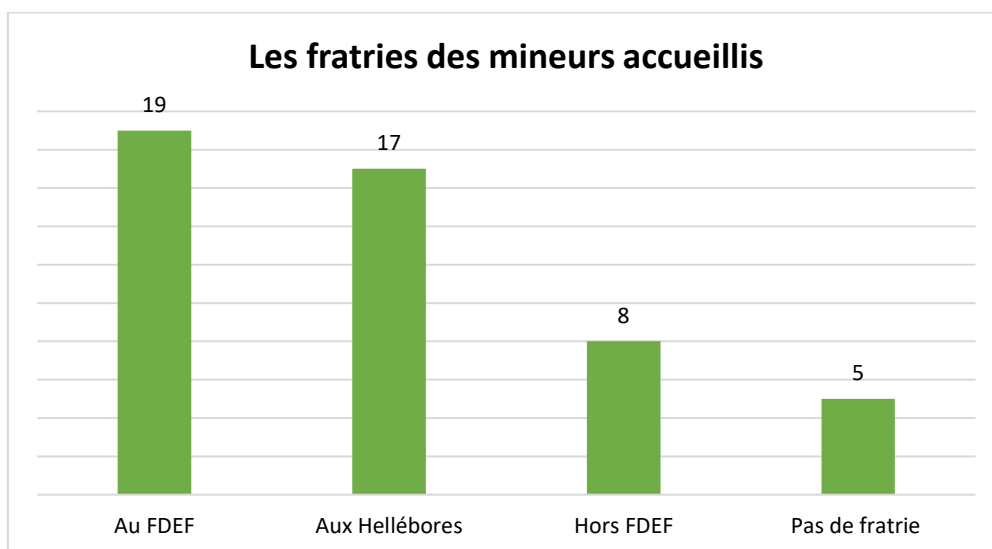
Les 4 situations dont l'autorité parentale revient à 1 seul parent sont des situations de monoparentalité.

✓ Composition de la famille



En 2023, nous constatons l'absence d'éléments concernant la composition des familles de 33 enfants.

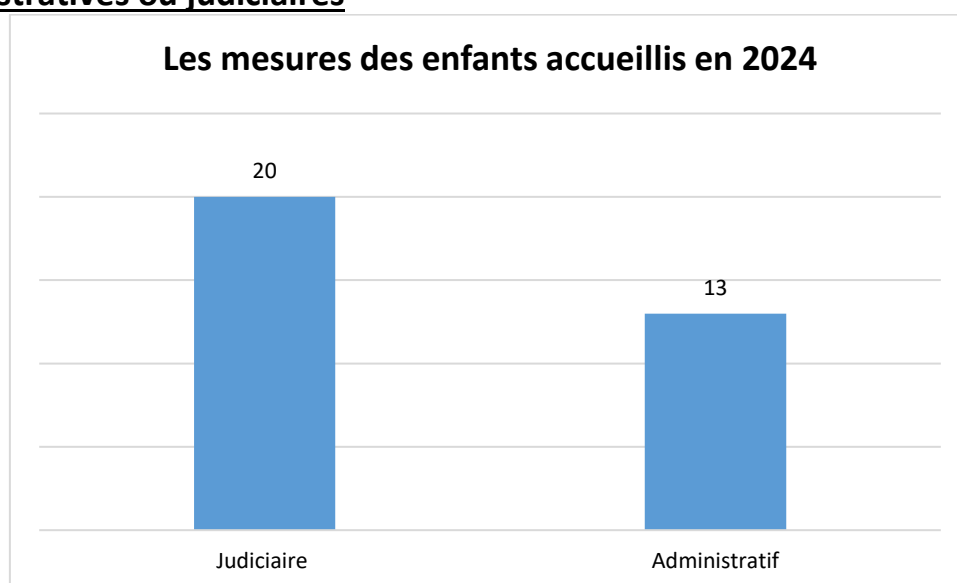
En 2024, seulement une situation familiale nous est inconnue. Elle s'explique par la faible présence du mineur : 2 jours.



En 2024, 19 enfants accueillis aux Hellébores l'ont été avec leurs frères et/ou sœurs. De manière individuelle, 17 d'entre eux ont été pris en charge dans la même unité ; cela représente 7 fratries. Les 8 enfants « Hors FDEF » sont, en général, les fratries restées au domicile des parents.

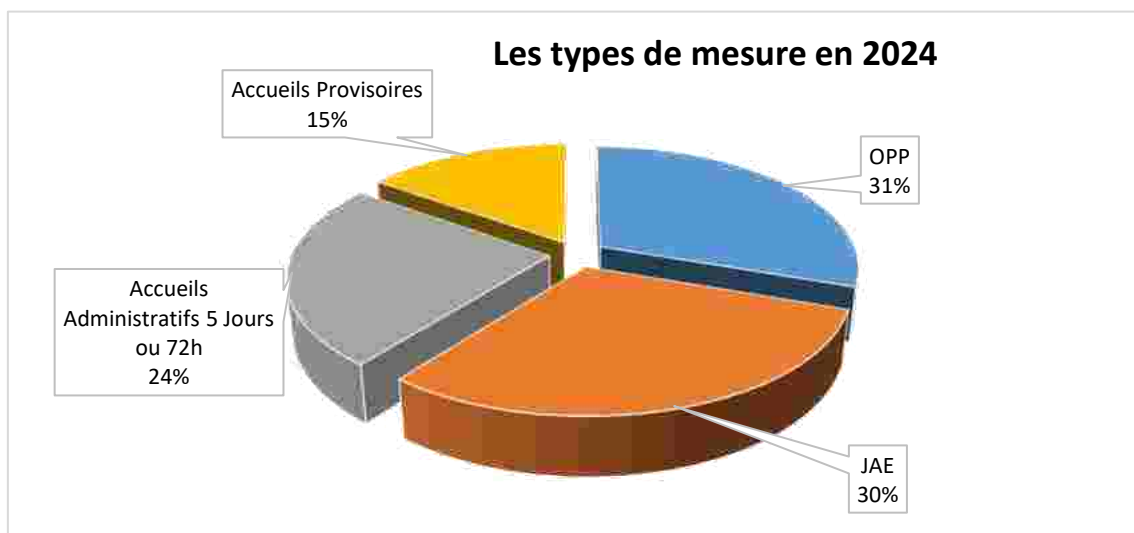
● MESURES

✓ Administratives ou judiciaires



Les mesures judiciaires sont toujours majoritaires. Malgré ceci, les mesures administratives prennent de l'ampleur. Les mesures administratives pouvant déboucher quelquefois sur des mesures judiciaires.

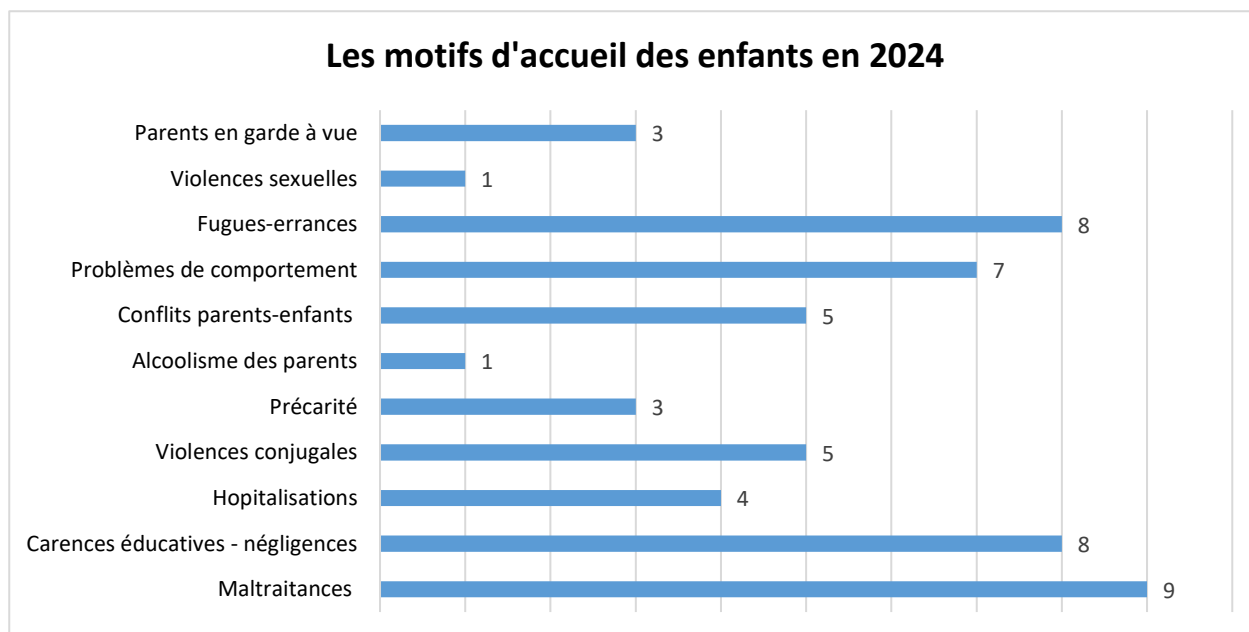
✓ Cadre de la mesure



Parmi les 33 enfants accueillis :

- 10 l'ont été dans le cadre d'une ordonnance de Placement Provisoire (OPP)
- 10 l'ont été dans le cadre d'un Jugement en Assistance Éducative (JAE)
- 8 l'ont été dans le cadre d'un Accueil Administratif 72h ou 5 jours
- 5 l'ont été dans le cadre d'un Accueil Provisoire.

✓ Motifs de l'accueil



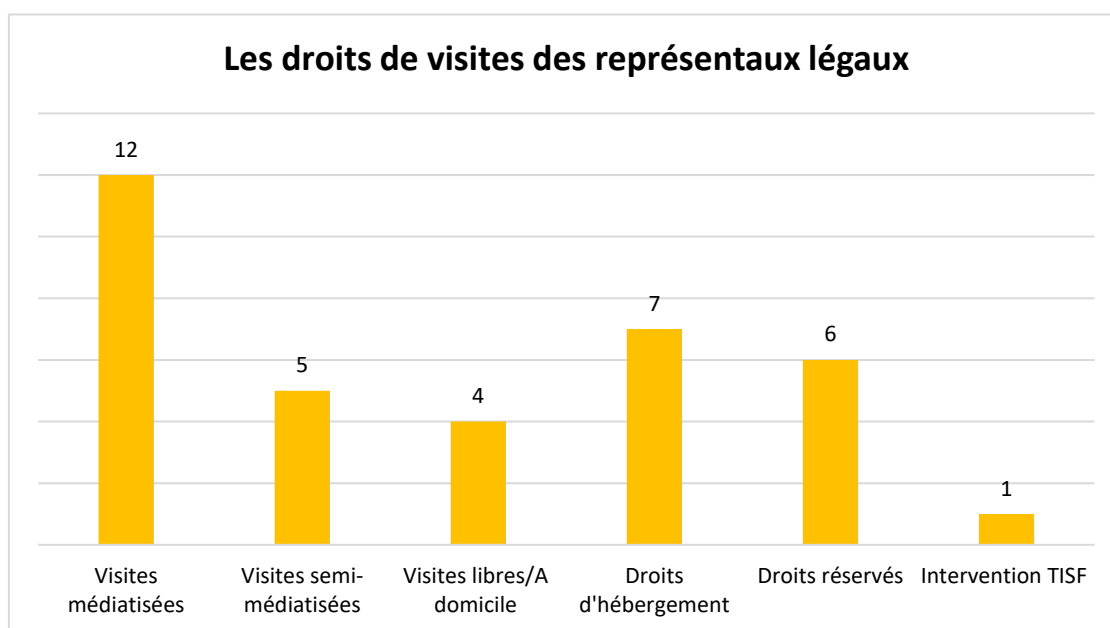
Il est recensé plusieurs motifs d'accueil. Un enfant peut en cumuler plusieurs. Ainsi, suite à un cas de maltraitance des parents, un enfant peut fuguer.

✓ Délégations



11 situations d'enfants ont été en délégation en 2024 sur les 33 enfants pris en charge au total. Pour une partie d'entre eux, cela s'explique par le peu de temps de présence.

✓ Cadre des visites



Le cumul des droits de visites des représentants légaux dépassent le nombre de situations de mineurs. En effet, le Juge ou l'inspecteur peut décider des droits différents pour chacun des parents.

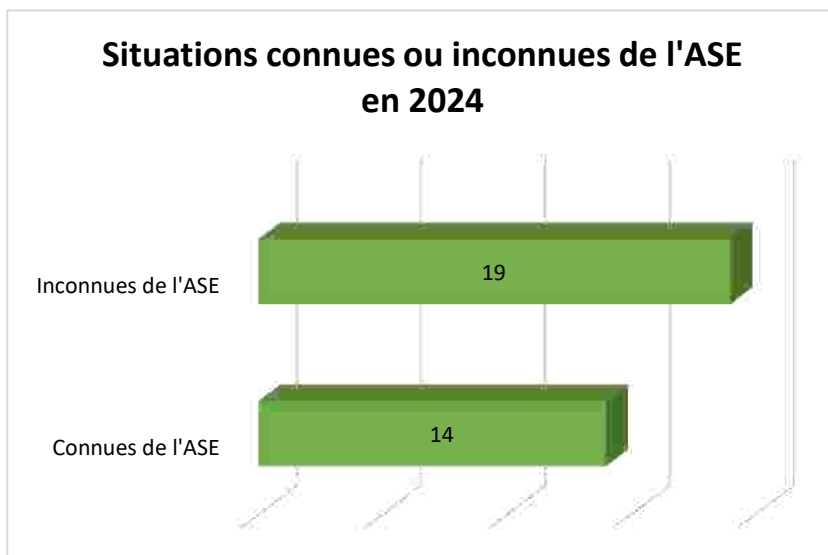
On trouve ainsi les droits réservés, habituellement pour des situations compliquées avec l'un des parents (ou les 2).

Par ailleurs, le juge (en cas d'OPP ou de JAE) ou l'inspecteur (en cas d'accueil provisoire) accorde dans la majorité des cas des visites médiatisées. Ces derniers sont quelquefois cumulés avec des droits d'hébergement. L'hébergement est toujours progressif au début de la décision.

Une situation a nécessité l'intervention d'une TISF.

● TERRITOIRE ASE

✓ Situations connues ou non



42 % des situations sont connues de l'ASE. En effet, certains mineurs avaient déjà une mesure en cours (AEMO, MJIE, ...) et étaient suivis par des partenaires tels que la Sauvegarde ou encore l'AGASEF.

En ce qui concerne les situations inconnues de l'ASE, la proportion est de 58 %.

✓ La participation de l'ASE aux audiences et aux synthèses

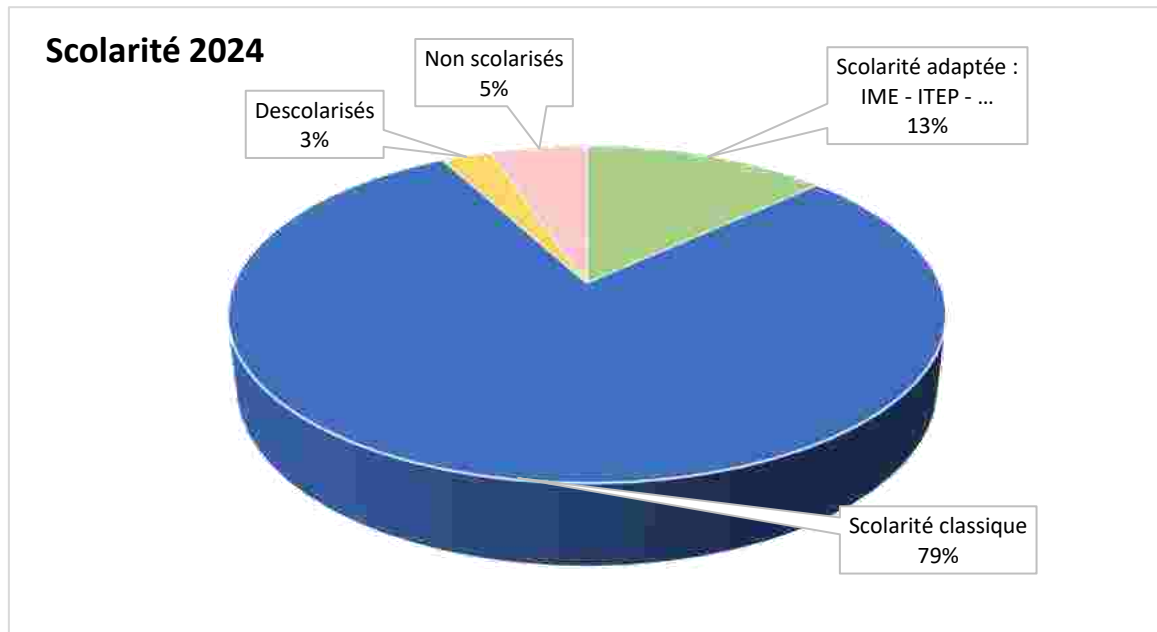


En 2024, 10 audiences ont eu lieu. L'ASE (Travailleurs sociaux, Cheffes de service, Coordinateurs ou Responsables Éducatifs) a répondu présent pour 6 d'entre elles.

En ce qui concerne les synthèses, il y en a eu 2 en 2024. L'ASE a honoré sa présence pour les 2.

●PARCOURS

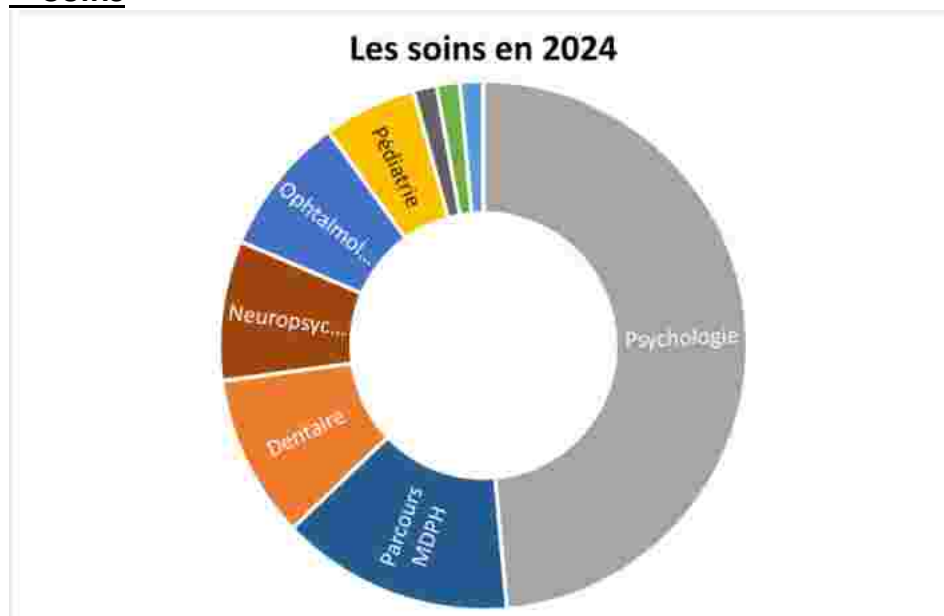
✓ Scolarité



La plupart des enfants accueillis en 2024 suivaient une scolarité classique : 79%.
 13 % sont inscrits dans des établissements adaptés ; en général IME ou ITEP.
 5% n'étaient pas scolarisés et 3% étaient descolarisés.

La faible partie des enfants descolarisés et non scolarisés peut s'expliquer par les enfants dont le motif d'accueil était la fugue du domicile parental ou encore le conflit parents-enfant.

✓ Soins



Psychomotricité
 Dentaire
 Psychologie
 Pédiatrie
 Ophtalmologie
 Orthophonie
 Parcours MDPH
 Neuropsychiatre
 Kinésithérapie

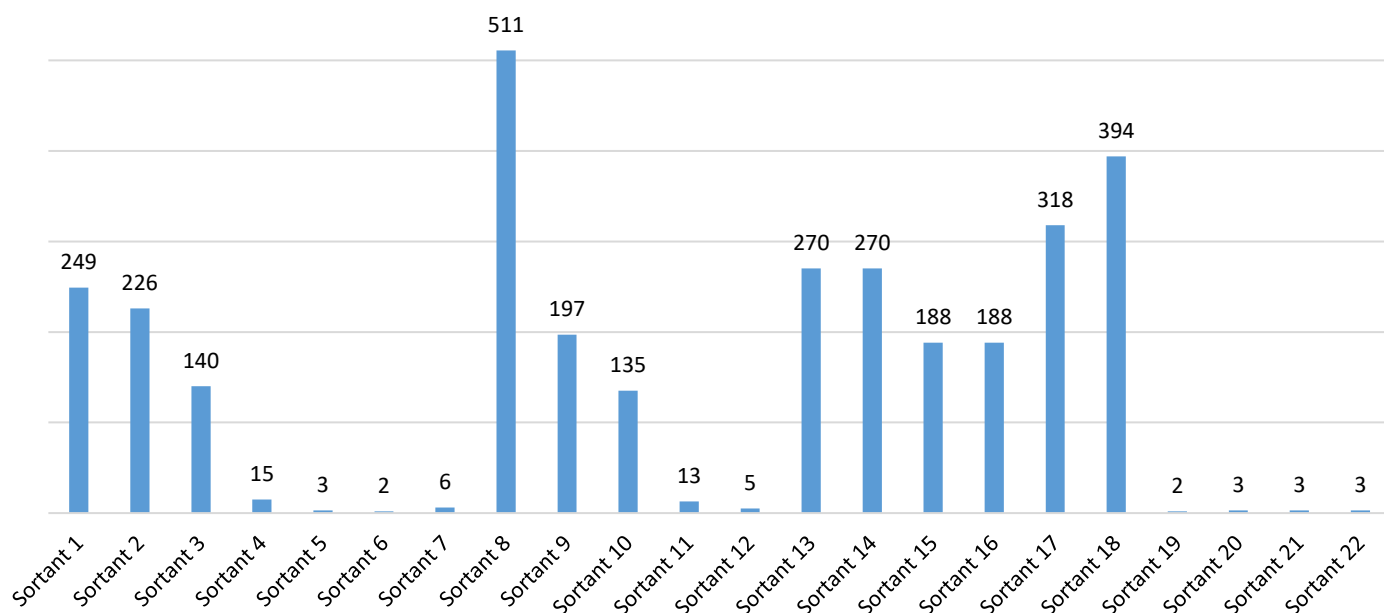
Tous les enfants ont eu un suivi psychologique aux Hellébore en 2024.

10 d'entre eux ont eu un parcours MDPH.

5. Orientation des mineurs en 2024

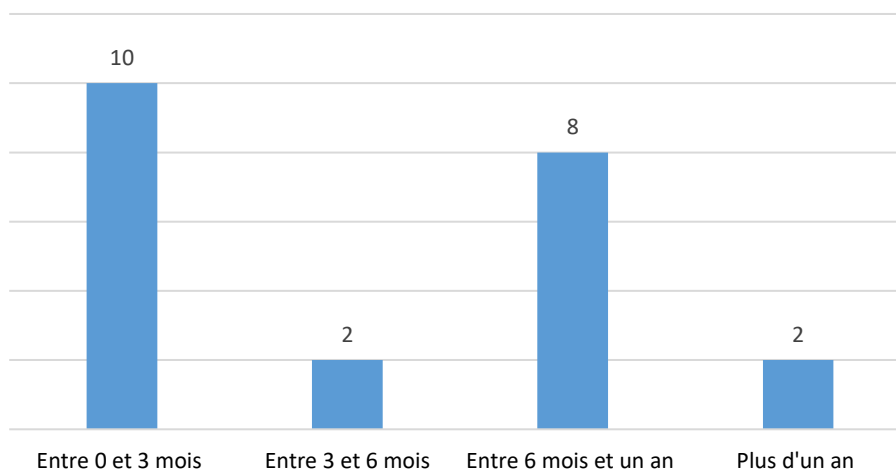
✓ Durée de séjour

Durée de séjour exacte par enfants pris en charge et sortis en 2024

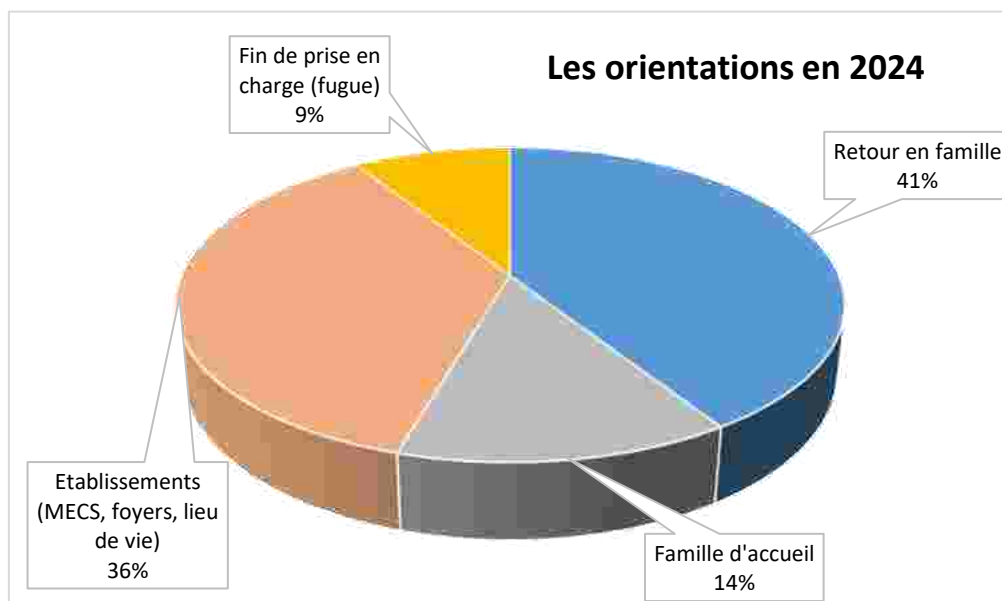


La durée de séjour concerne les enfants présents en 2024 mais également présents au 01/01/2024. C'est-à-dire accueillis en 2023.

Les durées de séjour en 2024 aux Hellébores



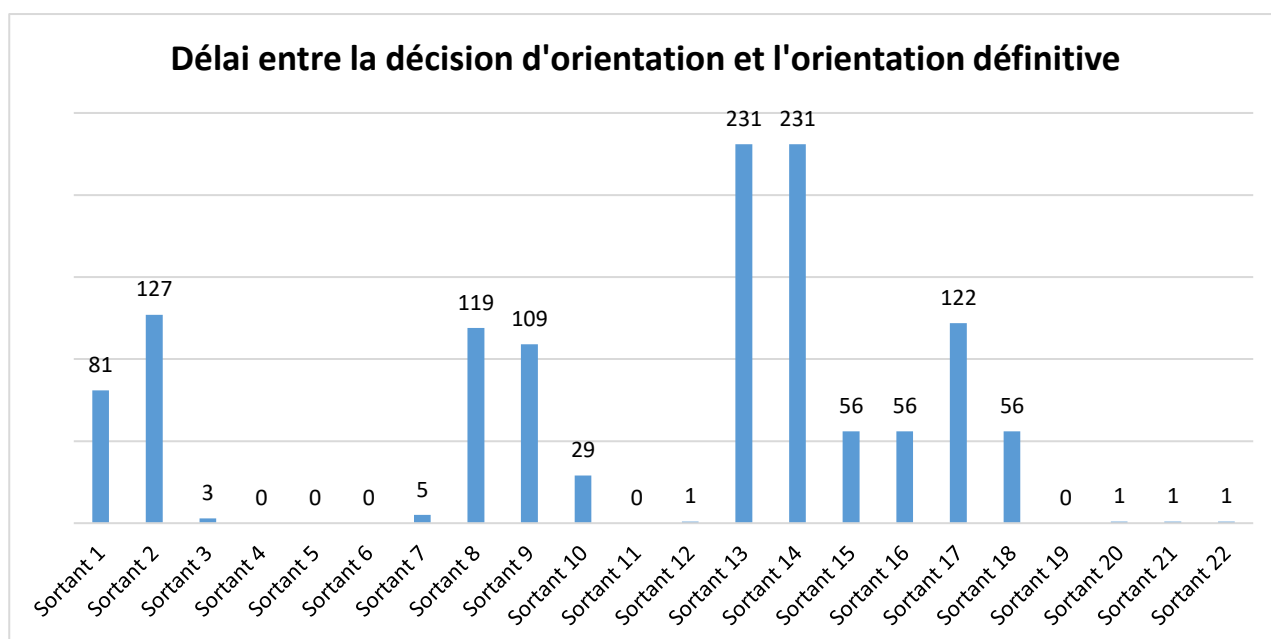
✓ Type d'orientation



En 2024, 22 mineurs ont été orientés.

La part des fins de prise en charge est de 9%. Elle représente les jeunes dont la durée de séjour a été très courte ; certains ne sont restés qu'une seule journée et ont fugué le même jour ou le lendemain. Ces derniers avaient, en général, fait l'objet d'un accueil administratif 72h ou 5 jours.

✓ Les délais d'orientation



Le graphique montre l'écart qu'il y a eu entre la décision d'orientation prise conjointement entre le FDEF et l'ASE et l'orientation définitive.

Les sortants 13 et 14, 15 et 16, 20, 21 et 22 représentent 3 fratries sortantes.

6. Les projets

➤ Sortie sur la passerelle himalayenne en Haute-Loire :

Lors d'une journée ensoleillée, les enfants ont eu l'opportunité de vivre une aventure unique en traversant la passerelle himalayenne en Haute-Loire. Ce moment de découverte a permis à chacun de dépasser ses peurs.

Cette activité a renforcé la cohésion du groupe et a permis aux enfants de partager des souvenirs mémorables tout en explorant la nature.



➤ Visite de musée :

Une sortie culturelle a été organisée au musée, où les enfants ont pu découvrir des œuvres artistiques et des expositions fascinantes. Cette visite a été l'occasion d'éveiller leur curiosité sous une forme ludique.



➤ Participation au carnaval :

Les enfants ont pris part au carnaval annuel, un événement où chacun a pu exprimer sa créativité en participant à la confection de costumes et à la parade. Ce fut un moment de joie et de partage, où les enfants se sont investis avec enthousiasme. Le carnaval a permis de renforcer leur sentiment d'appartenance au groupe et d'éveiller leur imagination à travers des activités artistiques.



➤ Initiation au jardinage :

L'initiation au jardinage permet aux enfants de s'impliquer dans un projet concret et de découvrir le cycle de la nature. En plantant et en entretenant des fleurs et légumes, ils apprennent l'importance de prendre soin de l'environnement tout en développant leur patience et leur sens des responsabilités.

Ce projet est un excellent moyen de les sensibiliser à l'écologie et de renforcer leur lien avec la nature.



➤ Activités sportives :

Tout au long de l'année, des temps d'activités sportives sont proposés aux enfants afin de favoriser leur bien-être physique et mental. Que ce soit lors de simples jeux collectifs dans le parc, de matchs improvisés de football, des séances de boxe, des balades, des tours en vélo et parfois de l'escalade. Le sport est un excellent vecteur de valeurs telles que le respect, l'entraide, et le dépassement de soi. Ces instants dynamiques et joyeux sont très appréciés des enfants.



➤ Moments ludiques et de vie au foyer :

Au fil des semaines, de nombreux moments simples mais précieux rythment la vie quotidienne au sein du foyer : promenades, jeux de société partagés, rires spontanés dans la cour, ou encore émerveillement lors des vogues et fêtes locales. Ces instants de complicité, parfois improvisés, renforcent le sentiment d'appartenance au groupe et offrent aux enfants un cadre chaleureux, où la joie et la bonne humeur trouvent pleinement leur place. Ces temps partagés, empreints de légèreté, sont essentiels dans le quotidien des enfants : ils créent du lien, apaisent, et laissent place à des souvenirs heureux.





➤ **Moment détente :**

Des moments de détente sont également intégrés dans la vie quotidienne des enfants. Ces instants de relaxation permettent à chacun de se ressourcer et de profiter d'une pause dans la routine.



7. Conclusion

Le Foyer d'Accueil d'Urgence, en tant que structure d'Accueil d'Observation et d'Orientation, accueille de manière inconditionnelle les mineurs qui lui sont confiés. Aujourd'hui, la simple mise à l'abri des mineurs ne suffit plus face à la complexité croissante des problématiques rencontrées. En effet, nous faisons face à des carences éducatives, des troubles psychiques (avec ou sans notification de la MDPH). Ces problématiques peuvent parfois se centraliser sur un même mineur, rendant l'accompagnement au quotidien particulièrement complexe et rigide. De plus, la tranche d'âge de 6 à 14 ans, à la fois délicate et variable dans ses besoins, peut complexifier davantage le travail éducatif.

Dans ce contexte, le Foyer des Hellébores s'efforce de développer un réseau de partenaires afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant accueilli. La famille demeure le premier et le plus important des partenaires, et l'équipe éducative travaille en étroite collaboration avec elle, afin de mettre en place un accompagnement adapté et de favoriser l'insertion et le bien-être des enfants.

Tout au long de l'année, le foyer d'accueil d'urgence a veillé à proposer des activités variées, adaptées à l'âge des enfants accueillis, en fonction de l'organisation du service. Durant les périodes de vacances scolaires, l'équipe éducative inscrit les enfants au centre de loisirs pour favoriser leur épanouissement. De plus, des séjours adaptés, organisés en partenariat avec nos partenaires et l'Aide Sociale à l'Enfance, sont proposés aux enfants, avec l'accord des familles, afin de leur offrir de nouvelles expériences.

Pendant les week-ends, des sorties pédagogiques et ludiques sont également organisées pour enrichir leur quotidien. Enfin, tout au long de l'année, les éducateurs s'engagent pleinement dans le bien-être des enfants, en les accompagnant dans l'aide aux devoirs, les soins quotidiens, et en proposant diverses activités qui favorisent leur développement et leur épanouissement. Cette approche permet à chaque enfant de bénéficier d'un environnement structuré et stimulant, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur intégration dans le respect de leurs besoins et attentes.

Cependant, un point majeur de réflexion concerne le sureffectif. Le foyer dispose d'un agrément de 11 places, ce qui correspond à 11 chambres pour les enfants. Or, il arrive fréquemment que cet effectif soit dépassé, entraînant parfois des placements en salle télé ou même dans le salon. Cette situation soulève des interrogations légitimes sur les conditions d'accueil et l'impact de ce sureffectif sur la qualité de l'accompagnement éducatif.

Ainsi, malgré ces défis, l'équipe éducative reste pleinement engagée, en soutenant les enfants dans leurs devoirs, en assurant l'accompagnement des soins et en veillant constamment à leur bien-être général

LES JARJILLES



6 rue Jean Baptiste Ogier 42100 Saint-Etienne
04.77.46.45.12 – 06.42.86.69.51

Cheffe de service :
Marie-Aline FARDEAU

☎ : 06-73-48-75-98
ma.fardeau@fdef42.fr

Gestionnaire administrative :

☎ : 04-77-80-50-50
habiba.benhassine@fdef42.fr

1. Présentation du service

Le FAO Jarjilles (anciennement Bois d'Avaize) a été acquis par le Département en février 2007. La maison dite de Terrenoire sera dénommée plus tard « Bois d'Avaize » puis « les Jarjilles » en 2021. Située sur un terrain de grande superficie arborée d'arbres, elle permet l'accueil de jeunes dans un environnement faisant penser à la campagne.

Les locaux

Le foyer Jarjilles est une maison d'habitation pouvant accueillir jusqu'à 11 adolescents avec une possibilité de suractivité en installant un jeune dans le salon en cas de besoin.

Le rez-de-chaussée de la maison est réservé aux lieux de vie communs : la cuisine, la buanderie, la salle de séjour, une grande salle multifonction (infirmierie, bureau psychologue, salle accueil famille, salle de réunion).

À l'entrée du bas on accède à un grand hall avec des servitudes et au bureau du chef de service. En bout de couloir, deux chambres.

Attenant aux chambres, une salle de bain est mise à disposition des jeunes hébergés à l'étage du bas.

On accède à l'étage du premier, par escalier nord ou sud de la maison, deux escaliers ont été pensés en lien avec l'évacuation en cas de danger.

Le premier escalier donne face au bureau des éducateurs (escalier le plus couramment empreinté), l'autre donne en bout de couloir sur les chambres du « côté fille » (utilisé par les jeunes qui vont à la salle TV du bas, car raccourci par rapport à leurs chambres.)



Le long couloir donne sur quatre chambres « garçon » du même côté face à une salle de bain avec deux douches, deux lavabos. Au bout de ce couloir, de par la configuration, a été retenu le « côté filles ». Il a été conçu dans un espace indépendant de trois chambres, avec une salle de bain commune à deux chambres et un sanitaire. La troisième chambre est équipée d'une salle d'eau et sanitaire pour jeune fille autonome.

On trouve aussi un accès à la terrasse du haut, lieu de pose, d'échange entre jeunes et adultes.

De la terrasse, les départs et arrivées des jeunes s'effectuent grâce à l'accès au deuxième portail piéton la jouxtant.

La maison est située dans un parc. Fermée sur les côtés pour la sécurité de tous, l'ensemble des personnes accueillies et professionnels peuvent disposer d'une grande cour, avec lieu de jeux (baskets, pétanque...) et tables de jardin.

Une annexe située devant la cour permet l'aménagement d'un préau couvert, avec table de ping-pong et sac de boxe suspendu, où jeunes et professionnels peuvent profiter de temps extérieurs à l'abri des intempéries.



2. Missions

Le Foyer les Jarjilles accueille 11 jeunes filles et garçons de 14 à 18 ans. Il se situe dans une ancienne et vaste maison rénovée, entourée d'espaces extérieurs près des quartiers de Montplaisir et de Terrenoire, à proximité du parc du Bois-d'Avaize.

Le foyer les Jarjilles a une réelle compétence en matière d'accueil d'urgence, ce qui revient à dire qu'il accueille 365 jours par an, 7 jrs/7 et 24 h/24, et ce sans aucun critère d'admission afin de remplir sa mission d'intérêt général, la protection de l'enfance. Ses missions sont clairement définies : accueillir les enfants, les observer et leur proposer une orientation, en lien avec leur projet individualisé et en concertation avec les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et les parents.

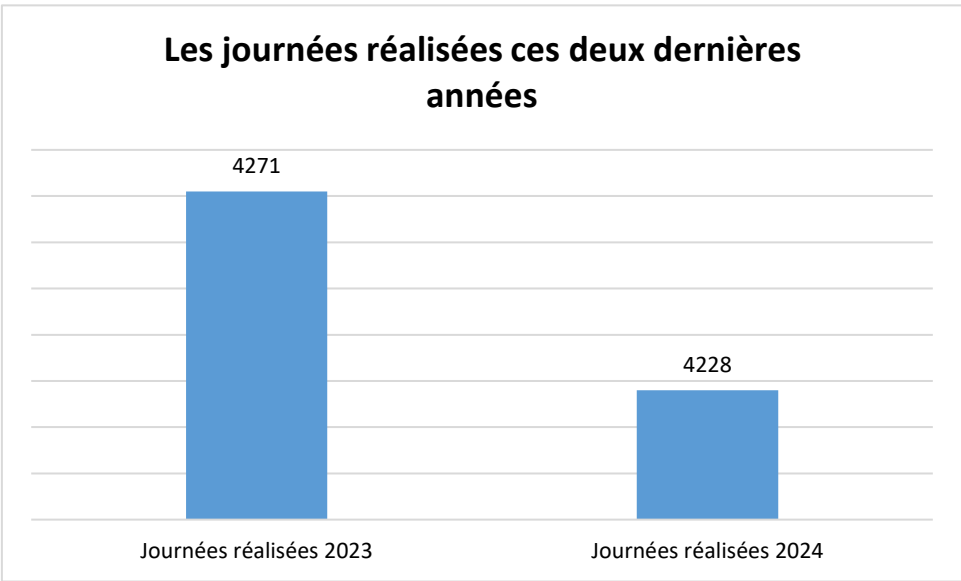
Notre objectif est que le jeune soit associé et concerné par son projet. L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire comprend neuf éducateurs (ou moniteurs-éducateurs), une psychologue, une infirmière, deux maîtresses de maison et trois veilleurs de nuit, ainsi qu'un médecin rattaché à la structure et une secrétaire étant hors site.

L'unité a pour mission d'accueillir tout enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance dont les difficultés contraignent à un hébergement, immédiat ou non et exigent une observation particulière de la situation du jeune et de sa famille. Ainsi, une orientation basée sur un projet éducatif durable tentera d'être dégagée et réalisée en accord avec le Service de l'A.S.E.

La qualité de l'accueil, dès l'arrivée du jeune, est déterminante pour une observation de qualité. L'observation passe nécessairement par l'écoute des difficultés de l'enfant et de sa famille mais la prise en charge du jeune s'inscrit, pour autant, dans un cadre éducatif où celui-ci fait l'apprentissage quotidien des règles ou plutôt des normes de la vie sociale. Au terme de l'observation et compte tenu des particularités de chaque situation, le jeune est orienté vers une M.E.C.S., un lieu de vie, une famille d'accueil ou retourne vivre au sein de sa famille, le plus souvent avec un soutien éducatif à domicile.

Le foyer les Jarjilles œuvre avec conviction et s'appuie sur les valeurs du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille dont le projet d'établissement part du principe que tout enfant ou adolescent a un potentiel d'évolution, quelles que soient les difficultés de sa situation.

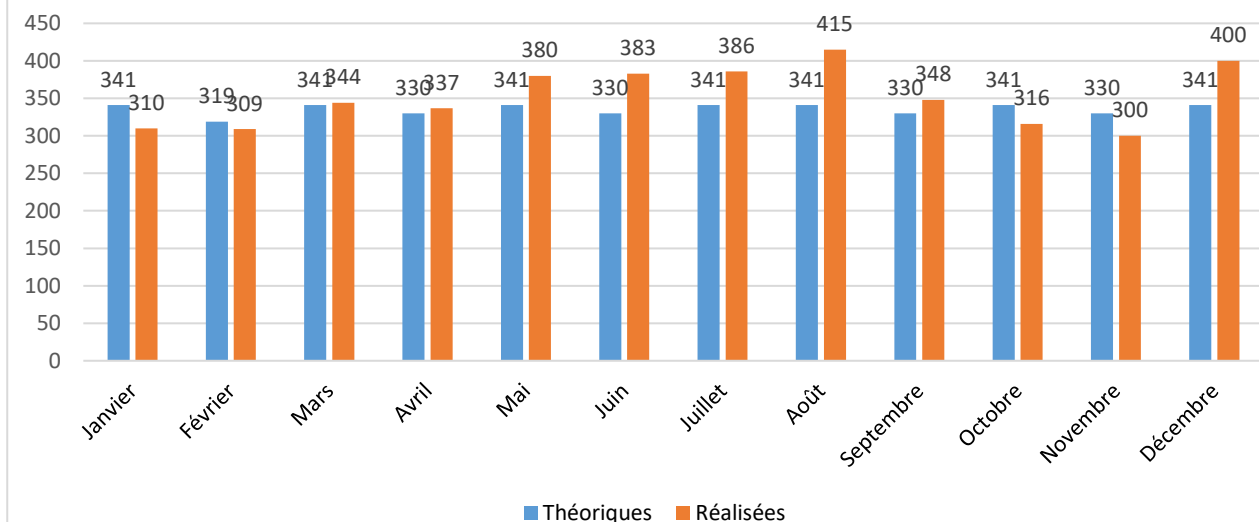
3.L'activité globale



Le nombre de journées réalisées sur les deux dernières années est presque équivalent.
43 jours supplémentaires avaient été réalisés en 2023.

Années	Total des journées réalisées	Taux d'occupation
Journées réalisées 2023	4271	106%
Journées réalisées 2024	4228	105 %

Evolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2024



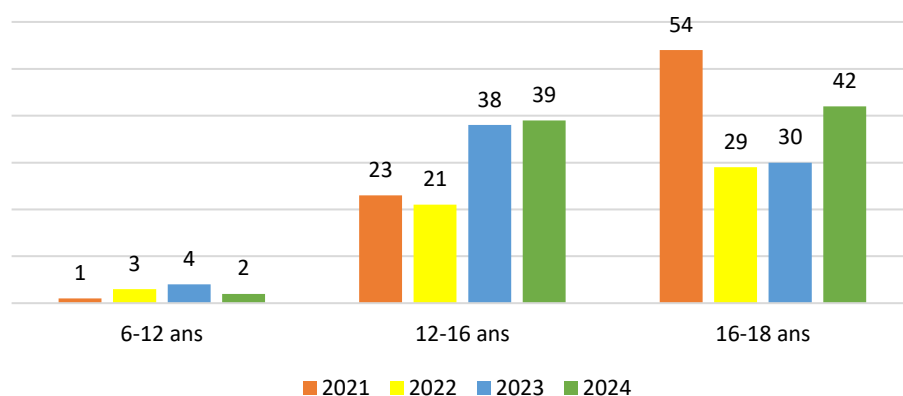
Sur 8 mois, le nombre de journées réalisées est supérieur au journées théoriques. Ceci caractérise une activité continue sur l'année 2024.

4. Le profil des mineurs à l'admission

● IDENTITE

✓ Age

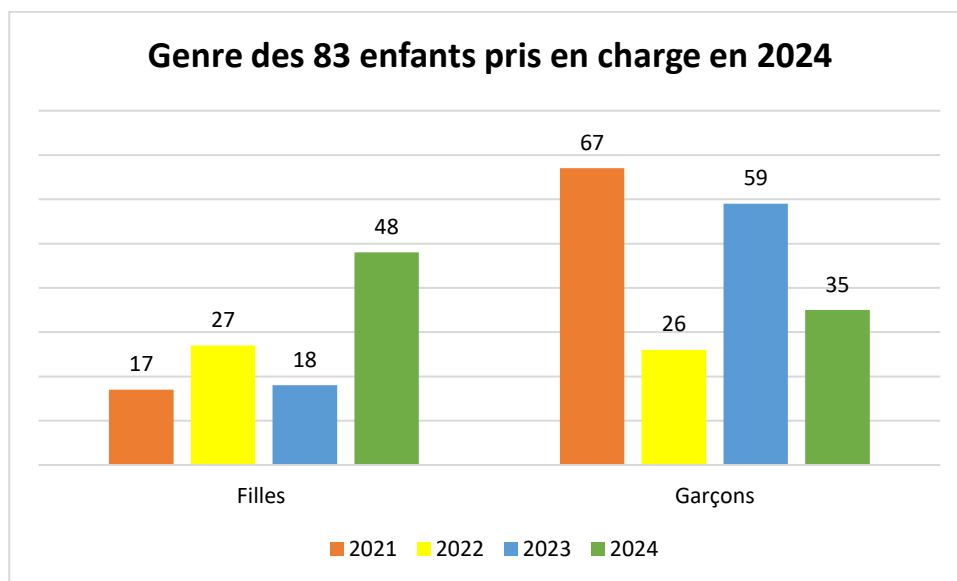
Âge des mineurs accueillis de 2021 à 2024



La tranche d'âge des 12-16 ans est davantage sollicitée sur 2023 et 2024.

La tranche d'âge des 16-18 ans prend de l'ampleur en 2024. Ceci est lié en grande partie par l'accueil des MNA.

✓ Genre



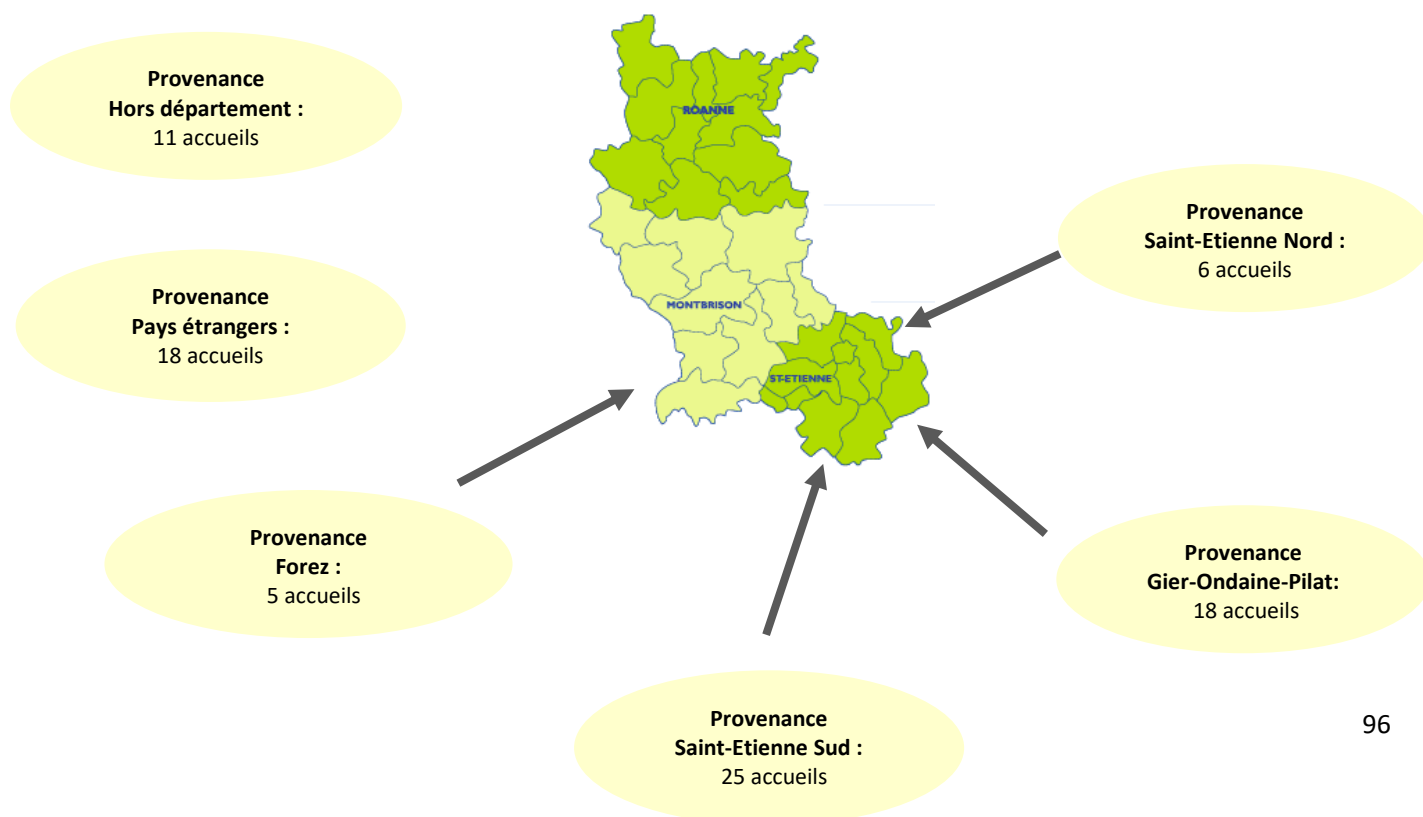
Le phénomène exceptionnel visible sur le graphique en 2021, où il y a eu une nette augmentation du nombre de garçons (MNA compris), réapparaît en 2023.

La balance se repositionne en 2024 : 48 filles pour 35 garçons.

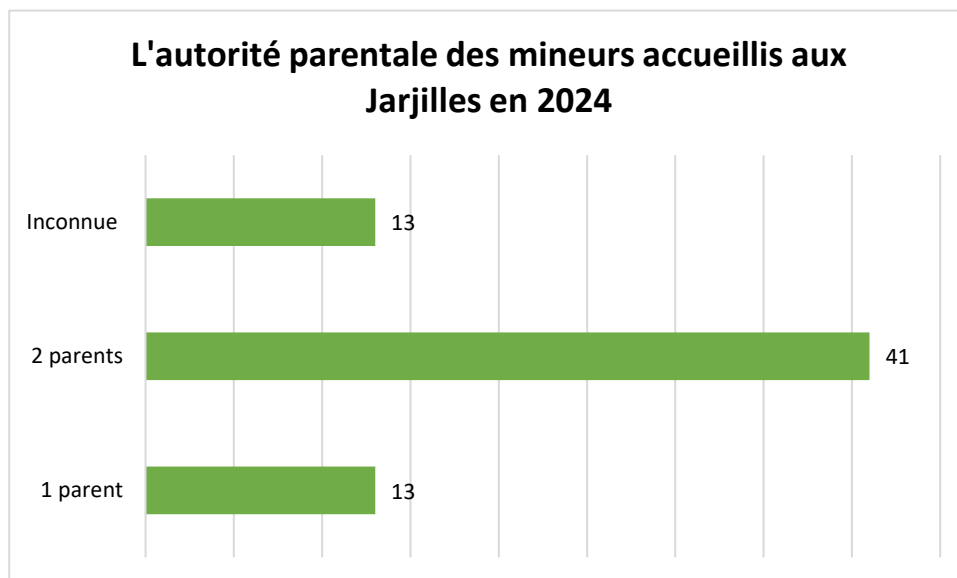
Nous remarquons une nette demande pour les filles en 2024. Ce constat peut s'expliquer par plusieurs critères : libération de la parole de la gent féminine, ainsi que des troubles importants chez les adolescentes qui conduisent à du placement.

• FAMILLE

✓ Territoire d'origine

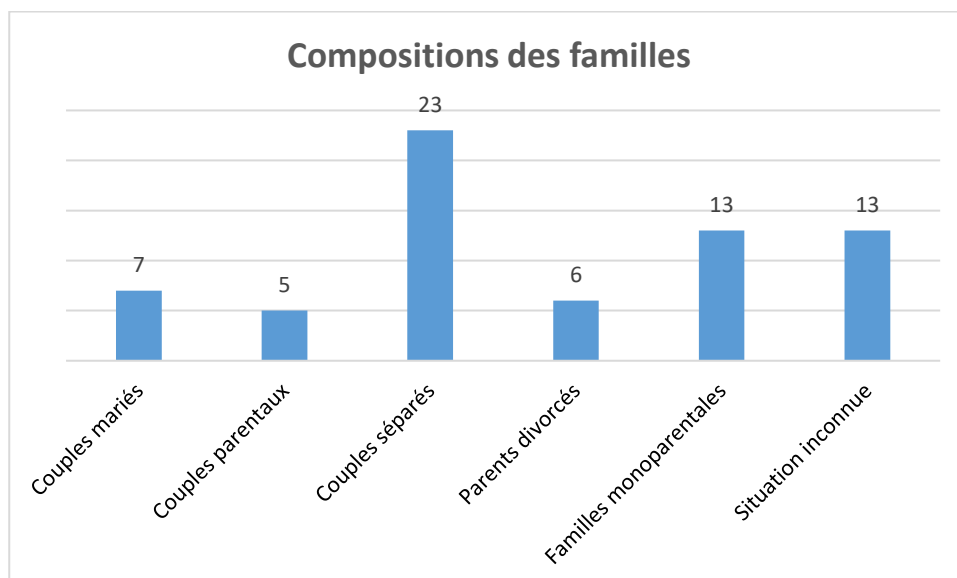


✓ Autorité parentale

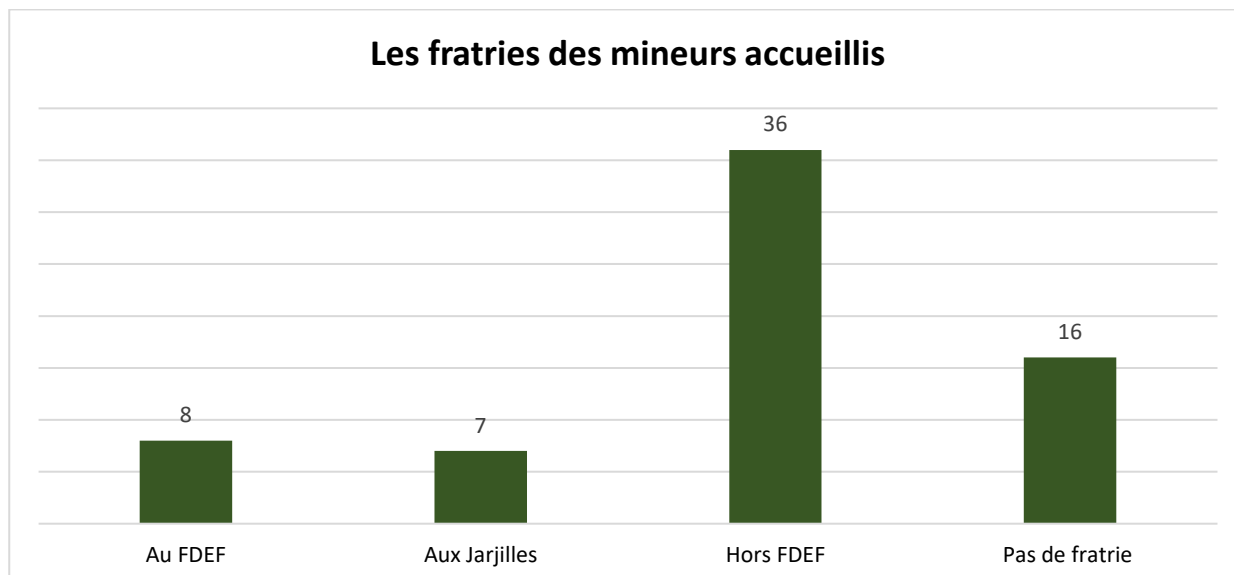


Bien que les couples des enfants accueillis aux Jarjilles soient mariés, en relation de couple parental, séparés ou divorcés, les deux parents conservent leur autorité parentale. Une attention est portée afin que les deux parents soient sollicités lors de l'accueil de l'enfant.

✓ Composition des familles



Le graphique montre qu'une majorité des parents concernés par le placement de leur enfant ne vivent pas conjointement. Cet élément participe souvent à la complexité de la situation de l'enfant accueilli.



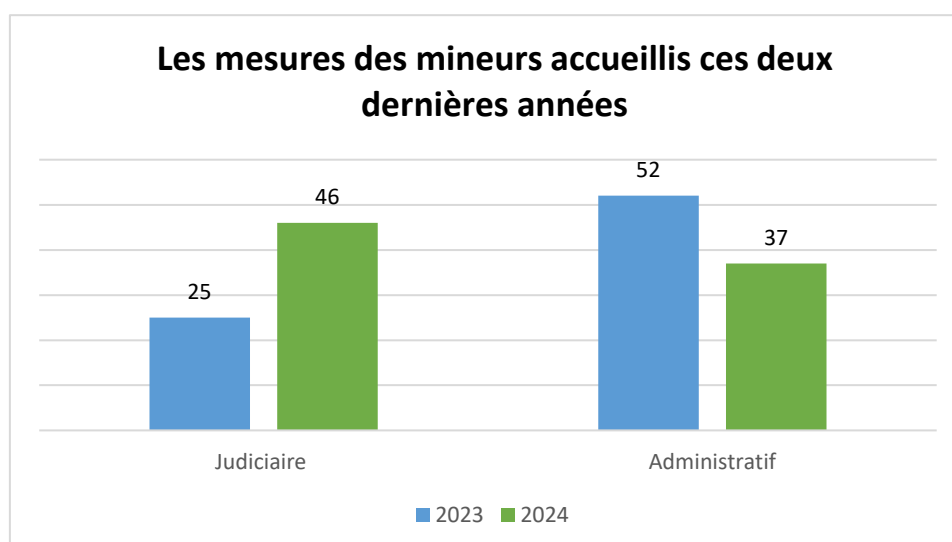
Le graphique ci-dessus ne comptabilise pas les MNA (16). En effet, à leur arrivée beaucoup d'éléments nous sont inconnus quant à leurs familles, et donc s'ils ont ou non des frères et/ou sœurs.

En revanche, la plupart des mineurs pris en charge en 2024 ont des fratries non placées au FDEF. En général, ces derniers se trouvent au domicile familial.

Des conflits fratrie peuvent indiquer une situation familiale dégradée et conduire au placement de l'enfant, pour la sécurité de tous les mineurs au domicile.

•MESURES

✓ Administratives ou judiciaires

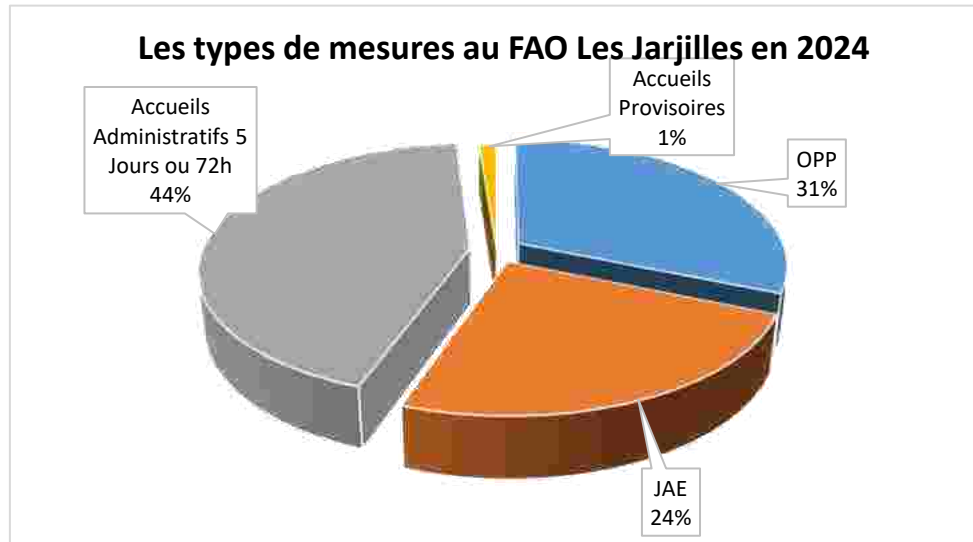


Nonobstant le grand nombre des accueils administratifs liés pour la majorité aux accueils des MNA, en 2024 les accueils judiciaires prennent le dessus. Les MNA entrent quelques fois avec une ordonnance de placement provisoire.

Les mesures d'AEMO ne suffisent pas toujours à pouvoir étayer la situation dans sa globalité. En outre, les mesures judiciaires peuvent décrire une incapacité pour les parents à pouvoir demander de l'aide compte tenu de la situation familiale dégradée.

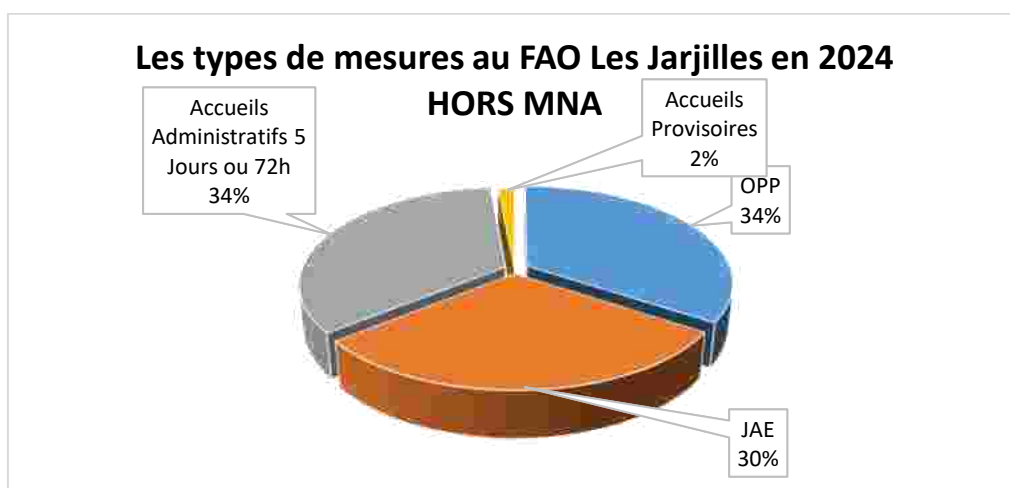
✓ Cadre de la mesure

➔ Avec MNA



- 26 mineurs sont entrés via une Ordonnance de Placement Provisoire (10 en 2023),
- 20 autres sont entrés via un Jugement en Assistance Éducative (15 en 2023),
- 36 autres sont entrés via un accueil administratif 72h ou 5 jours (51 en 2023),
- 1 mineur est entré via un accueil provisoire (1 en 2023).

➔ Hors MNA



Les proportions des deux graphiques (avec ou sans MNA) ne changent pas beaucoup. En 2024, 16 MNA ont été pris en charge :

- 3 sont entrés via une Ordonnance de Placement Provisoire,
- 13 sont entrés via un accueil administratif 72h ou 5 jours.

En ce qui concerne les jeunes hors MNA :

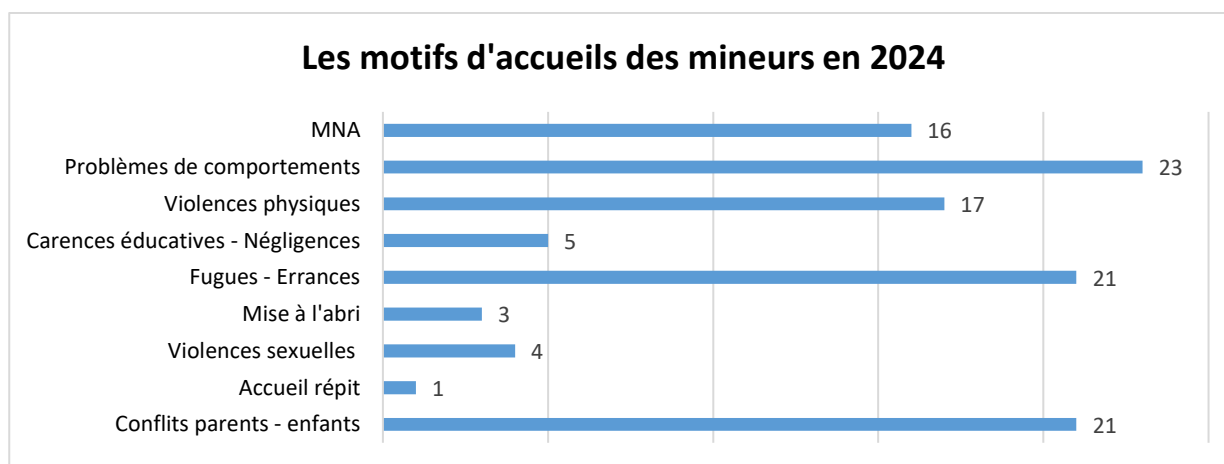
- 23 sont entrés via une Ordonnance de Placement Provisoire (10 en 2023),
- 20 sont entrés via un Jugement en Assistance Éducative (15 en 2023),
- 23 sont entrés via un accueil administratif 72h ou 5 jours (11 en 2023),
- 1 est entré via un accueil provisoire (1 en 2023).

Ces deux graphiques montrent donc une prédominance pour les accueils judiciaires, OPP et JAE confondus. Les accueils administratifs 5 jours et/ou 72h sont liés à l'accueil d'un nombre importants d'adolescents « fugueurs » avec nécessité d'une mise à l'abri durant la semaine ou le week-end. Ainsi, il s'agit ensuite de pouvoir orienter le mineur auprès du service et/ou domicile d'origine, dès son accueil au foyer.

✓ Motifs de placement

Trois motifs de placement se retrouvent en tête : les fugues, les conflits parents-enfants et les problèmes de comportements.

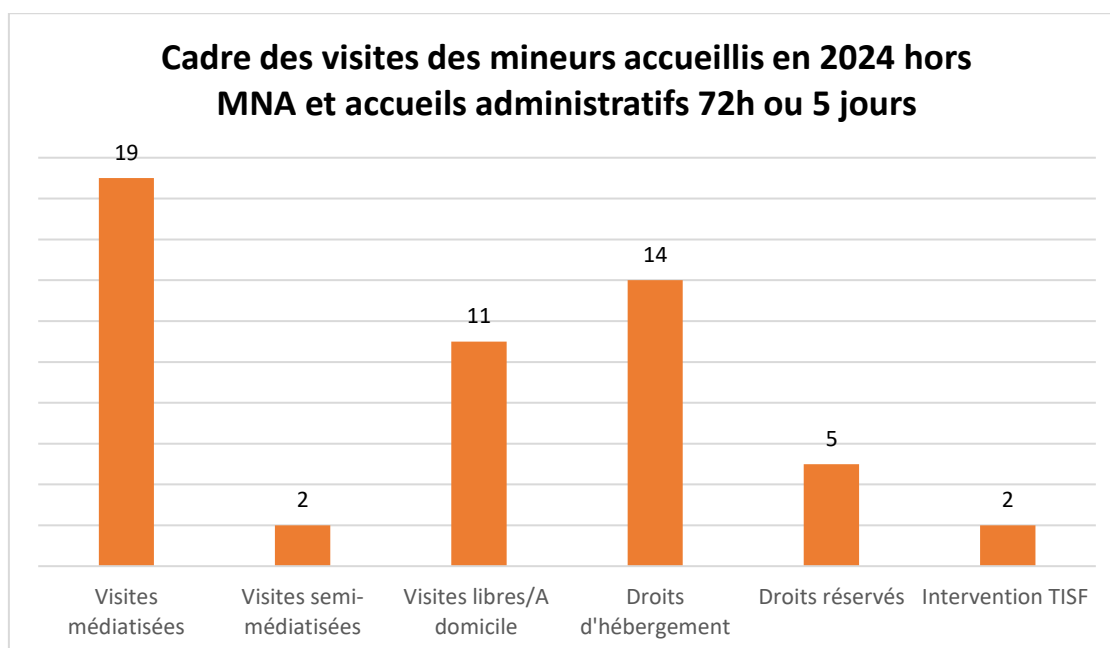
Nous retrouvons également dans ce diagramme, les 16 Mineurs Non Accompagnés accueillis en 2024.



A noter que les fugues/errances peuvent decrir des mises en danger du mineur ainsi que des troubles du comportement sous-jacents à la situation.

La plupart des mineurs accueillis au FAO Jarjilles ont (ou devraient avoir) un suivi pedo-psychiatrique, soins et droits ouverts MDPH (pas toujours ouverts), faute d'un suivi adapté depuis plusieurs années par la famille et les acteurs (scolarité, déménagement et pas de possibilité de suivi de dossier...).

✓ Cadre des visites



Ce graphique ne recense pas les MNA ni les mineurs entrés dans le contexte d'un accueil administratif 72h ou 5 jours.

Par ailleurs, d'autres mineurs n'ont eu qu'un court séjour au vu de leur fugue. Ceci signe la conséquence de leur sortie définitive des Jarjilles.

La distinction est faite au regard des deux parents. Notamment lorsqu'ils sont séparés ou divorcés. Les deux parents n'ayant pas forcément les mêmes droits.

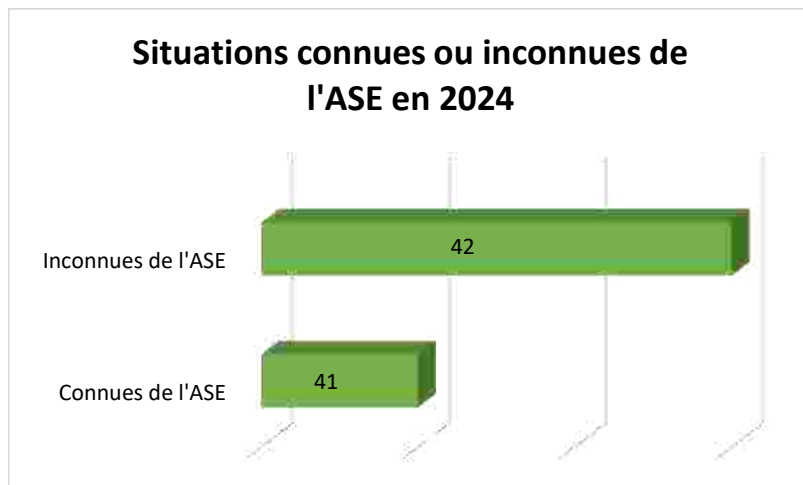
Un parent peut avoir par exemple un droit réservé tandis que l'autre peut avoir un droit de visite libre avec l'intervention d'une TISF.

Le graphique montre un nombre important de Visites Médiatisées (VM) appelées également « Visites en Présence d'un Tiers » sur les 83 situations (MNA compris). Ces visites peuvent se faire au foyer les Jarjilles, en présence de la psychologue et/ou des éducateurs. Il est également possible que ces visites se fassent à l'ASE de secteur de référence de l'enfant accueilli, avec un travailleur social nommé. Ceci implique alors un accompagnement de l'enfant à ce RDV par l'équipe des Jarjilles.

De plus, le graphique montre des droits réservés peu sollicités. En effet, si les VM sont présentes en début de placement, une ouverture sera ordonnée voire sollicitée par l'équipe si possible. Nous pouvons faire le constat que « le tout placement » de l'enfant sans retour au domicile reste difficile à tenir tant pour l'enfant accueilli qui peut souvent fuguer pour se rendre au domicile familial.

● TERRITOIRE ASE

✓ Situations connues ou non

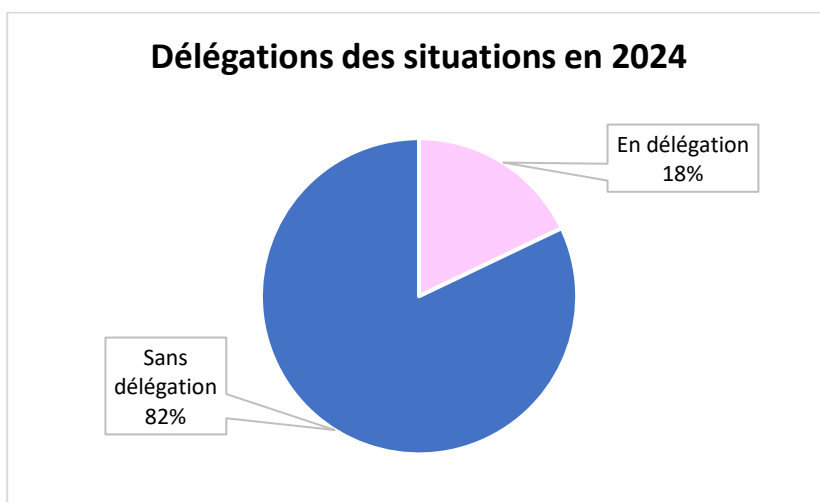


49 % des situations à l'accueil sont connues de l'ASE. En général, les situations sont soit liées aux signalement CRIP, soit des situations avec des mesures déjà en cours (AEMO, AED, ...).

51 % des situations sont inconnues de l'ASE, si l'on considère les 16 MNA.

Sans les MNA, les situations inconnues de l'ASE sont de 39 %.

✓ Délégations

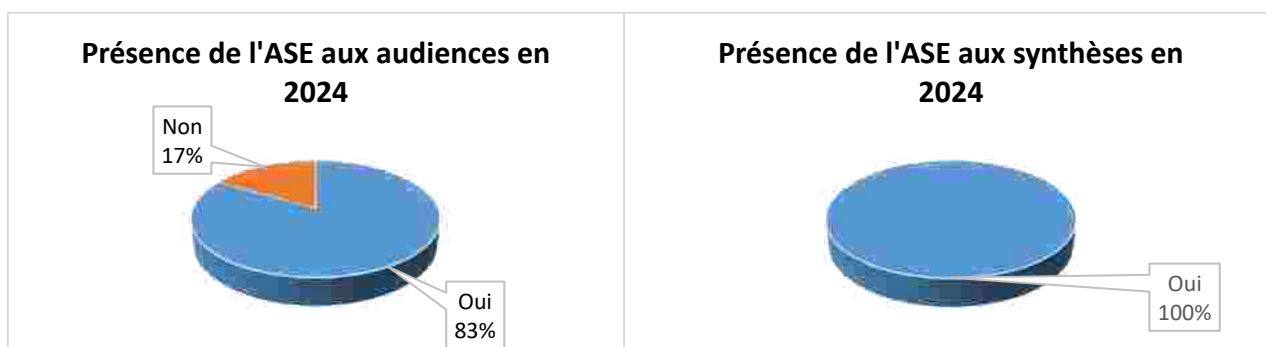


Le graphique ci-contre indique les délégations des 67 situations (hors MNA).

Si l'on compare les délégations de 2023 et 2024, il y a une baisse notable. 38 % des situations sont déléguées en 2023 contre 18 % en 2024.

Le plus souvent, un travailleur social de l'ASE est nommé.

✓ Présence de l'ASE aux synthèses et aux audiences



24 audiences ont eu lieu en 2024. Les professionnels de l'ASE (chefs de service, responsables éducatifs ou travailleurs sociaux) ont été présents à 20 d'entre elles.

À noter que 3 audiences pénales ont eu lieu en 2024 concernant des faits à caractère délictuels. Ces audiences ne sont pas comptabilisées dans le graphique.

En ce qui concerne les synthèses, il y en a eu 6 en 2024. Les 6 ont été honorées par la présence des professionnels de l'ASE.

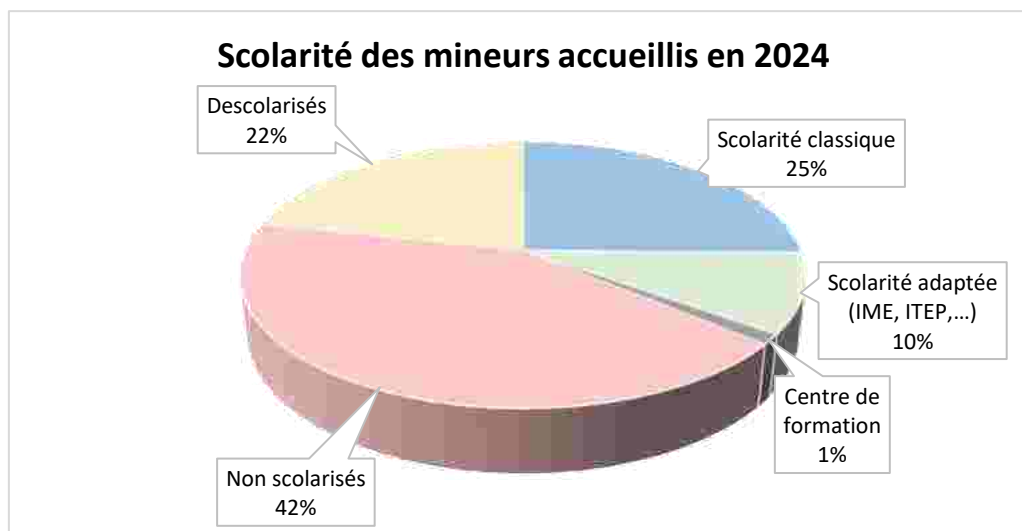
Ce chiffre fait état des notes prises et conservées dans le dossier de l'enfant. Malheureusement, les effectifs des professionnels présents sur le Foyer n'ont pas suffi à retranscrire la réalité du terrain. Les synthèses n'ont pas toutes été tracées par des comptes rendus. Chaque enfant, dès le premier trimestre (s'il est encore présent) fait l'objet d'un bilan dans lequel sont invitées toutes les personnes gravitant autour de la situation (éducateurs FDEF et/ou ASE, Chefs de service ASE et FDEF, psychologues, infirmiers, ...).

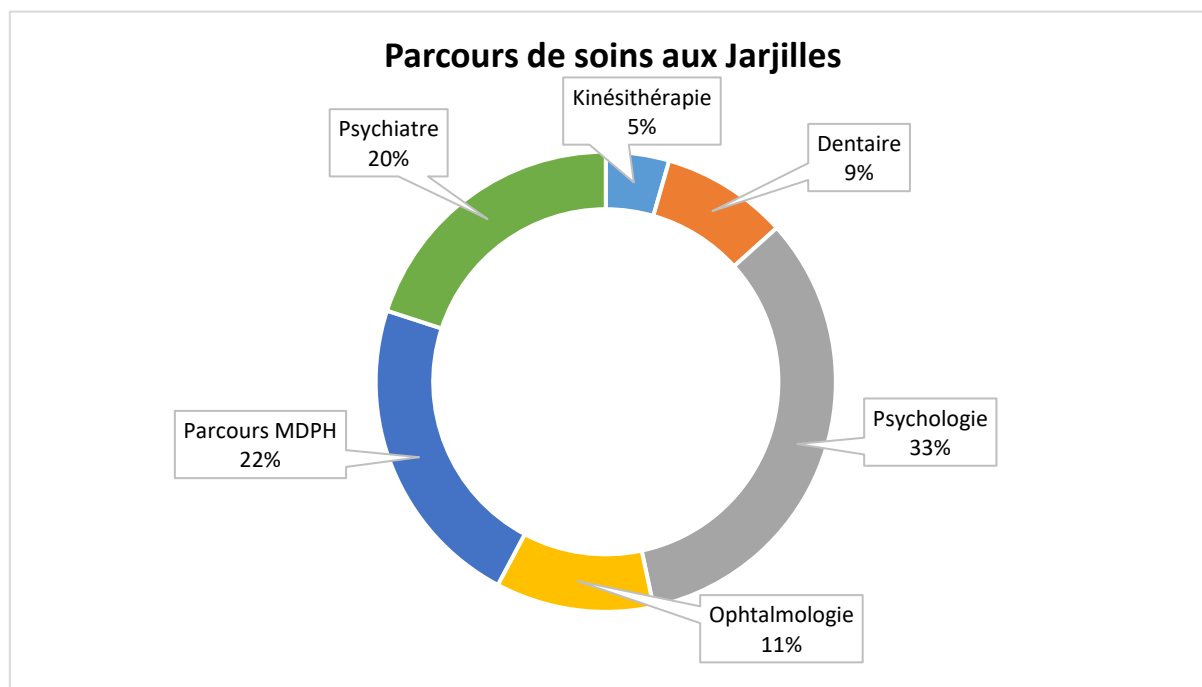
● **PARCOURS**

✓ **Scolarité**

En 2024, le taux de scolarité des jeunes pris en charge aux Jarjilles baisse. Peu importe la scolarité, qu'elle soit classique ou adaptée, le taux est de 35 %. En comparaison, en 2023, elle était de 45%.

Au-delà, les chiffres sont plus alarmants concernant les jeunes déscolarisés ou non scolarisés : 64 % au total. Il est à noter que dans la proportion des jeunes non scolarisés, on retrouve les MNA (16 sur 83 mineurs au total).





Dès son entrée, le mineur fait l'objet d'une visite médicale par l'infirmière du service. Cette visite est systématique dans la mesure du possible. En effet, la fugue de certains jeunes empêchant la consultation avec l'infirmière, présente sur l'unité à 40%.

Les mineurs comptabilisés en 2024, présents au moins une semaine, ont donc bénéficié d'une consultation médicale (MNA compris). Un dossier est monté par l'infirmière qui réalise un entretien avec le mineur en présence ou non des parents. La présence de ces derniers restant souhaitable si la mesure du placement le permet.

Au regard du graphique, 22% des mineurs accueillis ont un suivi MDPH. D'autres dossiers n'ont pas aboutis, faute d'acceptation et d'autres sont restés en cours.

Les soins psychologiques et psychiatriques des personnes accueillies représentent 53 %. Ce qui caractérise un besoin pregnant pour les enfants car il répond à **des besoins profonds liés à leur histoire, leur vécu et leur état psychique au moment du placement.**

Des soins complémentaires sont poursuivis après l'arrivée de l'enfant (dentiste, ophtalmologie). Cependant, la situation reste très difficile au niveau des soins dentaires faute de dentistes disponibles à St-Etienne et ses environs. La possibilité actuelle, en cas de problèmes dentaires aigus (caries) est d'appeler le 15 le week-end et les jours fériés. Ces derniers ne traitent que l'urgence.

L'infirmière du service a échangé avec le cabinet dentaire « Parallèle » de Rive de Gier qui ne fait que les soins d'orthodontie et qui attend un dentiste pouvant effectuer des soins sous MEOPA (mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote).

Le champ d'action reste par conséquent faible dans la Loire. Un dentiste à Oullins (Rhône), indiqué par le cabinet « Parallèle », accepterait néanmoins d'assurer le suivi dentaire des enfants du foyer.

En ce qui concerne l'orthophonie, deux ans d'attente sont nécessaires pour un premier rendez-vous. Ceci ne fait qu'accentuer les troubles d'élocutions des enfants en attente de prise en charge. Cette non prise en charge peut majorer les troubles du comportement.

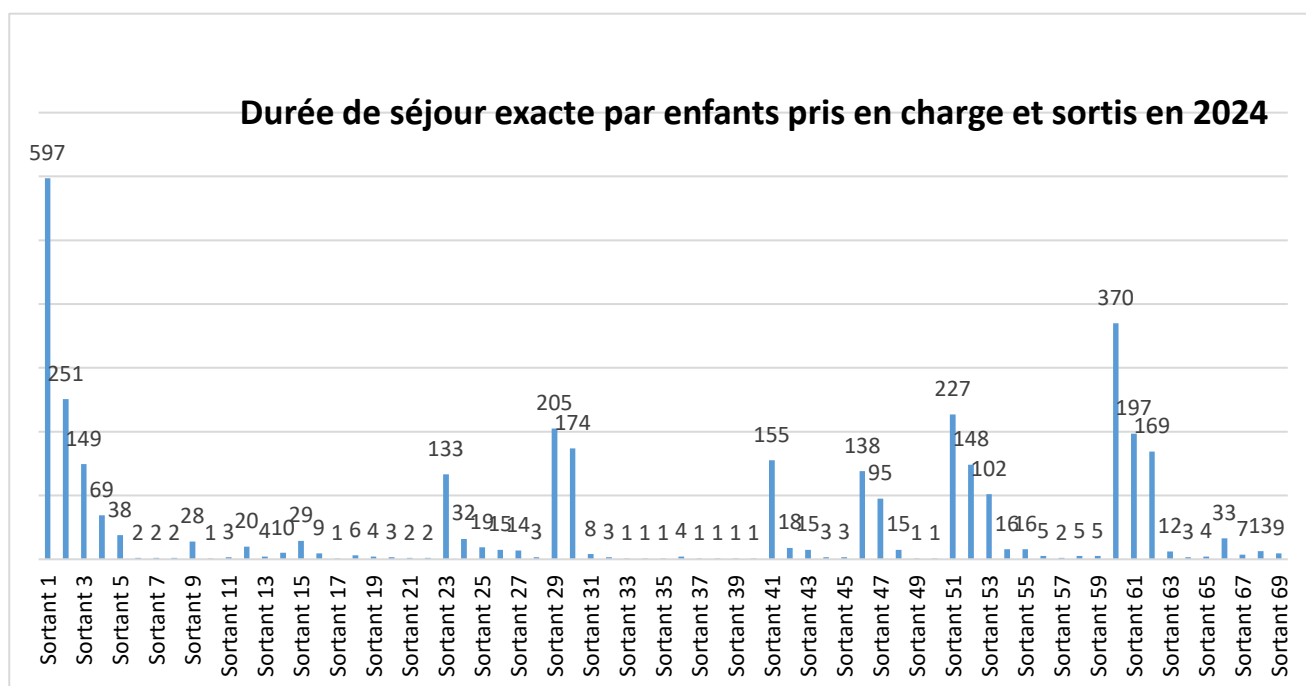
Concernant les médecins traitants, la prise en charge est satisfaisante.

Concernant la politique de prévention des vaccins, en particulier celui contre le Papillomavirus, une autorisation parentale est requise. Certains parents ne comprennent pas le bénéfice de ce vaccin et les professionnels confrontés à des refus des parents doivent se plier à la décision de ces derniers. La décision des parents est souvent le fruit de méconnaissance du vaccin, et de son bénéfice-risque.

Il s'agira d'initier une réflexion sur les protocoles pouvant être mis en place conjointement avec l'ASE dans le but d'encourager la vaccination chez les enfants avant une activité sexuelle, notamment chez les filles (à partir de 11 ans).

5. Orientations

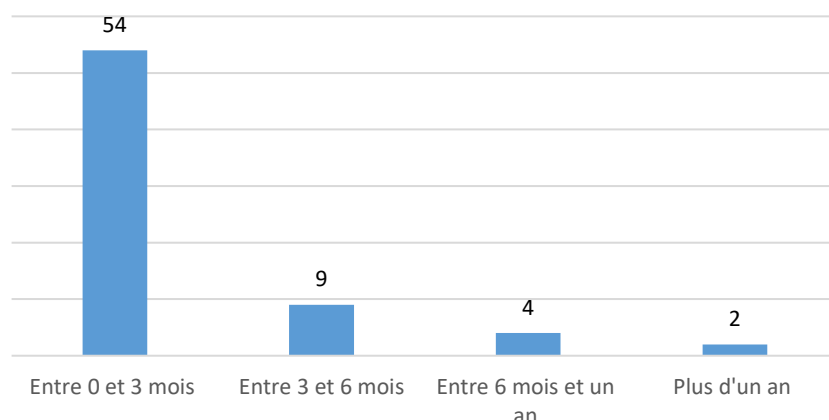
✓ Durée de séjour



Le graphique ci-dessus montre la durée de séjour exacte des enfants pris en charge durant l'année 2024 et orientés. Il y a eu 69 sortants. Cette durée de séjour concerne les enfants présents en 2024 mais également présents au 01/01/2024. C'est-à-dire accueillis en 2023.

On remarque des durées de séjours très faibles : 1 jour. Ces entrées-sorties ne sont pas nécessairement des MNA et peuvent également concerner des fugueurs d'autres départements et des grands adolescents n'adhérant pas au placement.

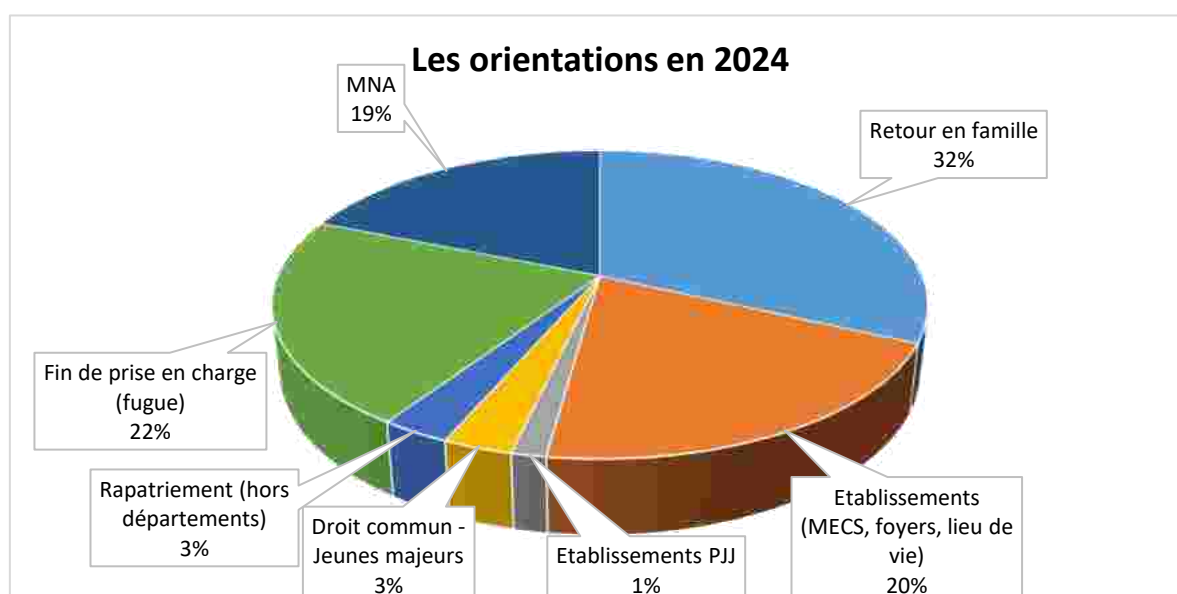
Durée de séjour des mineurs sortis en 2024



La mission d'urgence du FAO est remplie avec la première moitié du diagramme. 54 enfants sont restés entre 1 et 3 mois et 9 sont restés entre 3 et 6 mois.

En revanche, persiste quelques exceptions : des séjours au-delà de 6 mois, voire à plus d'un an.

✓ Type d'orientation



A propos des sorties, les retours en famille restent majoritaires (32%). Le cas échéant, le jeune est orienté vers un autre établissement ou lieu de vie adapté à sa situation (20%).

Les fugues sont également mises en évidence (22%). Certains mineurs n'acceptant pas le placement ou la mise à l'abri (MNA compris).

Les adolescents qui restent longtemps au foyer des Jarjilles sont souvent confrontés à un **enchevêtrement de freins structurels, sociaux et personnels**. Cela peut être lié au manque de places en structures adaptées. Les délais d'attente sont parfois longs pour une entrée dans un autre foyer. Les profils complexes des personnes accueillies ne favorisent pas pour d'autres structures de les accueillir.

Le foyer des Jarjilles peut devenir **une structure "par défaut"** pour des jeunes **en impasse de parcours**, faute de mieux.

6. Les sorties

Plusieurs sorties ont eu lieu en 2024. Les séjours sont adaptés aux adolescents accueillis et leur permettent de « souffler » ; le placement étant souvent une période compliquée dans leur parcours.

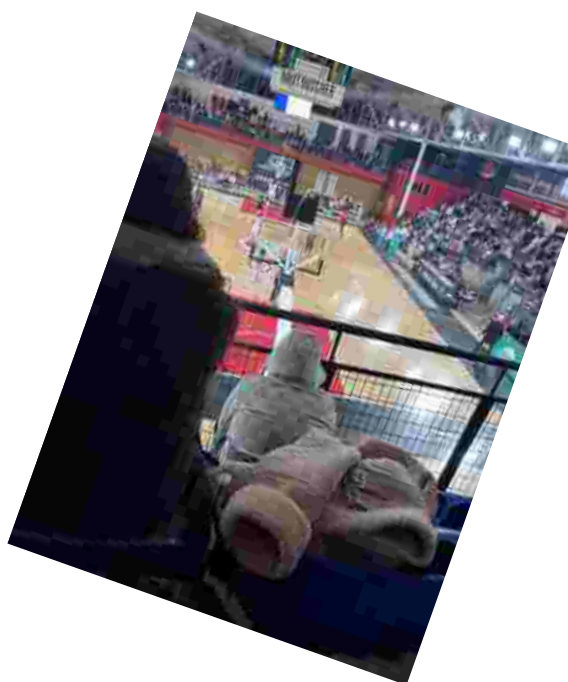
✓ Marché de Noël 2023



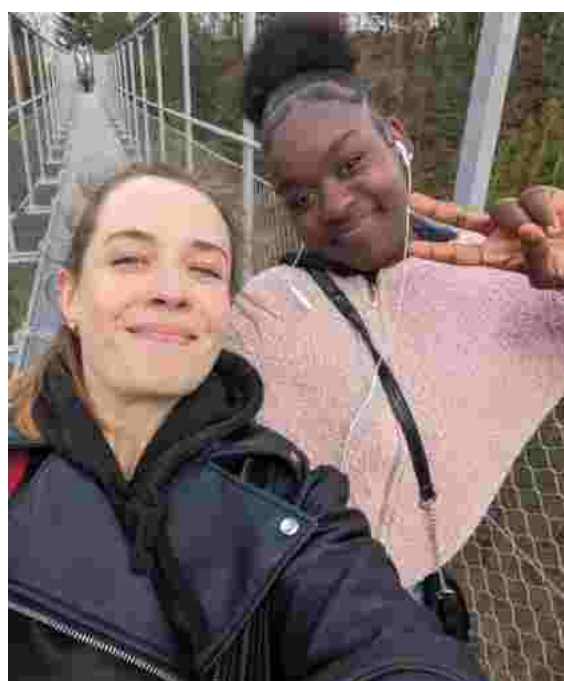
✓ Sortie au Bessat fin Janvier 2024



✓ Sortie Basket



✓ Promenade sur la passerelle himalayenne du Chambon sur Lignon





✓ Randonnée sur le Pont suspendu à Grenoble



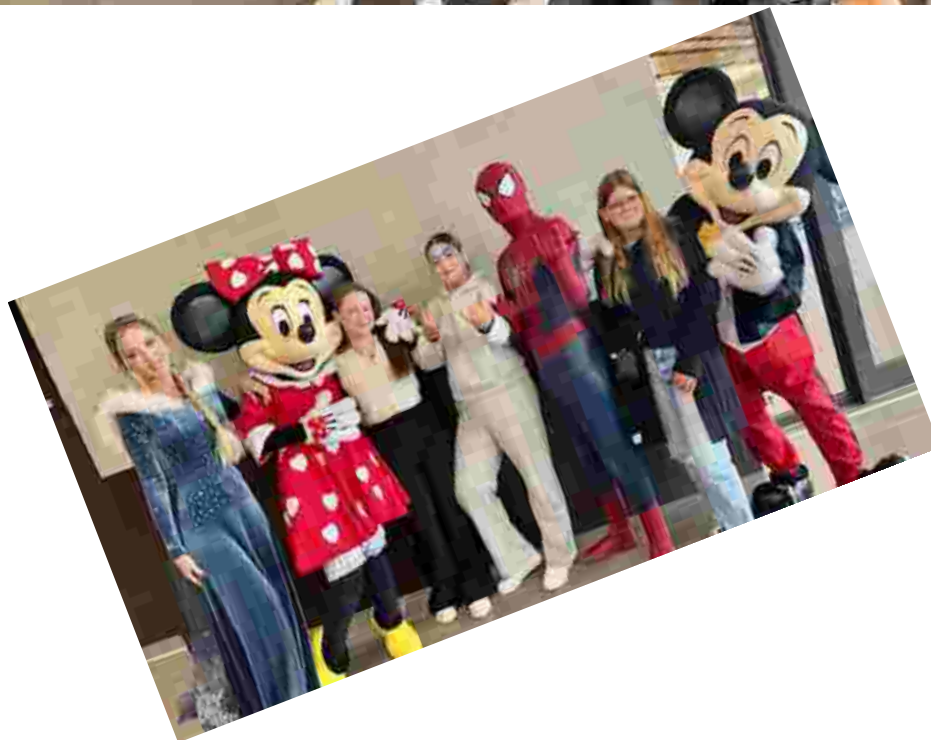


✓ Escapade au Grouffre d'Enfer





✓ Fête de l'été



✓ Sortie Le PAL



✓ Moments conviviaux 2024





✓ Moments détente







7. Conclusion

L'année écoulée au sein du foyer des Jarjilles a été marquée par une forte mobilisation autour des jeunes accueillis, avec pour priorité de leur offrir un espace sécurisant, respectueux et porteur de repères. Malgré les situations souvent complexes, les équipes ont su créer un climat de confiance propice à l'écoute et à l'émergence de projets individuels, favorisant ainsi la reprise de lien, la stabilisation et parfois même une première projection vers l'avenir.

Les nombreux partenariats – avec les établissements scolaires, les structures médicales, les services de protection de l'enfance, ou encore les associations locales – ont joué un rôle central dans la mise en œuvre de parcours adaptés, en renforçant l'accompagnement global autour de chaque jeune. Ces collaborations, basées sur la complémentarité des compétences, ont permis une meilleure réactivité et une cohérence dans les réponses apportées.

Voici quelques partenariats qui ont contribué aux réflexions et temps de partages riches tant pour les personnes accueillies que pour les professionnels :

-Intervention d'Unicités au travers d'ateliers ciné-débat. 5 interventions ont eu lieu avec présentation de courts-métrages diffusés au foyer. Après visionnage de films sur des thèmes divers (Parler autour de la tolérance, discrimination, citoyenneté, cohésion, mixité, droits, devoirs, etc...) des débats se font avec les personnes accueillies et les jeunes volontaires, suivis par un partage de repas commun en fin de séances.

-Intervention de l'École des Parents : après une rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire, 3 séances EVARS (Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle) ont été proposées aux jeunes adolescentes accueillies pour échanger autour de thèmes de prévention et développement de la vie affective, la sexualité comme espace d'affirmation de soi, l'anatomie, la présentation des différents moyens de contraception, les risques liés au harcèlement, cyberharcèlement, les différents projets de vie : se marier ou pas, avoir des enfants ou pas,

avoir des relations amoureuses ou pas et dans quel cadre ou conditions... ces interventions sont animées par une professionnelle de l'EPE.

-Utilisation du lieu-ressource de la Maison Des Ados pour les professionnels. Avec la participation de séance d'analyse coanimée par la psychologue et médecin de la MDA, plusieurs partenaires évoquent une ou des situations de terrain pour éclairer chaque partenaire des leviers de compréhension et prise de distance dans cette situation. La rencontre avec des professionnels d'autres terrains (Centre sociaux, collectivités territoriales) permet un change nouveau et des rencontres riches.

-Présentation du service AGASEF de lutte contre la prostitution des mineurs : la venue des professionnels référents a contribué au suivi de plusieurs personnes accueillies dans cette problématique. C'est un support tant pour l'équipe que pour les jeunes du foyer.

-Présentation du SIL Jeune (Santé Insertion Logement). Cette rencontre a conduit à orienter quelques jeunes, en vue de leur majorité et sortie du foyer, à trouver un espace dans la continuité de leur accompagnement.

-Intervention d'un professionnel PJJ autour de la laïcité : Parler de laïcité, c'est parler de vivre ensemble, c'est garantir à chaque jeune un cadre juste, neutre, et ouvert, où il peut être lui-même sans imposer ni subir. Une intervention auprès de l'équipe pluridisciplinaire a suscité des débats. Cette première intervention serait à poursuivre pour professionnels et personnes accueillies, tant ce thème touche le quotidien des équipes et l'accompagnement des jeunes.

Les projets éducatifs et collectifs mis en place tout au long de l'année ont constitué de véritables leviers de socialisation, de valorisation de soi et de remobilisation. Qu'il s'agisse d'activités culturelles, sportives ou de temps de parole, ces actions ont contribué à redonner aux jeunes une place active dans leur accompagnement.

En somme, cette année a mis en lumière la capacité du foyer à faire vivre un accompagnement à la fois individualisé et collectif, ancré dans un travail de réseau solide et une dynamique de projets au service du mieux-être et de l'avenir des adolescents.

LA LIVATTE



144 Bis Rue Albert Thomas, 42300 Roanne

Cheffes de service :

Mme DE CIANTIS Muriel

☎ : 06.42.86.63.57

Mme BOUZOUITA Marilyn en relais du service lors de l'absence de Mme DE CIANTIS

Secrétariat Éducatif :

Mme CALLSEN Carole

☎ : 04.77.70.60.02

1. Présentation du service

Le foyer La Livatte est l'une des 8 structures du FDEF dont le siège se situe à Saint Genest Lerpt. Il peut héberger 12 enfants de 3 à 18 ans dans le cadre de la protection de l'enfance.

Il s'agit d'un FAO qui se caractérise par une ouverture 365 jours par an et 24h /24.

Un studio adapté à l'accueil d'une mère enceinte ou avec un jeune enfant est mitoyen à la structure. Il permet un travail d'accompagnement en proximité.

Le foyer héberge des enfants ou des adolescents en placement judiciaire direct ou confié par le service de la protection de l'enfance ou en placement administratif.

2. Missions



*Nouvelle
Cuisine*

La mission du Foyer d'Accueil et d'Observation LA LIVATTE est de réaliser une mission d'observation et d'évaluation de la situation des enfants accueillis.

Le FAO a pour mission d'accueillir tout enfant mineur confié à la protection de l'enfance dont les difficultés contraignent à un hébergement, immédiat ou non, et exigent une observation de la situation du jeune et de sa famille.

Les objectifs d'un placement sont d'assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel.

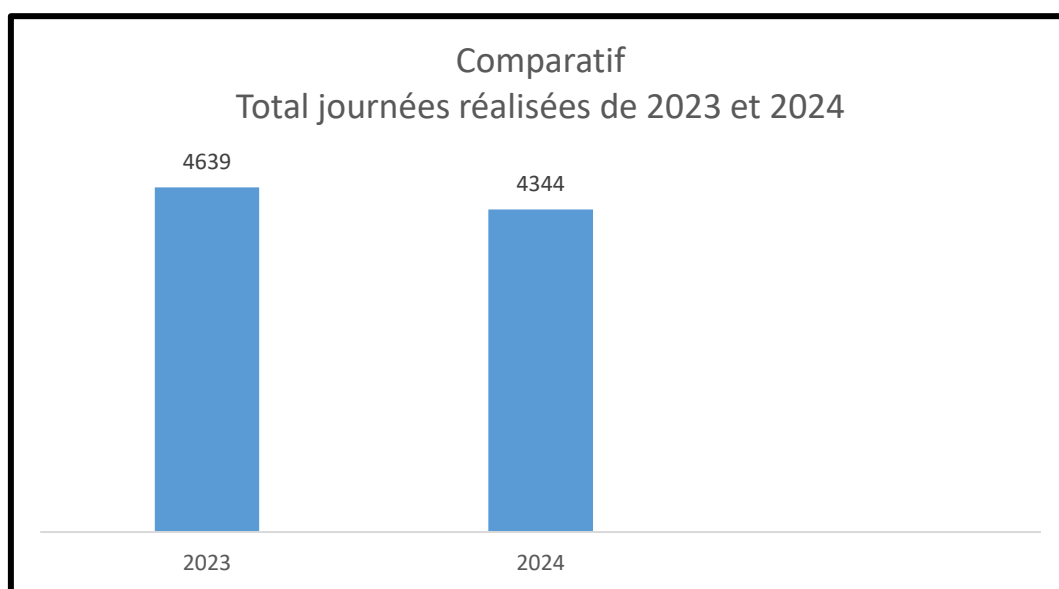
Ces objectifs sont travaillés en collaboration avec les parents détenteurs de l'autorité.

3.L'activité globale de la Livatte

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	total
Nombre de journée Théoriques	372	336	372	360	372	360	372	372	372	360	360	372	4380
Nombre de journées réalisées	322	325	429	343	408	419	385	362	339	322	291	399	4344
Taux d'occupation	86,56	96,73	115,32	95,28	109,68	116,39	103,49	97,31	91,13	89,44	80,83	107,26	99,18

L'activité de l'unité La Livatte présente un taux d'occupation de 99.18 % en 2024 soit une baisse de 6.73 % par rapport à 2023.

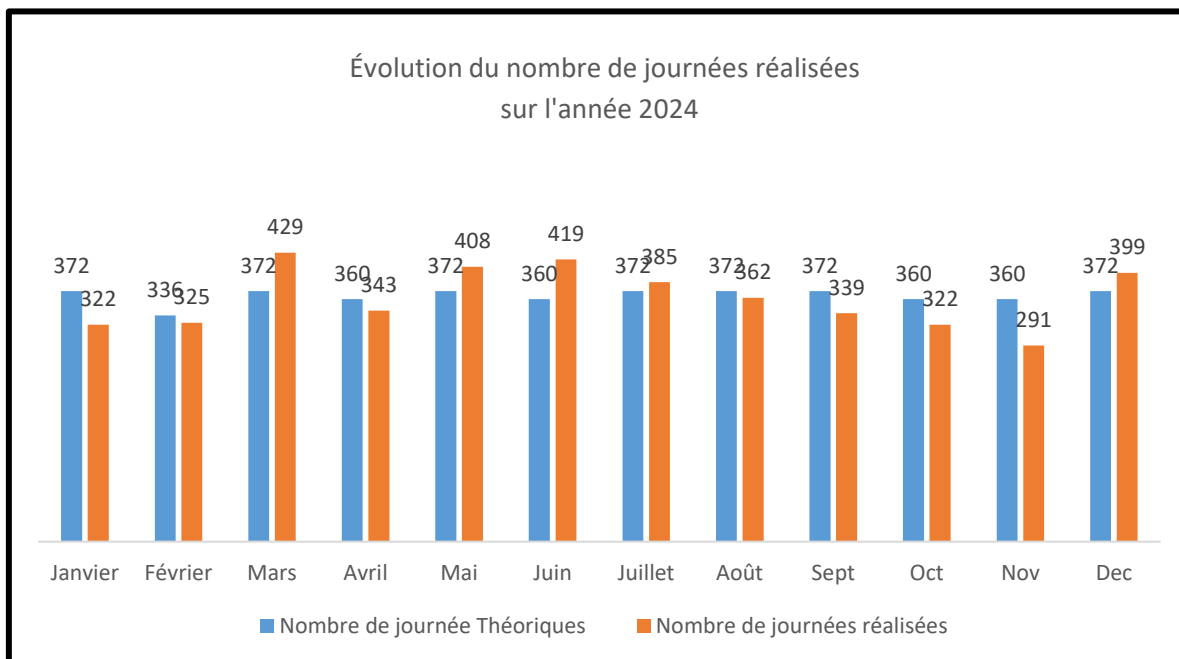
Taux d'occupation en 2023 : 105.91%



La capacité du FAO est de 12 places. Il y a également une place mère-enfant situé dans un studio mitoyen à la structure.

Pour l'année 2024, il n'y a eu deux accueils mère-enfant : 1 accueil mère enfant et 1 mère enceinte. Les deux étaient des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Nous pouvons constater que le FAO a réalisé 295 jours de mois en 2024 par rapport à 2023.



Cette année 2024, nous avons un taux d'occupation inférieur à celui de 2023 avec un total de 4344 journées réalisées contre 4639 journées en 2023.

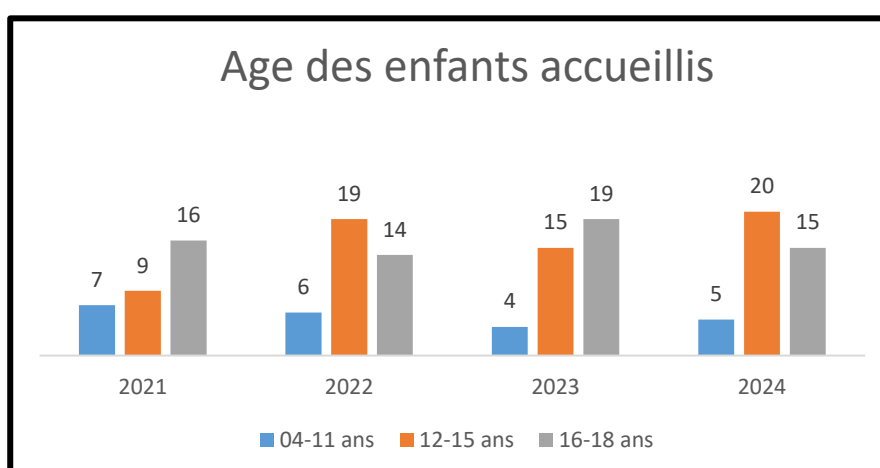
Le nombre de journées réalisées est globalement inférieur aux journées théoriques.

Cinq mois sur douze le nombre de journées théoriques a été inférieur au nombre de journées réalisées. Sept mois sur douze, le nombre de journées théoriques a été supérieur au nombre de jours réalisés.

4. Le profil des mineurs à l'admission

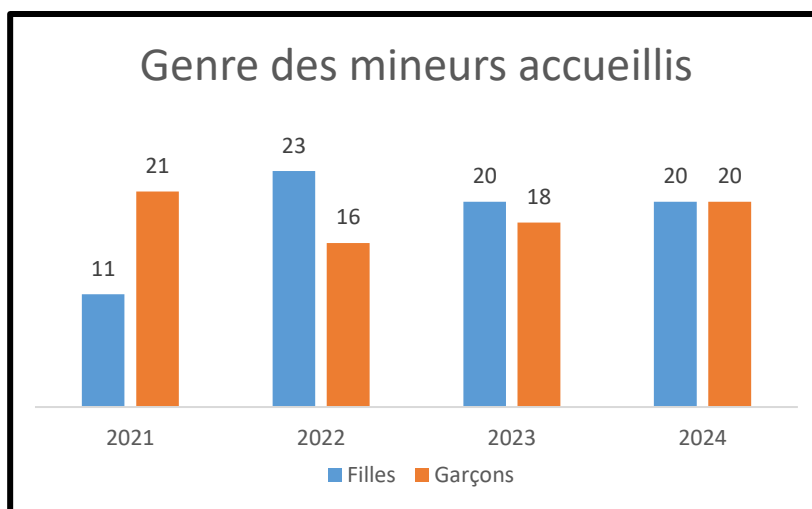
• IDENTITE

✓ Age



✓ Genre

Depuis 2022, les tranches d'âges 12-15 ans et 16 – 18 ans sont largement majoritaires.
En 2024, ce sont les 12 – 15 ans qui ont été le plus représentés dans les effectifs du FAO.

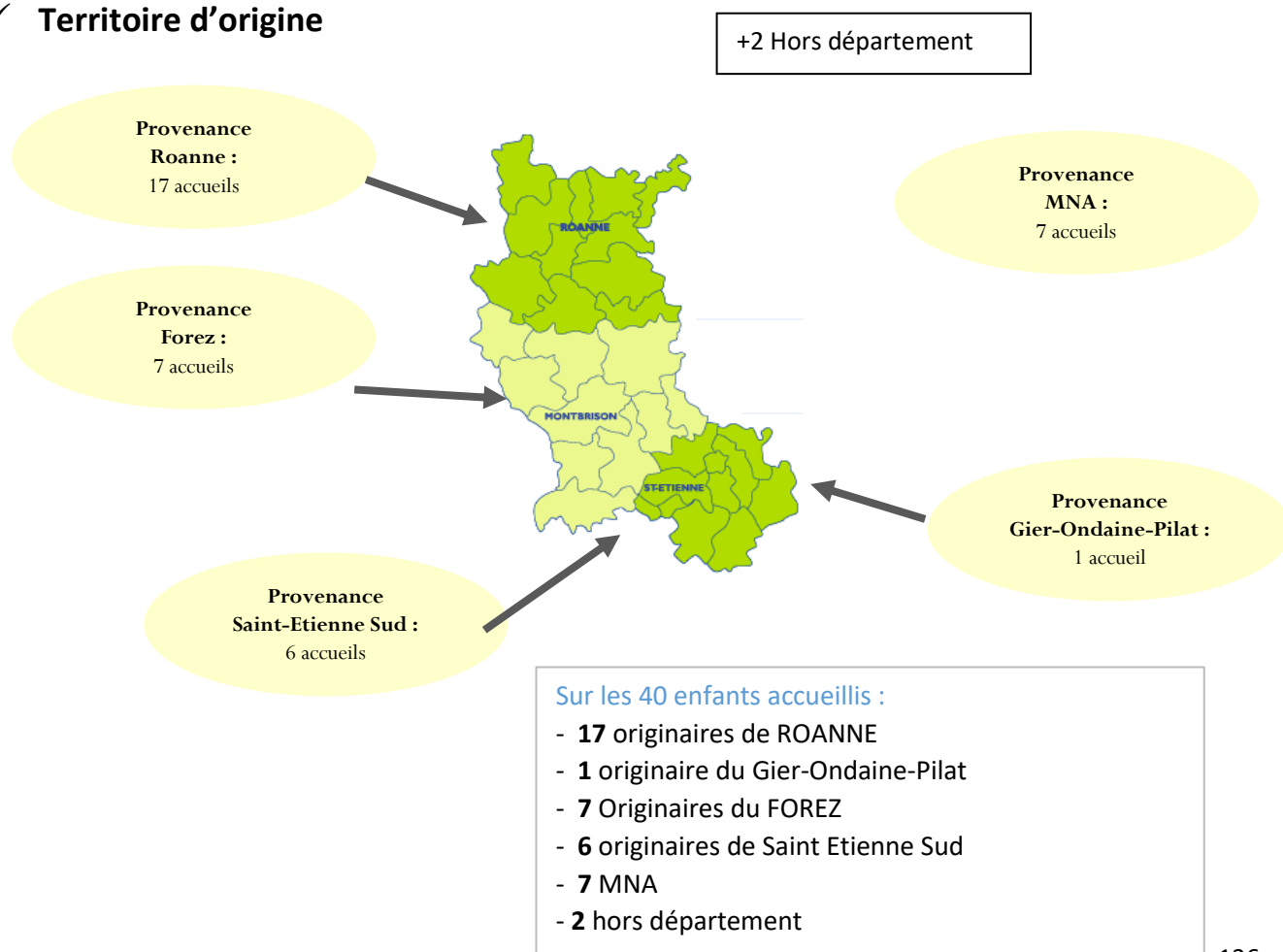


En 2024, le FAO a accueilli 40 enfants.

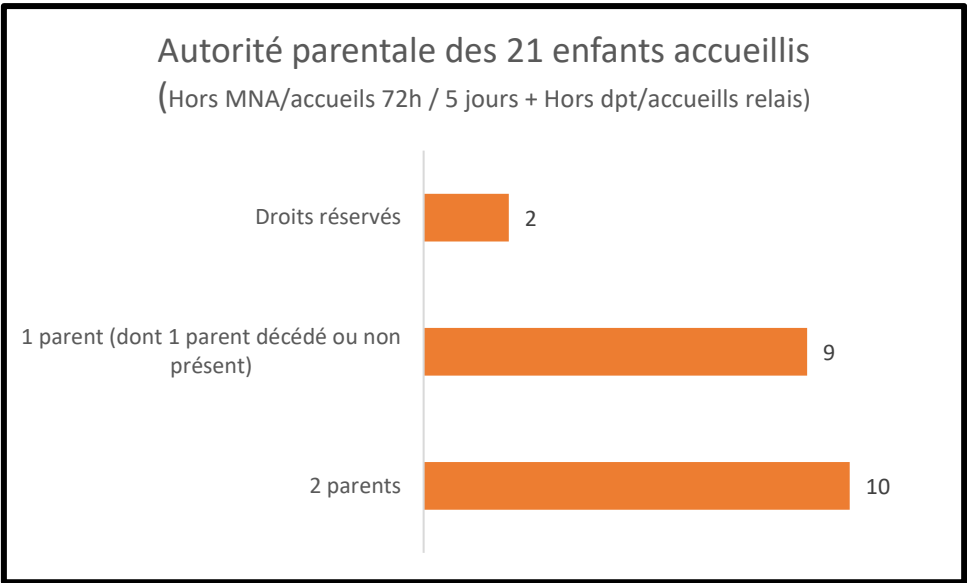
Si en 2022 et 2023 les garçons étaient majoritairement représentés, il y a eu en 2024 autant de filles que de garçons.

• FAMILLE

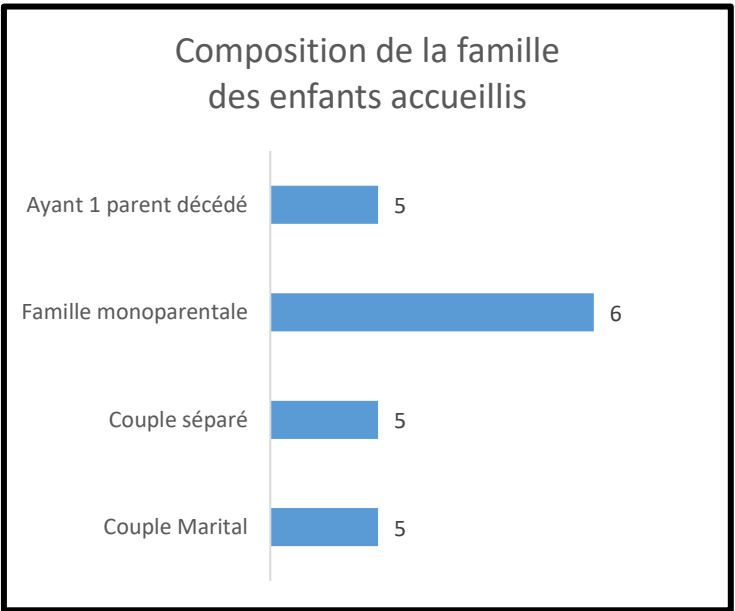
✓ Territoire d'origine



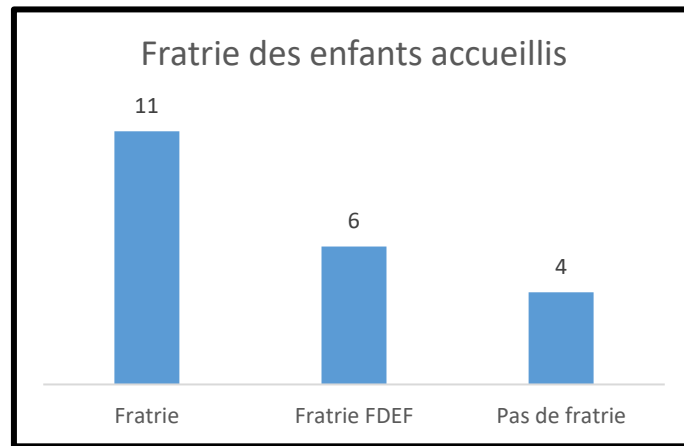
En 2024, les enfants du territoire Roannais ont représenté la moitié des enfants accueillis au cours de l'année. Les accompagnements à distance sont plus complexes : les relations parents-enfants, le travail avec les familles, le lien avec les partenaires sont à adapter compte tenu de la distance et du réseau existant sur le territoire d'origine.



Nous avons répertorié ici les parents présents dans la vie de leur enfant. Pour autant, nous n'avons pas toutes les informations concernant l'autorité parentale de chacun. Certains parents sont décédés (5), d'autres sont absents et n'ont pas de droits, d'autres n'ont plus l'autorité parentale. Cette donnée permet de savoir que dans la majorité des cas, il n'y a qu'un seul parent présent dans la vie de l'enfant.



En 2024, environ la moitié des enfants accueillis avaient leurs deux parents présents dans leur situation. Un quart des enfants ont un parent décédé.

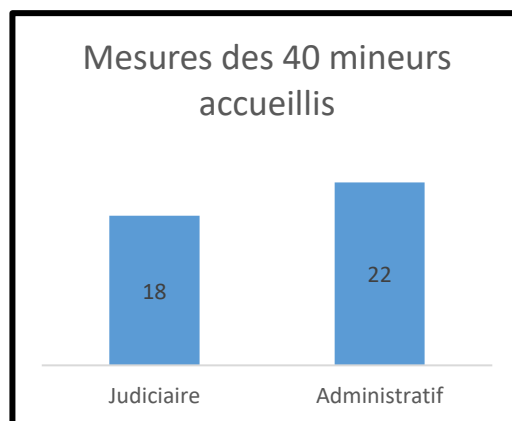


Parmi les enfants accueillis, 17 ont une fratrie dont 6 sont accueillis au sein du FDEF au FAO ou dans une autre unité. 5 enfants sur les 21 accueillis sont soit sur un autre lieu de placement extérieur, en famille d'accueil ou bien au domicile familial.

Il y a eu trois fratries de deux enfants qui ont été accueillis au FAO en 2024.

•MESURES

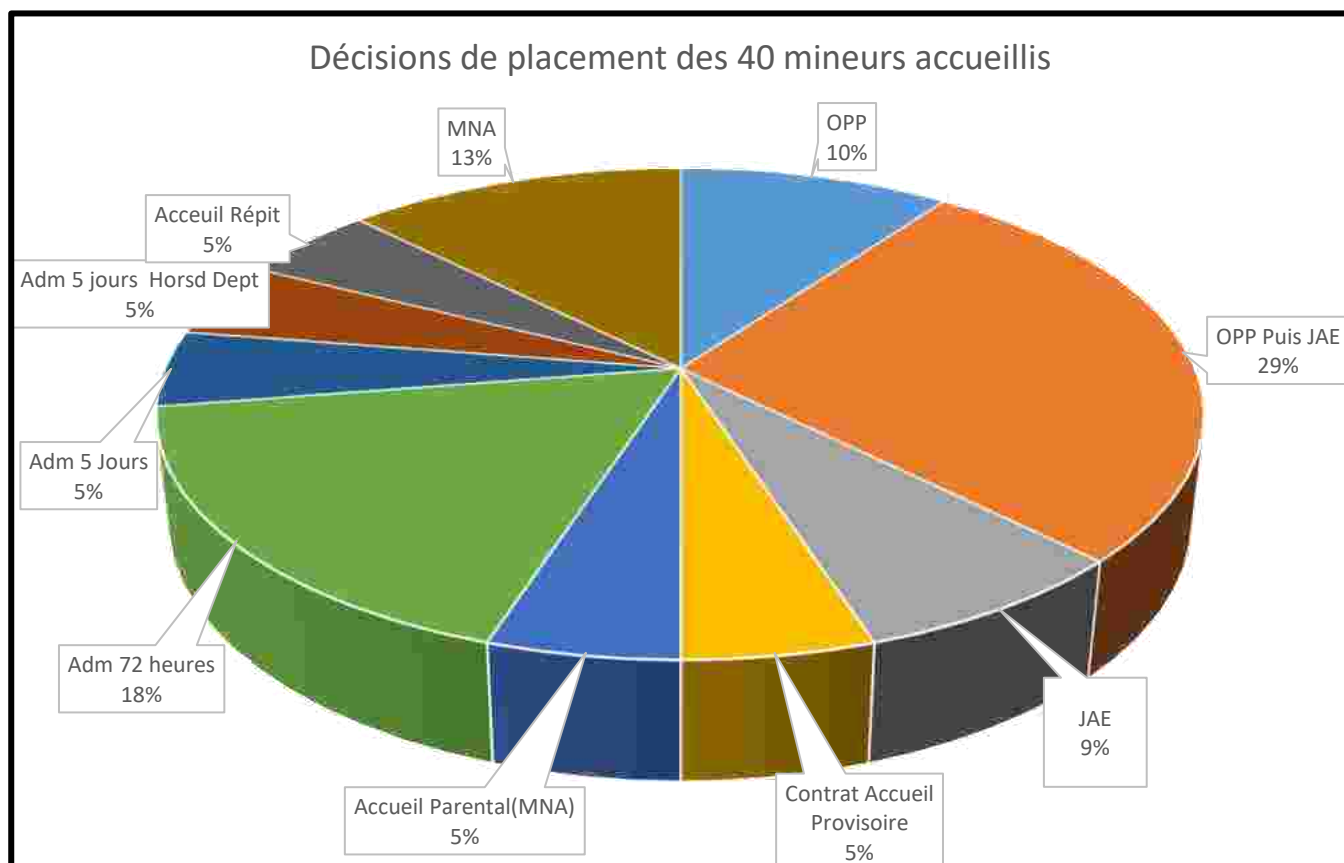
✓ Administratives ou Judiciaires



Ci-dessus, la totalité des enfants accueillis ainsi que les mères en studio.

Les accueils administratifs concernent : les accueils 72h et 5 jours, les accueils dans le cadre du studio mères enfant et les accueils provisoires contractualisés avec le Département.

Les 18 mesures judiciaires sont des OPP ou des JAE.

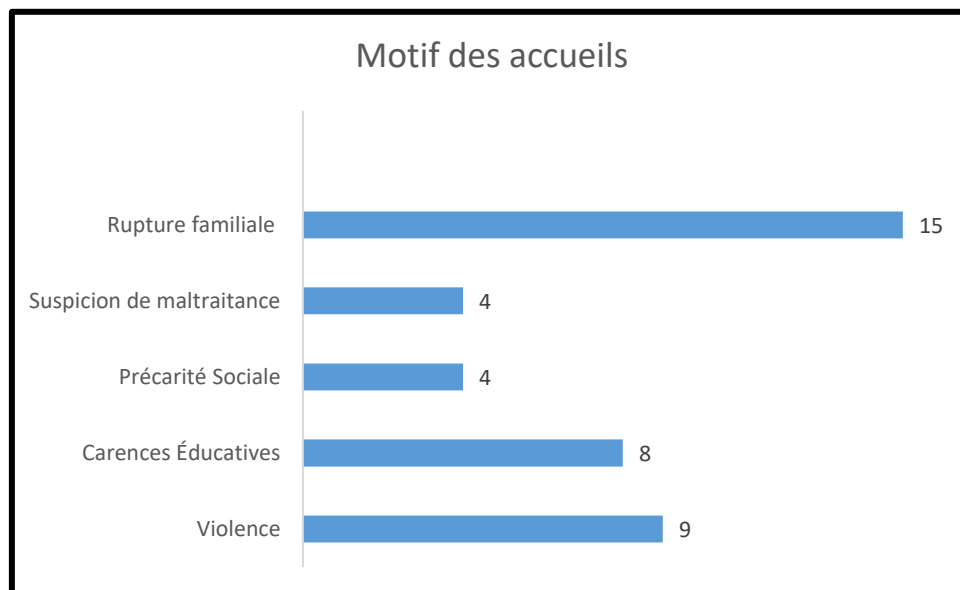


Parmi les 40 enfants accueillis

- 4 accueils ont été effectués dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire sans suite
- 3 dans le cadre d'un jugement en assistance éducative
- 11 dans le cadre OPP puis JAE.
- 2 en contrat d'accueil provisoire.
- 2 en contrat mère enfant MNA (1 maman et son bébé)
- 2 dans le cadre d'un accueil administratif 5 jours.
- 7 dans le cadre d'un accueil administratif 72 heures.
- 5 MNA.
- 2 en accueil administratif 5 jours hors département
- 2 en accueil relais répit d'une autre structure du FDEF

Au cours de l'année 2024, il y a eu 37 accueils en urgence. Et 3 accueils d'enfant déjà confié à la protection de l'enfance et accueillis suite à une réorientation

✓ Motifs d'accueils



Les motifs les plus fréquents sont liés à une situations familiale difficile : rupture, carences, violence.

Les enfants et adolescents qui arrivent après ce vécu ont besoin d'attention pour certains, et pour d'autre la question des règles et du fonctionnement du collectif est plus compliquée à appréhender.

✓ Délégations des 21 enfants accueillis (Hors MNA, accueils 72 h,5 jours et accueil relais et hors département)



En délégation	13
Suivi ASE	8

Par principe, l'enfant dès lors que l'accueil est confirmé par un JAE est suivi en délégation. Cela signifie que le Département de la Loire délègue le suivi global de la situation au FAO, notamment en termes d'accompagnement parental et familial.

Lorsque le lieu de placement est trop loin de la famille, lorsqu'il y a des fratries ou des profils complexes, un travailleur social de l'Aide Sociale à l'Enfance peut être nommé pour assurer le suivi de la situation de l'enfant, de la famille, le lien au Juge, etc.

✓ **Cadre des visites (AP /JAE) (Hors MNA, accueils 72 het 5 jours et accueil relais)**

Droit de visite et droits d'hébergement	7
Droits de visites à la journée	1
Droits de visites médiatisées puis droits de visites	1
Droits de visites médiatisées	3
Droits de visites médiatisées puis droits de visites (pour 1 parent et pas de droit pour l'autre parent)	2
Pas de droits de visites	5
Droit de visite médiatisé 1 parent et droit de visite libre et hébergement 1 parent	1
Droit de visite médiatisée par 1 parent et droits de visites et d'hébergement libre par tiers de confiance	1

Droits de visites des 21 enfants

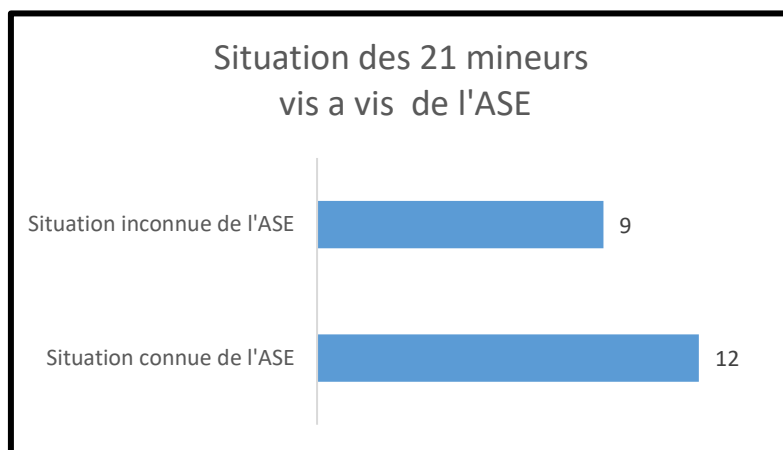


Ce tableau correspond aux droits de visite prévus pour les parents après la confirmation du placement. En effet, à l'arrivée de l'enfant sur le temps d'urgence, les droits des parents sont parfois suspendus, souvent médiatisés. Ce n'est qu'après la première audience, que le placement est confirmé ou non, que les droits de visites vont se mettre en place.

Il est également à noter que les droits de visites peuvent évoluer durant l'année, vers de davantage des droits de visite et d'hébergement ou à l'inverse, vont être plus restrictifs ou accompagnés.

✓ **Territoire ASE (Hors MNA, accueils 72 het 5 jours et accueil relais)**

Situation connue de l'ASE	12
Situation inconnue de l'ASE	9



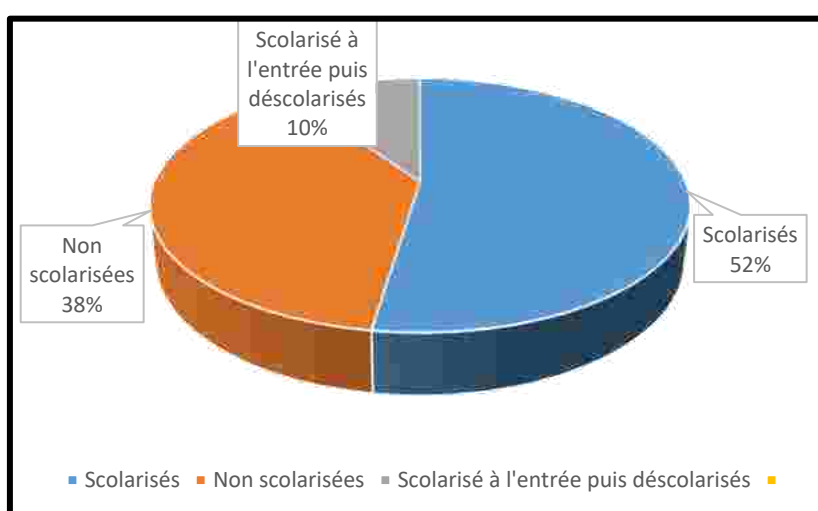
12 situations sur les 21 mineurs accueillis dans le cadre d'un JAE étaient connues de l'ASE. Cela signifie qu'il y a eu auparavant une autre mesure de placement ou d'accompagnement à domicile. Cela peut également signifier qu'il y avait des mesures concernant la fratrie par exemple.

Cela explique parfois de ne pas être en délégation dans la mesure où un travailleur social est déjà présent dans la situation.

✓ PARCOURS

• Scolarité (Hors MA et accueils 72 h et 5 jours)

	En pourcentage	En Nombre
Scolarisés	52,38%	11
Non scolarisés	38,09%	8
Scolarisé à l'entrée puis déscolarisés	9,53%	2
	100,00%	21



La scolarité est un point important de l'accueil d'un jeune. Dans la mesure du possible, la scolarité est maintenue dans l'établissement d'origine.

Les facteurs de déscolarisation peuvent être divers : une démobilisation suite à la rupture familiale, un état psychique qui ne laisse pas place à l'apprentissage, des conduites à risques, etc.

Un travail est engagé pour remobiliser les jeunes autour de leur parcours mais cela n'aboutit pas forcément.

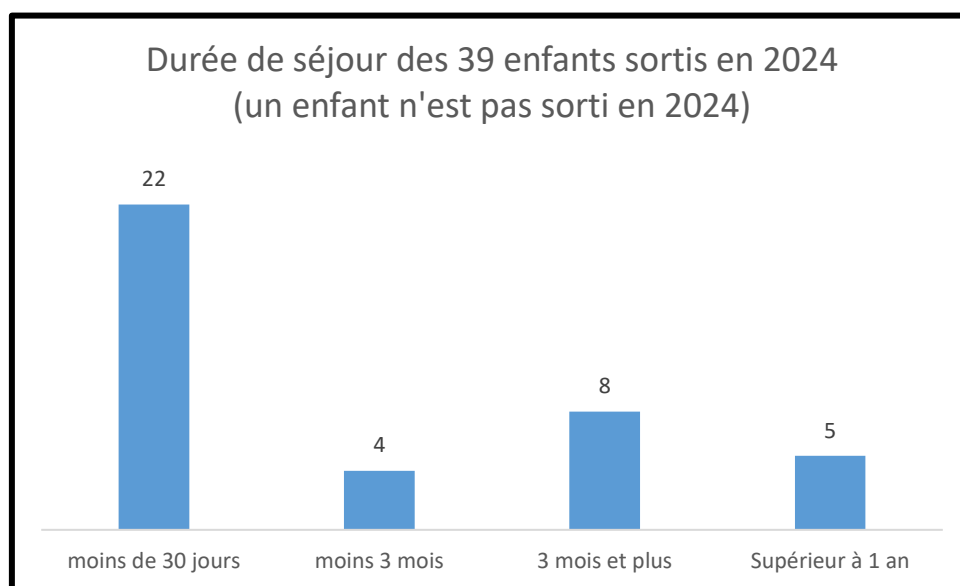
- **Soins**

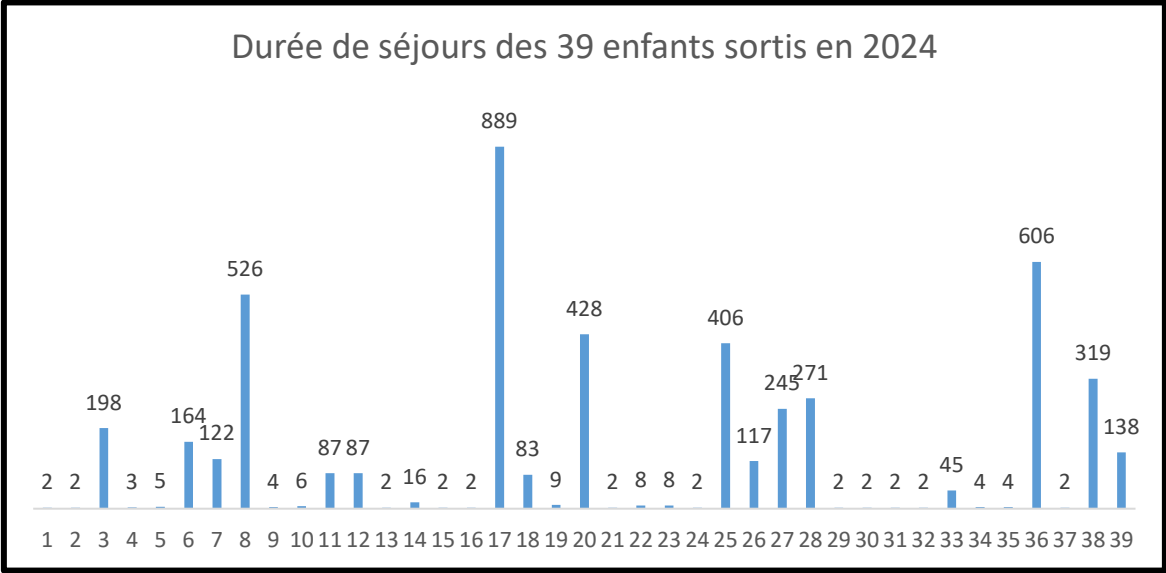
À leur arrivée, les enfants sont tous reçus en consultation médicale, surtout lorsque c'est un premier placement. Ils sont affiliés à la sécurité sociale avec un numéro qui leur est propre jusqu'à la fin de leur mesure de placement ou à majorité.

Une infirmière est présente à mi-temps sur la structure. Elle s'occupe des traitements, des bobos des enfants, des liens avec tous les professionnels de soin. Elle associe les parents aux démarches de soin, rendez-vous médicaux et les traitements. En effet, certains enfants ont des rendez-vous réguliers pour évoquer les questions de traitement et les parents y sont associés et si ce n'est pas possible qu'ils soient présents, leur accord est demandé. Les traitements sont expliqués aux enfants qui savent à quoi servent les médicaments qu'ils sont amenés à prendre.

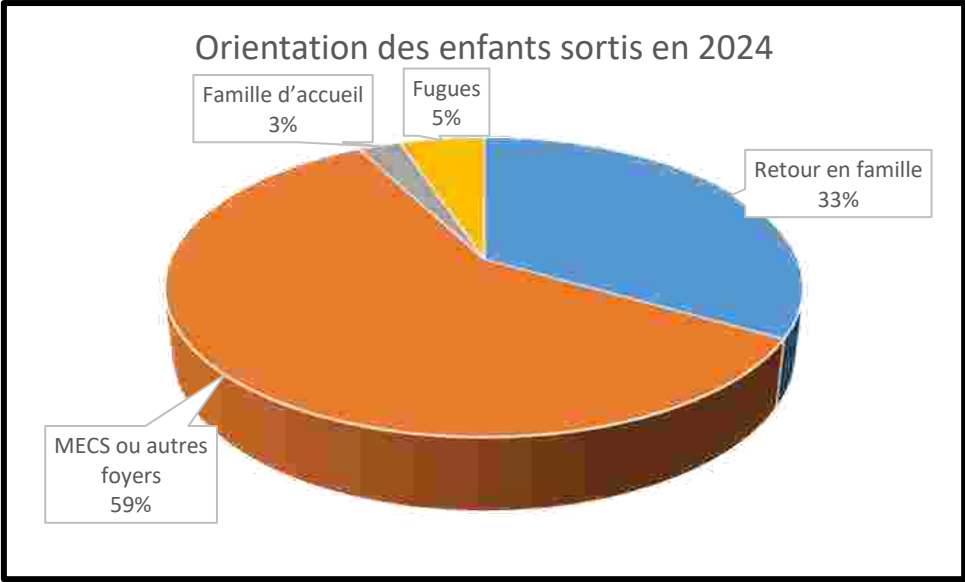
De même, la psychologue est présente pour rencontrer les enfants présents et accompagner l'équipe sur la question des situations des jeunes. Elle est présente lors des synthèses et peut apporter son expertise.

5. Orientation des mineurs en 2024





Retour en famille	33,33%	13
MECS ou autres foyers	58,97%	23
Famille d'accueil	2,56%	1
Fugues	5,12%	2
	100%	39



➤ **Délai entre la décision et l'orientation des mineurs sortis en 2024**

Lorsque l'audience prononce une main levée de placement au profit d'un retour en famille, celui-ci s'opère souvent le jour même où le lendemain, le temps pour l'enfant de rassembler ses affaires et de clôturer son passage.

Lorsqu'une orientation en MECS est prévue, le délai varie beaucoup selon les situations et nous sommes soumis à la disponibilité des places. Cela a donc pu être fait dans un délai de 15 jours pour certains, dans un délai de 6 mois pour d'autres selon les projets de chacun et les possibilités.

➤ Délai des envois des rapports des mineurs accueillis en 2024

Les rapports en vue de l'audience ont bien été transmis dans les délais prévus.

Pour les audiences suite à une OPP, les notes avec les premières observations ont toujours été envoyées avant l'audience mais parfois la veille ou le jour même.

Pour les audiences de fin de mesure, les rapports sont partis dans les délais prévus à savoir entre 15 jours et 1 mois avant l'audience.

Pour certaines situations, des rapports intermédiaires ont été également fait.

5. Les projets

En 2024, peu de projets ont vu le jour. En effet, l'équipe a été en difficulté avec certains enfants accueillis d'une part, et d'autre part par l'absence de chef de service et de l'arrivée de nouveaux professionnels. Une semaine artistique a été organisée **du 22 au 26 avril** avec la MECS Le Pontet.

Nous avons pu mettre en place en collaboration avec le Département une résidence artistique avec un graphiste, un metteur en scène ainsi qu'un vidéaste. Cette semaine les jeunes du FAO la Livatte et de la Mecs ont pu découvrir la sérigraphie mais aussi la musique, la scène au travers de divers ateliers, pour arriver en fin de semaine à la réalisation de cartes postales, ainsi que de graphisme sur tee-shirt. Cette semaine a été finalisée par la présentation d'une vidéo retraçant cette semaine riche en expérience ainsi qu'un petit buffet, les jeunes ont été très fier de cette restitution.

Cette année, la cuisine du FAO a été refaite pour permettre que les repas soient cuisinés sur place par la maitresse de maison. L'installation de cette cuisine permet que les enfants participent également à l'élaboration de repas ou gouters, et qu'une attention particulière soit apportée à la qualité et l'équilibre des repas.

L'arrivée de la psychologue a également été marquante au bénéfice des professionnels et des enfants accueillis. Elle est présente à 40 % à la Livatte.

Les jeunes ont pu profiter du Pass'sport proposé par la commune pour que les jeunes participent à des activités sportives. Cela a permis à plusieurs jeunes d'accéder à des activités parfois peu communes, à un prix attractif.

Enfin, 6 enfants présents durant l'été ont pu participer à une colonie durant l'été.

Au-delà de ces temps, des activités et sorties ont eu lieu tout au long de l'année.



*Activité Karting
avec Pass'Sport*



Sortie Plein Air au parc de jeux



Temps jeune partagé



6. Conclusion

Cette année 2024, l'activité du FAO La Livatte a encore été soutenue avec un taux d'activité de 99.18%.

L'année 2024 a été marquée pour la Livatte par de nombreux changements au niveau de l'équipe. Il y a eu le départ de plusieurs professionnels qui pour certains étaient présents depuis longtemps. Également, la Cheffe de service en poste a quitté le service avant l'été. Madame BOUZOUITA, cheffe de service de la MECS LE Pontet a été sur les deux services entre septembre 2024 et décembre 2024.

Ces changements sont venus fragiliser l'équipe, qui a tout de même été présente mais cette situation n'a pas permis que des projets ressortent plus particulièrement cette année.

Pour autant, l'arrivée d'une psychologue présente à 80% sur les deux établissements du Roannais est venus étayer l'équipe.

Le travail s'est tout de même maintenu et l'accueil des mineurs s'est effectué dans de bonnes conditions.

On aime se déguiser





*Un Moment
Anniversaire*



Semaine Artistique

MECS LE PONTET



323 Rue Sonia Delaunay, 42153 Riorges

Cheffe de service :

Mme BOUZOUITA

☎ : 06.74.15.32.69

Secrétariat Éducatif :

☎ : 04.77.70.60.02

1. Présentation du service

Créée le 1er septembre 1996, la Maison d'Enfants « Le Pontet », structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille, a déménagé le 20 décembre 2014 dans une maison de 650 m² que l'établissement a fait construire. Les enfants qui nous sont confiés sont depuis accueillis dans des conditions quasi optimales de respect de l'intimité et de bien-être, outre le fait que la maison reste dans le même secteur calme et à proximité des transports en commun, des commerces et des différents établissements scolaires.

Nous disposons dans cette maison de 14 places, mixtes, pour des enfants âgés de 8 à 18 ans, pour l'essentiel en chambres individuelles (8 + 2 chambres doubles). Nous bénéficions également de 2 studios de préparation à l'autonomie pour les plus âgés et aptes à cela. Chaque chambre dispose de sanitaires « privatifs » (salle d'eau et WC). Outre ces espaces individuels, la maison offre des pièces collectives (Salles à manger ; Salon ; Salon télévision ; Salle de devoirs ou encore la cuisine (bien que celle-ci ne soit accessible aux jeunes qu'accompagnés d'un professionnel), ainsi que des espaces professionnels et spécifiques (Bureau du Chef de service ; Bureau des éducateurs ; Salle de réunion ou encore bureau de la Psychologue et infirmerie, mais aussi une salle de visites pour les familles).

Dans le cadre de notre travail d'accompagnement des plus grands, et notamment sur la question de leur autonomie future, nous nous sommes dotés d'un appartement sur l'extérieur afin de les préparer à leur nouvelle vie de jeunes majeurs. Cet appartement permet d'accueillir jusqu'à deux jeunes, il est situé entre les deux structures roannaises, cela permet de les mettre réellement en condition d'autonomie, tout en restant présents pour les accompagner dans la gestion de leur budget, de leurs démarches administratives, et leur apportant le soutien nécessaire face aux aléas du quotidien.

Depuis septembre 2024 nous avons pu nous doter d'un appartement supplémentaire ainsi que d'une Famille d'Accueil nous permettant d'augmenter notre capacité d'accueil en passant à 18 places

2. Missions

Les mineurs peuvent être accueillis dans un cadre judiciaire ou administratif (Accueil Provisoire).

La mission de l'unité est d'accompagner sur des périodes moyennes, voire longues, des jeunes en difficultés familiales, sociales et relationnelles avec pour objectifs, selon leur âge et leur histoire, de réintégrer



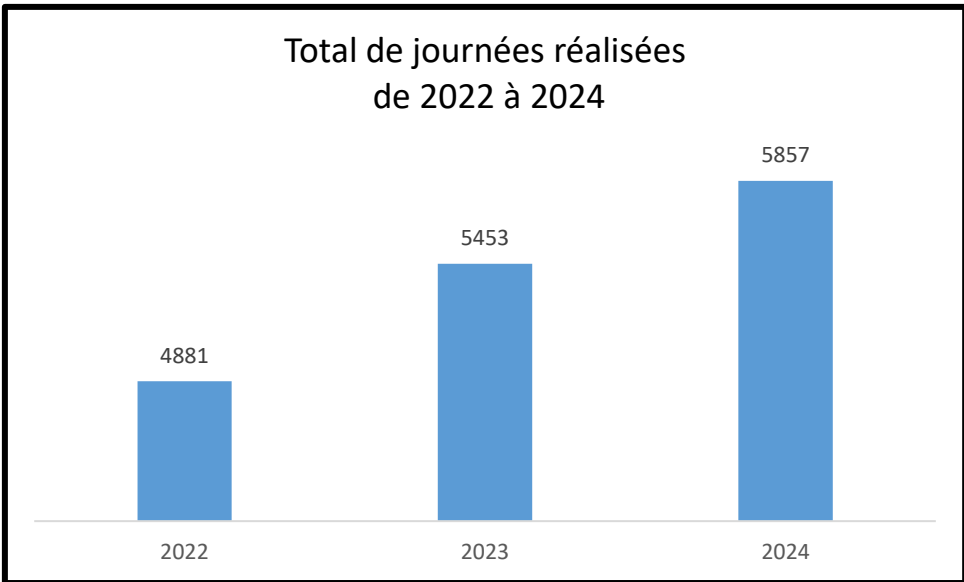
Salon appartement extérieur

3. L'activité globale du Pontet

Cette année 2024 nous avons réalisé 106.73% de taux d'occupation

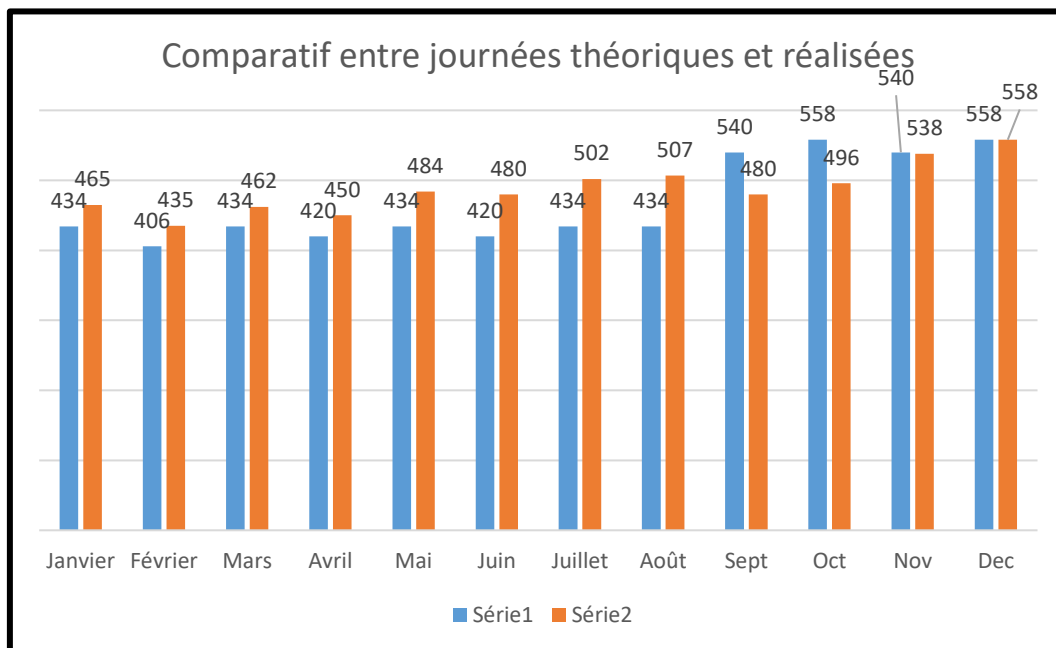
Taux d'occupation en 2023 : 106.73 %

Taux d'occupation en 2024 : 104.37 %



L'activité de l'unité "Le Pontet" présente un taux d'occupation de 104.37 % en 2024.

Evolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2024													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	total
Nombre de journée Théorique	434	406	434	420	434	420	434	434	540	558	540	558	5612
Nombre de journées réalisées	465	435	462	450	494	480	502	507	480	496	538	558	5857
													104,37



4. Le profil des mineurs à l'admission

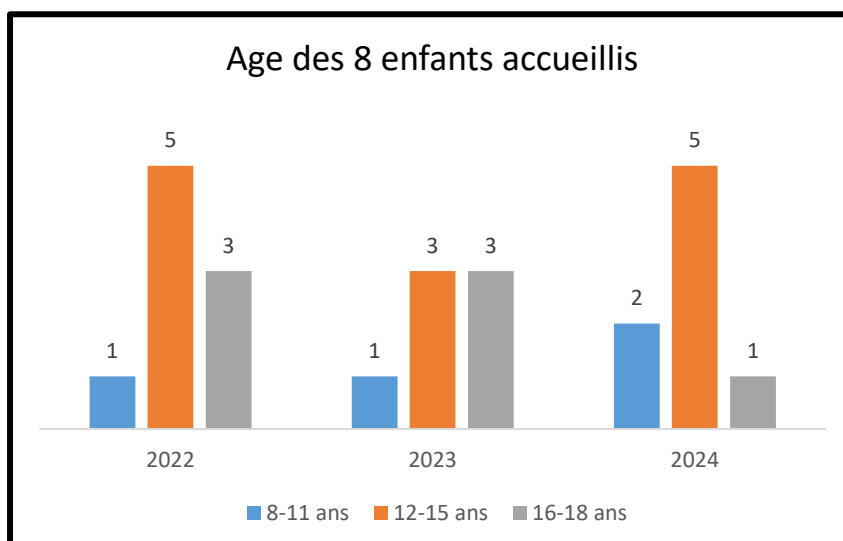
Cette année 2024, nous avons réalisé à la Maison d'enfants Le Pontet 5857 journées d'activité, représentant un taux de 104.37% d'occupation pour cette année.

Il est à préciser que de janvier à septembre nous avons accueilli 16 enfants pour 14 places, représentant notre effectif théorique. Cette suractivité a déjà été réalisée les années précédentes afin de palier à la fermeture d'une de nos unités stéphanoises.

Depuis septembre 2024, la MECS Le Pontet a vu son effectif d'accueil évoluer afin de répondre aux besoins de places d'accueil sur le département. Nous avons ainsi aujourd'hui une capacité d'accueil de 18 places. Dans les chiffres indiqués nous avons pris en compte cette capacité d'accueil à partir de septembre 2024. Néanmoins nous n'avons pu rendre effective cette capacité d'accueil avant novembre 2024, le temps d'acquiescer un nouvel appartement pour une jeune majeure, ainsi que de recruter une Famille d'Accueil pour accompagner un enfant de 6 ans permettant ainsi de regrouper une fratrie sur le roannais et sur la même unité.

• IDENTITE

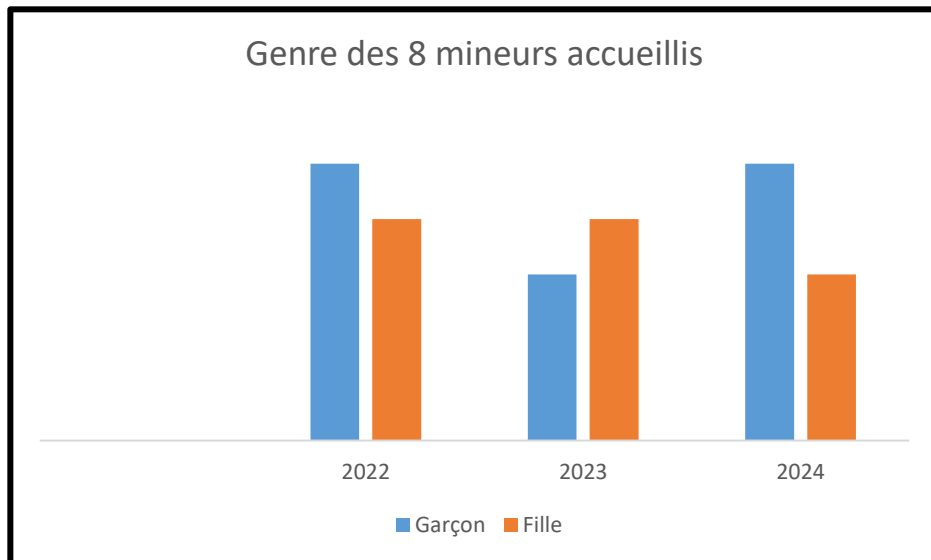
✓ Age



Nous avons cette année 2024, accueilli 8 jeunes au sein de la MECS Le Pontet. Sur les 8 jeunes, 5 ont entre 12 et 15 ans, ce qui correspond effectivement à la tranche d'âge pour laquelle nous sommes le plus sollicité chaque année.

Cette année nous avons accueilli, une jeune de 11 ans, provenant d'une MECS accueillant jusqu'à 12 ans, la réorientation étant nécessaire, et un jeune garçon de 10 ans pour qui la famille d'accueil partait en retraite et mettant ainsi fin à son accueil.

✓ Genre

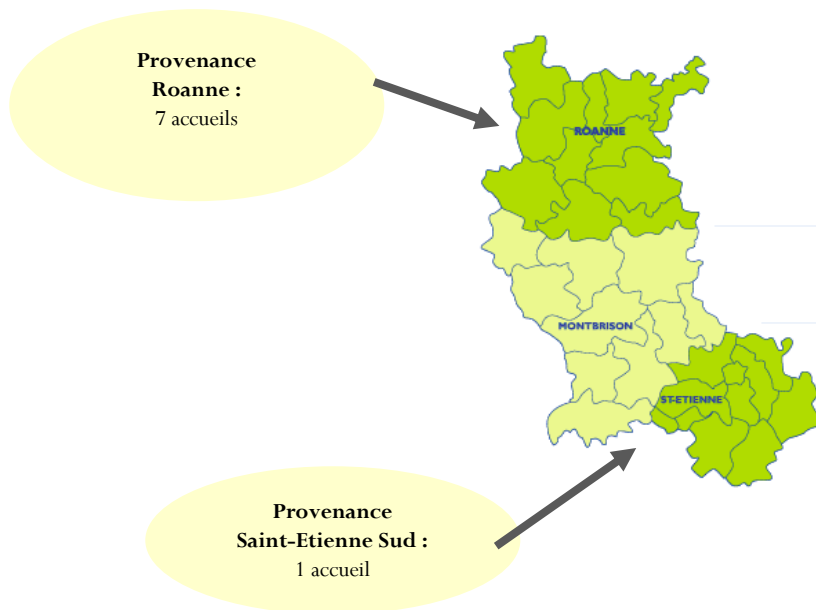


Cette année 2024 nous avons accueilli plus de garçons que de filles, mais cela est en lien avec les profils des jeunes sortants. En effet si un garçon est sortant cela libère une place garçon, nous avons des étages non mixtes avec des places dédiées.

Nous n'avons en tout cas pas eu d'absence de sollicitation pour des accueils comme cela peut arriver parfois où nous sommes sollicités par exemple que pour des jeunes filles laissant des places vacantes côté garçon ou inversement.

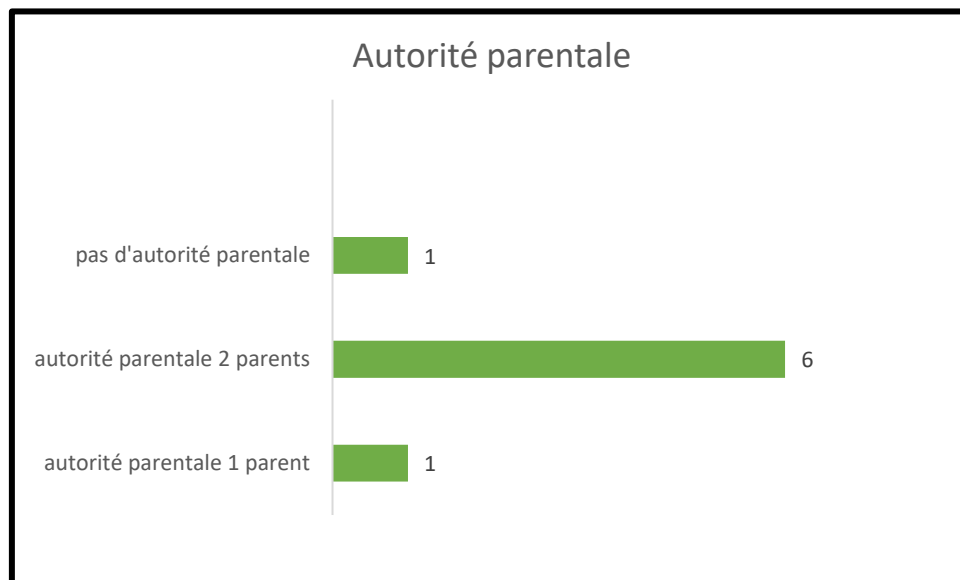
• FAMILLE

✓ Territoire d'origine



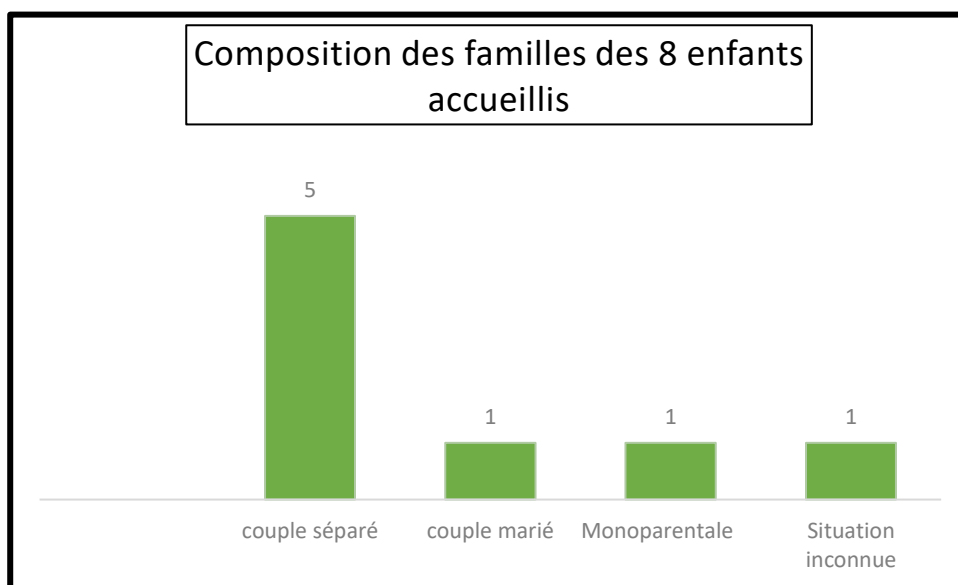
Sur les 8 enfants accueillis :

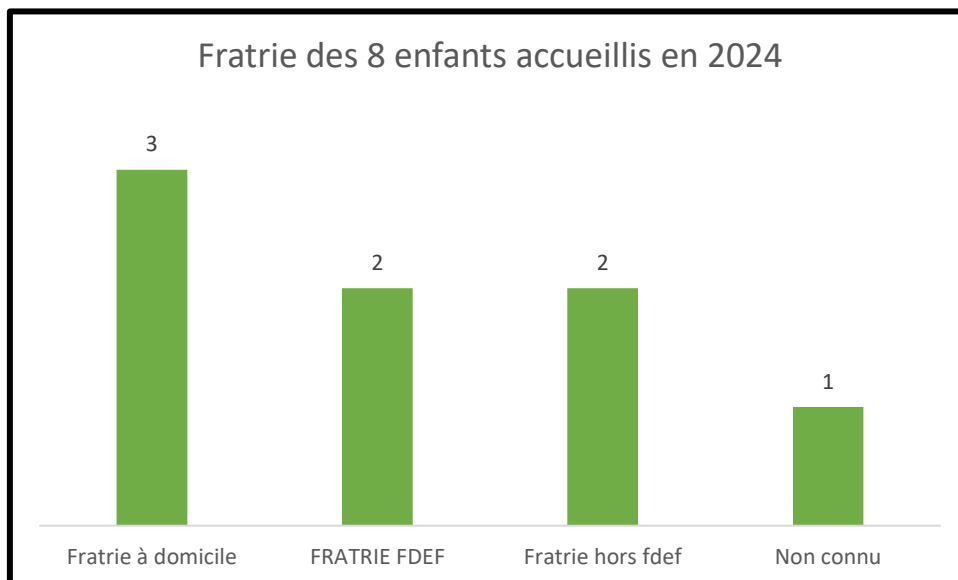
- **7** originaires de ROANNE
- **1** originaire de Saint Étienne



Dans la majorité des situations accueillies cette année, les parents avaient l'autorité parentale conjointe. L'absence d'autorité parentale reste à la marge, en effet la déchéance est rare, pour les cas d'absence d'autorité parentale nous avons la situation d'un jeune MNA et pour une jeune fille malgré sa reconnaissance, la non présence de son père dans sa vie depuis qu'elle est née.

La majeure partie des parents sont séparés comme bien souvent dans les familles que nous accompagnons, il en était de même en 2023.



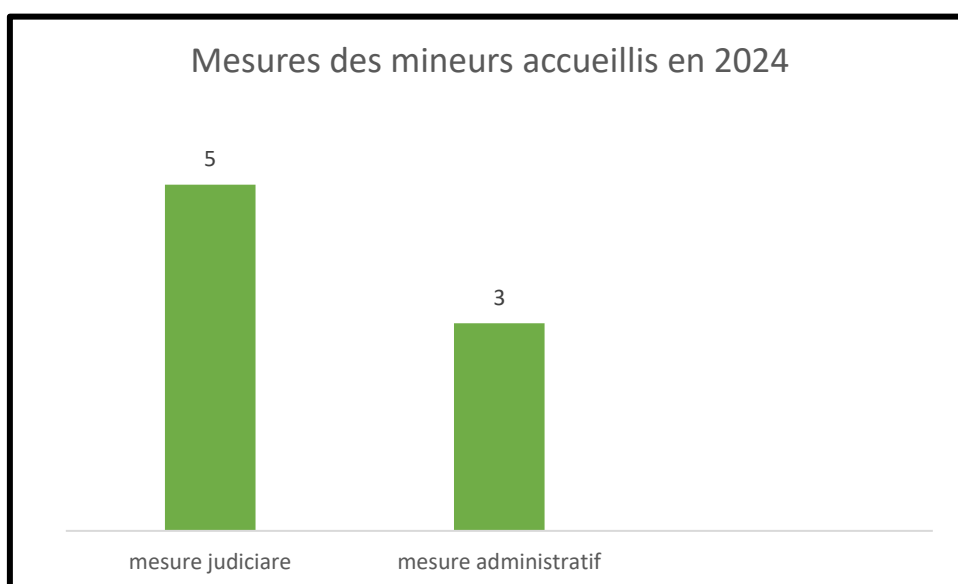


Sur les 8 familles que nous accompagnons, 3 jeunes ont des fratries qui sont pour leur part au domicile parental. Cela est bien souvent compliqué pour ses jeunes qui se sentent de fait « à part » dans la famille, parfois « moins aimé ». Aussi ce sont bien souvent des fratries issues d’une autre union.

Nous avons 2 jeunes accueillis sur la MECS ainsi que pour 2 autres, un frère et une sœur accompagnés par un autre établissement. Certaines fois la séparation des frères et sœurs est bénéfique pour l’épanouissement de chacun, leur permettant de vivre le placement différemment et de sortir d’un conflit de loyauté empêchant.

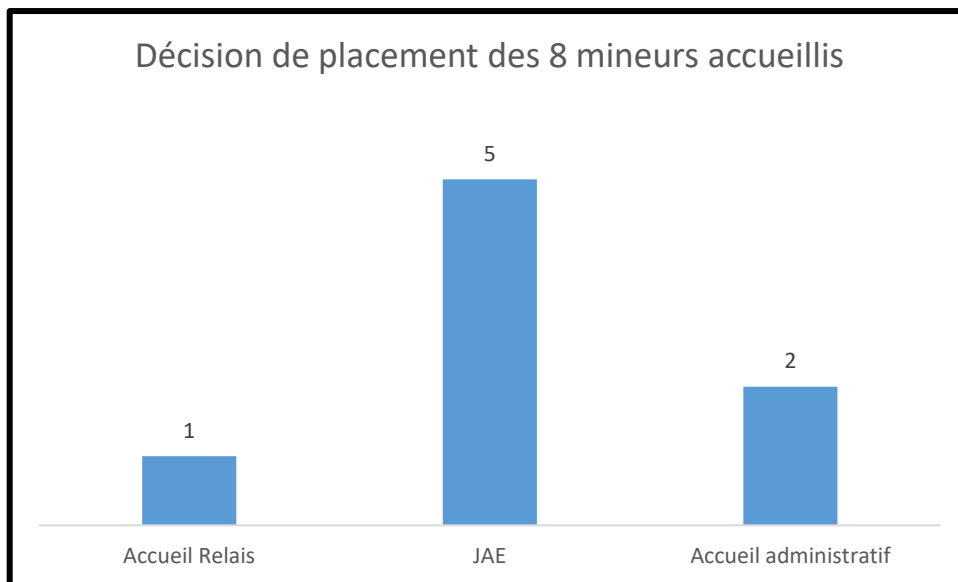
• MESURES

✓ Administratives ou Judiciaires



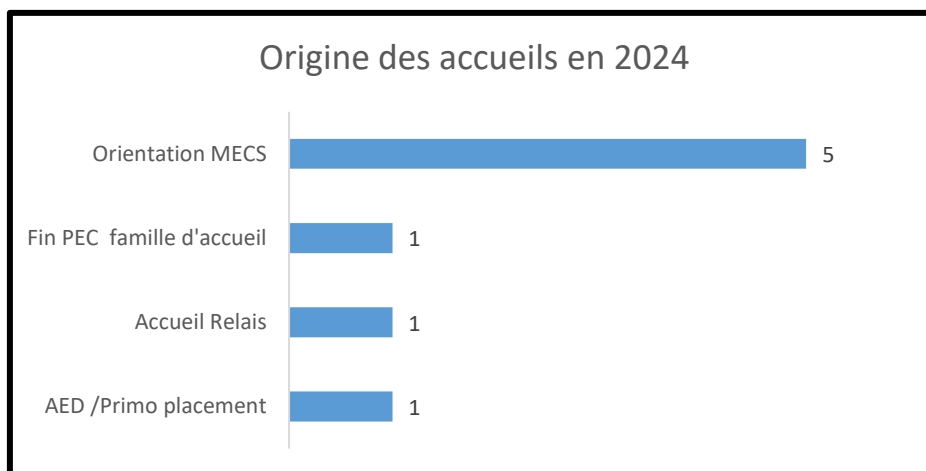
Parmi les 8 enfants accueillis :

Comme les années précédentes, les accueils judiciaires sont plus importants que les accueils administratifs pour lesquels nous sommes peu sollicités, aussi les accueils effectués dans notre Maison d'Enfants sont pour la plupart des orientations de famille d'accueil ou d'autres établissements, donc avec des mesures en assistance éducative déjà présentes. Pour une de ces deux mesures administratives, il s'agit d'un primo-placement, pour l'autre situation il s'agit d'un renouvellement d'Accueil Provisoire pour une jeune venant d'un FAO. L'autre situation étant un relais pour un jeune MNA reconnu mineur.



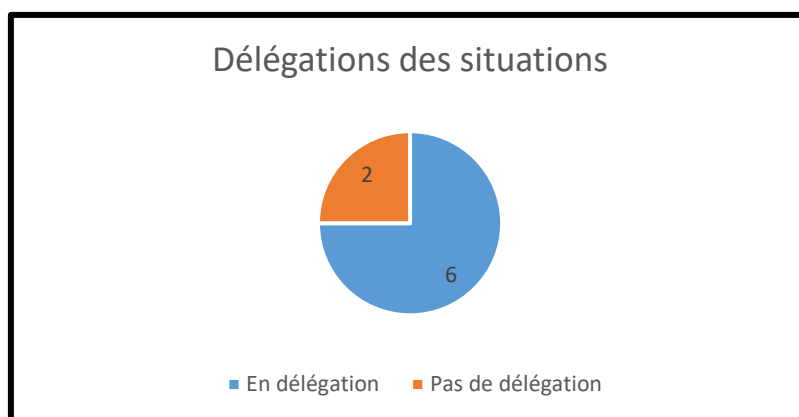
- 5 dans le cadre d'un jugement en assistance éducative
- 2 dans le cadre d'un accueil administratif (Contrat d'accueil provisoire)
- 1 accueil relais MNA.

✓ Motifs d'accueils



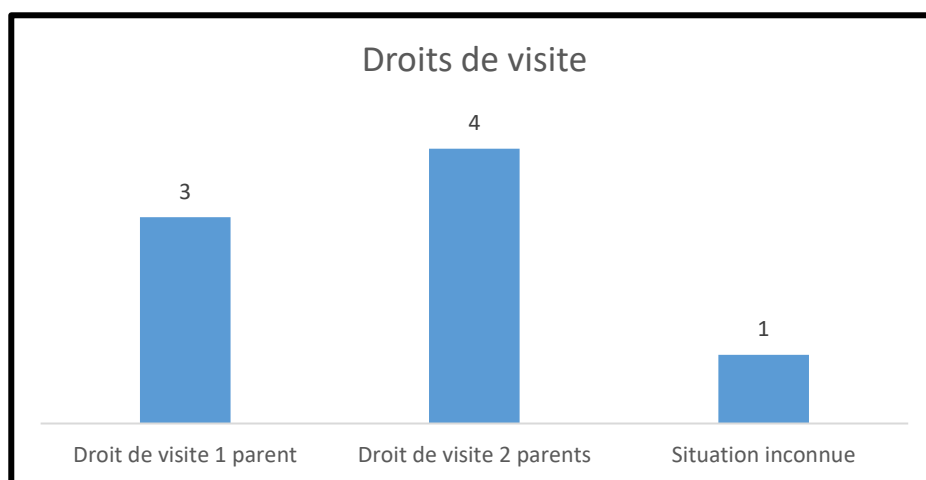
Comme évoqué précédemment, les accueils que nous effectuons sont bien souvent des réorientations d'établissement ou de fin de prise en charge en famille d'accueil. Concernant les orientations MECS, une jeune était en Maison d'Enfant mais ayant atteint la limite d'âge la réorientation était demandée, 2 jeunes viennent de FAO avec renouvellement de placement, et une fratrie était accueillie sur Saint-Etienne alors que la mère habite sur Roanne et est non-véhiculée.

✓ Délégations



Pour 6 des jeunes accueillis cette année nous sommes en délégation concernant le travail avec les familles. Il n'y a que 2 situations pour lesquelles nous ne sommes pas en délégation, car il y a une fratrie confiée sur un autre établissement. Le travailleur social ASE permet alors une meilleure organisation des droits de visite en lien avec chaque structure, aussi il peut être garant de l'organisation des visites entre les enfants lorsqu'il n'y a pas de droit au domicile parental. Également, pour certains enfants le travailleur social ASE est référent depuis longtemps, et le travailleur social ASE reste dans la situation du jeune accueilli faisant fonction de « fil rouge » dans la vie de l'enfant.

✓ Cadre des visites



Sur les 8 enfants accueillis, 3 ne voient qu'un seul des deux parents en visite, et une jeune ne voit son parent qu'en visite médiatisée.

Concernant les jeunes ayant des droits de visite pour les deux parents, une seule les rencontre ensemble, les autres ayant des visites pour chaque parent séparément. Trois ont des visites semi-médiatisées pour l'un des parents.

✓ Territoire ASE

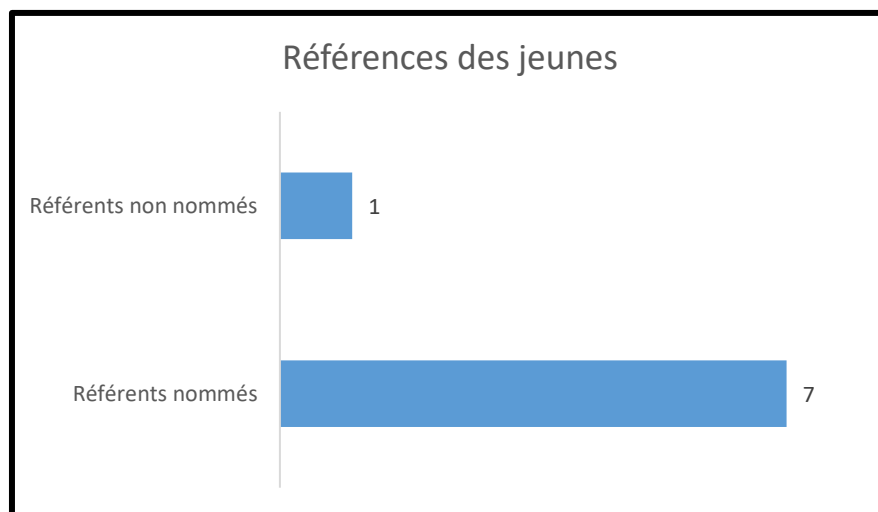


Tous les jeunes accueillis étaient connus des services, cela est plutôt dans la normalité pour des accueils type MECS.

Présence de l'ASE aux audiences et aux synthèses

Si les années précédentes nous avons toujours eu la présence de l'ASE à chaque audience, cette année il y a pu arriver que nous soyons seuls avec les familles lors de ces instances.

Nous avons pu recevoir pour nos synthèses ou nous rendre disponible pour nous rendre aux synthèses-bilans ASE.



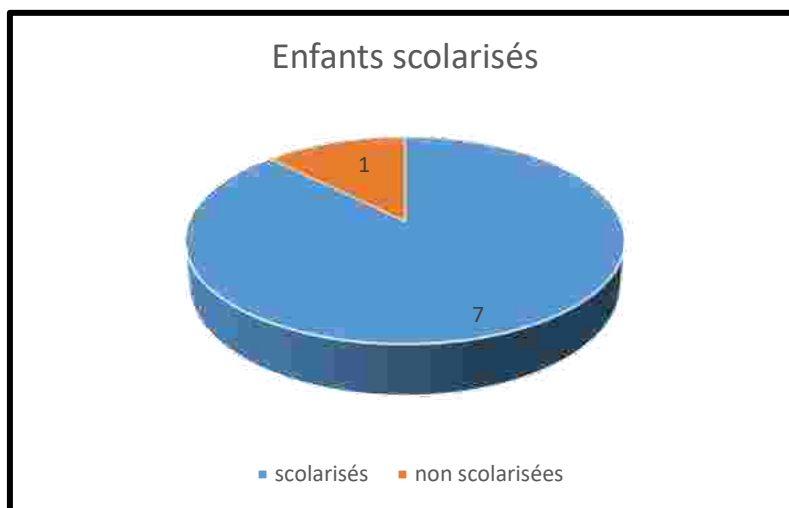
Sur la Maison d'Enfants nous avons une double référence pour chaque jeune accueilli.

Seule la situation d'un Mineur non Accompagné n'a eu de référent nommé car il s'agissait d'un accueil relais dans l'attente d'une solution d'hébergement sur le stéphanois par le service MNA.

✓ PARCOURS

• Scolarité

Scolarisés	7
Non scolarisés	1



Les enfants accueillis étaient tous scolarisés (sauf le jeune MNA).

Deux des jeunes sont scolarisés en classe de SEGPA, un enfant bénéficie d'une AVS ainsi que d'un suivi orthophonique (CP) avec des difficultés importantes de comportement, 3 jeunes sont en scolarité ordinaire avec pour une jeune une dyslexie peu accompagnée par l'établissement scolaire, et enfin une jeune est entrée cette année en apprentissage pâtisserie.

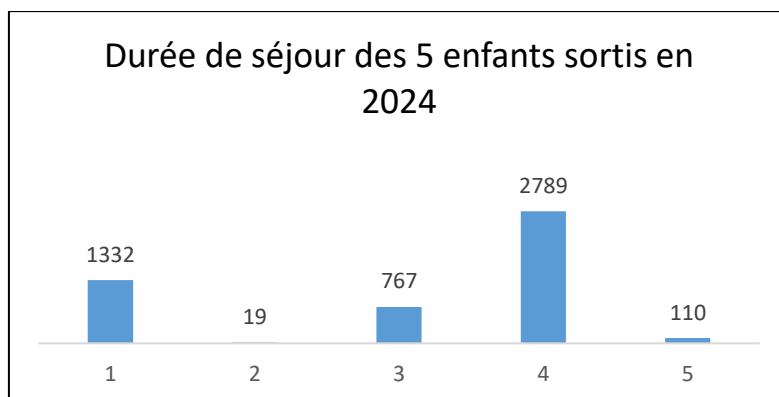
• Soin

Les enfants accueillis ont en général été suivis car pour la majorité venaient d'autre institutions ou de famille d'accueil. Il a néanmoins parfois dû remettre en place certaines prises en charges du fait de la réorientation et des secteurs géographiques.

Pour chaque jeune accueilli, l'infirmière effectue un bilan infirmier vérifiant que les vaccins sont à jours, les divers suivis du jeune selon ses besoins, elle est vigilante à la mise en place du suivi dentaire, ophtalmique quand cela est nécessaire.

Pour les jeunes n'ayant pas de médecin traitant, ils peuvent être reçu sur le centre médical de Riorges, ou en cas d'urgence, nous nous rendons au cabinet médical URG+ au Coteau ou sur les services d'urgence de l'hôpital.

5. Orientation des mineurs accompagnés en 2024



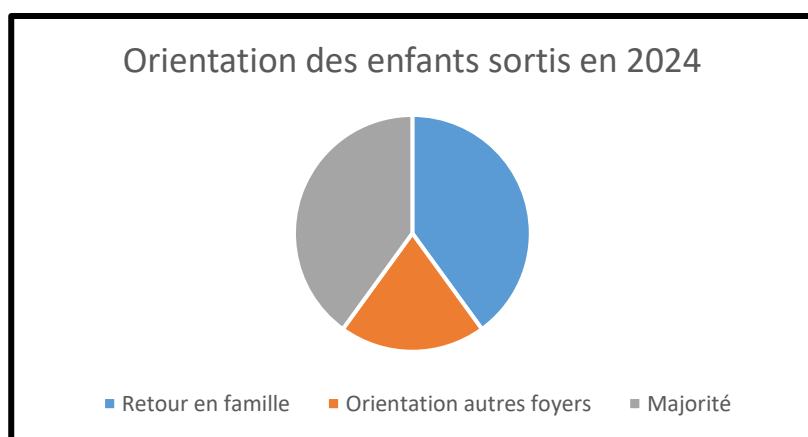
La durée de séjour concernant l'unité du Pontet correspond aux missions du FDEF.

Nous pouvons voir que sur les 5 enfants sortis de la Maison d'Enfants, les durées d'accompagnement sont bien différentes !

En effet, nous avons un jeune qui a été accompagné par la MECS presque 8 années, en effet arrivé à 10 ans il a quitté la MECS à ses 18ans. Ce jeune a refusé l'accompagnement Jeune Majeur désireux de ne plus avoir de travailleur social et de sortir de l'accompagnement social.

Une autre jeune a également été majeure cette année, accompagnée 2 ans à la MECS mais depuis de nombreuses années sur un Lieu de vie, elle n'a également pas souhaité continuer à être accompagnée.

Pour 2 autres jeunes, il s'agissait d'Accueils Provisoires, une jeune fille accueillie depuis presque 4 années et qui a pu rentrer au domicile maternel après un travail de retour progressif. Enfin un jeune garçon accueilli depuis 3.5 mois pour qui nous avons effectué un travail de retour chez son père.



Retour en famille	2
Orientation autres foyers	1
Majorité	2

Ainsi cette année 2024, 2 jeunes sont rentrés en famille, ils étaient accueillis dans un cadre administratif. Deux autres ont quitté la MECS à leur majorité, un jeune est allé vivre chez son père et l'autre chez son copain. Ces 2

jeunes n'ont pas désiré continuer l'accompagnement ni signer de contrat jeune majeur, en effet les jeunes placés depuis longtemps ont bien souvent à leur majorité envie de voler de leurs propres ailes, rejetant toute aide et surtout les services sociaux. Cette fin d'accompagnement peut aussi parfois se faire « dans l'éclat », les jeunes mettant en échec la relation avant leur majorité.

Concernant ces 2 situations, le jeune n'est plus chez son père et se fait héberger au hasard de ses rencontres, et la jeune fille est actuellement séparée et hébergée chez sa mère. Nous savons que l'arrivée des 18 ans marque pour eux une étape importante, ce sentiment de liberté qu'ils peuvent ressentir les entraînent bien souvent dans des chemins compliqués et pour lesquels ils ne sont pas suffisamment préparés.

6. Les projets

➤ LES CAMPS ET SORTIES

Comme chaque année la MECS le Pontet a organisé divers camps pour les jeunes accueillis :

Camp du 08 au 12/05/2024 : les jeunes ont pu partir quelques jours au Camping La Rivière à Avignon, avec des visites de la ville et du célèbre pont d'Avignon, visite de la ville en bus, ainsi que des activités de loisir comme le Bowling.



Camp du 13 au 20 juillet 2024 : camp d'été en Dordogne dans un grand camping, les jeunes ont pu profiter des animations au camping, avec des journées piscines et les toboggans très appréciés des jeunes, des moments

détente au soleil, mais aussi des balades.



Camp du 26 au 30 août 2024 : camp avant la reprise scolaire découverte du Lac d'Aiguebelette et du lac du Bourget, les jeunes ont pu profiter de sorties canoé, randonnées, aqua parc...



Camp du 04 au 6 octobre 2024 : Petit week-end « bien-être » pour les filles à Vichy, avec gommages, soins divers, et petites balades...

Activités mises en place cette année :

Le 6 avril nous avons pu faire intervenir une artiste sur une journée à la MECS dans le cadre de **l'animation 48h BD** : les jeunes de la MECS ainsi que du FAO La Livatte ont pu passer une journée autour du dessin, apprendre des techniques et comprendre comment une BD est réalisée, ils ont pu laisser libre cours à leur imagination et s'essayer à la réalisation d'une petite BD.



Du 22 au 26 avril nous avons pu mettre en place en collaboration avec le Département une **Résidence artistique** avec un graphiste, un metteur en scène ainsi qu'un vidéaste. Cette semaine les jeunes du FAO la Livatte et de la Mecs ont pu découvrir la sérigraphie mais aussi la musique, la scène au travers de divers ateliers, pour arriver en fin de semaine à la réalisation de cartes postales, ainsi que de graphisme sur tee-shirt. Cette semaine a été finalisée par la présentation d'une vidéo retraçant cette semaine riche en expérience ainsi qu'un petit buffet, les jeunes ont été très fiers de cette restitution.



Diverses sorties ont pu également se faire comme une journée au Pal, de l'accrobranche, mais aussi un laser-Game, une sortie patinoire ou la ferme pédagogique.



Ferme Pédagogique

Sortie Patinoire



Le 17 mai nous avons pu réunir les plus grand sur un temps d'échange et de convivialité avec l'**ADEPAP 42** autour d'un repas partagé.

Depuis juillet 2024, la MECS Le Pontet a augmenté sa capacité d'accueil, passant de 14 à 18 places.

Pour cela en septembre 2024 nous avons pu prendre en location un appartement supplémentaire, un T1 non loin de la MECS, afin de pouvoir travailler sur un projet d'autonomie avec une jeune fille allant sur sa majorité. Nous disposons déjà d'un appartement extérieur permettant d'accueillir 2 jeunes.

Cette extension des places et cette possibilité d'accueillir jusqu'à 21 ans, validée par le Département, permet de répondre au mieux aux orientations de la Loi Taquet. Également, afin de se doter d'une offre plus adaptée aux besoins (fratries), nous avons pu recruter une Famille d'Accueil nous permettant plus de souplesse quant à notre possibilité d'accueil selon l'âge.

7. Conclusion

Nous avons cette année 2024 réalisé 5857 journées nous amenant à un taux d'occupation de 104.37%.

Il y a eu 5 départs (dont 2 jeunes majeurs), avec pour chacun des temps d'accueils très disparates, et 8 nouveaux accueils cette année.

Comme les années précédentes les professionnels ont pu se mobiliser afin de proposer différentes activités, camps aux jeunes.

Cette année 2024 est marquée pour la Maison d'enfants par le passage de 14 places d'accueils à 18 places. En effet depuis près de deux années, nous avons un effectif d'accueil à 16 places, non officialisé, et possible de part l'acquisition d'un appartement extérieur. Cet appartement nous permet d'accueillir 2 jeunes avec un travail d'accompagnement à l'autonomie, afin de ne pas les « lâcher » à l'aube de leurs 18 ans et de leur permettre de prendre leur envol dans des conditions plus sécurisées, en essayant de les préparer au mieux aux aléas du quotidien qu'ils peuvent rencontrer. Aussi afin d'augmenter notre effectif à 18 places, nous avons pu acquérir un nouvel appartement pour un jeune, ainsi qu'une Famille d'Accueil, nous permettant d'accueillir des enfants plus jeunes et notamment des fratries.

Cette extension de nos missions nous a amené à requestionner notre pratique et à penser cette nouvelle organisation. Pour cela nous avons également pu être doté d'un poste éducatif supplémentaire, le planning des professionnels a été retravaillé afin de pouvoir accompagner au mieux les jeunes en extérieur ainsi que la nouvelle collaboration de travail avec une famille d'accueil.

LE CENTRE PARENTAL CLAIRMATIN



19 rue de la Convention 42100 SAINT-ETIENNE
☎ 04 77 49 00 25 – Fax : 04 77 34 08 51

Responsables du Centre Parental :

Patricia GOUGEON

☎ : 06-48-71-09-51

patricia.gougeon@fdef42.fr

puis Cécile FAURE

☎ : 06-69-60-24-96

cecile.faure@fdef42.fr

Gestionnaire Administrative :

☎ : 04-77-49-00-25

clairmatin@fdef42.fr

1. Les missions du Centre Parental

Les Centres maternels sont autorisés et financés par les Conseils Départementaux. Ils se sont substitués, en 1984, aux maisons et hôtels maternels et leurs missions sont explicitées par la circulaire 81/5 du 23 Janvier 1981.

Il existe une centaine de Centres maternels en France dont les missions sont, selon les textes :

- ✚ Rompre l'isolement des femmes enceintes et des jeunes mères.
- ✚ Mettre les jeunes femmes en mesure d'exprimer le plus librement possible un choix quant à leur souhait de conduire ou non leur grossesse à son terme et, dans l'affirmative, de les préparer à l'accouchement en vue, soit d'une maternité, soit d'un consentement à l'adoption.
- ✚ D'apporter aux jeunes mères l'aide matérielle dont elles ont besoin.
- ✚ D'aider les jeunes mères sur un plan éducatif et psychologique en vue de leur (ré)insertion sociale.

L'article L222-5 du Code de l'Action Sociale et des familles modifié par la loi N°2007-293 du 5 Mars 2007 rappelle la mission fondamentale des Centres Maternels :

« Sont pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance sur décision du président du Conseil général : [...] Les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Ces dispositifs ne font pas obstacle à ce que les établissements ou services qui accueillent ces femmes organisent des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci. [...] »

Le Centre Maternel Clairmatin s'est engagé dans une révision et une actualisation de son projet de service afin de s'inscrire pleinement dans :

- ✚ Les orientations du Schéma Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, qui mettent l'accent sur la prévention en tant qu'un des axes majeurs du dispositif,
- ✚ Les évolutions tendanciennes nationales avec la création de Centres Parentaux depuis 2010 reprises par le législateur en 2016, rendant la prise en compte de la place du père comme indispensable,
- ✚ Les expérimentations conduites dans la Loire par le secteur associatif, qui tentent de développer l'accueil parental sur le département.

L'année 2021 est donc devenue décisive quant aux missions premières du Centre Maternel qui évoluent, quant aux publics accueillis, devenant donc un **Centre Parental**.

2. Le public accueilli

Le Centre Parental accueille :

- ✚ Des femmes enceintes (à compter du 7^{ème} mois de grossesse) avec ou sans enfant.
- ✚ Des mères, pères ou couples parentaux ayant la charge d'un ou plusieurs enfants. Un des enfants de la fratrie doit avoir moins de trois ans.
- ✚ Des femmes désirant accoucher sous identité secrète.
- ✚ Des mères mineures (sous l'autorité de leurs parents ou d'un représentant légal). Dans le cadre de ces accueils, l'enfant est sous la responsabilité de sa mère.

Les familles accueillies le sont soit :

- ✚ À leur demande, dans un cadre administratif, après signature d'un contrat avec l'Inspecteur Enfance.
- ✚ Sur décision judiciaire, à la demande de l'ASE.

Les familles prises en charge dans notre établissement le sont donc au titre de la prévention ou de la protection.

Concernant les femmes désirant accoucher sous identité secrète :

La prise en charge de ces femmes peut se faire à deux moments :

- ✚ **Durant la grossesse** : Avec pour objectif d'offrir un espace sécurisant afin de mener à bien la fin de la grossesse hors de toute pression de l'entourage familial ^{et/}ou professionnel.

Nous tâchons de garantir des conditions matérielles et un environnement adapté : un appartement, une présence professionnelle 24h/24, une proximité d'accompagnement par le Service Social Départemental (SSD), la P.M.I. Ce temps d'accueil permet à la mère d'avoir une réflexion quant aux choix qu'elle fera concernant cet enfant à naître ; il est important que la mère inscrive cet enfant dans sa réalité afin de garantir une naissance dans les meilleures conditions.

✚ **Après l'accouchement** : un nouvel accueil peut être assuré sous réserve d'une évaluation conjointe du Centre Parental et du Département. Sa durée doit être courte et ne peut excéder les deux mois légaux de réflexion. À l'issue de ce délai et en fonction de la décision de la mère, une place au Centre Parental peut être proposée.

Les conditions d'hébergement :

Ces familles sont hébergées dans 17 appartements situés dans la structure interne du Centre Parental et 8 appartements extérieurs situés en périphérie de celle-ci, soit une capacité d'accueil de 25 familles.

Généralement, la première étape d'hébergement se fait dans la structure interne. Lorsque l'accompagnement trouve un terrain favorable dans l'organisation de la vie quotidienne, une observation positive de la relation parentale et l'éducation des enfants, les familles peuvent passer à un hébergement autonome (appartement extérieur) avec maintien du soutien éducatif.

Afin de mieux répondre au projet de chaque famille, le Centre Parental a revisité son accompagnement en structurant et en organisant différemment la composition et l'intervention des professionnels.



Les pères et conjoints :

L'article L.222-5.3 du Code de l'Action Sociale et des Famille de la loi relative à la Protection de l'Enfance votée le 1^{er} mars 2016 ouvre de nouvelles perspectives en autorisant la prise en charge, dans les centres parentaux, d'enfants « *accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin de soutien dans l'exercice de leurs fonctions parentales* » voire des « *deux parents pour préparer la naissance de l'enfant* ».

À l'admission, le couple peut donc être accueilli dans un logement de la structure interne. Dans un second temps, en lien avec le projet personnalisé et dans le cadre de notre mission Protection de l'Enfance, nous pouvons également faire le choix d'accompagner ce couple sur un logement extérieur mis à disposition par le Centre Parental.

Au-delà de la question du projet de vivre en couple, nous sommes vigilants à prendre en compte le père des enfants et ce, que les parents soient séparés ou non :

✚ Même s'il a déjà pu être rencontré lors de l'entretien de préadmission, nous proposons une rencontre avec le père de l'enfant pour lui présenter l'établissement.

✚ Nous lui proposons du soutien et des conseils sur l'éducation de son enfant.

✚ En fonction des problématiques personnelles qu'il peut être amené à évoquer auprès des professionnels, nous l'orientons vers les organismes / institutions les plus à même de le soutenir.

Nous veillons au respect de l'autorité parentale conjointe et faisons toujours en sorte que les pères soient associés aux décisions concernant leur enfant.

Enfin, nous soutenons les familles afin qu'elles puissent transmettre à leur enfant des éléments de sa propre histoire, de ses origines, quand celui-ci n'a pas été reconnu par son père ou qu'il n'est pas présent dans sa vie.

Les fondements de notre projet d'accompagnement :

Ils sont élaborés sur l'idée maîtresse que tout lien parental n'est pas par essence forcément « bon », mais qu'un petit enfant peut susciter chez ses parents un réel désir de vie. Nous travaillons ainsi à :

✚ Assurer au nouveau-né une sécurité affective minimale, lui permettre d'établir au quotidien un lien avec sa mère mais aussi son père (quand ce dernier l'a reconnu ou souhaite le faire) d'être éduqué, socialisé et de ne pas souffrir précocement de graves carences affectives. Évaluer l'existence ou non d'un lien familial possible dans la continuité.

✚ Rompre l'isolement des jeunes parents en difficulté et en rupture familiale qui ont connu abandons, rejets, placements. Contribuer à leur construction identitaire, à leur individuation et à leur socialisation ; s'efforcer de les inscrire dans un « ici et maintenant », leur donner les repères éducatifs pour penser leur vie et grandir, s'insérer socialement et professionnellement et appréhender leur fonction parentale à plein temps, ou partiellement, sans culpabilité.

✚ Permettre le développement d'une relation entre l'adolescent devenu parent et son tout petit enfant.

✚ Permettre si possible à cet enfant de rompre avec le cercle vicieux de l'ignorance des origines en intégrant son tissu générationnel (quand cela est réalisable). Autoriser le père qui l'a reconnu à s'approprier sa fonction parentale et à appréhender ses responsabilités. Inviter ses grands-parents à investir leur rôle.

Pour permettre la concrétisation de tous ces fondements, nous avons été amenés à penser une nouvelle organisation de la structure :

✚ Deux services distincts d'accueil :

❖ **Un service interne** composé de 7 travailleurs sociaux

❖ **Un service externe** composé de 2 travailleurs sociaux.

✚ Ces deux services sont soutenus par :

❖ **Une équipe ressource** composée d'une psychologue, une infirmière puéricultrice, 1 CESF ainsi que l'assistante sociale, détachée du roulement, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

❖ **Le service de l'Espace-Enfants** encadré par 3 AP et 1 EJE : ce lieu d'accueil et d'épanouissement pour les enfants des familles de l'ensemble du Centre Parental, ouvert de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi. L'accueil de chaque enfant est individualisé permettant, au-delà d'un moyen de garde, un espace d'observation permettant d'adapter la prise en charge autour des besoins du développement de l'enfant.

❖ **Les veilleuses de nuit** présentes chaque nuit assurent à la fois la sécurité de chaque famille, mais participe surtout à un soutien dans la prise en charge des enfants en cas de difficultés (fièvre, pleurs...) ainsi que dans celui des parents.

Les conditions d'accueil :

L'accompagnement est réalisé en fonction des contrats de séjour et des projets personnalisés individualisés des personnes accueillies.

 Cet accompagnement s'appuie notamment sur :

- ❖ Un hébergement dans un cadre adapté, sécurisé comprenant la présence de professionnels des secteurs éducatif, médical et petite enfance.
- ❖ Une démarche centrée sur la personne, à partir d'une relation fondée sur l'échange, le respect et la confiance.
- ❖ Une contractualisation des engagements respectifs de la personne accueillie et de l'établissement au travers d'un contrat de séjour.
- ❖ Deux référents éducatifs et deux référents petite enfance qui accompagnent la personne accueillie et son (ses) enfant(s) tout au long de leur séjour.
- ❖ La réactualisation régulière des objectifs du projet personnalisé individualisé avec la personne accueillie.

➤ Les étapes de l'accueil :

L'admission et l'accueil sont deux moments déterminants de la qualité de l'accompagnement de la famille au cours de son séjour au Centre Parental.

La Cheffe de Service est garante que l'admission puisse se faire dans de bonnes conditions et elle organise l'accueil de la famille avec les professionnels du service.

Avec l'accord préalable de l'ASE ou de l'Inspecteur de la Protection des Personnes Vulnérables, une procédure de préadmission est mise en place afin de préparer en amont l'entrée de l'utilisateur avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les services sociaux, en réalisant un entretien avec le Chef de Service et un travailleur social après envoi d'écrits concernant la situation.

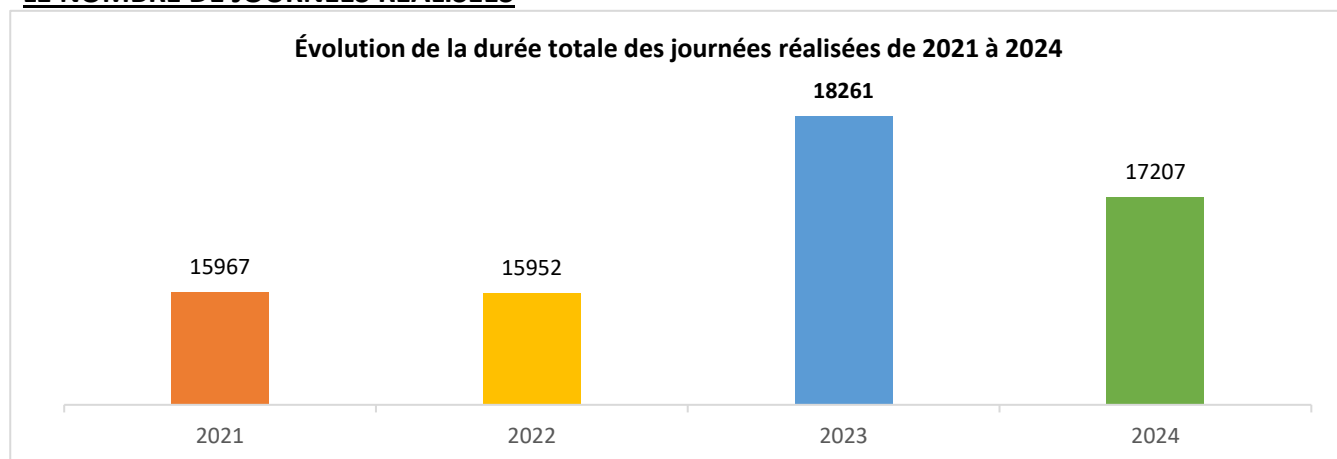
Cette procédure de **préadmission** comporte plusieurs objectifs :

-  Permettre à la famille d'exprimer sa demande et son histoire.
-  Écouter l'attente des travailleurs sociaux qui proposent l'orientation en Centre Parental.
-  Percevoir la compréhension et le niveau d'adhésion de l'utilisateur à un accueil au Centre Parental.
-  Présenter les conditions d'accueil et le rôle du service afin de permettre à la personne de se projeter.
-  Réaliser une première évaluation des capacités du Centre Parental à répondre aux attentes et besoins de la famille.
-  Visiter les locaux.

Un délai de réflexion adapté à chaque situation est donné à la famille avant de prendre sa décision d'entrée (délai moyen 48h).

3. L'activité globale du centre parental

• **LE NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES**



L'année 2024 connaît une diminution du nombre total de journées réalisées par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs :

Incendie d'un appartement fin août :

Une résidente a laissé une casserole d'huile sur le feu, entraînant un incendie rendant l'appartement inutilisable. Les travaux de rénovation en cours empêchent son occupation, réduisant temporairement la capacité d'accueil du centre.

Absence répétée des agents d'entretien :

Plusieurs arrêts maladie ont ralenti la remise en état des logements après le départ des familles. Cette situation a retardé l'accueil de nouvelles familles, impactant directement le nombre de journées réalisées.

Plusieurs admissions programmées n'ont pas abouti, ralentissant l'activité du centre.

Les motifs des désistements sont variés :

Refus de prise en charge par certains départements extérieurs.

Réorientation de certaines familles vers d'autres dispositifs plus adaptés.

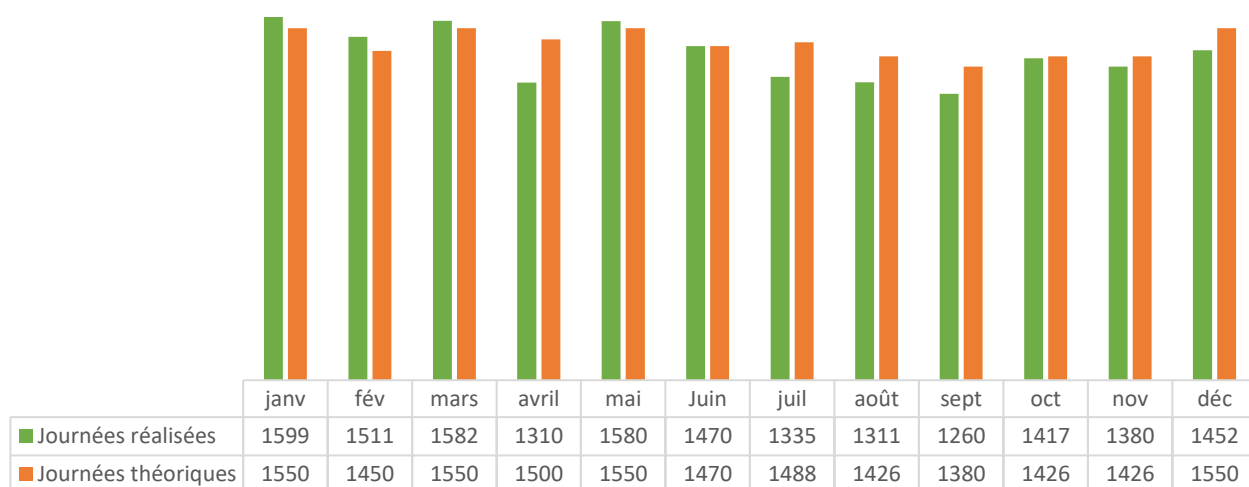
Afin de limiter ces impacts, des mesures sont mises en place :

Une liste d'attente permet d'anticiper et de compenser les désistements en intégrant rapidement de nouvelles familles lorsque des places se libèrent.

Une mobilisation active du service RH a été réalisée pour rechercher des remplaçants et pallier les absences des agents d'entretien, permettant ainsi d'accélérer la remise en état des logements.

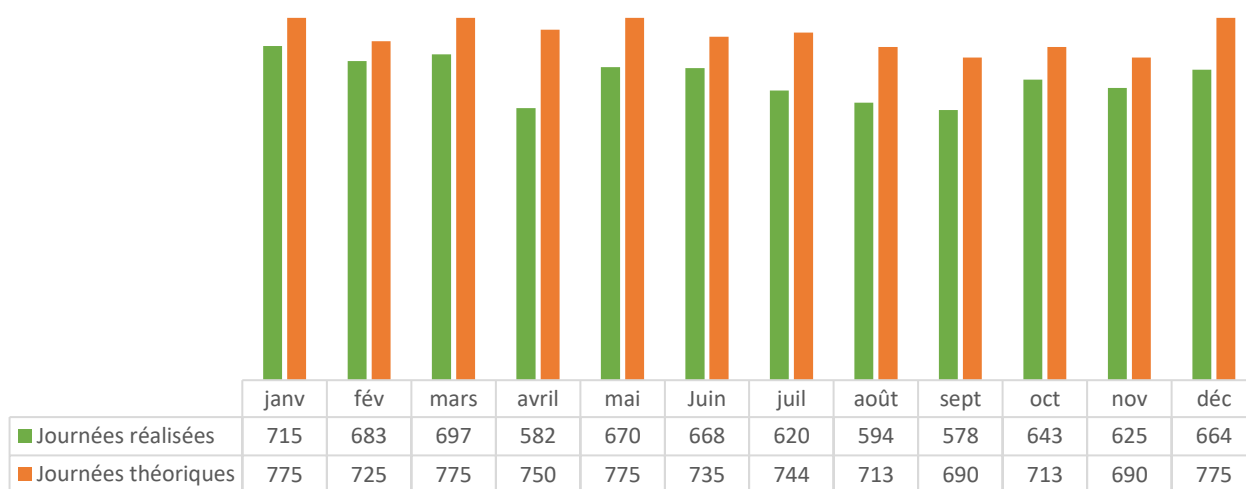
Malgré ces difficultés, le nombre total de journées réalisées en 2024 reste supérieur aux niveaux de 2021 et 2022, témoignant d'une activité globalement soutenue.

Évolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2024 en fonction du nombre théorique de personnes accueillies



Le taux d'occupation global est de **97 %**, indiquant une légère baisse par moments, mais un maintien globalement élevé de la fréquentation.

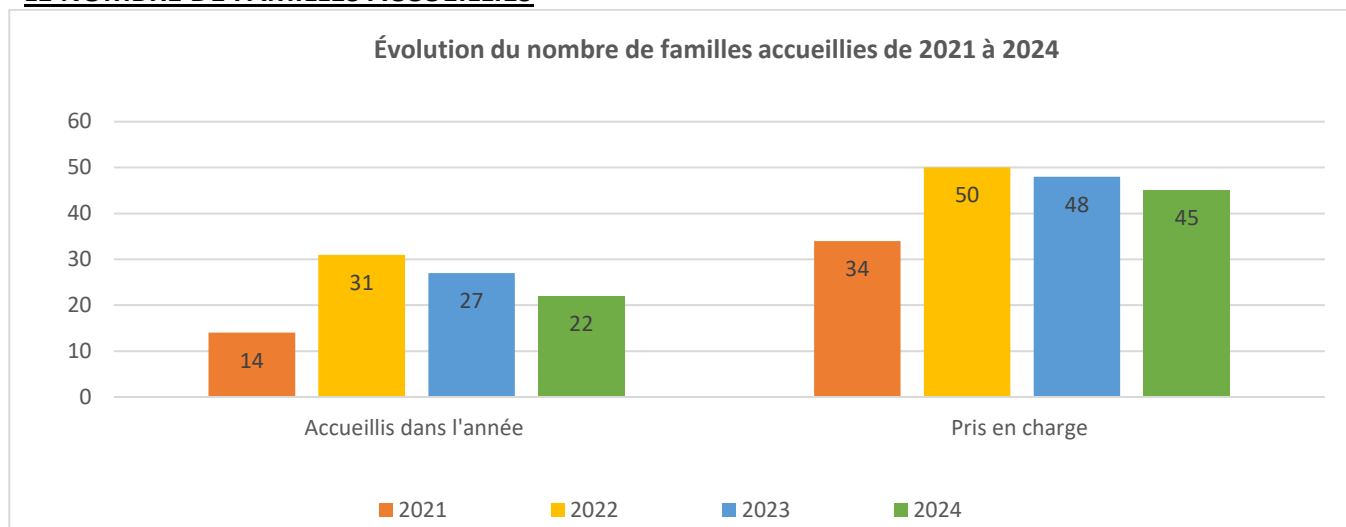
Évolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2024 par appartement



Les fluctuations observées sur le graphique trouvent une explication logique dans les événements énoncés plus haut. Bien que ces imprévus aient freiné l'activité à certains moments, l'adaptabilité du centre parental a permis de maintenir un niveau de remplissage globalement élevé à **87%**.

4. Le public accueilli

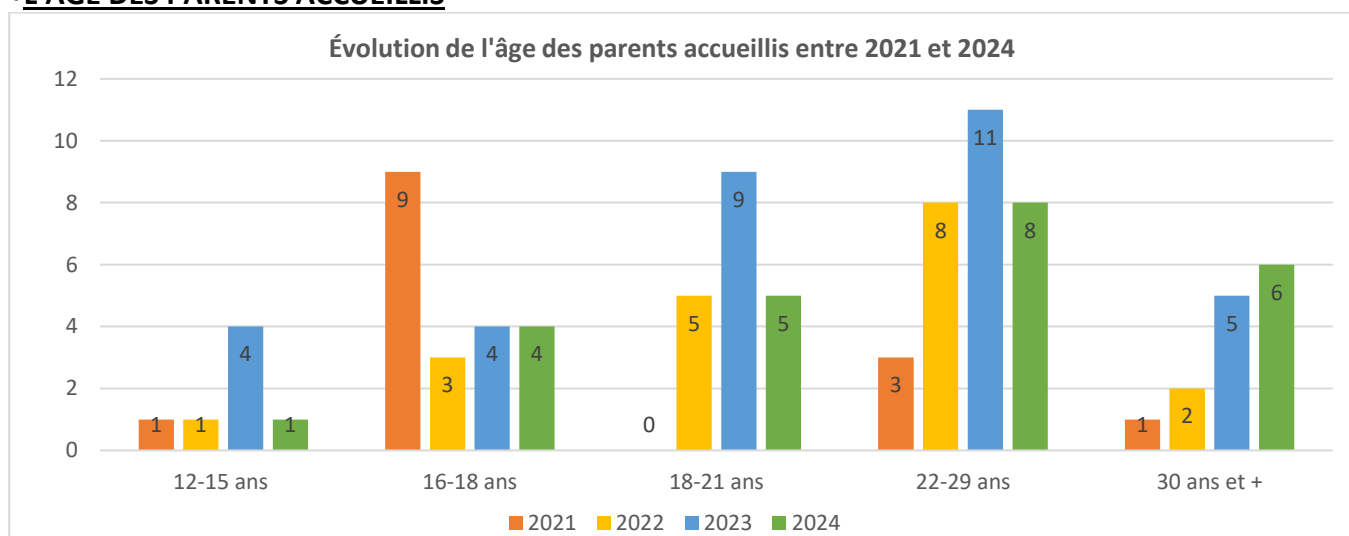
• LE NOMBRE DE FAMILLES ACCUEILLIES



En 2024, 45 familles ont été hébergées et soutenues dans leur relation avec leurs enfants et accompagnées dans leurs démarches sociales et d'insertion.

Si 23 familles étaient présentes au 1^{er} Janvier 2024, nous en avons accueillies 22 de plus au cours de l'année.

• L'ÂGE DES PARENTS ACCUEILLIS



L'accueil des parents de moins de 18 ans a fortement diminué depuis 2021.

En revanche, on observe un basculement vers des parents plus âgés, notamment les 18 – 21 ans et les 22 – 29 ans, qui constituent désormais la majorité des accueils.

L'augmentation des parents de 30 ans et plus, indique un changement dans les profils orientés vers le centre parental, avec une possible prise en charge de situations plus complexes ou une évolution des orientations.

Cela reflète possiblement une évolution des besoins d'accompagnement parental.

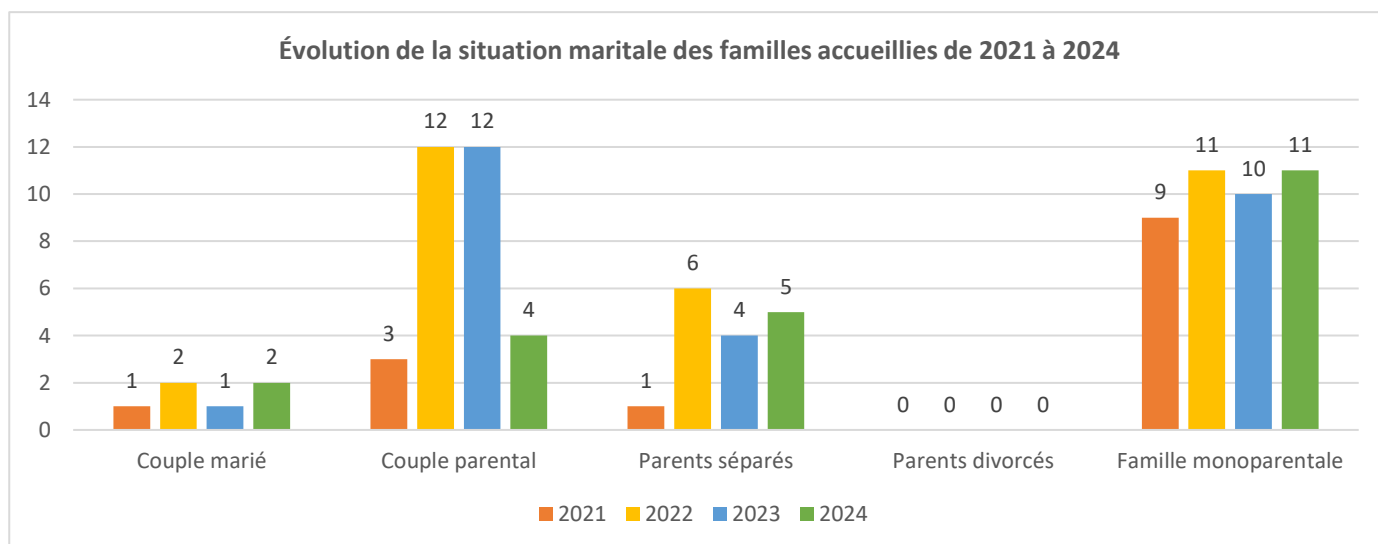
L'analyse de ces données met également en lumière la diversité des tranches d'âge accompagnées au centre parental, soulignant ainsi la nécessité d'ajuster constamment les accompagnements aux besoins spécifiques de chaque famille. Cette diversité d'âge montre que les solutions d'accompagnement doivent être modulées et adaptées pour répondre aux défis uniques rencontrés par chaque groupe de parents, et ce, dans une dynamique de soutien personnalisé et évolutif.

•ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES FAMILLES DES FAMILLES



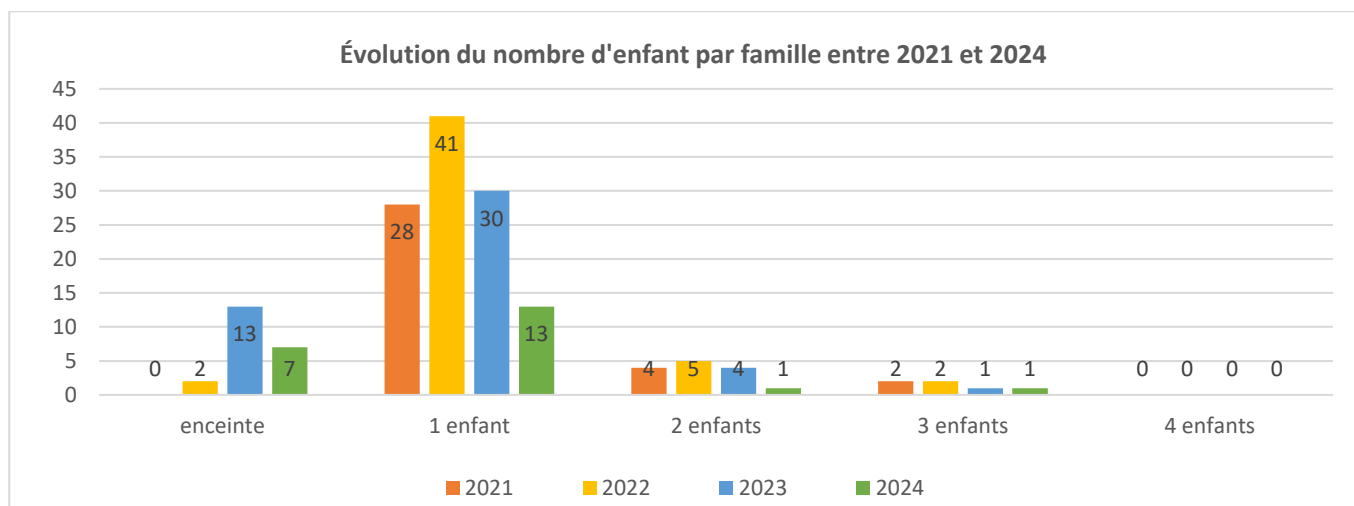
En 2024, le centre parental a accueilli principalement des familles de la Loire dont la majorité venant de Saint Etienne SUD. Une partie de ces familles sont MNA, originaires de Guinée et de Côte d'Ivoire. 3 familles viennent de départements extérieurs soit du fait de l'absence de centre parental sur leur territoire soit par besoin d'éloignement familial.

•SITUATION MATRIMONIALE



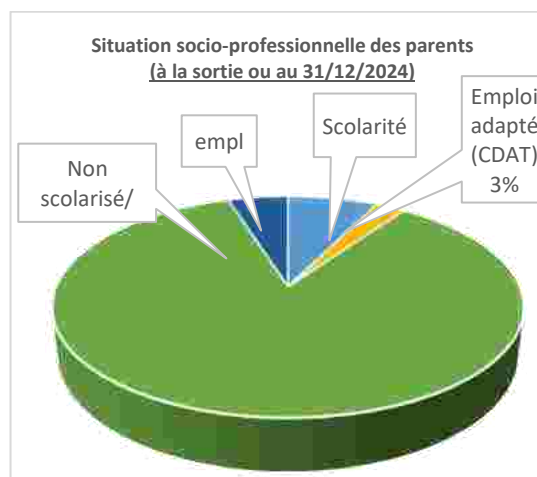
Le centre parental remplit principalement une fonction de soutien aux familles monoparentales mais également aux parents séparés. Ce changement souligne l'importance de réajuster les interventions des travailleurs sociaux en fonction des réalités du terrain. L'accompagnement doit être très ciblé, prenant en compte des configurations familiales variées, et s'adaptant aux spécificités des parents présents. Cette évolution exige une réflexion continue sur les meilleures pratiques pour répondre aux défis uniques auxquels ces familles font face, tout en préservant leur bien-être et leur équilibre.

• NOMBRE D'ENFANTS COMPOSANT LES FAMILLES ACCUEILLIES



En 2024, le centre parental se caractérise par un fort taux d'accueil de femmes enceintes et de familles ayant un enfant unique, ces situations étant sur-représentées par rapport à d'autres configurations familiales. De plus, la disponibilité des places ou la superficie des appartements ne permet pas toujours d'accueillir des familles avec plus de 2 enfants.

• SITUATION SOCIO PROFESSIONNELLE DES PARENTS ACCUEILLIS

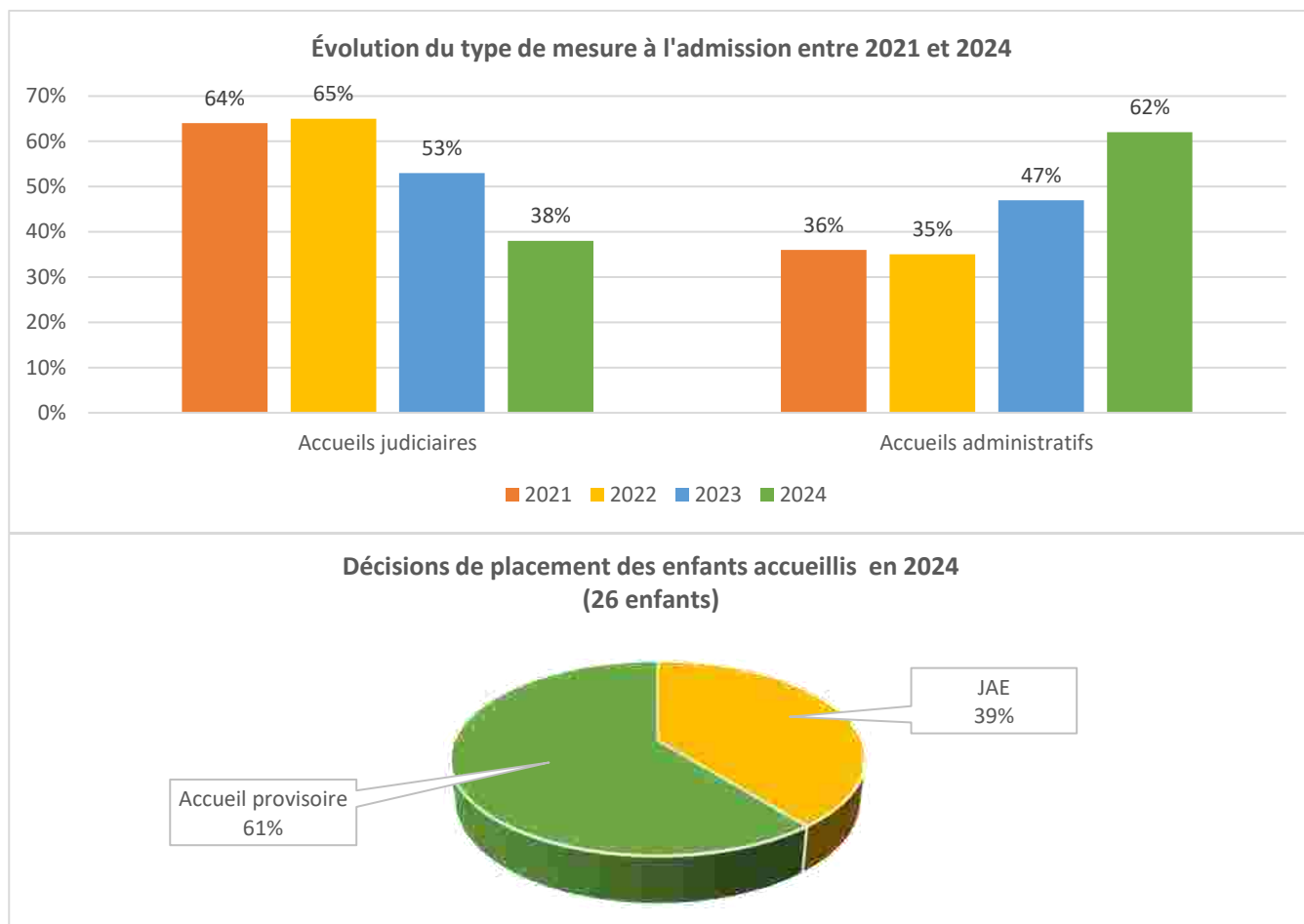


On observe une évolution positive entre l'admission et la sortie du centre parental. Le pourcentage de parents non scolarisés et sans emploi diminue, tandis que d'autres accèdent à l'emploi (ordinaire ou adapté) ou reprennent une scolarité.

Nous remarquons que la mobilisation de la CESF de l'équipe « ressources » commence à porter ses fruits, contribuant ainsi à cette amélioration de la situation socio-professionnelle des parents.

Cela suggère que le centre parental, grâce à l'accompagnement de son équipe, a un impact positif sur l'insertion socio-professionnelle des parents qu'il accueille.

• LE TYPE DE MESURE À L'ADMISSION



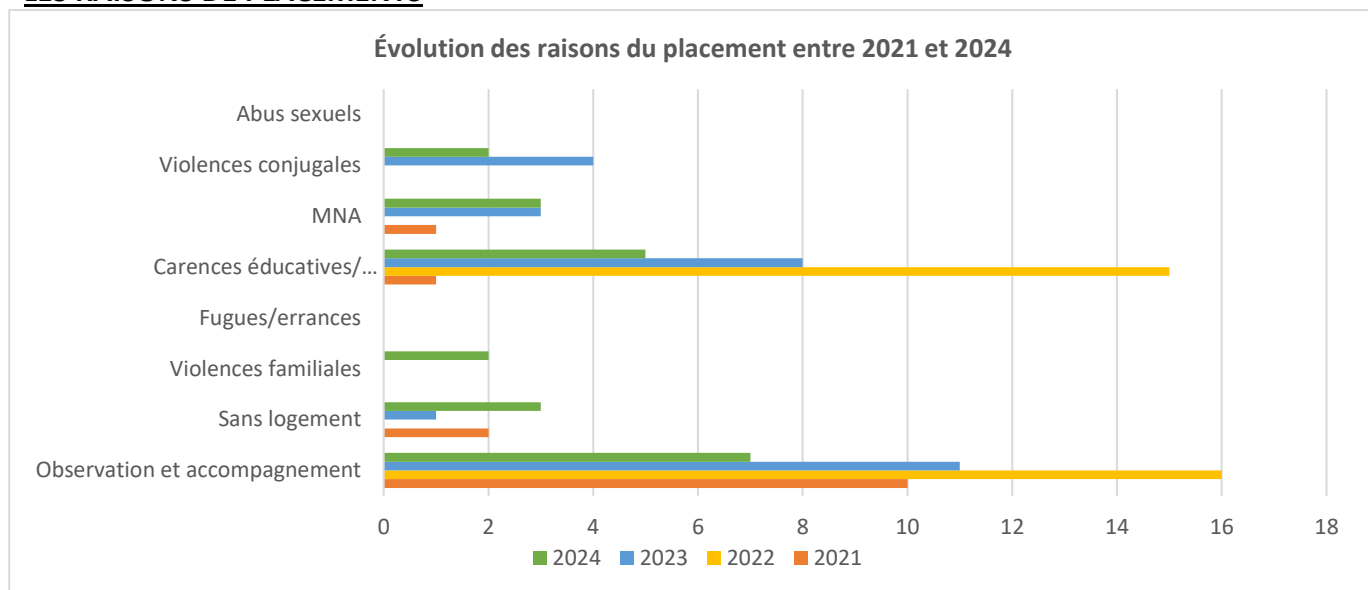
Bien que les accueils judiciaires aient toujours été majoritaires au Centre Parental, leur nombre est en constante diminution ces dernières années.

En 2024, on observe une prédominance des accueils administratifs, formalisés par des contrats parentaux signés avec l'inspecteur enfance.

Si les mesures administratives augmentent, les mesures judiciaires (JAE) restent importantes. Il est crucial de comprendre les raisons de cette évolution et de veiller à ce que les placements, qu'ils soient administratifs ou judiciaires, répondent de manière adéquate aux besoins de chaque enfant.

Cela reflète un changement significatif dans l'approche des services de protection de l'enfance. Cette tendance peut témoigner d'un renforcement de la collaboration entre les familles et les autorités, avec un accent mis sur la prévention et la prise en charge précoce des difficultés parentales avant qu'elles n'entraînent des mesures judiciaires.

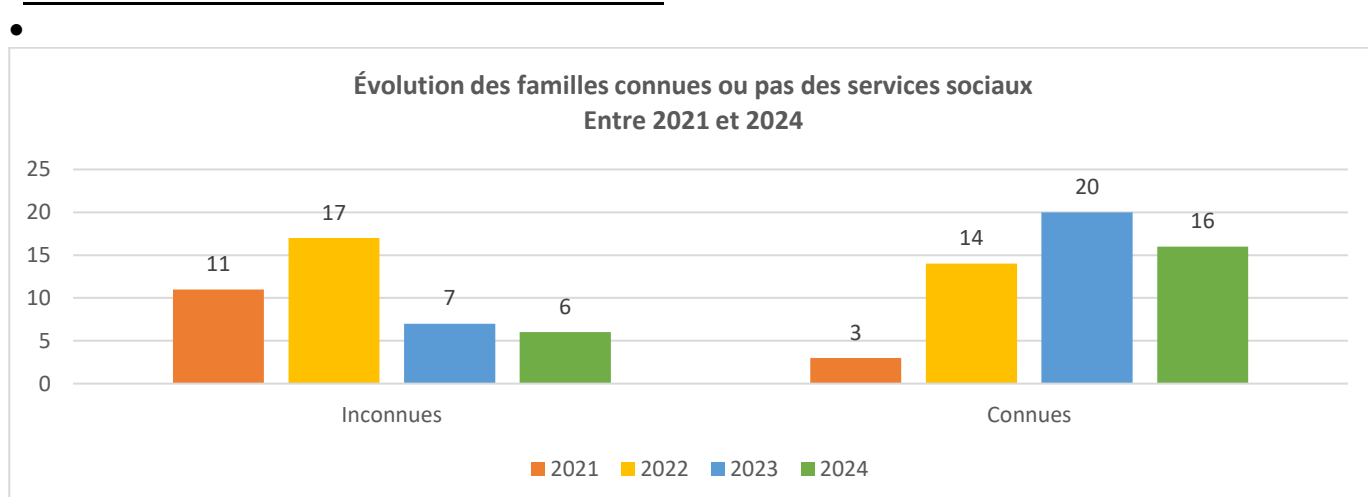
• LES RAISONS DE PLACEMENTS



L'admission des familles pour des raisons de « carences éducatives » tend à être au même niveau que celles liées à l'observation et à l'accompagnement, ce qui indique que de plus en plus de familles se retrouvent orientées vers le centre parental en raison de difficultés à répondre aux besoins éducatifs de leurs enfants. Cela peut résulter de plusieurs facteurs, tels que des difficultés psychologiques, sociales, économiques ou encore des manques dans les compétences parentales.

Dans ce contexte, l'accompagnement vise non seulement à garantir un cadre sécurisant pour l'enfant, mais aussi à soutenir les parents dans la construction ou la reconstruction de leurs compétences éducatives. Ce travail s'avère souvent complexe, car il nécessite une approche individualisée prenant en compte la situation personnelle de chaque famille.

• UNE PRÉDOMINANCE DE SITUATIONS CONNUES



En 2024, la majorité des familles accueillies en centre parental étaient déjà connues des services sociaux, ce qui met en évidence des **situations de vulnérabilité persistante** (précarité financière, isolement, difficultés parentales). Leur prise en charge s'inscrit dans un **parcours de suivi social continu**, visant à prévenir des situations plus critiques comme le placement des enfants ou l'errance des parents.

✚ Toutes les personnes accueillies au Centre Parental bénéficient d'un contrat de séjour, signé par elles-mêmes ou par leur représentant légal.

- ✚ En 2024, tous les parents ont accepté de signer ce contrat, évitant ainsi l'établissement d'un DIPC.
- ✚ Chaque famille est accompagnée par deux référents (parfois trois), désignés en amont de l'accueil.
- ✚ Un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) est élaboré pour chaque personne accueillie à partir du deuxième mois de présence et réévalué dès que la situation le nécessite.

Nous accordons une attention particulière à l'élaboration des PAP des enfants en associant le parent non accueilli. À cette occasion, nous rappelons aux détenteurs de l'autorité parentale leurs droits et devoirs, tout en prenant en compte leur place et leur rôle.

Notre objectif est de recentrer les parents sur l'intérêt supérieur de leur enfant.

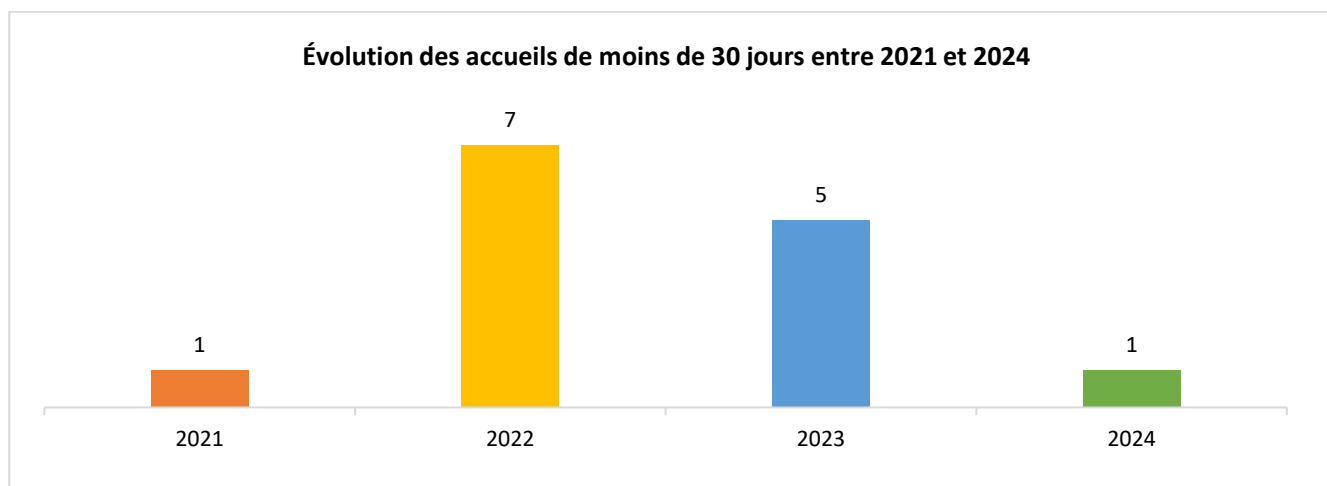
Dès que cela est possible, nous travaillons en étroite collaboration avec les personnes ressources afin d'évaluer le soutien dont la famille ou l'enfant peut bénéficier.

Nous veillons également à anticiper et à travailler, si nécessaire, un placement chez un tiers digne de confiance.

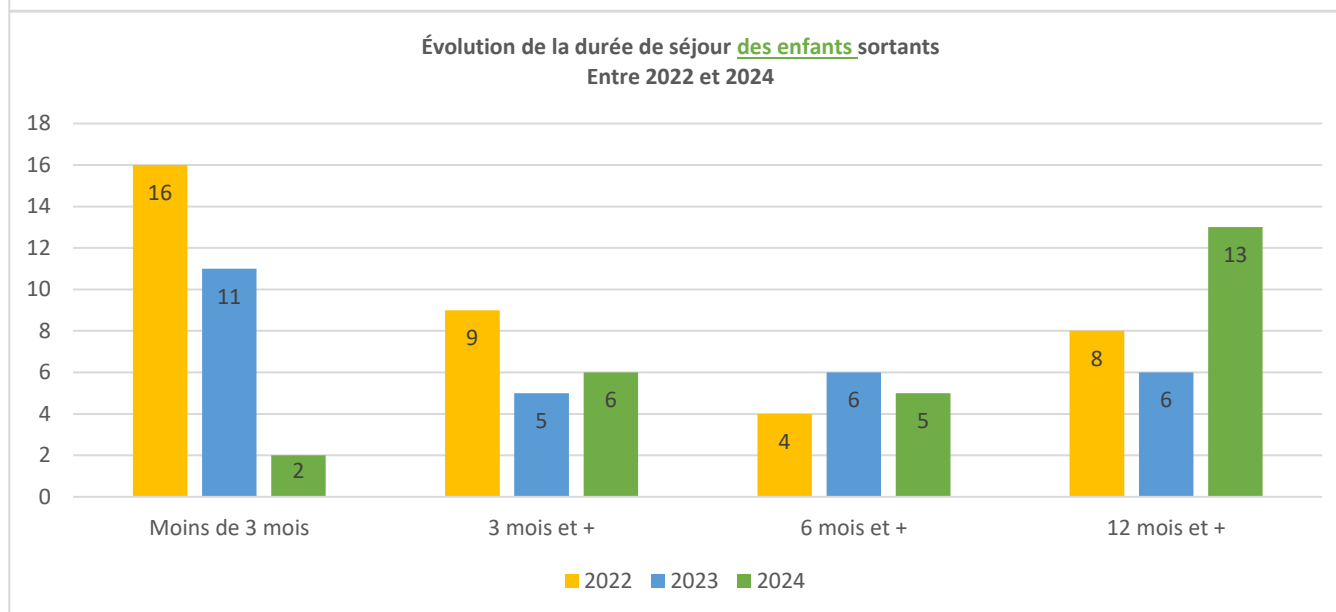
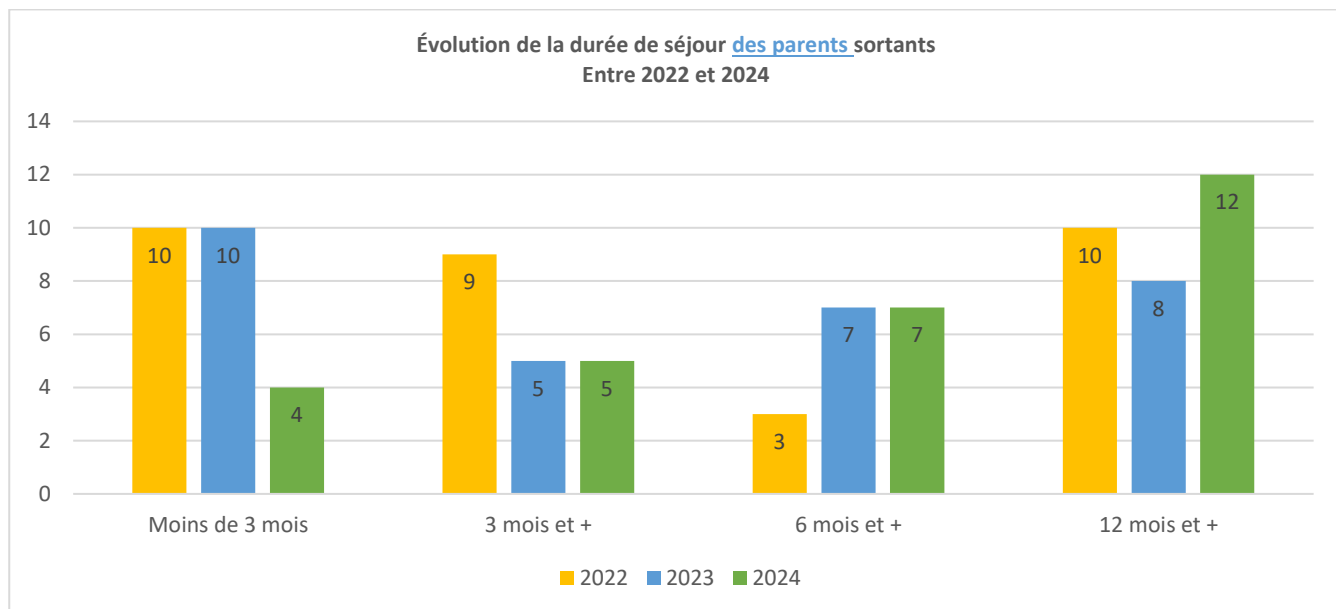
5. Orientation du centre parental

• DURÉE DE SÉJOURS

•



Comme les années précédentes, le centre parental ne réalise que très peu d'accueil de moins de 30 jours. Les missions principales étant l'accompagnement et le soutien à la parentalité, celles-ci ne peuvent être concluantes qu'après plusieurs mois d'accueil. En général, ces accueils de courte durée sont dus à la non adhésion du parent.



Ces graphiques démontrent que les séjours au centre parental tendent à dépasser les 12 mois aussi bien pour les enfants que pour les parents. Ceci peut s'expliquer sous différents angles :

🔧 **Complexité des situations familiales :**

Les familles accueillies ont souvent des problématiques multiples (précarité, isolement, troubles psychologiques), nécessitant un accompagnement prolongé pour atteindre l'autonomie.

🔧 **Temps d'évaluation des situations :**

L'évaluation des compétences parentales nécessite du temps afin d'apporter une meilleure évaluation des capacités parentales et un soutien dans la consolidation de celles-ci.

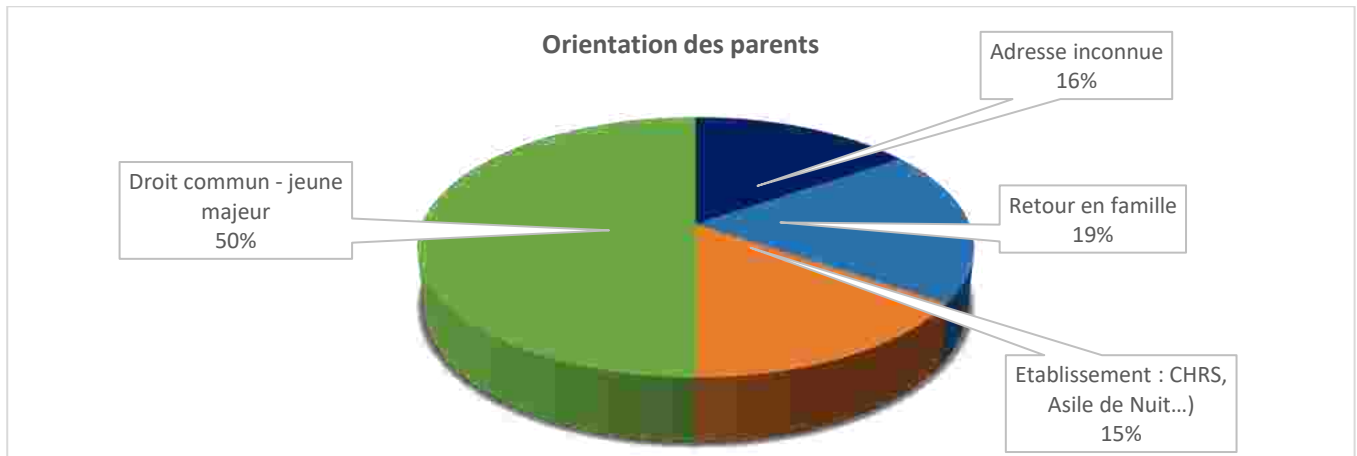
🔧 **Solutions de sortie limitées :**

L'accès au logement et à des relais adaptés est difficile, ralentissant les sorties du centre.

🔧 **Politiques de protection de l'enfance :**

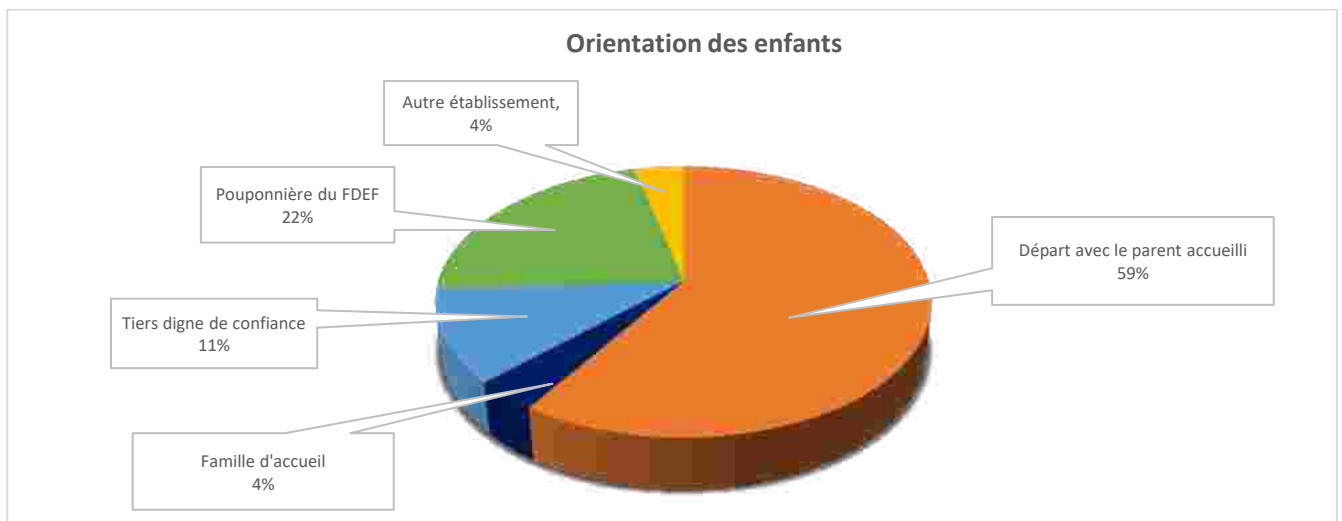
Le maintien de l'enfant auprès de ses parents est privilégié, ce qui nécessite un accompagnement plus long dans certains cas.

•ORIENTATION DES PARENTS



Ce graphique illustre les différents parcours possibles des familles après leur passage au centre parental, avec une prédominance du retour à une autonomie (droit commun) mais aussi des situations de fragilité sociale qui nécessitent un accompagnement plus poussé (retour en famille ou établissement). Le fait que 16% des parents quittent le centre sans adresse connue est préoccupant, car cela indique une potentielle situation d'errance ou de grande précarité.

•ORIENTATION DES ENFANTS



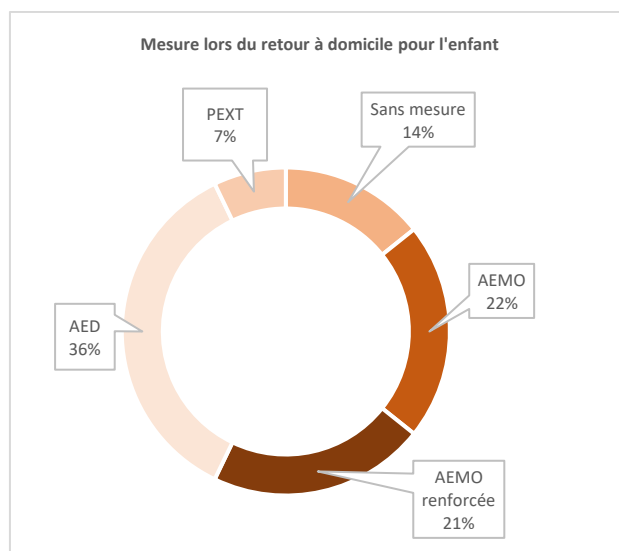
Ce graphique met en évidence l'importance des dispositifs d'accompagnement pour assurer une continuité de prise en charge des enfants après un passage en centre parental. Il souligne aussi la diversité des parcours, avec une part significative d'enfants nécessitant une protection en dehors du cadre parental. **(37%)**

La pouponnière du FDEF (22%) est la deuxième orientation la plus fréquente, soulignant le rôle clé des structures de protection de l'enfance.

Les solutions familiales privilégiées (tiers digne de confiance, accueil durable et bénévole, et famille d'accueil, 15%) montrent une volonté d'éviter les placements en institution lorsque cela est possible.

Enfin il est à noter qu'une majorité des enfants (59%) restent avec leur parent. Toutefois comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous, à leur sortie du Centre Parental, seules **14 %** des familles poursuivent leur parcours sans aucune mesure de protection de l'enfance. **50 %** bénéficient d'une mesure judiciaire, telle qu'une **AEMO** (Action Éducative en Milieu Ouvert) ou un **placement externalisé**, tandis que **36 %** font l'objet d'une **AED** (Aide Éducative à Domicile).

6. Le public accueilli



Ces chiffres soulignent l'importance de la **continuité du soutien à la parentalité** au-delà du séjour au Centre Parental.

Ils témoignent des **difficultés persistantes** rencontrées par de nombreuses familles et du besoin d'un accompagnement renforcé pour sécuriser le développement de l'enfant et soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités.

7. Conclusion

L'année 2024 a été marquée par plusieurs défis pour le centre parental, comme l'incendie d'un appartement et l'absence répétée d'agents d'entretien, ce qui a réduit temporairement la capacité d'accueil.

Cependant, malgré ces difficultés, le taux d'occupation est resté élevé à 97 %, grâce à une gestion réactive des admissions et des ressources humaines.

Le centre a accompagné 45 familles cette année, en répondant à des besoins de plus en plus divers, notamment avec un nombre croissant de parents plus âgés, surtout entre 18 et 30 ans. Les familles accueillies étaient principalement des mères isolées, dont une forte proportion de femmes enceintes.

Cette évolution montre des changements dans les profils des familles accueillies, souvent confrontées à des situations complexes.

Grâce à un suivi personnalisé avec les Projets d'Accompagnement Personnalisé (PAP), de nombreux parents ont pu améliorer leur situation socio-professionnelle.

L'équipe éducative a su réajuster ses horaires afin d'aider au mieux les familles en formation en leur proposant des accompagnements sur leurs lieux de stage ou d'école.

L'équipe de l'espace enfant a pu mettre en place la communication au travers du langage des signes avec les enfants et tente de former les professionnels à cet outil.

L'accompagnement proposé se trouve de fait, au travers du Projet d'Accompagnement Personnalisé, mis en corrélation avec les attentes et besoins des personnes accueillies.

L'évolution des profils des familles invite également à réfléchir à de nouvelles approches pour mieux les accompagner, et à anticiper les défis à venir.

L'année 2024 a été également marquée par une dynamique forte et constante dans l'accompagnement des familles.

Les activités extérieures et sensorielles ont permis de renforcer les liens entre les parents et les enfants, et ont été complétées par des ateliers pratiques et éducatifs (alimentation, gestion émotionnelle, etc.).

Les rencontres avec des partenaires comme l'IREPS et l'EPE ont favorisé un accompagnement global des familles, intégrant à la fois l'éducation émotionnelle et le soutien parental.

Les activités proposées ont favorisé l'autonomie des familles tout en créant un climat de solidarité et de bienveillance. Des moments conviviaux comme des sorties en extérieur, des ateliers culinaires, ou des événements festifs (comme la chasse aux œufs) ont renforcé la cohésion entre les familles et apporté des moments de détente précieux dans leur quotidien.

Toutefois, certains défis ont persisté, notamment la gestion de l'entretien des appartements, souvent rendus dans des états de saleté qui nécessitaient un nettoyage conséquent, entraînant un surcroît de travail pour les maîtresses de maison/agent d'entretien. Cela a souligné la nécessité de revoir certains processus pour garantir une meilleure gestion des lieux et une rotation optimale des logements.

En conclusion, 2024 a été une année positive pour le centre parental, avec une gestion adaptée des demandes croissantes et une attention particulière portée à l'accompagnement des familles, tout en faisant face à des défis organisationnels. Le centre a su maintenir un bon équilibre entre les besoins pratiques et émotionnels des familles, en favorisant leur autonomie et en soutenant leur bien-être global.

De plus, l'ensemble du personnel du centre parental — que ce soit l'équipe interne, externe, mutualisée, l'équipe de nuit, l'équipe d'entretien, l'équipe médicale et paramédicale, ainsi que la gestionnaire administrative — a fait preuve d'une réelle dynamique pour s'ajuster à l'évolution des besoins du public accueilli.

Cette mobilisation collective a permis de proposer des modes d'interventions diversifiés, intégrant de nouveaux outils d'accompagnement et de communication, tout en s'ouvrant davantage sur l'extérieur pour enrichir les services offerts. Grâce à cette synergie, le centre parental a non seulement répondu aux exigences de son rôle, mais a également renforcé sa capacité à évoluer avec les besoins et les attentes des familles accueillies.

FOYER LA RIVIERE



4 place de la Rivière, 42100 SAINT-ETIENNE

☎ 04 77 70 06 02

Responsable du Foyer la Rivière :

Louis MICHELOU

☎ : 07-56-47-60-11

louis.michelou@fdef42.fr

Équipe Fil Rouge :

☎ : 06-32-42-96-93

referentslariviere@fdef42.fr

lariviere@fdef42.fr

1. Présentation du service

L'unité La Rivière est un foyer d'accueil d'urgence et de mise à l'abri de Mineurs Non Accompagnés (MNA).

En 2023, le département de La Loire, ne disposant d'aucune structure de mise à l'abri d'urgence plaçait encore les MNA dans des hôtels. En effet, l'article 7 de la Loi du 07.02.2022¹ qui souhaitait interdire l'hébergement hôtelier n'est rentrée en application qu'au 1^{er} février 2024. Durant l'été 2023, le département a constaté une hausse du nombre de jeunes migrants se présentant comme mineurs non accompagnés. Le dispositif d'accueil, d'hébergement, d'évaluation et d'accompagnement est alors devenu saturé et les capacités hôtelières étaient devenues insuffisantes pour répondre aux besoins.

Dans ce contexte, le Conseil départemental a souhaité ouvrir de nouvelles places d'accueil le plus rapidement possible. Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Loire (FDEF 42) a répondu à cette demande du département pour cette création de service.

Une première structure expérimentale « Les Lauriers » est ainsi ouverte le 07.02.2024. Elle avait une capacité d'accueil de 92 place en dispositif dortoir. Celle-ci a fermé le 25.11.2024 et la structure de la Rivière a pris la suite. Cette dernière est désormais en dispositif appartements avec une capacité d'accueil de 80 jeunes. L'accueil est désormais mixte.

2. Le profil des mineurs accueillis

La structure de la Rivière accueille des Mineurs Non Accompagnés (MNA), population particulièrement vulnérable, souvent marquée par des parcours migratoires complexes, exposant ces jeunes à des risques majeurs de désocialisation, de ruptures affectives, de traumatismes psychologiques ou encore d'isolement.

Les jeunes pris en charge présentent une grande hétérogénéité tant sur les plans culturel, linguistique, éducatif que social. La majorité des mineurs accueillis sont de sexe masculin, âgés de 15 à 17 ans, originaires principalement d'Afrique subsaharienne (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, etc.), mais aussi du Maghreb ou d'Asie (Afghanistan, Pakistan, etc.). Certains présentent des carences éducatives importantes, d'autres ont eu une scolarité discontinue voire inexistante.

¹ **Article 7 de la Loi n°2022-140 du 07.02.2022** relative à la protection des enfants, insère l'article L.221-2-3 du CASF après l'article L.221-2-2, qui entrera en vigueur deux ans après la publication de cette même loi.

Leur situation administrative est fréquemment instable : reconnaissance tardive de minorité, procédures de régularisation complexes ou recours en cours. Cette insécurité juridique impacte directement leur stabilité émotionnelle et leur projection dans l'avenir.

Sur le plan de la santé mentale, un nombre croissant de jeunes accueillis présente des symptômes de stress post-traumatique, des troubles anxieux ou dépressifs, parfois liés à des parcours de migration violents (traite, violences, exploitation) ou à des carences précoces. Certains font également face à des addictions ou à une errance antérieure qui complique leur intégration.

Enfin, beaucoup doivent apprendre à se construire sans attache familiale, dans un environnement nouveau, en développant à la fois une autonomie rapide et une insertion dans les codes sociaux et éducatifs du pays d'accueil.

3. Missions

La structure de la Rivière s'inscrit dans le dispositif départemental de protection de l'enfance et accueille spécifiquement des **Mineurs Non Accompagnés (MNA)**. Elle est positionnée sur un **accueil transitoire**, mais structurant, qui répond à deux missions distinctes selon le statut administratif des jeunes orientés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

1. Accueillir et accompagner les jeunes en attente de reconnaissance de minorité

Ces jeunes, nouvellement arrivés sur le territoire, sont adressés à la structure après leur admission provisoire dans le dispositif MNA. Ils sont en attente d'une **évaluation de minorité et d'isolement**, réalisée par un service habilité du département.

- **Durée de séjour moyenne** : environ **un mois**, entre l'arrivée dans la structure et le rendez-vous de restitution de l'évaluation.
- **Sorties possibles** :
 - Si **le jeune est reconnu majeur**, il quitte immédiatement la structure. Il part directement du rendez-vous d'évaluation avec ses affaires, sans retour à la Rivière.
 - Si **le jeune est reconnu mineur**, il revient à la structure en attente d'un placement pérenne.

Objectifs pour ce public :

- **Mettre à l'abri dans l'urgence**, dans un cadre structurant et bienveillant ;
- **Offrir un accompagnement éducatif minimal**, dans le respect des droits fondamentaux ;
- **Observer la situation éducative, sanitaire et sociale**, sans anticiper la décision finale ;
- **Préparer les jeunes à leur rendez-vous d'évaluation** (informations sur la procédure, accompagnement administratif, travail de clarification du récit de vie) ;

- **Garantir un accueil digne, non stigmatisant et adapté au contexte souvent traumatique de ces jeunes.**

Cette phase exige une **grande réactivité de l'équipe pluridisciplinaire**, qui doit établir rapidement une relation de confiance et poser des repères clairs, dans un cadre très court.

2. Accompagner les MNA reconnus en attente de placement pérenne

Les jeunes dont la minorité et l'isolement sont reconnus par l'ASE sont maintenus à la Rivière dans l'attente d'une place disponible en MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) ou dans un autre dispositif adapté.

- **Durée d'attente moyenne** : de **8 mois à un an**, selon les places disponibles dans les structures pérennes du département.
- Cette période, bien que temporaire, est marquée par un accompagnement **intensif et structuré**, visant à poser les bases du parcours d'intégration.

Objectifs pour ce public :

- **Co-construire son projet**, adapté aux besoins, à l'âge et aux capacités du jeune ;
- **Favoriser l'insertion scolaire, linguistique et sociale** ;
- **Travailler l'autonomie et la responsabilisation**, dans un cadre sécurisant ;
- **Préparer la majorité** : démarches liées aux titres de séjour, accès aux dispositifs de droit commun, réseau partenarial renforcé ;
- **Offrir un accompagnement éducatif, psychologique et administratif complet**, en lien avec les partenaires extérieurs (école, soins, associations, etc.).

Une mission duale exigeant rigueur, souplesse et éthique professionnelle

Le positionnement de la structure à l'articulation de ces deux missions impose une **adaptabilité constante** de l'équipe. Il s'agit :

- D'assurer une **continuité éducative** malgré la discontinuité administrative,
- De garantir un **accompagnement individualisé**, respectueux du parcours et de la temporalité de chaque jeune.
- De préserver la **cohésion d'équipe**, dans un cadre souvent mouvant et sous tension.

L'équipe pluridisciplinaire (éducative, pédagogique, thérapeutique, sociale) agit ainsi dans une logique de **protection, de développement et de projection vers l'avenir**, en tenant compte de la précarité du contexte, mais avec un haut niveau d'exigence sur la qualité de l'accompagnement.

4. Cahier des charges et moyens

4.1. Cahier des charges de la mission

La mission du nouveau service de mise à l'abri de mineurs non accompagnés consiste à accueillir et héberger **80 MNA**, pour une durée indéterminée, comprenant le temps de répit prévu par le décret du 24 décembre 2023, et le temps que l'évaluation de minorité soit réalisée par le service MNA du Département et la Préfecture. Pour indication, les évaluations de minorité sont actuellement réalisées entre 2 et 4 semaines. Ce délai sera susceptible de varier en fonction des circonstances, notamment en fonction du nombre d'arrivées de MNA.

Il est attendu du porteur de projet qu'il assure les prestations suivantes :

- Accueil immédiat 365/365 et 24/24
- Présence permanente de professionnels, jour et nuit
- Hébergement continu jusqu'au terme de l'évaluation ou de la mise en œuvre de l'orientation du MNA
- Bons alimentaires distribués aux jeunes
- Accès à l'hygiène
- Accès aux soins
- Coordination avec le service MNA départemental

Les nouveaux locaux dans lesquels ce service peut être organisé. Ils sont situés 62 rue PARMENTIER, à Saint-Etienne. Il s'agit d'un immeuble avec 4 étages d'appartements disponibles. La durée initiale de la mission est fixée du 30 novembre 2024 au 31 décembre 2025. Sa prolongation sera sous-tendue à l'évaluation positive du fonctionnement de ce service d'une part, et à la disponibilité des locaux mis à disposition d'autre part.

4.2. Les moyens du service

4.2.1. Les moyens humains

Pour exercer cette mission d'accueil de MNA, une équipe de 11 ETP est prévue, répartie ainsi :

- 1 ETP CHEF DE SERVICE
- 2 ETP TS « FIL ROUGE »
- 1 ETP TISF
- 6 ETP d'accompagnants de jour : ASH, AES, ME
- 2,5 ETP de surveillants de nuit
- 1 infirmière 1 jour par semaine.

5. Evaluation de l'activité globale de la Rivière

1. Méthodes d'évaluations

1.1 Nombre de jeunes accueillis

Pour connaître en temps réel le nombre de jeunes accueillis sur la structure, un tableau « effectifs » est mis à jour tout au long de la journée et envoyé tous les soirs à l'ensemble du FDEF42, ainsi qu'aux personnes concernées du département.

Pour illustrer mes propos, voici une partie du tableau des effectifs (le tableau complet comporte 75 jeunes à cette date) :

LISTE MNA PRÉSENTS UNITÉ La Rivière, ACTUALISÉE AU 25/04/2025											
	NOM	PRÉNOM	PHOTO	Date de naissance et nationalité	Lieu de naissance	Parcours scolaire Présent	SCOLAR	Date d'entrée	Statut scolaire	Statut MNA	APRÉSENTÉ
1	BOUVER	THOMAS		NAISSANCE 12/04/2003	FRANCE	RM Personne MNA 12/04/2024		ARRIVE LE 12/04/2024	Association des amis CMC	Act. d'entra. 12/04/24	NIEM
2	BARABOU	LOUIS-LOUIS		NAISSANCE 12/03/2003	FRANCE	RM Personne MNA	Chercheur	ARRIVE LE 15/04/2024	Association des amis CMC	Act. d'entra. 15/04/24	NIEM
3	BOUVER	ROBERT		NAISSANCE 12/03/2003	FRANCE	RM Personne MNA 12/03/2024		ARRIVE LE 24/04/2024	Association des amis CMC	Act. d'entra. 24/04/24	NIEM
4	BOUVER	LOUIS		NAISSANCE 12/03/2003	FRANCE	RM Personne MNA	Compte JNE (Personne en cours de recrutement)	ARRIVE LE 15/04/2024	Association des amis CMC	Act. d'entra. 15/04/24	NIEM
5	BOUVER	LOUIS-LOUIS		NAISSANCE 23/03/2003	FRANCE	RM Personne MNA		ARRIVE LE 05/12/2024	Association des amis CMC	Act. d'entra. 05/12/24	NIEM
6	BOUVER	LOUIS-LOUIS		NAISSANCE 23/03/2003	FRANCE	RM Personne MNA		ARRIVE LE 10/12/2024	Association des amis CMC	Act. d'entra. 10/12/24	NIEM
7	BOUVER	LOUIS-LOUIS		NAISSANCE 23/03/2003	FRANCE	RM Personne MNA		ARRIVE LE 10/12/2024	Association des amis CMC	Act. d'entra. 10/12/24	NIEM
8	BOUVER	LOUIS-LOUIS		NAISSANCE 23/03/2003	FRANCE	RM Personne MNA		ARRIVE LE 10/12/2024	Association des amis CMC	Act. d'entra. 10/12/24	NIEM

1.2. Proportion et nombre de jeunes scolarisés

L'un des indicateurs majeurs est le taux de scolarisation des jeunes accueillis.

Sur la structure des Lauriers, en raison du caractère transitoire de l'accueil et des conditions d'hébergement collectif, la scolarisation était marginale. Seules quelques « saisines directes » bénéficiaient d'un accès à la scolarité via des initiatives associatives locales.

Depuis l'ouverture de La Rivière, une dynamique progressive de scolarisation a été mise en œuvre, en lien avec le service MNA du département et l'éducation nationale.

Le tableau de suivi de scolarisation :

Ce tableau, ici en date du 09.04.2025, comporte 21 colonnes. Chacune d'entre elle donne une indication administrative précise. Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance et date d'entrée sont les 5 premières. Ensuite, ce sont celles concernant le régime du jeune (OPP, tutelle, JAE). Puis c'est la présence ou non de la CSS (document de sécurité sociale).

La douzième permet de savoir si l'inscription scolaire a été effectuée.

Les 6 dernières colonnes sont les préconisations, la présence ou non de documents originaux, le numéro de téléphone du jeune s'il en dispose, son adresse mail (de même que pour le téléphone) et la présence ou non d'un compte bancaire personnel. La 21^{ème} et dernière colonne précise s'il bénéficie d'un abonnement à la STAS (pour la prise de transports en commun).

1.3. Taux d'accès aux soins

L'accès aux soins constitue un autre axe d'évaluation prioritaire.

Aux Lauriers, l'accès aux soins était fortement contraint par le contexte matériel et administratif. A la Rivière, la mise en place d'une infirmière hebdomadaire et l'ouverture de partenariats médicaux ont permis une meilleure organisation de la santé des jeunes.

Le suivi est documenté à travers :

Des registres de bilans de santé à l'arrivée.

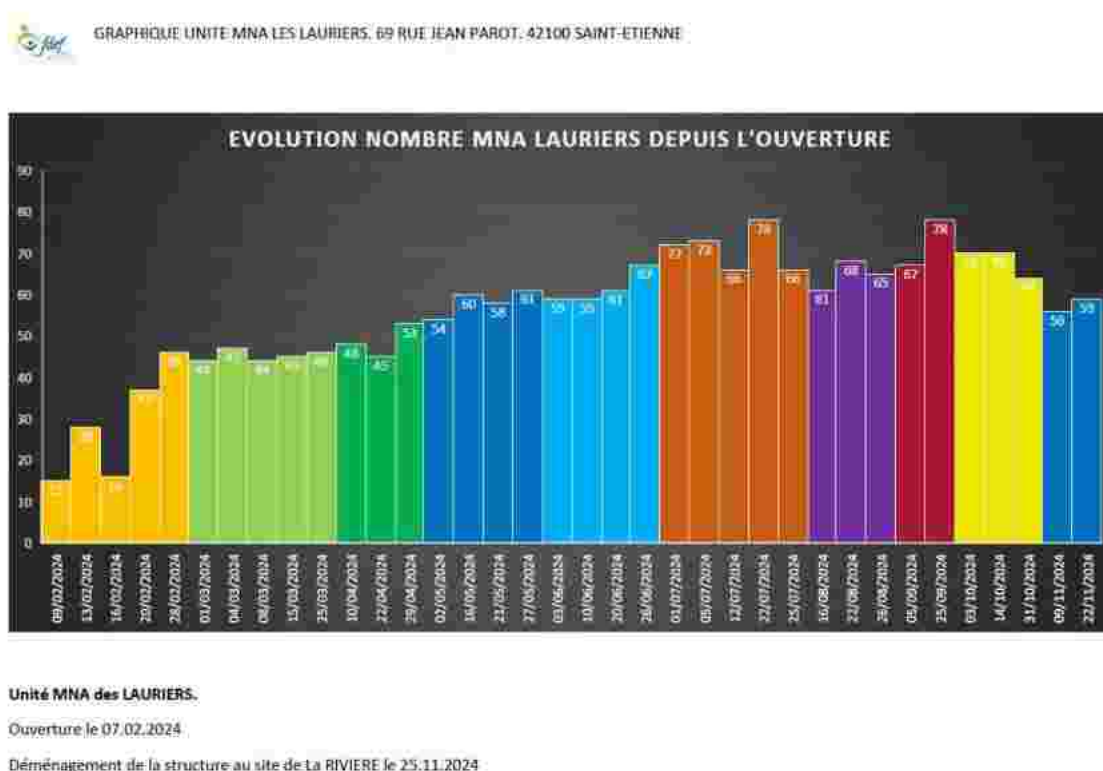
Un tableau récapitulatif des suivis médicaux en cours

Des statistiques internes sur le nombre de jeunes bénéficiant d'un accès aux soins.

2. Outils de communication

Dans une logique de transparence et de pilotage partagé, une communication régulière sera mise en place avec les partenaires et financeurs.

Graphiques dédiés à la communication du service :

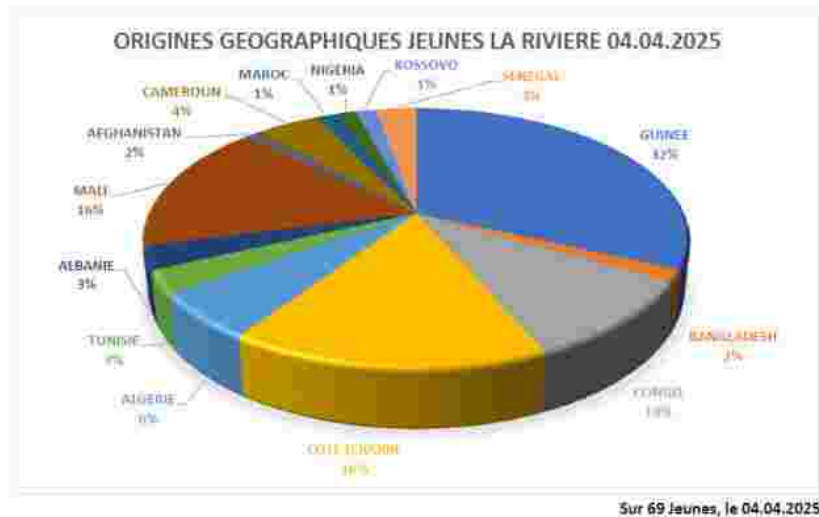


Graphique sur les origines géographiques de La Rivière :

 GRAPHIQUE UNITE MNA LA RIVIERE, 4 PLACE DE LA RIVIERE, 42100 SAINT-ETIENNE

 GRAPHIQUE UNITE MNA LA RIVIERE, 4 PLACE DE LA RIVIERE, 42100 SAINT-ETIENNE

Nationalités	Nombre
GUINEE	22
BANGLADESH	1
CONGO RDC	7
COTE D'IVOIRE	11
ALGERIE	4
TUNISIE	2
ALBANIE	2
MALI	11
AFGHANISTAN	1
CAMEROUN	3
MAROC	1
NIGERIA	1
KOSSOVO	1
SENEGAL	2



3. Outils de veille et d'adaptation

Pour pouvoir avoir une veille et une adaptation constante sur l'évolution du service, des tableaux et graphiques ont été créés : Ils sont de plusieurs types et chacun apporte un éclairage sur un point précis.

c'est-à-dire dans l'attente de leur évaluation de minorité :

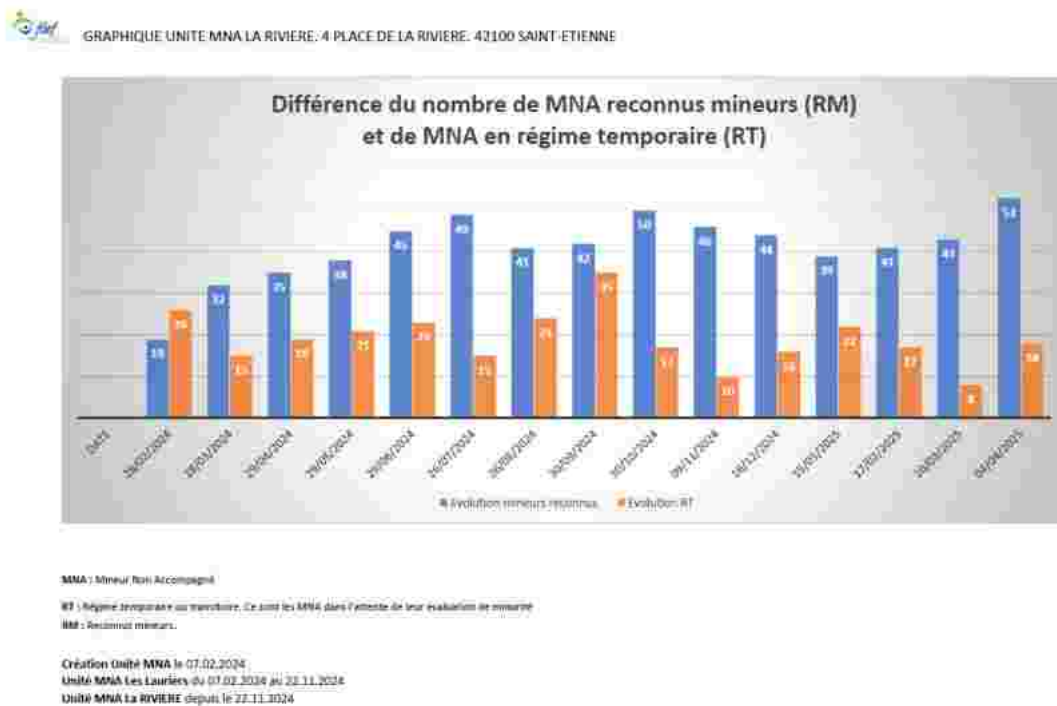


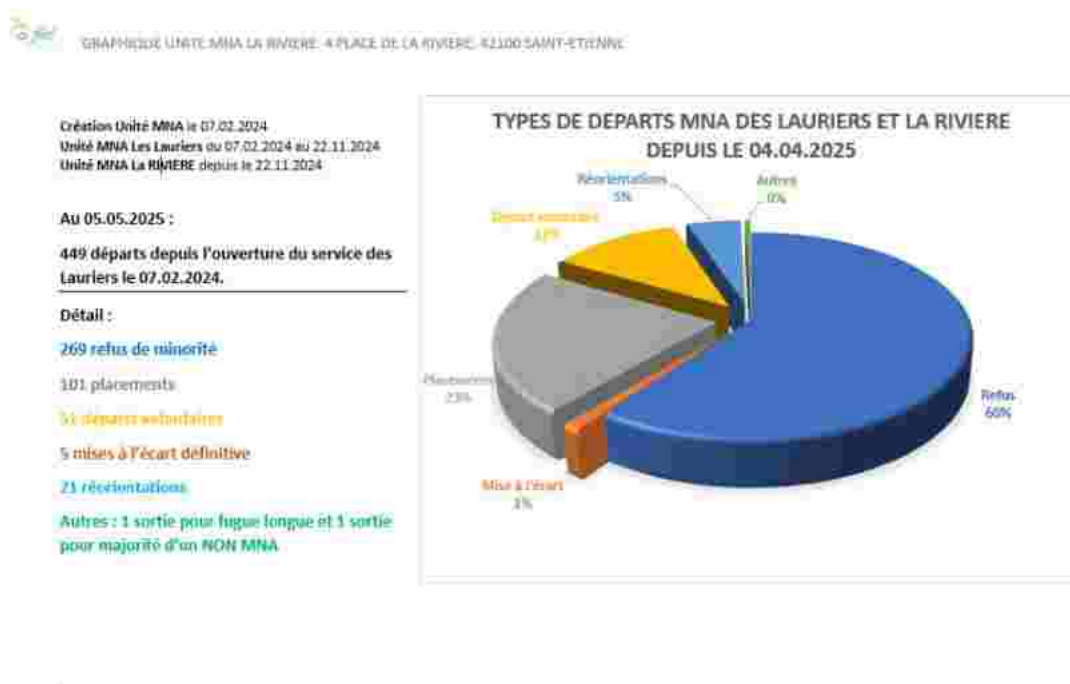
Tableau des MNA sortants :

[illegible]

Ce tableau est mis à jour tout au long de la journée et envoyé tous les soirs, avec le tableau des effectifs à l'ensemble des professionnels du service MNA du département ainsi qu'à la direction du FDEF et à l'ensemble des chefs de service.

Le tableau des sortants est important pour comptabiliser chaque motif de sortie mais aussi pour vérifier, lors d'une demande d'accueil dans le cadre de l'astreinte si le jeune est déjà passé par la structure. Si c'est le cas, nous ne pouvons pas le réaccueillir.

Graphique instantané des motifs de sortie des MNA :



Ce graphique est intéressant pour plusieurs raisons.

Il permet d'avoir une photographie en instantané du nombre de MNA dans chaque motif de sortie. La conversion en pourcentage permet aussi une lecture plus générale permettant de travailler sur des prévisions d'accueil ou encore de voir l'impact des refus sur le tissu associatif local.

6. Ajustements possibles

L'évaluation continue du dispositif de la Rivière permettra d'ajuster le projet de manière réactive et progressive, en fonction des constats de terrain. L'objectif est de garantir une prise en charge toujours plus adaptée aux besoins des jeunes MNA, dans un contexte évolutif.

1. Ajustements en matière d'organisation interne

A la lumière des résultats des bilans d'activité (scolarisation, santé, insertion), des ajustements organisationnels pourront être envisagés :

- Renforcement ponctuel des effectifs en fonction des flux d'arrivées ou du taux de jeunes scolarisés nécessitant un accompagnement renforcé.
- Adaptation des horaires de présence des équipes éducatives et de l'infirmière pour mieux répondre aux pics d'activité identifiés dans les évaluations.
- Optimisation du dispositif d'accueil (par exemple : ajustements dans la répartition des jeunes dans les appartements selon leurs projets scolaires ou professionnels).

2. Ajustements éducatifs et pédagogiques

Les évaluations régulières des projets personnalisés et des questionnaires de satisfaction permettront également de :

- Développer de nouveaux ateliers éducatifs ciblés (gestion de budget, cuisine, préparation à l'autonomie, etc.).
- Renforcer l'accompagnement scolaire et la lutte contre le décrochage pour les jeunes en difficultés.
- Adapter les modalités d'accompagnement administratif selon les profils (ex : jeunes récemment reconnus mineurs sans papiers d'identité officiels).

3. Renforcement des partenariats

L'analyse des retours des partenaires sera utilisée pour :

- Identifier les secteurs où la collaboration peut être améliorée (ex : accès aux soins spécialisés, accompagnement vers la majorité).
- Formaliser de nouveaux partenariats si nécessaire (écoles spécialisées, associations, etc.).
- Fluidifier les circuits d'orientation et de prise en charge.

4. Adaptation stratégique globale

Enfin, les bilans annuels globaux (combinant les indicateurs quantitatifs et qualitatifs) permettront au FDEF, en lien avec le département, d'ajuster plus largement :

- Le nombre de places ouvertes.
- Les moyens humains et financiers nécessaires.
- Les priorités stratégiques pour les années suivantes (par exemple : ouverture d'un espace de semi-autonomie pour les jeunes proches de la majorité).

Ainsi, le dispositif de la Rivière s'inscrira dans une logique d'évolution continue, garantissant sa pertinence et son efficience dans le temps.

L'évaluation régulière et les ajustements qu'elle implique ne visent pas seulement à garantir la qualité immédiate de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes MNA. Ils constituent également les fondations d'une dynamique durable d'amélioration continue, essentielle pour anticiper les évolutions futures du public accueilli, affiner les pratiques professionnelles et consolider l'inscription du dispositif de la Rivière dans la durée.

7. Conclusion

L'accueil des Mineurs non accompagnés constitue aujourd'hui un défi majeur pour la protection de l'enfance, tant du point de vue institutionnel qu'éthique. L'expérience menée d'abord au sein de la structure des Lauriers, puis poursuivie par la création de l'unité de La Rivière, illustre parfaitement la complexité de cette mission : répondre à l'urgence sans renoncer à l'ambition éducative, offrir un cadre sécurisant sans oublier la nécessaire autonomie, accueillir sans pouvoir tout de suite guérir les blessures invisibles.

Au fil des mois, l'analyse du contexte, la mise en œuvre du diagnostic et la construction d'un projet plus adapté ont permis de démontrer qu'un service peut évoluer rapidement, à condition de savoir écouter les besoins du terrain, de faire preuve d'agilité face aux imprévus, ainsi que de mobiliser les équipes autour d'objectifs clairs et partagés.

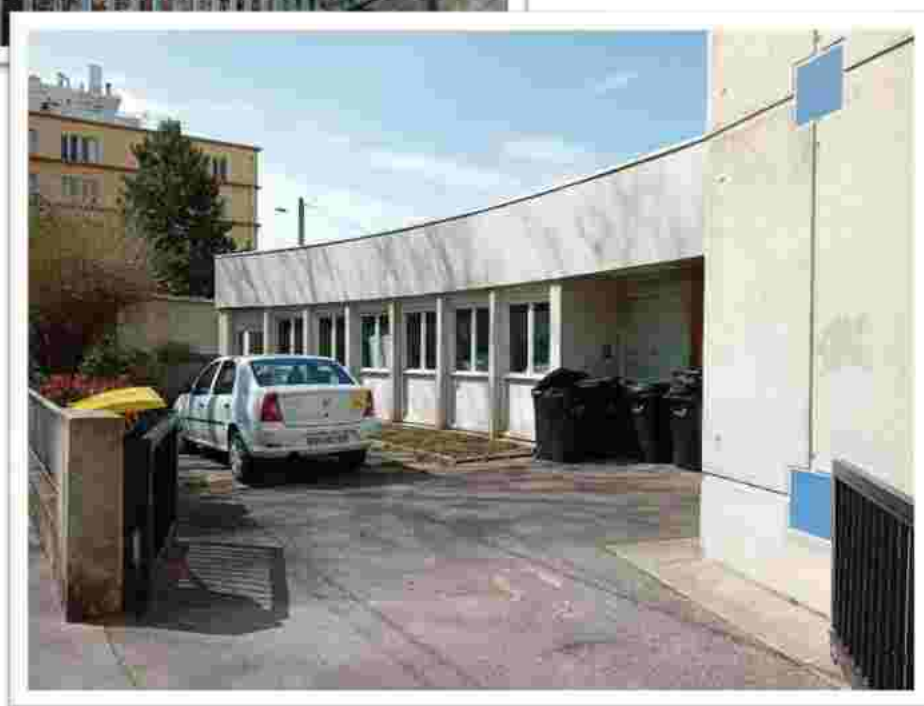
Cette dynamique d'adaptation permanente est au cœur même du travail en protection de l'enfance et davantage encore lorsqu'il s'agit d'un public aussi spécifique que celui des MNA.

La structuration du dispositif de la Rivière, en passant d'un accueil dortoir à un hébergement en appartements, la prise en compte progressive de la scolarité, de la santé, de l'autonomie, ainsi que la formalisation du travail partenarial, témoignent de cette capacité d'évolution.

8. Photos du service



Entrée principale de l'unité La Rivière

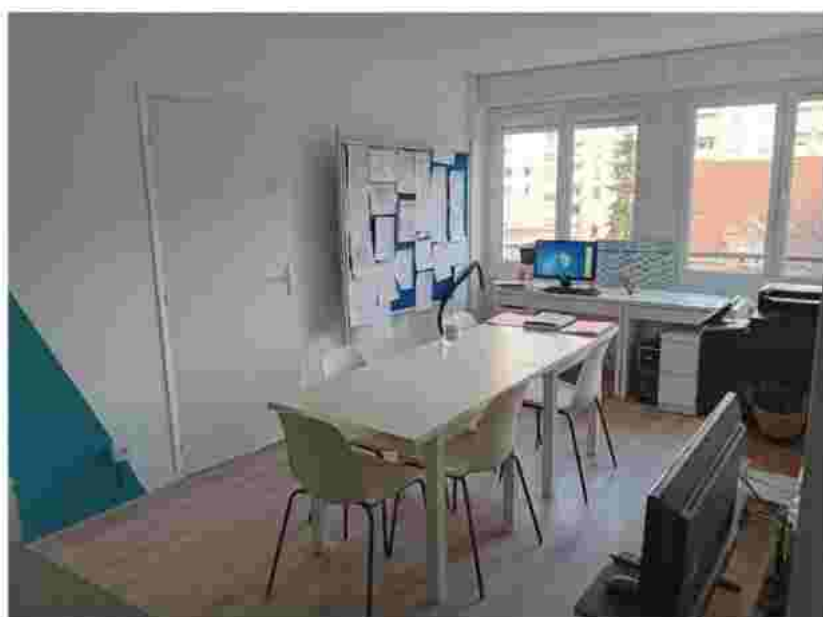




Exemple d'un appartement de l'unité

4 jeunes peuvent y séjourner.

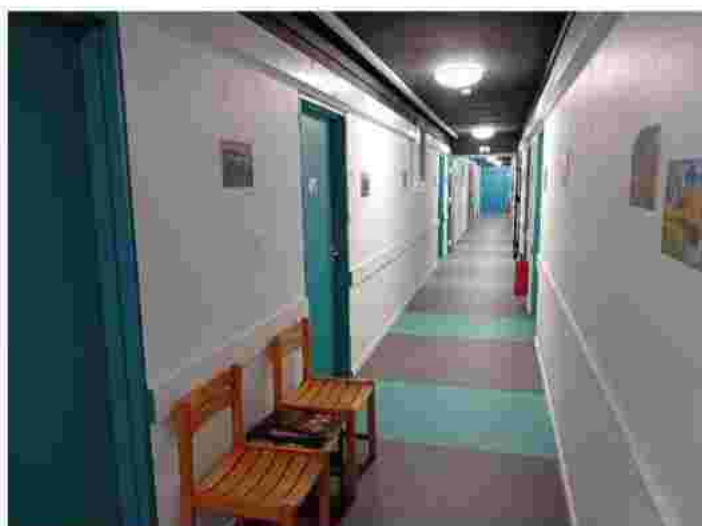
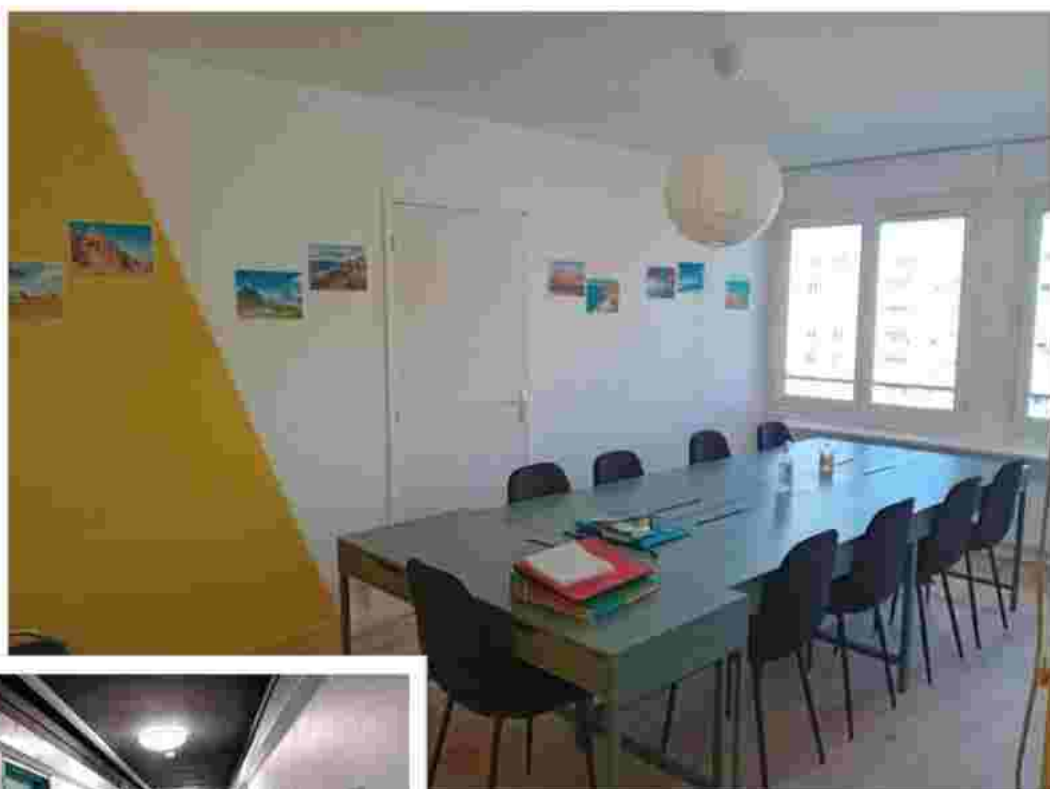
Ils sont tous équipés d'une petite cuisine et d'une salle de bain.



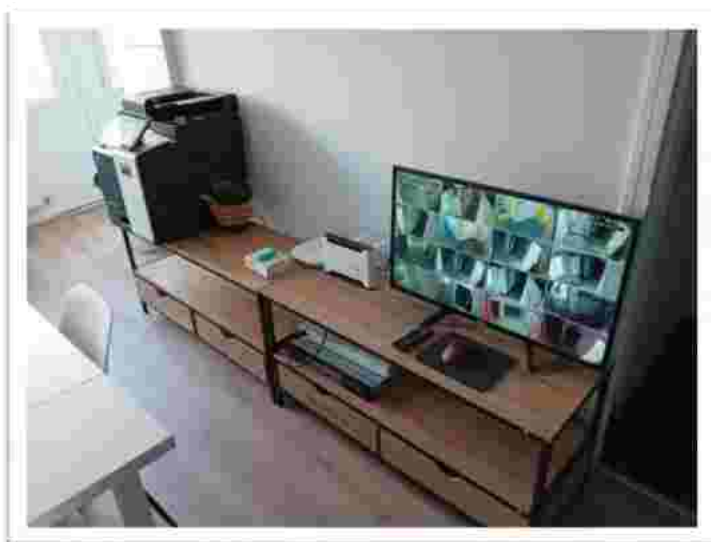
Salle d'accueil, dans le bureau principal, permettant d'accueillir les jeunes.

Salle de réunion.

Permettant aussi
à des activités
scolaires pour les
jeunes.



Exemple d'un couloir de l'unité (ici l'étage 4) où
sont situés le bureau principal et la salle d'accueil
des jeunes.



**Le système de vidéo surveillance de
l'unité.**